

PRET

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

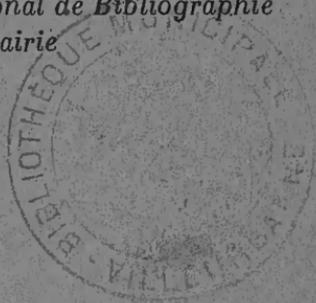
BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'École des Hautes Etudes sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cercle de la Librairie*

3^e SERIE



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1914

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

BIBLIOTHÈQUES
LIVRES ET LIBRAIRIES



4162

Les pages intermédiaires sont blanches

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cercle de la Librairie*

3^e SERIE



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIERE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1914

9.162

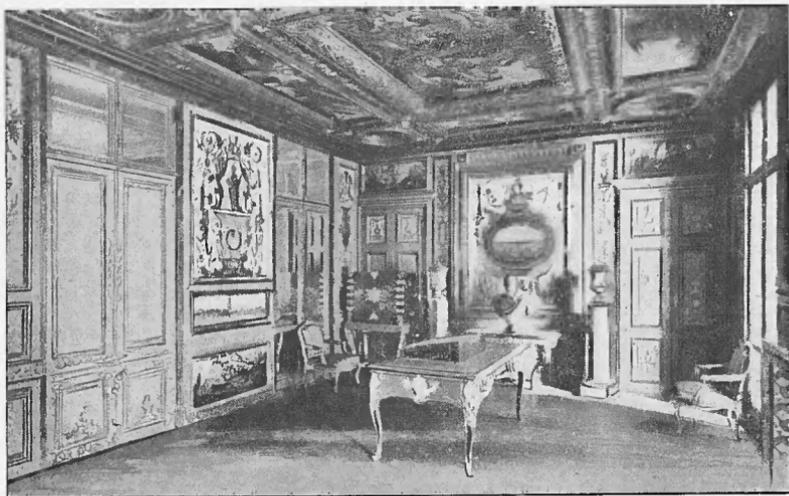
Les pages intermédiaires sont blanches

Liste des Conférences faites pendant la saison 1912-1913

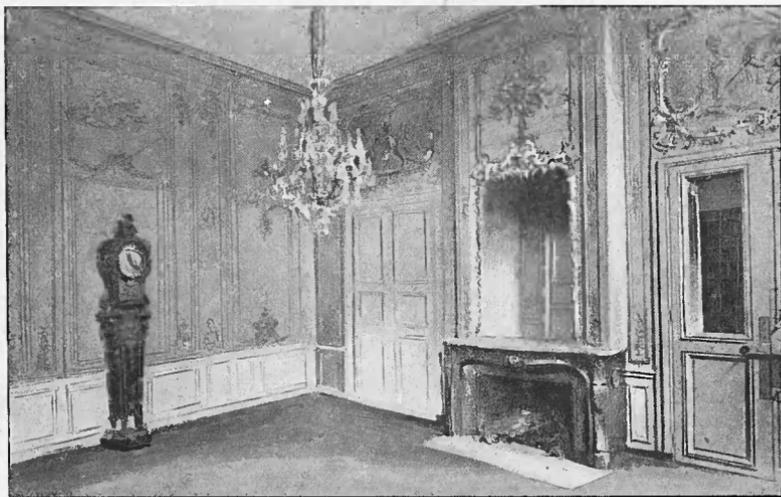
- La Bibliothèque de l'Arsenal (6 novembre).
HENRY MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
- Essai de théorie catalographique (13 novembre).
SUSTRAC, de la Bibliothèque Sainte-Genève.
- La Bibliothèque Mazarine. (20 novembre).
P. MARAIS, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine.
- La librairie et la publicité. (27 novembre).
VITRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Les collections de théâtre. (4 décembre).
A. RONDEL, Collectionneur, à Marseille.
- La Bibliothèque de la Sorbonne (11 décembre).
BARRAU-DIHIGO, Bibliothécaire à l'Université de Paris.
- La Bibliothèque du Conservatoire (18 décembre).
TIERSOT, Bibliothécaire du Conservatoire.
- Les dépôts de cartes géographiques à Paris. (8 janvier).
DEHÉRAIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
- Les procédés modernes de reproductions géo-
graphiques. (15 janvier).
COUTURE, en remplacement de M. Geisler, éditeur.
- La Bibliothèque de Dijon. (22 janvier).
OURSEL, Bibliothécaire de la ville de Dijon.
- Le chauffage et l'éclairage dans les grandes bi-
bliothèques d'Europe et des États-Unis (29 janvier).
H. LÉMAITRE, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- La Bibliothèque Sainte-Genève. (5 février).
Ch. KOHLER, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Genève.
- Les bibliothèques médicales. (12 février).
Noé LEGRAND, Bibliothécaire à la Faculté de Médecine.
- L'Office de Législation étrangère. (19 février).
J. DUBOIS, Directeur de l'Office de Législation étrangère.
- Le livre français en France : Essai de statistique (26 février).
E. MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Le livre français hors de France : I. Suisse (5 mars).
CORDEY, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Le livre français hors de France : II. Belgique. (12 mars).
P. OTLET, Secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches



*Bibliothèque de l'Arsenal. — Salon du maréchal duc de la Meilleraye,
dit Cabinet de Sully.*



Bibliothèque de l'Arsenal. — Salon de la Duchesse Du Maine



LA

BIBLIOTHÈQUES DE L'ARSENAL

PAR

HENRY MARTIN

Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal (1).

Ce n'est pas, Messieurs, sans beaucoup d'hésitation que j'ai accepté l'offre aimable qui m'était faite de vous parler ce soir de la Bibliothèque de l'Arsenal. Voici bientôt une quinzaine d'années que j'ai publié sur ce sujet un gros volume de près de 700 pages, dans lequel j'ai dit à peu près tout ce que je savais de cette grande Bibliothèque. Depuis quatorze ans, il ne s'y est passé aucun événement d'importance capitale. Je ne puis donc guère que reprendre ce que j'écrivais jadis. Or, si imprimer ce dont on a parlé est bien, redire à nouveau, de vive voix, ce qu'on a déjà imprimé est à peine supportable. C'est pourtant ce que je vais être obligé de faire. Mais je tiens à vous rassurer tout de suite : j'abrègerai.

La Bibliothèque de l'Arsenal est une excellente maison, faite à souhait pour l'étude, très calme, un peu lointaine, si lointaine que jadis, quand on s'y rendait, on disait volontiers qu'on allait à la campagne. Je conserve, à ce propos, une curieuse lettre d'un érudit de premier ordre, M. Barthélemy Hauréau. J'avais prié M. Hauréau de vouloir bien venir à l'Arsenal, afin de lui soumettre

(1) Conférence faite le 6 novembre 1912.

quelques-uns de nos manuscrits pour lesquels j'avais besoin de ses conseils. M. Hauréau me répondit qu'il était un peu souffrant et il ajoutait : « Je vais mieux, du reste, et, comme je dois aller à Marseille un de ces jours, je m'arrêterai à mi-chemin pour vous voir. » M. Hauréau habitait Autcuil, c'est vrai, mais il y avait tout de même un peu d'exagération. En tout cas, les choses ont bien changé. Aujourd'hui l'Arsenal est à dix minutes du Louvre.

Ce qui est resté sans changement, c'est que cette Bibliothèque se trouve placée dans un quartier qui ne paraît pas, au premier abord, destiné à abriter un centre littéraire. Et, en effet, c'est le hasard seul qui a voulu qu'une Bibliothèque aussi importante fût créée à cette place. Le bâtiment dans lequel elle est installée n'a certes pas été fait pour elle : on le voit aisément. Ce nom d'Arsenal qui évoque l'idée des appareils de guerre, les canons de pierre qui décorent le fronton de l'édifice sur la façade du boulevard Morland, tout cela nous montre bien quelle évolution s'est produite dans ces murs d'aspect toujours sévère. Mais cette évolution, comment s'est-elle accomplie ? Oh ! d'une façon très simple.

L'ancien Arsenal de Paris comprenait une immense étendue de terrain, qui aujourd'hui se trouve à peu près limité par le boulevard Henri IV, le boulevard Morland et le boulevard Bourdon, jusqu'à la place de la Bastille. Dans ce terrain, à la vérité, il y avait une grande enclave formée par le couvent des Célestins, qui comprenait lui-même des bâtiments, des jardins et même un clos de vignes. Parmi toutes les maisons construites dans l'enceinte de l'Arsenal, la plus importante, et la seule qui subsiste aujourd'hui, était l'hôtel du Grand-Maître de l'artillerie de France, hôtel habité par Sully d'abord, puis par les Grands-Maîtres ses successeurs. De ces temps héroïques de l'Arsenal il nous reste quelques admirables

salles qui comptent parmi les plus curieuses de Paris. C'est d'abord le salon, dit faussement Cabinet de Sully, qui fut exécuté pour le maréchal duc de La Meillcraye vers le milieu du xvii^e siècle, en même temps que le délicieux Oratoire contigu de la duchesse sa femme. Une pièce tout aussi remarquable est le salon de la duchesse du Maine, dont les délicates boiseries ont été sculptées vers 1740 sur les dessins du célèbre architecte Germain Boffrand. La charge de Grand-Maître de l'artillerie fut supprimée en 1755. Or, en 1756, le roi Louis XV, sur la proposition du comte d'Argenson, ministre de la guerre, concédait la plus grande partie de l'hôtel du Grand-Maître à Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, neveu du ministre. Le marquis de Paulmy remplaça son oncle au ministère l'année suivante ; plus tard il fut ambassadeur à Rome, puis en Pologne, si bien que c'est seulement en 1767, qu'il vint s'installer définitivement dans cet hôtel. M. de Paulmy apportait avec lui ses livres déjà nombreux et les classait dans l'Arsenal : ils n'en devaient plus sortir. La Bibliothèque de l'Arsenal était virtuellement fondée.

Pendant les vingt ans qu'il résida à l'hôtel du Grand-Maître, le marquis de Paulmy ne cessa pas un seul jour d'accroître sa bibliothèque. Cependant, quelle que fut sa passion pour ses livres, il n'en conserva pas la propriété jusqu'à sa mort. En 1785, il les céda en bloc au comte d'Artois, le futur Charles X. Mais cette vente, car il y a bien eu vente, était faite à des conditions très particulières. Le marquis de Paulmy se réservait la jouissance de ses livres jusqu'à sa mort, et, ce qui est tout naturel, il s'interdisait de vendre quoi que ce soit : il était d'ailleurs trop bibliophile pour en avoir la tentation. Mais, clause assez originale, il gardait le droit d'enrichir cette bibliothèque qui ne lui appartenait plus. Et n'allez pas croire que c'était là une clause vaine. L'année même qui suivit

la vente, il acquérait pour la bibliothèque du comte d'Artois toute la seconde partie de la collection du duc de La Vallière, c'est-à-dire près de 100.000 volumes. Une autre originalité du marché conclu par le marquis de Paulmy, c'est que sa bibliothèque ne lui fut jamais payée, du moins intégralement. Il est vrai que la Révolution survint bientôt ; et ce n'est pas là le seul contrat qu'elle ait fait résilier.

M. de Paulmy mourut en 1787. Sa bibliothèque, la Bibliothèque d'Artois, comme on disait alors, demeura à l'Arsenal. Elle y demeura, c'est vrai, mais pas toujours en sûreté. Les dangers qu'elle courut furent de plusieurs sortes : danger de destruction d'abord, danger de dispersion ensuite.

Elle fut sérieusement en péril le 14 juillet 1789. La Bastille, toute voisine comme vous le savez, venait d'être prise, lorsque vers le soir quelques-uns des vainqueurs, surexcités comme on doit l'être quand on vient d'accomplir un fait historique, s'avisèrent qu'il y avait tout près de là un palais appartenant au comte d'Artois, le plus impopulaire des princes à cette époque. Ils y arrivent en courant, bien décidés à lui faire subir le même sort qu'à la Bastille. Ils se présentent donc à la porte du milieu : c'est toujours la même porte, elle n'a pas été changée. La Bibliothèque en ce temps-là était sous la garde du libraire Saugrain. Le soir du 14 juillet, Saugrain était seul dans la maison avec le Suisse gardien de la porte, qui venait de recevoir tout récemment une belle livrée aux armes du comte d'Artois. En entendant les clameurs et les menaces des vainqueurs de la Bastille, Saugrain eut une idée admirable. Vite il ordonne au Suisse d'enlever sa livrée, de la cacher et d'endosser à la place sa vieille livrée aux armes du roi : car l'Arsenal était demeuré jusque-là maison royale. Cela fait, Saugrain ouvre la porte et parlemente avec les assaillants. Il leur

explique qu'il n'y a pas d'armes dans l'Arsenal, qu'il n'y a que des livres, que ces livres appartiennent au roi comme en témoigne la livrée du portier, qu'ils appartiennent au roi, c'est-à-dire à la nation, c'est-à-dire à eux, qu'ils peuvent venir les lire quand ils voudront. Songeraient-ils à détruire ce qui est leur bien ? Ce serait de la folie. Bref, Saugrain, flanqué de son Suisse, fut si éloquent qu'il gagna sa cause. Et la foule se retira tout à fait convaincue, grâce à la supercherie, bien innocente en somme, de l'ancien libraire. Pour cette fois, la Bibliothèque de l'Arsenal était sauvée.

Ne me reprochez pas trop de vous avoir rappelé cette anecdote. Anecdote sans doute ; mais l'histoire est faite si souvent d'anecdotes qui ont mal tourné ! Et il s'en fallut de si peu que celle-ci tournât mal !

Ce qui n'était en 1789 qu'une ingénieuse supercherie de Saugrain devait devenir en 1792 une réalité. Cette année-là la Bibliothèque de l'Arsenal fut confisquée au profit de la nation comme bien d'émigré : le comte d'Artois était parti dès 1789.

La Bibliothèque, en changeant de maître, ne retrouva pas du même coup la sécurité. Il fut d'abord question d'en vendre les livres à la criée : l'idée fut vite abandonnée, heureusement. On songea alors à lui donner un abri digne d'elle, et le transport de la collection au palais du Luxembourg fut décidé : les livres n'en restèrent pas moins à l'Arsenal.

Enfin, en 1796, le sort de la Bibliothèque put paraître définitivement fixé. Par un arrêté du Directoire, du 1^{er} messidor an IV, elle fut donnée à l'Institut national qui venait d'être créé pour remplacer les anciennes académies. On pourrait croire que cette mesure va changer les destinées de la Bibliothèque : en aucune façon. L'Institut n'en prend pas possession, et les livres encore une fois demeurent à l'Arsenal. Mais, chose

curieuse, l'arrêté du Directoire n'a jamais été rapporté. Espérons que l'Institut ne va pas élever de réclamations.

L'année suivante, nouveau changement. Sans se soucier de son arrêté du 1^{er} messidor an IV, le Directoire exécutif prend, le 9 floréal an V, un nouvel arrêté par lequel la Bibliothèque de l'Arsenal devient la *Bibliothèque nationale et publique de l'Arsenal*. Ce fut là vraiment un changement. La Bibliothèque ouvrit ses portes et reçut des lecteurs. Mais, hélas ! elle n'était guère en état de leur donner satisfaction. Pendant les dix années qui s'étaient écoulées depuis la mort du marquis de Paulmy, le plus grand désordre avait triomphé dans les murs de l'Arsenal. Bientôt d'énormes quantités de livres allaient venir des dépôts nationaux littéraires, être jetés pêle-mêle dans les salles et ajouter encore à la confusion. C'était le chaos. Heureusement, on mit à la tête de la maison un homme actif et énergique, Hubert-Pascal Ameilhon ; mais ce premier administrateur n'eut pas, dès le début, ses coudées très franches. Son entrée en fonctions fut fort mal accueillie par le libraire Saugrain, qui se considérait comme dépossédé d'une situation à laquelle il se croyait des droits. La querelle fut extrêmement vive, et, malgré l'intervention du ministre, elle dura assez longtemps. Lorsqu'elle fut enfin apaisée, tout le monde se mit avec ardeur à la besogne : elle ne manquait pas. Il fallait, à la hâte, dresser les catalogues de cette énorme collection de livres, inutilisables dans le désordre où ils étaient. Le personnel était peu nombreux, très inégalement expérimenté. Malgré tout, le travail avança rapidement. Il s'agissait de cataloguer environ 250.000 ouvrages : on en fit les fiches, et ces fiches furent copiées sur des registres. Grâce au dévouement et à l'activité de tous, incessamment stimulée par l'administrateur Ameilhon, cette tâche ardue et colossale était achevée en 1810.

Je sais bien qu'on a critiqué fortement les catalogues

qui furent dressés alors. Certes, ils ne sont pas à l'abri de tout reproche. On y trouve des mentions qui font bondir les bibliographes modernes. Que nos prédécesseurs aient inscrit dans les catalogues des notes comme celle-ci : « *La Fontaine*, voyez *Fontaine* », passe encore ; mais que l'un d'eux, dressant l'article de l'hôte fameux de la Bastille, Latude, ait eu l'idée de rédiger cette inscription : « *Latude*, voyez *Tude* », et de donner, en effet, sous le mot *Tude*, la bibliographie du célèbre prisonnier, e'est trop, je le reconnais. Toutefois pour un certain nombre de bévues, notables à coup sûr, il serait profondément injuste de méconnaître l'immense effort fait en quelques années par des hommes, qui peut-être n'étaient pas tous à la hauteur de leur tâche, mais dont la bonne volonté fut inlassable.

Pendant qu'on travaillait ainsi à la confection de ses catalogues, la Bibliothèque de l' Arsenal, devenue nationale et publique, n'avait plus, vous pourriez le croire, rien à craindre. La voici pour toujours à l'abri des vicissitudes. Pas le moins du monde. En 1800, son existence fut encore remise en question. Son existence ? non peut-être ; mais son autonomie. Le gouvernement en fit cadeau au Sénat conservateur, et le transport au palais du Luxembourg en fut décidé, comme il l'avait été déjà en 1794. Comme en 1794 également, les livres restèrent à l' Arsenal. Mais cet état d'indécision, si préjudiciable au fonctionnement de l'établissement, n'en persista pas moins jusqu'en 1803, sans que l'administrateur put jamais savoir exactement s'il relevait du ministre ou du Sénat. Enfin, c'est le ministre qui l'emporta.

Vous penserez sans doute qu'à partir de 1803, la Bibliothèque de l' Arsenal va être assurée de son avenir. Il n'en est rien encore. Pendant vingt ans on avait oublié que cette Bibliothèque appartenait au comte d'Artois : le retour des Bourbons raviva les souvenirs. Le 25 avril 1816,

une ordonnance de Louis XVIII restituait au comte d'Artois la Bibliothèque dite de l'Arsenal, qui désormais va porter le nom de *Bibliothèque de Monsieur*. Mais il était écrit que rien, aucune mesure, aucun décret ni ordonnance, ne pourrait modifier l'organisation établie à l'Arsenal dès le temps du marquis de Paulmy. M. de Paulmy avait voulu que sa bibliothèque fût pour ainsi dire publique. Le premier soin du comte d'Artois, quand sa bibliothèque lui eut été rendue, fut de décider « qu'elle serait ouverte au public aux jours et heures accoutumées. »

Le frère du roi montra beaucoup moins d'empressement à prendre à sa charge les dépenses de l'établissement littéraire qui venait de lui être restitué. L'ordonnance royale disait expressément que ces dépenses ne seraient plus acquittées sur les fonds du budget du ministère de l'Intérieur. Mais, devant le refus énergique du comte d'Artois, il fallut bien, bon gré mal gré, que le ministre Lainé continuât à faire figurer ces dépenses au budget de son ministère. Le 18 mai 1816, il en avisait l'administrateur. La Bibliothèque néanmoins conserva le nom de *Bibliothèque de Monsieur*; mais c'était là, comme vous le voyez, un titre purement honorifique, qui ne devait pourtant disparaître que le jour où *Monsieur*, comte d'Artois, devint le roi Charles X.

Donc, à partir de 1824, personne ne songea plus à inquiéter la Bibliothèque de l'Arsenal ou à lui contester son autonomie. Elle eut encore un ennui cependant, qui lui vint de la disposition matérielle de ses locaux. Jamais arrangement plus bizarre ne fut imaginé. La Bibliothèque possédait une galerie, nommée galerie des Célestins, qui se trouvait bien aussi dans la rue de Sully, mais en face, de l'autre côté de la rue. Or, l'ancien couvent des Célestins, dont cette galerie faisait partie, avait été affecté à la Direction du Génie militaire, sauf

la galerie du rez-de-chaussée, dans laquelle l'Arsenal conservait presque tous ses livres de la section *Histoire*, environ 60.000 volumes. Quand l'un de ces livres était demandé en communication, il fallait traverser la rue pour l'aller chercher, quelque temps qu'il fût. Mais ce n'était là encore que le moindre inconvénient. Pour rendre à la Direction du Génie sa politesse, l'Arsenal lui avait cédé son propre rez-de-chaussée, et Dieu sait à quels usages le Génie l'employa. Il en fit d'abord un magasin de fourrages. L'administrateur de l'Arsenal protesta contre un voisinage aussi dangereux. On remplaça ce magasin par des ateliers d'ouvriers militaires. Nouvelles protestations. On y mit des écuries, qui bientôt furent transformées en infirmerie pour les chevaux malades. L'administrateur protesta plus énergiquement encore. Les choses se gâtèrent. De part et d'autre on s'exaspéra. Mais la Bibliothèque ne disposait pas d'armes aussi redoutables que l'administration militaire. Nous savons tous combien le calme et le silence sont nécessaires aux travailleurs de nos Bibliothèques. Les antagonistes de l'administrateur de l'Arsenal ne l'ignoraient pas non plus. Et voici ce qu'ils imaginèrent. Au rez-de-chaussée, exactement au-dessous des salles de lecture, qui alors comme aujourd'hui se trouvaient au premier étage, ils installèrent une école de tambour, à laquelle ils en adjoignirent bientôt une autre pour les clairons et les trompettes. Les lecteurs désertèrent la maison : on déserterait à moins. Cette fois, la querelle s'était envenimée tout à fait, et le débat fut porté devant les ministres compétents. Ceci se passait en 1832. Sur ces entrefaites, les deux parties pourtant s'étaient mises d'accord pour demander que chacune reprît son rez-de-chaussée. C'était simple, mais il fallait y penser. On y pensa beaucoup, on y pensa pendant huit ans. C'est seulement le 10 décembre 1840 qu'une ordonnance royale restituait à chacune des admi-

nistrations les locaux qui semblaient si naturellement lui appartenir.

A partir de 1840, la Bibliothèque de l'Arsenal, pendant trente ans, ne connut plus de tribulations. En 1870, et surtout en 1871, elle subit le sort commun, hélas ! Si elle ne paraît pas avoir été plus particulièrement exposée pendant le siège, il n'en fut pas de même dans les derniers jours de la Commune. La proximité du Grenier d'abondance faillit lui être funeste. Le Grenier d'abondance, je dis cela pour ceux d'entre vous, Messieurs, qui n'ont pas connu ces époques déjà lointaines, le Grenier d'abondance se trouvait en bordure du canal Saint-Martin, sur le boulevard Bourdon, à l'endroit où la Compagnie des omnibus fait actuellement bâtir des remises pour ses autobus de la ligne Madeleine-Bastille. D'énormes quantités de pétrole avaient été, au début du siège, emmagasinées dans les caves du Grenier d'abondance. Lorsque ces réserves furent incendiées, le pétrole enflammé se répandit dans les égouts. Pendant plusieurs semaines on vit des flammes sortir, non seulement des bouches d'égout, mais aussi entre les pavés dans toutes les rues avoisinantes et particulièrement autour de la Bibliothèque de l'Arsenal. Les craintes, comme vous le pensez bien, furent très vives, et il est certain que les trésors littéraires accumulés dans l'Arsenal coururent à ce moment de graves dangers.

Depuis l'année terrible, notre Bibliothèque n'a plus d'histoire, tout au moins au point de vue matériel.

Je vous ai retracé dans ses grandes lignes l'historique de cette belle collection de livres. Je ne vous ai rien dit encore de sa composition. La Bibliothèque de l'Arsenal, comme vous le savez déjà sans doute, est, après la Bibliothèque nationale, la plus importante que nous ayons en France, la plus importante aussi bien pour la qualité que pour la quantité de volumes dont elle est formée. Ce qui

ne veut pas dire que ce soit, après la Nationale, la Bibliothèque la plus fréquentée. Ce qui ne veut pas dire non plus qu'elle approche de la Bibliothèque nationale. Je crois qu'on peut estimer à plus de 3.000.000 le nombre des livres accumulés rue de Richelieu. L'Arsenal en possède modestement 620.000 environ. Malgré cette énorme différence, l'ancienne collection de livres du marquis de Paulmy est bien toujours la seconde Bibliothèque de la République, comme la nommait déjà en l'an IX son premier administrateur Ameilhon.

On a dit et l'on répète volontiers que l'Arsenal est une Bibliothèque exclusivement littéraire. Ce n'est pas exact. C'est bien une Bibliothèque encyclopédique. Certaines séries, à coup sûr, sont plus complètes que d'autres, comme cela a lieu dans tous les établissements similaires ; mais notre fondateur s'était appliqué, au contraire, à réunir les meilleurs ouvrages concernant l'ensemble des connaissances humaines. Lui-même nous a livré le secret de la pensée qui a présidé à la formation de sa bibliothèque. Si M. de Paulmy avait rassemblé le plus grand nombre possible d'ouvrages de tous les genres et sur tous les sujets, c'est qu'il songeait à faire une Encyclopédie bibliographique. Ce projet, il le dévoila en 1775. Presque aussitôt, se rendant compte des difficultés que présentait une aussi vaste entreprise, il restreignit son projet à des dimensions un peu moindres. Il se proposa, toujours en cette même année 1775, de décrire seulement les livres parus ou réimprimés depuis un siècle. Le titre qu'il avait l'intention de donner à son travail était : *Histoire littéraire et bibliographique de l'Europe depuis cent ans*. C'était encore là un plan dont l'exécution eût exigé bien des années : dans la pensée de son auteur, ce travail devait, en effet, fournir matière à plus de 100 volumes. A vrai dire, cette œuvre dut toujours tenir la première place dans les préoccupations de M. de Paulmy. Si elle ne fut pas exé-

cutée, nous avons du moins aujourd'hui la collection que le fondateur de l' Arsenal avait rassemblée dans ce but. C'est plus qu'un dédommagement : car, si l'on en juge par les parties que le marquis de Paulmy en avait préparées, l'ouvrage eût été sans doute assez défectueux.

En tout cas, une collection de livres formée dans le but de fournir les éléments d'une Bibliographie générale ne saurait, on le comprend, être considérée comme une bibliothèque spéciale. Du reste, au XVIII^e siècle, on ne trouve guère de bibliophiles qui, de propos délibéré, se soient, comme quelques-uns de nos jours, fait une spécialité de collectionner telle ou telle catégorie de livres. Il y en a eu cependant ; mais ils n'ont pas dû être très nombreux. En cherchant dans mes souvenirs, je n'en vois guère qu'un seul à signaler. C'est un amateur, un avocat au Parlement, nommé Floncel. Ce Floncel avait eu l'idée, originale à cette époque, de recueillir des livres en langue italienne, à l'exclusion de tous autres.

M. de Paulmy, lui, fort heureusement, n'eut pas cette espèce de dilettantisme ; il fut tout à fait éclectique. Il prenait de toutes mains. Pendant près de trente ans, il eut des secrétaires qui suivaient les ventes et qui achetaient pour leur maître tout ce qui leur paraissait offrir de l'intérêt. Livres anciens, livres modernes, manuscrits, estampes, tout était de bonne prise. Même éloigné de Paris, dans le temps de ses ambassades, M. de Paulmy entretenait avec ses secrétaires une correspondance très suivie qui le tenait au courant de tous les achats. Et ne pensez pas qu'on n'achetait que des livres offerts par les libraires ou passant dans les ventes : tous les ouvrages nouveaux, toutes les estampes étaient acquis au moment même où ils paraissaient. Quand il fut revenu à Paris et qu'il se fut définitivement installé à l' Arsenal, le marquis de Paulmy continua ses acquisitions. Il avait en France et hors de France de nombreux correspondants qui lui

envoyaient régulièrement les feuillets manuscrits de leurs catalogues, sur lesquels le fondateur de l' Arsenal faisait son choix, choix toujours judicieux.

M. de Paulmy avait également le plus grand soin de ses catalogues. Et là je trouve encore une preuve que sa bibliothèque était bien réellement encyclopédique. En effet, une bibliothèque spéciale nécessite aussi des divisions spéciales. Or, le marquis de Paulmy adopta, pour le classement des ses livres, le système dit, injustement d'ailleurs, *système de Brunet*, c'est-à-dire les cinq grandes divisions : *Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres, et Histoire* comprenant aussi la *Géographie*.

Mais à quoi bon chercher des preuves que la bibliothèque de Paulmy était bien une bibliothèque encyclopédique, puisque nous pouvons en juger par nos propres yeux. Cette bibliothèque, en effet, existe intacte encore aujourd'hui.

Encyclopédique, oui, elle l'était. Ce qui ne veut pas dire que M. de Paulmy n'avait pas ses préférences. S'il s'attachait à posséder des ouvrages de tout genre, il est bien certain que ses goûts le portaient plus particulièrement vers les livres de littérature et d'histoire. Et, comme ses recherches se sont exercées à une époque, bien différente de la nôtre, où l'on pouvait encore se procurer à assez bon compte les ouvrages d'histoire et de littérature des xvi^e et xvii^e siècles, il en est résulté qu'aujourd'hui la Bibliothèque de l' Arsenal, grâce au marquis de Paulmy, est le dépôt le plus riche, semble-t-il, en livres publiés depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Louis XIV. Je ne parle pas du xviii^e siècle, qui est l'époque même du marquis de Paulmy ; et je viens de vous dire que le fondateur de l' Arsenal a essayé de se procurer tous les livres nouveaux à mesure qu'ils paraissaient.

Une autre cause de l'abondance des ouvrages d'ancienne littérature française à l' Arsenal est que le mar-

quis de Paulmy avait formé le projet, qu'il a d'ailleurs réalisé, de faire paraître, sous le titre de *Bibliothèque universelle des romans*, une série de volumes qui furent publiés de 1775 à 1778, à raison de 16 tomes par an. C'est un peu dans le même esprit qu'il imprima ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, qui ne comportent pas moins de 65 volumes. Si l'on songe que ces deux publications ont été faites exclusivement à l'aide de matériaux puisés dans la bibliothèque du marquis de Paulmy, c'est-à-dire dans la Bibliothèque de l' Arsenal, on comprendra aisément que la section des *Belles-Lettres* doit y avoir un développement exceptionnel.

M. de Paulmy recherchait également avec avidité les incunables, les premières éditions, tous ces livres qui, depuis, sont devenus pour les bibliophiles l'objet d'un véritable culte. Aussi les volumes rarissimes et précieux sont-ils extrêmement nombreux à l' Arsenal.

Quelques mois avant sa mort, notre regretté collègue, M. Marchal, conservateur du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale, était venu passer un après-midi à la Bibliothèque de l' Arsenal, qu'il ne connaissait point. Comme nous parcourions ensemble les galeries, M. Marchal s'arrêtait à chaque pas, prenait un livre au hasard et poussait une exclamation. Tantôt c'était un incunable qu'il découvrait, tantôt c'était un livre couvert d'une belle reliure avec armes, reliure si rare que la Bibliothèque nationale elle-même n'en posséderait aucun exemplaire. Et M. Marchal ne cessait de répéter : « Comment ! Vous laissez cela dans les rangs ! Mais à la Bibliothèque nationale tous ces volumes seraient à la Réserve ! »

Sans doute tous ces volumes mériteraient de faire partie d'une Réserve ; mais, outre que l'aménagement d'une Réserve capable de contenir tant de livres précieux coûterait fort cher et que l'argent est rare, il faut bien se dire que la Bibliothèque de l' Arsenal toute entière peut pres-

que être considérée comme une Réserve, du moins en certaines de ses parties. Il n'est peut-être pas d'autre Bibliothèque qui réponde mieux à l'idée que nous nous faisons de ce qu'on nomme aujourd'hui une *Bibliothèque-musée*.

Je ne parle, bien entendu, que de l'ancienne Bibliothèque. Nous verrons tout à l'heure que la Bibliothèque nouvelle est composée d'éléments mieux appropriés aux besoins actuels.

Des cinq sections qui formaient la bibliothèque de Paulmy, la plus négligée par son fondateur fut certainement la section *Théologie*. Et cela se comprend. M. de Paulmy n'était pas un théologien. Sans être philosophe, il était de son temps, et il s'était toujours senti beaucoup plus attiré vers la littérature et l'histoire que vers les autres études.

De ce que le fondateur de l'Arsenal avait un peu négligé les ouvrages purement théologiques, il ne faudrait pas conclure que cette Bibliothèque ne renferme qu'un petit nombre d'ouvrages de ce genre : je parle de ceux qui furent publiés avant la Révolution. Non. Les laeunes laissées par le marquis de Paulmy furent largement comblées dans les dernières années du xviii^e siècle.

Comme toutes les autres Bibliothèques, l'Arsenal, par l'entremise des Dépôts nationaux littéraires, reçut un très grand nombre de volumes provenant, soit des émigrés, soit des établissements supprimés à la Révolution. Si l'on tient compte de ce que la plupart de ces établissements supprimés avaient un caractère religieux, on n'aura pas de peine à imaginer que le plus grand nombre des livres qui y furent puisés traitaient de matières théologiques. Il y en avait aussi, il est vrai, de très différents, ouvrages d'histoire, de littérature, de jurisprudence, de sciences. On peut évaluer à 60.000 environ le nombre des livres qui vinrent à l'époque révolutionnaire accroître le fonds primitif de l'Arsenal. Mais pour notre Bibliothèque,

l'époque révolutionnaire se prolongea fort tard, jusqu'en 1811. A cette date, en effet, la Bibliothèque de l' Arsenal reçut plus de 10.000 volumes, qu'on a appelés le Résidu des Dépôts littéraires.

Je n'ai pas l'intention de vous faire l'historique de ces grands Dépôts nationaux, dont le fonctionnement, au surplus, n'est pas encore parfaitement connu. Je voudrais vous en dire un mot seulement pour vous faire comprendre ce qu'étaient ces résidus qui en 1811 furent donnés à l'Arsenal. Dès le début de la Révolution, tous les livres trouvés chez les émigrés et surtout dans les établissements religieux supprimés furent centralisés à Paris dans des locaux qu'on désigna sous le nom de Dépôts nationaux littéraires. Ces dépôts étaient au nombre de huit. Dès qu'ils furent constitués, les grandes Bibliothèques de l'Etat et beaucoup d'autres établissements publics recurent du ministre l'autorisation d'y prendre les ouvrages susceptibles de compléter utilement leurs collections. Peu à peu les Dépôts nationaux se vidèrent, et l'on ne manqua pas de les supprimer, les uns après les autres, en fondant ensemble ce qui avait été délaissé. C'est ainsi qu'en l'an VII, il n'en restait plus que deux, celui des Cordeliers et celui de Saint-Louis-la-Culture, c'est-à-dire l'église Saint-Paul-Saint-Louis actuelle. Ce dernier fut à son tour réuni au Dépôt des Cordeliers le 28 vendémiaire an IX ; mais c'est seulement vers le mois de nivôse an XI qu'on acheva de transporter aux Cordeliers les livres du Dépôt de la rue Saint-Antoine. Enfin, en l'an XIII, celui même des Cordeliers fut supprimé. Le décret de Milan, du 12 prairial (1^{er} juin 1805) ordonna qu'il serait réuni au Dépôt du ministère de l'Intérieur. Le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Chabillant, rue de Grenelle, dépendant du ministère, fut destiné à recevoir les livres venus des Cordeliers ; mais, là encore, on ne tarda pas à se lasser de conserver des livres qu'on jugeait encombrants, et le

ministre décida le 8 mai 1811 de les envoyer à l'Arsenal.

Pendant fort longtemps les uns ont contesté l'existence même de ce Dépôt de Chabillant ; d'autres, sans la nier, recherchaient ce qu'il avait pu être. Vous voyez ce qu'était ce Dépôt de Chabillant. Ce n'était pas, comme quelques-uns l'ont cru, un neuvième Dépôt littéraire : c'était simplement le résidu de tous les autres Dépôts après leur suppression.

Quoi qu'il en soit, le Dépôt de Chabillant se trouve aujourd'hui tout entier à l'Arsenal. Les volumes n'en étaient peut-être pas particulièrement intéressants ; mais, en même temps qu'on les apportait à notre Bibliothèque, on y déposait aussi les archives des Dépôts littéraires, ainsi que les fiches qui avaient été dressées lors de la centralisation et de la dispersion de ces énormes quantités de volumes. Fiches et archives sont aujourd'hui extrêmement précieuses. Malheureusement elles ne sont plus complètes. A une époque déjà ancienne, au temps de la Restauration, on ne comprit sans doute pas l'intérêt que pouvaient présenter ces amas de papiers, et ils ne furent pas toujours respectés comme ils le méritaient.

Avec le règne de Napoléon I^{er}, commença la période sombre de la Bibliothèque de l'Arsenal, période qui se continuera jusqu'à la veille du Second Empire. Autant cette Bibliothèque est riche pour les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, y compris même l'époque révolutionnaire, autant les lacunes sont considérables pour la période qui s'étend presque depuis le début du xix^e siècle jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. A quoi attribuer cette pénurie de volumes pendant si longtemps ? Il n'est pas malaisé d'en deviner les causes. Les acquisitions étaient à peu près nulles. Les dons étaient rares. Quant au dépôt légal, il me suffira de vous signaler qu'en 1847 par exemple, l'Arsenal reçut par cette voie, dans l'année entière, en tout et pour tout trois volumes : encore deux de ceux-ci

étaient-ils des suites. Vous voyez que s'il y avait eu à l'Arsenal un bureau du catalogue les employés y auraient eu des loisirs.

Il y a cependant dans cette pauvreté de notre Bibliothèque pour toute une période quelque chose d'étonnant. Vous n'ignorez pas que l'Arsenal passe pour avoir été le berceau du romantisme. Est-il nécessaire de rappeler le séjour de Charles Nodier à l'Arsenal ? Les soirées de l'Arsenal sont célèbres. C'est dans le salon de Nodier que se réunissaient les chefs de la jeune école romantique. C'est devant la cheminée de ce salon, salon qui existe toujours, qu'Alfred de Musset a récité ses premiers vers. C'est à l'Arsenal que Victor Hugo aurait eu la première idée de composer sa *Notre-Dame de Paris*, un soir que du balcon de Nodier il contemplait le soleil se couchant derrière la cathédrale. Il semble donc, et c'est bien d'ailleurs l'opinion commune que l'on devrait trouver à l'Arsenal toutes les premières éditions des romantiques. Hélas ! il n'en est rien. Pour cette période, au contraire, il y a dans notre Bibliothèque une lacune extrêmement regrettable. Je devrais dire plutôt qu'il y avait une lacune : car, depuis un certain nombre d'années, mes prédécesseurs et moi-même nous sommes efforcés de la combler. Nous avons fait de notre mieux ; mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est en 1848 que le ministère de l'Instruction publique se préoccupa de régulariser la répartition des livres provenant du dépôt légal. A partir de cette époque, la Bibliothèque de l'Arsenal fut un peu mieux partagée dans cette distribution. Je dois ajouter aussi qu'elle possède une collection, sinon complète, au moins très riche, des publications auxquelles ont donné lieu la guerre de 1870-1871 et la Commune qui la suivit.

Tout cela ne concerne que la Bibliothèque ancienne. Mais juxtaposée à cette ancienne Bibliothèque, il y a à

l'Arsenal une Bibliothèque nouvelle. Jusqu'en 1884 on s'était toujours exclusivement servi des vieux catalogues faits à la hâte et qui étaient déjà terminés en 1810. Les volumes nouvellement entrés étaient intercalés auprès des ouvrages similaires dans les vieilles divisions du système dit de Brunet. On se contentait d'en inscrire les titres en surcharge dans les catalogues copiés sur registres. Cette façon de procéder dura près d'un siècle. Je n'ai pas besoin de vous en faire ressortir les inconvénients. Ce que je puis constater, c'est qu'en 1884 tout le monde tomba d'accord qu'il était nécessaire de rompre avec ces vieux errements. On se décida donc cette année-là à considérer la Bibliothèque comme un fonds fermé qui ne devait plus s'accroître. Et l'on commença une nouvelle Bibliothèque.

Pour cette nouvelle Bibliothèque je ne vous répéterai pas ce que je disais tout à l'heure de l'ancienne, qu'elle est essentiellement encyclopédique. Non, la nouvelle Bibliothèque de l'Arsenal commencée en 1884 peut être regardée assez justement presque comme une Bibliothèque spéciale. Ce sont incontestablement les livres d'histoire et de littérature qui y dominent. Les ouvrages de sciences, de droit, les livres touchant aux matières religieuses y sont relativement peu abondants. Ce sont aussi les volumes de littérature et d'histoire qui nous sont plus spécialement envoyés par le service du dépôt légal. Mais pour ces deux catégories d'ouvrages, on peut dire que la Bibliothèque de l'Arsenal possède, depuis vingt-huit ans, des séries vraiment presque complètes.

Cette nouvelle Bibliothèque fut dès le début divisée en quatre sections : section des *Romans*, section de la *Poésie*, section du *Théâtre*, et enfin une quatrième section, de beaucoup la plus importante, qui, sous le nom de *Nouveau fonds*, comprend tous les ouvrages ne rentrant pas dans les trois sections précédentes, c'est-à-dire les livres d'histoire, critique littéraire, voyages, géographie, beaux-

arts, linguistique, droit, sciences, religion, etc. Dans ces quatre sections, on n'a admis aucun ordre méthodique. Les volumes sont placés sur les rayons dans l'ordre de leur arrivée, en tenant compte, bien entendu, des trois formats, grand, moyen et petit. Le catalogue en est dressé sur fiches mobiles, et non pas transcrit sur registres, comme pour l'ancienne Bibliothèque.

Depuis 1884, la Bibliothèque de l'Arsenal a reçu, en chiffres ronds : 18.000 romans ; 22.000 volumes de poésies ; 30.000 pièces de théâtre ; et, pour sa grande section dite Nouveau Fonds, 42.000 volumes. La nouvelle Bibliothèque se compose donc aujourd'hui de 112.000 volumes environ.

Il ne faudrait pas croire que ce soient là les seuls accroissements de la Bibliothèque de l'Arsenal depuis une trentaine d'années. Je ne vous parlerai pas des brochures qui y arrivent, comme partout, en nombre considérable, et dont le total peut être évalué à 130.000 environ ; mais je dois vous dire un mot du dépôt des publications périodiques qui y a été établi.

En 1880, M. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, décida que de toutes les publications périodiques paraissant à Paris un exemplaire serait désormais déposé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Les grands quotidiens, journaux politiques, revues littéraires, historiques, artistiques, périodiques illustrés, etc. ont été depuis lors centralisés dans notre Bibliothèque. C'était toute une section nouvelle, je pourrais dire un département nouveau, que le ministre créait à l'Arsenal, section considérable, dont personne à cette époque ne pouvait prévoir le développement futur. M. Jules Ferry, comme il convenait, décida en même temps que le budget du matériel de la Bibliothèque serait très notablement augmenté, afin de permettre de relier ces immenses volumes que forment au bout d'une année les grands journaux quotidiens. Le

ministre décidait également qu'un bibliothécaire et un gardien seraient ajoutés au personnel déjà existant pour s'occuper exclusivement de ce fonds nouveau qui venait d'être créé. Depuis ces trente-deux ans, les journaux et revues, dont le nombre et le format augmentent d'année en année, nous parviennent régulièrement, au point qu'il faut avoir recours aujourd'hui à des moyens de fortune, je ne dis pas pour les installer, mais seulement pour les abriter. Malheureusement, la première décision de M. Jules Ferry fut seule exécutée. Si nous recevons bien les journaux, depuis trente-deux ans nous attendons et l'accroissement des crédits du matériel et les deux employés promis par le ministre en 1880. La Bibliothèque a fait de son mieux depuis cette époque pour classer et relier ses journaux et ses revues ; mais, il faut bien le reconnaître, cela n'a pu être fait qu'au détriment des livres dont beaucoup ne sont pas reliés, qui devraient l'être sans aucun doute.

En résumé, l'ancienne Bibliothèque arrêtée en 1884 est donc une Bibliothèque encyclopédique, qui n'a encore pour catalogues que ceux qui étaient terminés en 1810, auxquels on a fait des additions. Ces catalogues laissent à désirer. Aussi, il y a cinq ans, avons-nous entrepris un catalogue nouveau sur fiches de l'une des cinq sections, celle des *Sciences et Arts* dont le catalogue m'a paru exiger plus particulièrement une refonte immédiate. Le catalogue de cette section est aujourd'hui terminé. On achève actuellement la révision et le classement des fiches.

Quant à la Bibliothèque nouvelle, comprenant environ 112.000 volumes, le catalogue, comme je vous l'indiquais, en est dressé sur fiches. Et je puis dire, en thèse générale, que maintenant les volumes, reçus, par exemple, du dépôt légal le samedi, sont portés au registre d'en-

trée, catalogués, mis en place et en état d'être communiqués au public dans un délai de huit à dix jours.

Dans cette Bibliothèque nouvelle, je dois faire une place spéciale au fonds des pièces de théâtre. La collection de l'ancienne Bibliothèque était déjà très considérable ; et, depuis le xviii^e siècle jusqu'à l'époque actuelle, elle n'a pas cessé de s'accroître régulièrement, si bien que l'Arsenal est réputé à bon droit pour posséder la collection la plus complète d'œuvres dramatiques françaises.

Le titre général de nos conférences est : *Les Bibliothèques modernes*. Notre section des *Journaux et Revues*, aussi bien que la nouvelle Bibliothèque commencée en 1884, sont bien, elles, essentiellement des Bibliothèques modernes répondant à des besoins actuels ; mais je n'ai pas cru pourtant ne devoir vous parler que de celles-ci. Il m'a semblé qu'il n'était pas possible, dans une causerie sur la Bibliothèque de l'Arsenal, de passer sous silence l'histoire du fonds ancien, de cette bibliothèque du marquis de Paulmy, la plus belle collection de livres sans doute qu'un particulier ait jamais formée.

Il me paraît même bien difficile de ne pas abuser encore pendant quelques minutes de votre attention. Tout ce que je vous ai dit, en effet, ne concerne que les livres, j'entends les livres imprimés ; mais il y a à l'Arsenal d'autres collections vraiment dignes d'intérêt.

Et d'abord, la Bibliothèque de l'Arsenal possède un Cabinet d'estampes. Ce Cabinet d'estampes a subi, du reste, bien des vicissitudes. Ce n'est plus aujourd'hui la riche collection de gravures formée au xviii^e siècle par le marquis de Paulmy qui est conservée à l'Arsenal. Le 15 novembre 1860, le ministre prenait un arrêté dont l'article 1^{er} était ainsi conçu :

« Les médailles, dessins, manuscrits orientaux et livres chinois existant dans les Bibliothèques Mazarine, de l'Ar-

senal, Sainte-Genevière et de la Sorbonne seront réunis à la Bibliothèque impériale. » Le même arrêté décidait, en outre, que toutes les estampes et gravures des quatre Bibliothèques seraient transférées à la Bibliothèque impériale pour y être examinées. Les estampes de ces Bibliothèques furent donc centralisées rue de Richelieu, où l'on procéda à un triage. Quand la Bibliothèque impériale eut fait son choix, il restait un nombre considérable de recueils d'estampes, de gravures séparées, de dessins, dont on n'avait que faire et qui ne tardèrent pas à paraître encombrants. On les mit en dépôt à l' Arsenal. Là on s'occupa aussitôt de mettre de l'ordre dans ce chaos. Mais on éprouva des surprises fort agréables. La Bibliothèque impériale avait rejeté les pièces qui pour elle faisaient double emploi : c'était tout naturel. Ce qui l'était moins, c'est qu'elle avait renvoyé comme résidu à l' Arsenal un certain nombre de dessins et une foule de pièces de premier ordre, dont plusieurs lui manquaient, comme, par exemple, le recueil des Watteau formé par M. de Julienne. La mesure prise par le ministre en 1860 a donc eu pour conséquence inattendue d'instituer à l' Arsenal un Cabinet d'estampes très important, comprenant environ 120.000 pièces. Et, chose singulière, la Bibliothèque de l' Arsenal a été appelée à recueillir des estampes provenant, non seulement de la Bibliothèque nationale, mais aussi des autres Bibliothèques qui avaient été dépouillées en même temps qu'elle. Que conclure de ceci ? C'est que, quand on n'aura pas trouvé à la Bibliothèque nationale telle ou telle estampe, il sera toujours prudent, avant d'abandonner les recherches, de se renseigner à la Bibliothèque de l' Arsenal. Le catalogue de ce fonds important est entièrement imprimé. S'il n'a pas encore paru, c'est que la table générale qui doit le terminer est sous presse.

Mais l'heure s'avance, je ne vous ai déjà tenus que trop

longtemps. Permettez-moi de vous signaler, en terminant, l'importance du fonds de manuscrits qui existe à la Bibliothèque de l' Arsenal. Après le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, celui de l' Arsenal est certainement le plus riche. L' Arsenal possède aujourd'hui 10.341 manuscrits. Ce chiffre est considérable sans doute ; mais c'est bien plus la qualité que la quantité qui rend si précieux le fonds de nos manuscrits. Le nombre des manuscrits à miniatures, si en vogue depuis quelques années, y est très élevé. Quelques-uns sont universellement célèbres ; comme le *Psautier de saint Louis et de Blanche de Castille*, le *Térence des Ducs*, les *Heures du Maître-aux-fleurs*, les *Heures de Boussu*, l'*Evangélaire de sainte Aure*, la *Bible de Charles V*, le *Boccace de Jean sans Peur*, le *Décameron de Guilbert de Mctz*, le *Renaud de Montauban*, l'*Histoire des Empereurs*, et tant d'autres que je pourrais vous citer. Aux travailleurs qui font leur étude particulière de l'histoire de notre littérature au siècle de Louis XIV, l' Arsenal peut offrir les très précieux recueils du premier secrétaire de l' Académie française, Valentin Conrart. Ces recueils forment aujourd'hui 50 volumes. Beaucoup de travaux ont été déjà publiés à l'aide des recueils de Conrart ; mais la mine est bien loin d'être épuisée. Si le fonds des imprimés de l' Arsenal renferme des ressources exceptionnelles pour notre histoire littéraire à partir du xvi^e siècle, les manuscrits contenant des œuvres de nos anciens prosateurs et surtout des poètes français du moyen âge sont également nombreux dans notre Bibliothèque. Plusieurs sont des manuscrits uniques.

Tous les manuscrits de l' Arsenal ont été catalogués, et le catalogue en a été publié, en sept volumes, de 1885 à 1896. Un tome VIII^e, contenant l' Histoire de la Bibliothèque, a paru en 1899. Enfin, le IX^e volume de ce catalogue est consacré aux papiers de la Bastille : car l' Arsenal pos-

sède aussi la plus grande partie des archives de la célèbre prison d'Etat. Des légendes se sont formées à diverses reprises sur l'entrée des papiers de la Bastille à l'Arsenal. La réalité, comme cela arrive souvent, est beaucoup moins dramatique que la légende. Ces papiers sont venus là d'une façon toute naturelle et très banale. C'est simplement une lettre du ministre qui les y a envoyés : l'original en est conservé dans les archives de notre Bibliothèque. La lettre est du 9 ventôse an VI, e'est-à-dire du 27 février 1798 ; elle est adressée par le ministre Letourneur à l'administrateur Ameilhon. La voici : « Citoyen, conformément à la demande que vous formez par votre lettre du 15 pluviôse, je vous autorise à faire transporter à la Bibliothèque de l'Arsenal les papiers trouvés à la Bastille et dont vous voudrez bien dresser le catalogue. » Vous voyez qu'il n'y a place là pour aucune légende.

Du reste, ce ne sont pas des légendes que j'avais à vous rapporter. Je n'ai voulu que vous donner quelques précisions sur cette grande et belle Bibliothèque, peut-être un peu méconnue parce qu'éloignée du centre des études. Il y aurait encore beaucoup de choses à vous en dire sans doute ; mais j'ai déjà abusé trop longuement de votre sympathique attention, dont je vous suis cordialement reconnaissant. Ce que je me permets de souhaiter, pour terminer, e'est que notre Bibliothèque soit de plus en plus appréciée des travailleurs, comme elle mérite véritablement de l'être pour l'abondance et la richesse de ses collections.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA
BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

PAR

M. PAUL MARAIS

Conservateur (1).

J'ai à vous parler aujourd'hui de la bibliothèque Mazarine.

Pour plus de clarté, je divise cette causerie en trois parties :

- A. — *Historique de la bibliothèque.*
- B. — *Constitution des différents fonds.*
- C. — *Les catalogues, leur historique, leur utilisation.*

A. — HISTORIQUE

Le cardinal Mazarin fut un grand ministre qui a laissé et laissera son nom dans l'histoire.

Continueur de l'œuvre de Richelieu, il mena à bien la réalisation des projets entrepris par ce grand homme d'Etat, et eut le mérite, devenu rare dans notre histoire, de laisser à sa mort la France plus grande qu'il ne l'avait prise, et d'avoir préparé les voies au règne de Louis XIV. Je n'ai pas à reprendre l'histoire de son ministère ; ici, Mazarin bibliophile et créateur de bibliothèque est le seul côté du personnage qui nous intéresse, et dont j'aie à vous entretenir.

(1) Conférence faite le 20 novembre 1912.

A Rome, déjà, avant son arrivée en France, Mazarin, qui s'est toujours intéressé aux livres, possédait une bibliothèque contenant environ 5.000 volumes, ce qui, à cette époque, constituait une collection appréciable.

Quand la carrière politique du cardinal se dessina, Mazarin, à la mort de Richelieu, hérita non seulement de sa situation politique, mais encore d'un bibliothécaire inappréciable, passionné pour son métier, fort érudit, et qui était appelé à rendre les plus grands services, j'ai nommé le médecin Gabriel Naudé.

Prenant comme point de départ la bibliothèque primitive de Mazarin, les 5.000 volumes dont je vous ai parlé, Naudé débuta par un coup de maître qui doubla et au delà la richesse de la collection primitive.

Un chanoine de Limoges, Descordes, ami de Naudé, mourut en janvier 1643 ; Naudé établit le catalogue de la bibliothèque de son ami, environ 6.000 volumes, et, sur sa proposition, Mazarin l'acheta en bloc.

En octobre 1643, la bibliothèque du cardinal comprenait environ 12.000 imprimés et 400 manuscrits.

Contrairement à quantité de bibliophiles qui veulent jalousement conserver leurs richesses, Mazarin décida que sa bibliothèque serait ouverte aux travailleurs une fois par semaine, le jeudi.

Retenons bien cette date de 1643 ; elle marque en effet, pour la France, un progrès des plus sensibles ; la bibliothèque du cardinal Mazarin est donc, sans conteste, la première bibliothèque ouverte aux travailleurs, la première bibliothèque publique.

Sous l'habile direction du dévoué Naudé, elle s'accroît rapidement. Naudé fait de fructueux voyages bibliographiques en Flandre, en Italie, en Allemagne, en Angleterre ; rien qu'en 1647, il rapporte 4.000 volumes.

En même temps que les collections augmentaient, le cardinal se préoccupait de leur donner un cadre digne

d'elles, et il faisait installer dans son palais, aujourd'hui la Bibliothèque Nationale, la galerie, encore appelée galerie Mazarine, où tous ses livres furent rangés. En 1647, la bibliothèque était achevée, les boiseries terminées, les livres rangés. Il y avait environ 40.000 volumes dont 12.000 in-folio. Naudé, en effet, *ce grand ramassier de livres*, achetait d'une façon infatigable, au poids, à la toise, et avait chez les libraires et marchands de vieux livres, la réputation de terriblement marchander.

Mais les épreuves allaient succéder à cette période de prospérité, et compromettre presque d'une manière irrémédiable tous les efforts du cardinal et de Naudé.

Si Mazarin fut un grand ministre, ce ne fut pas un ministre intègre, loin de là, et par des moyens que la morale réprouve, mais que la politique tolère, il était arrivé à constituer une fortune énorme pour l'époque. Que voulez-vous ? il était de son temps ; je parle de faits bien anciens. Ce n'est pas comme à notre austère époque, où les hommes politiques quittent le pouvoir plus pauvres qu'ils n'y sont arrivés... du moins, je me le suis laissé dire.

Quoiqu'il en soit, la fureur populaire grondait contre le Mazarin. Les Français, les Parisiens surtout, étaient excédés de tant de malversations, et, sous l'impulsion de la colère populaire et du Parlement, la Fronde éclata.

Toute la colère allait au Mazarin, et on le lui fit bien voir. Exil, expulsion, confiscation, tout fut employé. L'exil, les expulsions, les confiscations sont de tous les temps et de tous les régimes, les confiscations surtout, parce qu'on espère qu'il en restera toujours quelque chose aux mains.

Le 13 janvier 1649, un arrêt du Parlement confisquait les biens du cardinal, le 25, on procédait à l'inventaire et le 16 février à la saisie.

Le pauvre Naudé fut nommé gardien du séquestre. La

vente eommença le 26 février, mais elle fut presque nulle ; on n'était pas asscz sûr du départ définitif du ministre détesté, et l'on n'avait pas tort.

En effet, en août 1649, le ministre rentrait, plus puissant que jamais, et, bien entendu, au milieu des transports de joie du populaire. Inutile d'ajouter que toutes les mesures antérieures tombèrent d'elles-mêmes.

On en avait donc été quitte pour une forte alerte, mais le feu couvait sous la cendre, et ces éprouves n'étaient rien auprès de celles que je vais aborder.

La petite Fronde était morte, mais en 1651 eommece la grande Fronde, sous l'impulsion de Gaston d'Orléans, des princes et du Parlement.

Le 6 février 1651, le cardinal s'enfuit de Paris, et son départ est salué par les mêmes manifestations du peuple à qui, toujours, on fait faire ee qu'on veut.

Les mesures de 1640 rentrent en vigueur, et Tubeuf eommece l'inventaire.

Un arrêt du Parlement du 29 décembre 1651 proclame la vente de la bibliothèque, qui eommença le 6 janvier 1652.

Ce ne fut pas une vente, mais un pillage, d'après le dire d'un témoin, peu suspect eependant de tendresse pour le Mazarin, mais fort ami des livres, le spirituel et mordant Guy Patin. Naudé, navré, fit tout ee qu'il put pour atténuer au moins le désastre, il fit offrir par des tiers de racheter le tout pour 40.000 livres, mais fut repoussé, et le pillage continua ; e'est toujours ee qui arrive dans les opérations de cette nature. Le 17 février la vente était terminée ; Naudé avait pu racheter ou faire racheter tous les livres de médecine.

Désespéré de la dispersion de cette belle bibliothèque, à laquelle il avait eonsaéré tous ses soins, le bon Naudé accepta les offres de la reine de Suède, Christine, qui avait racheté un certain nombre des livres du cardinal,

et proposait à Naudé de devenir bibliothécaire à sa cour. Pour finir le désastre, le 24 juillet 1652 eut lieu la vente des meubles du palais de Mazarin.

Mais les événements marchaient, les confiscations n'ont qu'un temps, la Fronde était vaincue définitivement et le 3 février 1653, Mazarin rentrait à Paris, au milieu de la joie et de l'enthousiasme populaire, cela va sans le dire, cette fois maître incontesté de la situation.

Dès lors, revirement complet, le ministre détesté est devenu l'objet des adulations et des platitudes ; les gens empressés à piller la bibliothèque font à qui mieux mieux les restitutions et se montrent d'autant plus empressés qu'ils ont été plus compromis ; cela est très humain, de tous les temps.

Grâce à ces restitutions et à des rachats, Mazarin espérait reconstituer sa bibliothèque ; il eut de nouveau recours à Naudé, qui s'empressa de répondre à son appel, mais les chagrins et les soucis avaient compromis sa santé autant que le rude climat de Suède, et Naudé mourut à Abbeville pendant son voyage de retour. Avec lui disparaissait un modèle de bibliothécaire.

Le cardinal acheta en bloc la bibliothèque de Naudé pour 10.000 livres, et recouvra ainsi une grande partie de ses anciennes collections.

Vers 1660, les pertes étaient réparées et la bibliothèque aussi riche qu'avant la Fronde.

Mazarin meurt le 9 mars 1661.

Laissez-moi espérer qu'il sera beaucoup pardonné à ce grand ministre peu scrupuleux, non seulement, suivant le vieux dicton, parce qu'il a beaucoup aimé, demandez à Anne d'Autriche, mais aussi parce qu'il eut une pensée vraiment grande et généreuse en instituant, par son testament le Collège des Quatre Nations, et en lui léguant sa bibliothèque. C'est grâce à cette belle pensée que cette superbe collection a pu parvenir jusqu'à nous.

Je n'ai pas à vous parler de ce collège, disons seulement qu'il était fondé pour l'entretien et l'instruction gratuite de soixante jeunes gentilshommes provenant des quatre provinces réunies à la France sous le ministère de Mazarin, d'où son nom de Collège des Quatre Nations.

Un des exécuteurs testamentaires de Mazarin, Colbert, fit dresser le catalogue de la bibliothèque, qui comprenait environ 30.000 volumes.

Puis, sous couleur d'échange, Colbert s'empara de tous les manuscrits du cardinal au profit de la bibliothèque du Roi, en 1668.

Lorsque le collège fut construit (c'est aujourd'hui le palais de l'Institut), on continua la pensée généreuse de Mazarin, et la bibliothèque, en 1688, fut réouverte aux travailleurs le lundi et le jeudi de 8 h. à 10 h. 1/2, et de 2 h. à 4 heures. L'installation matérielle provenait de la bibliothèque du cardinal, les colonnes et les tablettes actuelles de la Mazarine sont celles de la galerie Mazarine ; la salle était voûtée et ses dimensions, tout en se rapprochant de celles du palais du cardinal ne coïncident pas tout à fait avec celles de la galerie Mazarine.

Etant sous la direction de l'Université, les professeurs et le bibliothécaire étaient nommés par la Sorbonne. Le premier bibliothécaire fut La Poterie.

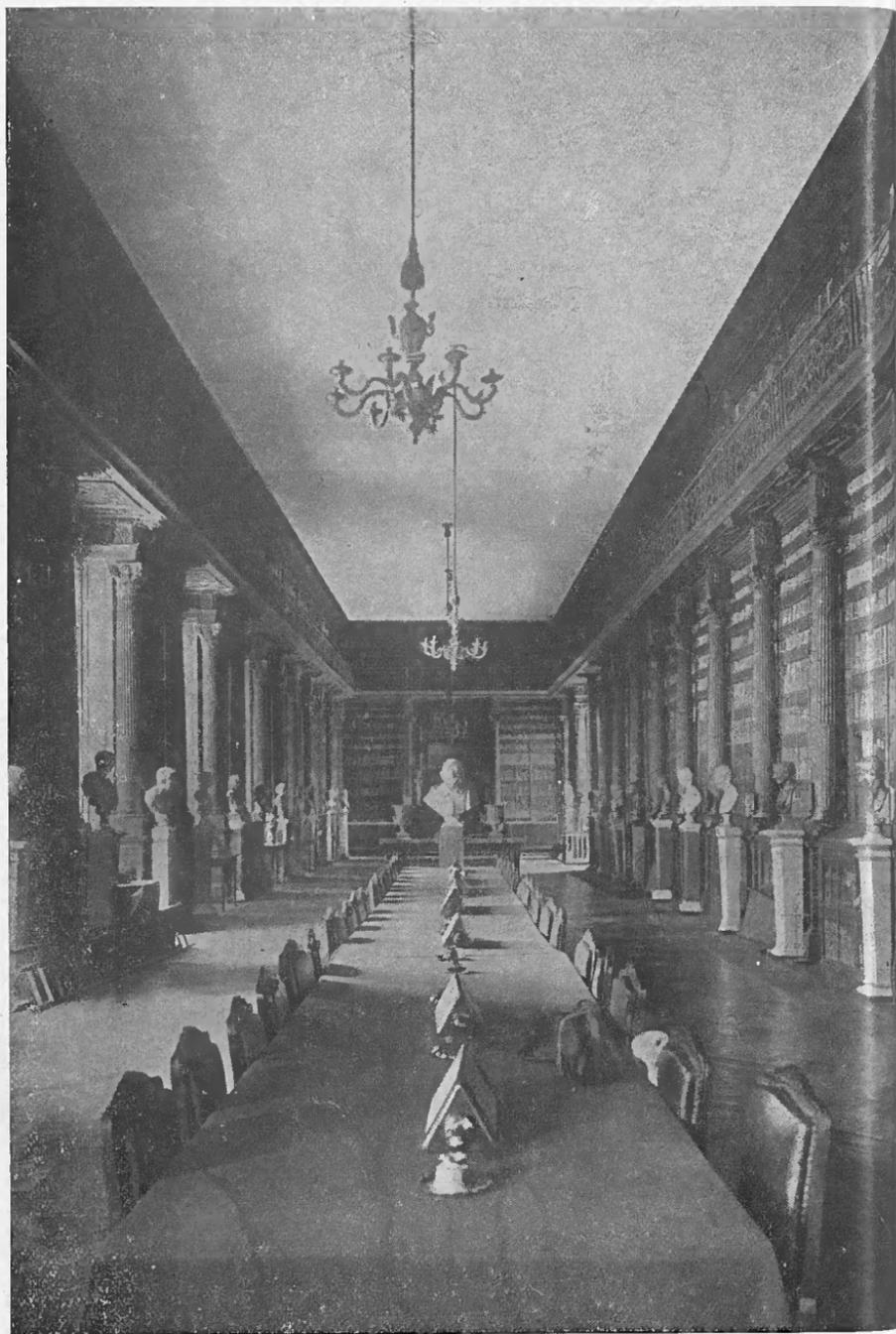
En 1739, la voûte fut remplacée par le plafond actuel, sous la direction du bibliothécaire Pierre Desmarais, mort le 23 février 1760, que nous retrouverons quand je vous parlerai des catalogues.

A sa mort, la bibliothèque comprenait 45.000 volumes. A Desmarais succéda l'abbé Vermond, le futur lecteur de la reine Marie-Antoinette : il démissionna en 1777 et fut remplacé par l'abbé Hooke.

En 1778, on constate 50.000 volumes, et 60.000 en 1787.

Il y a peu de littérature contemporaine, mais beaucoup d'ouvrages de théologie, une riche collection d'éditions de

Les pages intermédiaires sont blanches



Bibliothèque Mazarine. — Grande salle, côté Est.

la Bible, des Pères de l'Eglise, des Conciles : nous trouvons aussi de la philosophie, de la jurisprudence, beaucoup d'ouvrages italiens et espagnols du xvi^e et du xvii^e siècle, enfin une très importante et complète collection d'ouvrages de médecine, ce sont les livres sauvés par Naudé.

En 1790, l'abbé Hooke, ayant refusé le serment, se retire à Saint-Cloud où il meurt le 12 avril 1796. Il est remplacé par l'abbé Leblond.

Nous arrivons à la période révolutionnaire, où huit millions de volumes provenant des émigrés et des établissements religieux sont accumulés dans les dépôts littéraires.

L'abbé Leblond y puisa largement, et, non content des 60.000 ouvrages imprimés et de 4.000 manuscrits qui reconstituèrent le fonds des manuscrits de la Mazarine, il lui fit avoir un certain nombre de bustes anciens et modernes, en bronze, marbre, terre cuite, des meubles, des tables, des lustres, horloges, et toute la collection des gravures chinoises de Coehin, qui est si curieuse.

En 1800, la Mazarine s'agrandit d'une salle de fortes dimensions ; pour la rendre à peu près semblable à l'autre, on y mit les colonnes du réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis ; c'est la salle actuelle de la Bibliothèque de l'Institut.

Le décret du 20 mars 1805 affecta à l'Institut reconstitué les bâtiments du Collège des Quatre Nations. Il s'installa en 1806, et mit sa bibliothèque dans la salle attribuée en 1800 à la Mazarine.

La création des salles Desmarais, dans les combles, a été décidée par M. de Champagny, ministre de l'intérieur, pour y placer les volumes venus à la Révolution.

L'abbé Leblond, démissionnaire en 1805, fut remplacé par Palissot, le Palissot de Voltaire.

Le ministre de l'intérieur, Crétet, décide que les salles de l'entresol seront affectées à la Mazarine.

Dès 1799, cette bibliothèque est ouverte tous les jours de midi à 2 heures, sauf les quintidis et décadis.

A dater de 1801, le jeudi seul est réservé pour les travaux intérieurs ; cette situation dura jusqu'en 1830.

Palissot, mort le 15 juin 1814, est remplacé par Petit-Radel.

Pendant les Cent Jours, un décret réunit la Mazarine à la Bibliothèque de l'Institut sous la direction de l'Institut, la Mazarine seule restant publique. Heureusement, le 4 août 1815, une ordonnance royale rapporta cette malencontreuse décision. Une nouvelle tentative, en 1819, amena un nouveau et définitif divorce en 1821. L'escalier actuel date de 1824.

Vers cette époque, étant donnés le peu de crédits et le nombre de volumes à réparer, Petit-Radel créa un atelier de reliure à la bibliothèque, et dressa les gardiens à ce travail. Il dut y renoncer bientôt, s'étant aperçu que, pour se procurer de l'ouvrage, les gardiens cassaient le dos des volumes pour avoir à les réparer, et augmenter leurs ressources. En 1830, les séances furent prolongées jusqu'à 3 heures, en 1863, jusqu'à 4 heures, en 1880 jusqu'à 5 heures, c'est le régime actuel.

Aujourd'hui, le personnel agissant de la Mazarine suffit à peine à assurer le service du public et à maintenir au courant le catalogue. Il est obligé de laisser de côté tous les travaux bibliographiques pourtant si importants pour faciliter les recherches et mettre en valeur les ressources de la bibliothèque.

Après avoir donné pendant près de vingt ans un grand effort, comme nous le verrons en parlant des catalogues, il a été successivement diminué de 1, 2, 3 fonctionnaires qui n'ont pas été remplacés, et d'un commis d'ordre qui faisait toute la partie matérielle du travail administratif.

Les fonctionnaires qui restent ont dû se répartir les travaux demeurés ainsi en souffrance, ce qui explique la situation actuelle, et les efforts qu'il faut faire pour assurer avec un personnel aussi restreint les mêmes services que par le passé.

Si le personnel est insuffisant, le crédit pour le matériel est misérable. Quand des bibliothécaires étrangers viennent se renseigner, eux qui disposent quelquefois, comme en Amérique, de plus de 100.000 francs pour les achats ; nous sommes honteux de leur avouer que notre crédit d'achat arrive à 4.075 francs. Il y a 15 ans, il n'était que de 3.000 francs. Mais ne croyez pas que cette pauvre augmentation soit une générosité du budget, ce serait bien mal connaître l'esprit de mesquinerie qui préside aux destinées des bibliothèques ; cela vient simplement d'une meilleure répartition des crédits obtenue en sacrifiant l'entretien à l'achat des livres et à l'exécution des reliures.

Quand une année nous permet de distraire quelque somme du chauffage ou de l'éclairage, nous sommes fiers de pousser jusqu'à 4.500 francs l'achat des livres, jusqu'à 3.500 francs les sommes consacrées à la reliure. Et la Mazarine ne constitue pas, hélas ! une exception ; c'est presque la règle pour nos bibliothèques françaises.

B. — CONSTITUTION DES DIFFÉRENTS FONDS.

On peut diviser en trois parties les divers fonds qui constituent la Bibliothèque Mazarine :

- 1° Le fonds Mazarin.
- 2° Les acquisitions du xviii^e siècle.
- 3° Les acquisitions du xix^e siècle et contemporaines.

I. — Le fonds Mazarin comprend :

- 1° La bibliothèque primitive du cardinal.
- 2° Le fonds Desordres.

3° Les acquisitions Naudé.

4° Les dons et hommages.

C'est ainsi que la bibliothèque passe au collège des Quatre-Nations.

II. — Au XVIII^e siècle les acquisitions sont assez nombreuses, puisque de 30.000 volumes environ; à la mort de Mazarin, on en trouve 60.000 en 1787.

Les acquisitions de l'abbé Leblond doublent à peu près les richesses de la Mazarine, et reconstituent le fonds des manuscrits, enlevés par Colbert pour la bibliothèque du Roi.

III. — Au XIX^e siècle, signalons l'entrée du fonds du chevalier Paravey, qui consiste surtout en ouvrages de géographie et récits de voyages, puis du fonds J.-J. Ampère (langues étrangères, surtout du Nord).

En 1873, par testament, Mme Pierre Lebrun, veuve de l'académicien, lègue à la Mazarine les papiers de son mari, soit 40 cartons de manuscrits intéressant l'histoire littéraire du XIX^e siècle.

Plus près de nous, M. de Porto-Riche donne 800 volumes, en souvenir de son fils, et, il y a peu de temps, une dame Regnault nous lègue environ 400 volumes. Signalons encore le fonds Joseph Tastu, environ 50 manuscrits et volumes concernant les langues espagnole et catalane, puis le legs Prosper Faugère qui nous enrichit de quelques manuscrits et de nombreuses éditions de ou sur Pascal.

Je tiens aussi à dire quelques mots d'une très riche collection mise en valeur par le travail de M. d'Artois (1). Je veux parler de 6.000 *Mazarinades*, le plus riche fonds connu de ces pièces.

Mazarin fut l'objet de pamphlets fort nombreux; comme c'était un homme d'esprit, il les collectionnait.

(1) M. Armand d'Artois est décédé le 13 décembre 1912.

Ces pamphlets étaient recherchés, et cette mauvaise langue de Guy Patin accuse même le cardinal de les faire saisir chez l'imprimeur par la police, et de les faire vendre sous le manteau, à son profit, bien entendu.

Au xix^e siècle, Morcau avait fait une bibliographie de *Mazarinades*, mais notre collection est bien plus complète. Un supplément considérable a été catalogué par M. d'Artois. De plus, le fin goût littéraire et le sens critique avisé de M. d'Artois, lui ont fait rectifier quantité de désignations d'auteurs et de pamphlétaires, et découvrir certaines pièces des plus curieuses comme attribution. Il serait fort à regretter que ce travail considérable restât inédit.

Actuellement, la Bibliothèque Mazarine contient :

Environ 250.000 ouvrages imprimés sous une seule numérotation, puis, avec une numérotation spéciale, 4.561 manuscrits, 1.900 incunables et 6.000 *Mazarinades* environ.

Le fonds ancien est très riche en théologie, philosophie, sciences anciennes, médecine ancienne, littératures française, italienne, espagnole des xvi^e et xvii^e siècles, malgré les nombreux vols de l'inspecteur Libri.

Dans le fonds moderne dominant l'histoire, la philosophie contemporaine, la linguistique, l'archéologie, les ouvrages de beaux-arts et ceux concernant l'histoire locale.

C. — CATALOGUES, LEUR HISTOIRE, LEUR UTILISATION.

Naudé avait dressé le catalogue Descordes, mais nous n'avons aucune trace du même travail pour la bibliothèque du cardinal, et les événements ne lui ont pas laissé le temps de faire œuvre durable. Le premier catalogue que nous possédions est celui dressé par ordre de Colbert ; il forme 3 manuscrits (1664) in-f^o (Mss. 4.097 à 4.099).

Un second catalogue fut terminé vers 1680. C'est un catalogue méthodique et un inventaire alphabétique. Il est constitué par le catalogue de la Bodléienne, publié en 1674 par Hyde, découpé, collé, avec des articles manuscrits intercalés. Il forme 8 volumes in-f° (Mss. 4.138 à 4.145).

L'abbé Pierre Desmarais, au xviii^e siècle, avait rédigé en 5 volumes un catalogue raisonné de l'histoire (Mss. 4.122-4.126), puis, passionné pour le fonds confié à ses soins, il se décida à refaire un catalogue complet, œuvre immense, qui comprend 38 volumes in-f° et un répertoire méthodique de 8 volumes in-f°, le tout de la main de Desmarais.

C'est une œuvre colossale et remarquable pour l'époque, surtout si l'on songe qu'elle émane d'une seule personne.

Desmarais divise les livres en trois formats, in-f°, in-4°, in-8°, affectant à chaque format une série de numéros, 1 à 9.999, — 10.001 à 19.999, 20.001 à *n*... Le numéro indique donc le format, intelligente simplification. C'est un catalogue alphabétique par noms d'auteurs, dans chaque format; il y a une division par ordre méthodique, avec un certain nombre de numéros affectés à chaque section. Mais Desmarais ne pouvait prévoir d'une façon suffisante, le développement de nos fonds, si bien que, plus tard, ces sections, une fois remplies, ont nécessité des numéros avec étoiles, lettres, exposants, bref, des cotes compliquées.

Devant cela, vers 1850, sous l'influence de Lorédan Larchey, on en vint à classer les ouvrages à la suite des numéros, sans s'arrêter à leur nature, mais toujours en respectant la division par formats.

Il faut rendre hommage à l'œuvre bibliographique accomplie par le savant modeste, trop modeste, que fut Lorédan Larchey, tant à la Mazarine qu'à la Bibliothèque de l'Arsenal. Son esprit clair, précis et pratique a déter-

miné une heureuse modification dans les procédés de catalogues.

Chaque ouvrage donne lieu à une fiche, au nom de l'auteur, avec des renvois nombreux qui, eux, constituent un catalogue d'articles méthodiques, mais classés dans leur ordre alphabétique, de façon à constituer un seul catalogue par ordre alphabétique, contenant à la fois les auteurs et les matières, système simple et excellent.

Vers 1840, des catalogues des manuscrits et des ouvrages du xv^e siècle avaient été dressés par Thiébaud de Berneaud et Taranne. Les volumes entrés à la Révolution constituaient un catalogue de 8 volumes in-f°, par noms d'auteurs, mais divisé en théologie, histoire, philosophie, jurisprudence et belles lettres, avec une numérotation spéciale par section.

Depuis 1850, environ, on cessa d'inscrire sur le catalogue Desmarais ; on catalogua sur grandes fiches in-4°, serrés dans des reliures mobiles.

Il y a trente ans, pour trouver un ouvrage, il fallait donc chercher à six endroits différents :

- 1° Catalogue Desmarais.
- 2° Nouveau fonds de la Révolution.
- 3° Fiches in-4°.
- 4° Supplément des fiches.
- 5° Manuscrits.
- 6° xv^e siècle.

En 1882-84, A. Molinier refit le catalogue des manuscrits, qui fut imprimé en 4 volumes in-8°. A partir de 1884, on refondit dans le catalogue général les fonds entrés à la Révolution ou nouveau fonds. Ce travail fut terminé vers 1890 ; les numéros par sections firent place au numérotage général, et des tables de concordance furent établies entre les numéros anciens et les nouveaux.

De 1886 à 1889 fut rédigé le Catalogue des incunables,

imprimé en 1893, avec un supplément de 1897, nécessité par de nombreux échanges de doubles avec la Bibliothèque Nationale.

En 1890, il n'y avait donc plus en service pour les imprimés, que les 38 volumes du catalogue Desmarais, 200 volumes de fiches in-4° et 24 cartons de supplément.

Le catalogue Desmarais, rédigé en latin, avait des inconvénients et ne répondait plus aux exigences bibliographiques, tout en restant un excellent répertoire. En 1891, on proposa de refondre tous nos catalogues en un seul et de le refaire avec les ouvrages sous les yeux, et sur cartes. L'administrateur d'alors repoussa le système des cartes, et l'unification eut lieu sur fiches in-4°. Elle dura de 1891 à 1901, et un rapport du 2 octobre 1901, adressé à l'administrateur, constate que l'unification est terminée et donne 509 volumes in-4° ; il n'y avait plus qu'un seul catalogue pour les imprimés.

Pendant cette période, le personnel, suffisant, permit d'exécuter tous ces travaux sans négliger en rien le service courant, et de remettre ainsi sur un pied convenable les catalogues de la Mazarine, en simplifiant les recherches, économique de temps pour communiquer les volumes aux lecteurs.

C'est vers ce moment que, craignant sans doute l'excès de travail et le surmenage, l'administration, paternelle, commença à supprimer des fonctionnaires jusqu'à réduire le personnel à l'état squelettique que je vous signalais tout à l'heure.

En 1900, trop tard, malheureusement, l'administrateur, enfin convaincu, se décida à autoriser l'usage des cartes qui auraient pu être si utilement employées pour l'unification des catalogues, dix ans plus tôt.

Depuis 1900, tous les ouvrages entrants sont catalogués sur carte blanche, les renvois étant faits sur carte chamois, de façon à faciliter les recherches. Le catalogue actuel

se compose donc des 509 volumes in-4° de l'unification de tous les anciens catalogues, et d'environ 90.000 à 100.000 fiches constituant le catalogue des ouvrages entrés depuis 1900, le tout, formant un seul catalogue, classé alphabétiquement, et contenant à la fois les noms d'auteurs et les articles méthodiques.

De plus, la Mazarine a un répertoire numérique, comprenant actuellement 31 vol. in-f°, et qui donne tous les ouvrages, tels qu'ils sont classés dans les rayons, par ordre de numéros. Cela permet de trouver rapidement un ouvrage dont on ne connaît ni le nom de l'auteur ni le titre, mais dont le lecteur a conservé simplement la cote. L'abbé Desmarais avait dressé ce répertoire qui, jusque vers 1850 est à la fois numérique et méthodique, puisque, comme nous l'avons vu, la division des ouvrages se faisait par ordre de matières. Depuis l'abandon de cette méthode, ce répertoire est simplement numérique.

Tout en renouvelant le regret que les cartes n'aient pas été adoptées dès 1890, il faut constater que, de l'aveu des travailleurs et des savants qui fréquentent la Mazarine, notre catalogue est un des plus clairs et des plus pratiques qui existent.

Sans prétendre que le catalogue de la Mazarine ait toutes les qualités, il a au moins celle d'exister, d'être absolument complet, c'est à dire de contenir tout ce que possède cette bibliothèque, et enfin d'être toujours tenu très strictement à jour.

Je vous signale aussi que la bibliothèque Mazarine est absolument publique, et qu'il n'y a pas besoin de demander de carte pour y venir travailler et en consulter les richesses.

Je tiens enfin à vous faire remarquer que la Mazarine a conservé le caractère de bibliothèque-musée, tel qu'on le comprenait autrefois.

En dehors de ses manuscrits et de ses livres, elle est

intéressante à visiter, et l'on peut y voir un certain nombre de choses curieuses.

D'abord, sous vitrines, une belle collection de reliures classées par ordre chronologique ; la plus ancienne date du roi Louis XII ; un certain nombre de nos plus beaux manuscrits à miniatures est également exposé, ainsi que la Bible de Gutenberg, le premier livre imprimé en caractères mobiles.

Au-dessus de ces vitrines figure une très curieuse collection de reproductions de monuments pélasgiques, due à M. Petit-Radel, aidé d'un gardien fort habile.

Comme meubles, je vous indiquerai deux superbes commodes de Boulc, cuivre et écaille, provenant de Versailles, ainsi qu'une pendule régulateur en bois de rose, avec des bronzes de Gouthière, deux consoles Louis XVI dorés, un médaillon de Bonaparte. Deux superbes lustres ciselés en bronze plein par Caffieri, style rocaille, et des lustres plus petits, par Boulc, proviennent de Chantilly (1), ainsi qu'un encrier en marbre qui passe pour avoir appartenu au grand Condé. La plaque en bronze du tombeau d'Adam de Saint-Victor provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, est fixée à l'entrée de la salle de lecture.

Nombre de bustes anciens et modernes peuvent retenir votre attention. Je remarque principalement deux terres cuites signées Caffieri (Peiresc et Franklin), un remarquable buste de Palissot par Houdon, un buste de Buffon, enfin un très beau buste en bronze du cardinal de Richelieu, par Varin.

A l'entrée, un globe céleste, exécuté en 1693 par Coronelli. Le legs Faugère nous a valu aussi une tabatière en buis, imitant un livre, de forme curieuse, et qui passe pour avoir appartenu à Pascal.

(1) Ou d'Anet, d'après M. Furey Raynaud.

Telle est la Bibliothèque Mazarine, et j'espère que cette description, un peu rapide, en fera mieux connaître le chemin au public et aux travailleurs.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA
BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-GENEVIÈVE

PAR

CHARLES KOHLER,

Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1).

Mesdames, Messieurs,

Je me propose de vous parler de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Avant d'entrer en matière, je tiens à remercier l'École des Hautes-Études Sociales et l'Association des bibliothécaires français, qui m'ont fait l'honneur de me demander cette causerie. Certes, il n'est pas aisé de résumer, dans les 60 minutes qui me sont imparties, tout ce que je voudrais vous faire connaître des origines, de l'histoire, des ressources actuelles de la Bibliothèque, des services qu'elle rend aujourd'hui et de ceux qu'elle pourrait rendre dans l'avenir, en donnant à chacune des parties de ce trop vaste sujet l'importance qu'elle me paraît mériter.

*
**

Si pour les bibliothèques comme pour les humains, l'âge commande le respect, la Bibliothèque Sainte-Geneviève est certainement une personne très respectable. Il n'est guère de par le monde d'institution analogue qui

(1) Conférence faite le 5 février 1913.

puisse se réclamer d'une aussi haute antiquité. Elle date en effet des premiers siècles de notre histoire nationale. Cette montagne Sainte-Geneviève, où s'est écoulee son existence dans la vieille abbaye de Sainte-Geneviève, et dont elle occupe encore le sommet, ce fut, et c'est toujours dans la vie intellectuelle de notre cité le Mont sacré. Tandis que le christianisme triomphant en Gaule laissait à l'abandon les monuments de la civilisation païenne, que, sur le flanc nord de la Montagne, les thermes de Julien tombaient en ruines, que, sur le flanc est, les Arènes fermaient définitivement leurs portes aux spectacles, l'abbaye génovéfaine, enrichie par les dons des pèlerins et les libéralités des personnes pieuses, devenait à la fois un centre de vie religieuse et de culture intellectuelle. Elle avait pris naissance, au début même du vi^e siècle, tout à côté de l'église des Saints-Apôtres bâtie par Clovis et Clotilde, et dans laquelle les reliques de sainte Geneviève furent déposées; peut-être avant même que l'édifice ne fût achevé. Je ne dis pas, attendu que je l'ignore, qu'il y eut là à proprement parler un monastère; mais il y eut des bâtiments destinés à l'habitation des clercs desservant l'église. Ces clercs, probablement, ne s'étaient pas constitués en congrégation religieuse. C'était, on le présume, des prêtres séculiers vivant en commun. Au ix^e siècle seulement, des documents certains nous font connaître l'existence d'un *coenobium*, d'un couvent, dont les religieux, chanoines astreints à une règle, assuraient le service de l'église voisine. Que, dès le temps de Clovis, la société primitive de clercs ou de prêtres séculiers vivant sous le même toit ait possédé une bibliothèque, bien téméraire serait celui qui se permettrait de l'affirmer. Mais ces clercs avaient à leur disposition des livres d'église, des lectionnaires en particulier, cela nous le savons par un passage de la Vie de Sainte Geneviève; et, comme une de leurs principales préoccupations dut être

d'attirer les offrandes et par conséquent les pèlerins au tombeau de sainte Geneviève, ils firent copier à un grand nombre d'exemplaires des Vies de leur patronne, où, vous pouvez m'en croire, les vertus miraculeuses de celle-ci étaient copicusement exposées. Assurément, l'ensemble de ces livres ne constituait pas une bibliothèque : c'était plutôt un dépôt de recueils liturgiques, que l'on donnait ou vendait aux fidèles.

Nous eussions bien aimé savoir si, dès ces temps reculés, dès le premier siècle de la dynastie mérovingienne, les clercs desservant l'église des Apôtres ouvrirent une école ; car, au moyen âge surtout, une école suppose une bibliothèque. Mais les documents sont muets sur ce point ; et, si l'on peut supposer, sans trop s'aventurer, qu'au moment de la renaissance carolingienne la communauté de chanoines réguliers qui s'était substituée à la Société de prêtres séculiers, si l'on peut supposer, dis-je, que cette communauté devint un centre d'études et de culture littéraire, il faut en réalité descendre jusqu'au début du xi^e siècle pour constater l'existence d'une école génovéfain, et jusqu'au milieu du xii^e pour trouver une mention de la bibliothèque. En 1010, un jeune clerc de Liège, quitte les écoles liégeoises pour venir à Paris. Il se fait recevoir dans la congrégation de Sainte-Geneviève qui le charge d'instruire ses écoliers ; et, vers le milieu du xii^e siècle, nous constatons l'existence d'un volume qui porte l'*ex-libris* génovéfain. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Soissons. A partir de ce moment les témoignages se multiplient. Au xiii^e siècle, la bibliothèque, qui possède déjà plus de 200 volumes, en dresse un catalogue qu'elle fait copier à plusieurs exemplaires. Un de ces exemplaires nous est parvenu. Il avait été exécuté pour les membres de la maison de Sorbonne, afin de leur indiquer les ressources littéraires qu'ils pouvaient trouver chez leurs confrères de Sainte-Geneviève. Sans doute d'autres

exemplaires avaient été confiés aux divers collèges de l'Université. Sainte-Geneviève, vous le voyez, était déjà la bibliothèque des étudiants. Et l'on y vient aussi travailler de l'étranger. Au ^{xiii}^e siècle, un franciscain d'Oxford, disciple de Roger Bacon, qui préparait une édition de la Bible, y relève les variantes d'un exemplaire des Saintes Ecritures.

Ai-je besoin de vous dire que cette bibliothèque avait un règlement, dont les prescriptions d'ailleurs étaient assez libérales : elles portaient notamment sur les devoirs du bibliothécaire, sur le prêt au dehors, sur les récolements à faire 2 ou 3 fois par an. Ce règlement nous renseigne aussi sur l'atelier de copistes qui était annexé à la bibliothèque; on y confectionnait les livres soit pour la bibliothèque même, soit probablement pour la vente à l'extérieur.

Le ^{xiii}^e et le ^{xiv}^e siècle, virent, semble-t-il, l'apogée de cette belle collection. Dès le siècle suivant, la décadence commence. Cette époque fut périodiquement troublée par les guerres que vous savez. Paris, livré à l'émeute et aux terreurs de l'occupation étrangère, s'occupait d'autre chose que de la culture des belles-lettres: Rien ne dit que certains conquérants bibliophiles n'aient pas été choisir dans la bibliothèque abbatiale quelques-uns des manuscrits les plus précieux. Nous possédons aujourd'hui à Sainte-Geneviève un Tite Live de la traduction française de Pierre Bersuyre, provenant de la bibliothèque de Charles VI, qui, en 1427, fut envoyé de France en Angleterre et donné par le régent Bedford au duc de Gloucester. On ne sait comment il est revenu dans son pays d'origine. D'autre part, l'avisement du pouvoir de l'argent et la diminution de la valeur des terres, principale source des revenus de l'abbaye, réduisirent dans de notables proportions les ressources financières de l'établissement. La fâcheuse impécuniosité, dont la communauté

souffrit très fort, eut des répercussions néfastes pour la bibliothèque. Il fallut faire des économies; ce fut naturellement sur le dos de la bibliothèque qu'on les fit : encore un point d'analogie entre la bibliothèque du moyen-âge et celle d'aujourd'hui. Depuis lors, la décadence s'accéléra d'année en année, et, à la fin du xvi^e siècle, elle est complète. Les Génovéfains eurent le tort de se mêler aux luttes politiques et religieuses qui signalèrent les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Au lieu de religieux méditant dans le cloître, on n'y trouve plus que des moines soldats, des moines conspirateurs et des moines dissolus. La collection de livres de l'abbaye, fort diminuée, est laissée à l'abandon : le désordre y est tel qu'elle est devenue inutilisable; si bien qu'un beau jour, *horresco referens*, un des aumôniers de l'abbé Benjamin de Brihanteau se met à vendre au poids livres et manuscrits pour procurer de l'argent à son maître. Au début du xvii^e siècle, l'antique bibliothèque n'existe plus, ou du moins il n'en reste que des débris informes.

Peu d'années après, elle devait ressusciter. Les désordres qui s'étaient introduits dans l'abbaye, et que n'avaient pu réfréner les efforts du Parlement de Paris (1), arrivèrent à un tel point de scandale que la royauté s'en émut. En 1619, les Génovéfains avaient élu comme abbé un personnage dont l'autorité était nulle et sous la direction duquel l'anarchie ne pouvait que s'accroître. C'était le frère de ce Benjamin de Brihanteau qui laissait son aumônier

(1) Dès le mois d'avril 1539, le Parlement de Paris avait commis maître Pierre Brulard, conseiller en sa cour, « pour être par lui informé des abus, fautes, scandales, malversations et déformités qui se faisaient en l'abbaye de Sainte Geneviève ». Et, au mois d'août 1563, Charles de Thou, premier président au Parlement, et Charles des Dormants, conseiller, y vinrent pour tâcher de rétablir la paix et la discipline (Cf. *Biblioth. Sainte-Genève*, ms. n^o 712, pp. 35 et suiv.)

vendre les livres et les manuscrits. Louis XIII refusa de valider l'élection. Il donna l'abbaye en commende au cardinal de La Rochefoucauld, avec mission d'y rétablir la discipline. Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de la réforme qui s'ensuivit. Il suffira de rappeler que l'abbaye devint le chef d'ordre de la Congrégation de France, qu'à ce titre elle eut de nombreuses filiales en France et à l'étranger, dont plus tard elle recueillit partiellement les livres, et que, d'autre part, un des premiers soins du cardinal de La Rochefoucauld fut d'y restaurer la bibliothèque, que l'on dota d'un bon règlement avant même d'y mettre des livres. Bientôt La Rochefoucauld, payant d'exemple, retira de sa propre bibliothèque environ 600 volumes qui vinrent, je ne dis pas meubler entièrement le local aménagé pour la nouvelle bibliothèque, mais du moins indiquer la destination des rayons vides qui couraient le long des parois. La reconstitution de la bibliothèque s'imposait d'autant plus impérieusement que l'abbaye continuait d'être un des collèges de l'Université de Paris, ayant à sa tête un chancelier et conférant des grades. La Rochefoucauld ne borna pas à cette seule libéralité l'intérêt qu'il portait à la maison. En 1640, par un codicille, annexé à son testament, il légua aux Génovéfains tous ses livres et tous ses papiers personnels. J'aurai l'occasion d'indiquer ce que contenait ce legs, lorsque je vous parlerai des ressources que nos collections offrent aux travailleurs. Mais il me faut tout d'abord terminer l'histoire de la bibliothèque abbatiale.

Il serait oiseux d'entrer dans le détail des accroissements dont l'institution bénéficia au cours des xvii^e et xviii^e siècles. Permettez-moi seulement de rappeler ici les noms de quelques-uns des bibliothécaires qui contribuèrent à sa prospérité. Ce furent des savants dévoués et modestes, aussi désintéressés qu'ils étaient actifs. Nous avons récemment inscrit leurs noms sur une plaque de marbre apposée

à l'intérieur de l'édifice. Tous, à des degrés divers, ont mérité que leurs successeurs du xx^e siècle leur rendissent cet hommage.

Le premier après La Rochefoucauld fut le chancelier Jean Fronteau, né à Angers en 1614 et qui fut bibliothécaire de 1648 environ, à 1653. Son successeur a dit de lui : « Sa seule préoccupation, son principal soin, était
« d'acheter des livres, d'en rechercher, d'en acquérir, de
« scruter et de poursuivre les reliques de la sagesse
« antique et les monuments de toutes les sciences, de
« visiter les bibliothèques, d'interroger leurs gardiens, de
« consulter les libraires et les savants les plus expérimentés et de triompher de leurs résistances. Sa dextérité, ou si l'on veut sa chance, était telle en cette matière
« qu'il arrivait facilement à obtenir tout ce qu'il convoitait. Aussi parvint-il à recueillir une très grande
« quantité de manuscrits et nombre d'éditions excellentes de divers auteurs, dont il enrichit la bibliothèque génovéfaine. Celle-ci fut portée par les soins et
« le zèle de Fronteau, et non sans de grands frais, à un
« tel degré de splendeur et de dignité, qu'elle égale
« presque les plus célèbres collections. »

Après le P. Fronteau, le P. Pierre Lalemant, également chancelier de l'Université pour le Collège de Sainte-Geneviève, eut la charge de bibliothécaire. Puis vint, en 1675, le P. Claude du Molinet. Celui-là, ce fut le bibliothécaire modèle. Il dressa des catalogues de nos manuscrits, sut se faire donner de l'argent pour acheter des livres, et, non content d'acquérir ceux qu'on lui proposait, il se mit à rechercher chez les libraires les débris de l'ancienne bibliothèque, dispersée à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e, et il eut la satisfaction grande de récupérer ainsi nombre de manuscrits et d'imprimés. Lorsqu'il mourut, en 1687, la bibliothèque était en si bel état qu'on la signalait aux étrangers et aux Parisiens dans les guides

de Paris, comme une chose à voir. Je vous dirai plus tard quelques mots d'un Cabinet de curiosités, de médailles et monnaies, d'objets antiques, que Du Molinet avait formé et qui se trouvait contigu au local de la Bibliothèque.

Laissez-moi vous citer ensuite le P. Nicolas Sarrebourse d'Orléans, successeur du P. du Molinet, en raison de quelques faits intéressants pour la bibliothèque, qui remontent à l'époque de son bibliothécaariat. Vous connaissez tous les merveilleux portraits au crayon de personnages de la cour de Charles IX, exécutés par Daniel Dumonstier, qui ont figuré dans diverses expositions publiques et qui portent, bien en vue, le cachet de notre bibliothèque. Ce fut le P. Sarrebourse qui les acquit et les plaça dans la collection. Voici l'autre fait. Il n'est personne — j'entends parmi les bibliographes et les bibliophiles — qui n'ait entendu parler de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de 1671 à 1710. C'était, dit-on, un des hommes les plus opulents de son temps, et il n'avait pas l'opulence modeste. Les mémoires du siècle de Louis XIV contiennent sur lui des anecdotes et citent de lui des traits qui, s'ils sont bien authentiques, feraient voir qu'il avait l'esprit d'un vulgaire parvenu. C'est à lui, semble-t-il que songeait La Bruyère en écrivant dans un passage prophétique :

« Ce garçon, si frais, si fleuri, et d'une si belle santé, est seigneur d'un abbaye et de dix autres bénéfices ; tous ensemble lui rapportent six vingt mille livres de revenu, dont il n'est payé qu'en médailles d'or. Il y a ailleurs six vingt familles indigentes qui ne se chauffent point pendant l'hiver, qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui souvent manquent de pain ; leur pauvreté est extrême et honteuse. Quel partage ! Et cela ne prouve-t-il pas clairement un avenir ? »

Eh bien ce garçon si frais et si fleuri a du moins fait

deux choses excellentes, et il en est une qu'il n'aurait pu faire s'il n'eût été riche, très riche même. Il forma une bibliothèque qui fut une des plus importantes parmi les collections particulières du xvii^e siècle (au moment de sa mort, elle contenait 16.000 volumes), et cette bibliothèque il la donna à l'abbaye de Sainte-Geneviève, du temps où le P. Sarrebourg en était bibliothécaire. Il appartenait à La Bruyère de lui reprocher son faste insolent. A nous d'atténuer la sévérité du moraliste en rappelant l'usage intelligent qu'il a fait de sa fortune. Notons enfin, à l'actif du P. Sarrebourg ce fait qui n'a pas encore été signalé : c'est à lui que nous devons l'acquisition de la fameuse horloge planétaire, achevée en 1553 pour le cardinal Charles de Lorraine par Orone Finée, le premier lecteur de mathématiques du Collège de France, merveille de science et merveilleux objet d'art, pièce unique en son genre qui orne aujourd'hui une des salles attenantes à notre cabinet de manuscrits. Il la paya plus de 12.000 livres.

Je voudrais encore vous rappeler le nom du P. Louis Joachim Gillet, fort réputé de son temps pour la rare connaissance qu'il avait des langues sémitiques, et sous la direction duquel fut rédigé un nouveau catalogue des manuscrits, alors au nombre de 600 environ.

Je passe rapidement sur le P. Le Courayer, connu surtout par ses querelles avec le clergé catholique, et qui, excommunié par son abbé pour des opinions quelque peu hétérodoxes, s'enfuit en Angleterre, où l'Université d'Oxford lui conféra le titre de docteur en théologie, et où il mourut en 1776. Mais, son successeur Claude Prévôt mérite une mention spéciale. A l'exemple de Claude du Molinet, le P. Prévôt ne brigua, ni n'accepta jamais dans l'abbaye d'autres fonctions que celle de bibliothécaire. Il se consacra tout entier à son dépôt, dont, pendant 34 ans, de 1718 à 1752, il demeura le gardien

assidu et fidèle. C'était, disent ses contemporains, un petit homme doux et poli, enjoué, extrêmement commun, catif et d'une obligeance inépuisable à l'égard des nombreux savants qui le consultaient pour leurs ouvrages ou venaient lui apporter leurs travaux à examiner. C'est lui que les Bénédictins doivent l'importante notice qu'ils ont publiée dans la *Gallia christiana* sur l'abbaye et les abbés de Sainte-Geneviève. L'abbé Lebcuf, qui était son concitoyen et son ami, eut souvent recours à lui pour ses recherches sur Paris et sur les écrivains natifs de la ville d'Auxerre. C'est Prévôt qui mit au point le premier Catalogue méthodique que la bibliothèque abbatiale ait possédé de ses livres imprimés. Nous nous servions encore de ce catalogue à l'époque où je suis entré à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Aujourd'hui il jouit d'une paisible retraite dans notre collection de manuscrits.

Mais je m'aperçois qu'à continuer ainsi je finirais par vous citer tous ces hommes éminents, à l'activité intelligente desquels la France doit en bonne partie une des plus belles collections de livres anciens qu'elle possède aujourd'hui.

Je ne me résous pas cependant à ne rien vous dire de deux d'entre eux, le P. Alexandre-Gui Pingré et Barthélemy Mercier, dit Mercier de Saint-Léger.

Pingré, astronome émérite, naturaliste, musicien, philologue, canoniste, poète, chancelier de l'Université, membre de l'Académie des Sciences, franc-maçon et par dessus tout grand voyageur, Pingré semble, il est vrai, n'avoir consacré qu'une petite partie de son temps à la Bibliothèque. Il s'absorba presque exclusivement dans ses explorations du ciel et de la terre et dans l'accomplissement de ses devoirs sociaux. Mais il fit acheter une grande quantité de livres qui lui étaient utiles pour ses travaux personnels, et c'est à cette préoccupation un peu égoïste que nous devons nos belles séries d'ouvrages scienti-

ifiques du xvii^e et surtout du xviii^e siècle. Ses écrits concernant la Cométographie lui valurent une réputation européenne et ne sont pas oubliés. Lorsque, il y a quelques années, le retour de la fantastique comète de Halcy vint éveiller la terreur dans quelques bonnes âmes, et nous fit tous écarquiller les yeux pour ne pas voir grand chose, on rappela ses études et l'on y chercha des données sur la route exacte de cet astre peu rassurant.

Mercier de Saint-Léger, qui fut en fonctions de 1758 à 1772, ne porta pas le titre de bibliothécaire en chef qui resta toujours à Pingré. Mais celui-ci étant très fréquemment absent pour de longs voyages, ce fut le bibliothécaire en second, qui, le plus souvent, dirigea l'établissement. Mercier y a laissé des marques nombreuses de son activité, et, lorsqu'il le quitta, en 1772, à la suite de quelques difficultés qu'il avait eues avec ses confrères, la collection était dans l'ordre le plus parfait. Pingré était encore bibliothécaire en 1790. A cette date, l'abbaye fut sécularisée, tous ses biens devinrent propriété nationale. La bibliothèque, toutefois, ne fut pas versée dans les dépôts littéraires. On la maintint dans le local qu'elle occupait et qu'elle continua d'occuper jusqu'en 1842, et elle fut ouverte librement au public. La plupart des religieux se dispersèrent. Seuls les bibliothécaires demandèrent à être maintenus en fonctions, ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils quitteraient l'habit monastique. Pingré mourut cinq ans plus tard, en 1796, dans sa 85^e année. Il était bibliothécaire depuis 42 ans.

Je puis clore ici le chapitre déjà trop long de l'histoire de la Bibliothèque abbatiale. Voici cependant encore deux renseignements qui me paraissent être de nature à vous intéresser : au moment de sa reconstitution par le cardinal de La Rochefoucauld, vers 1630, la Bibliothèque ne possédait guère que les 600 volumes donnés par ce prélat.

Elle s'accrut sinon très rapidement, du moins avec régularité. En 1673, on y trouvait déjà 7.000 à 8.000 ouvrages et 200 manuscrits, et, en 1687, 20.000 volumes et 400 manuscrits. En 1713, elle possédait 45.000 volumes environ, plus 500 manuscrits. En 1790, les commissaires de la municipalité de Paris chargés de dresser l'inventaire des biens de l'abbaye constatent la présence de 60.000 ouvrages et de 2.400 manuscrits. Aujourd'hui nous estimons à 430.000 environ le nombre de nos volumes imprimés, et nous avons 3.585 manuscrits.

Il est infiniment probable que les Génovéfains, aussitôt que leur collection de livres commença à prendre corps, n'en refusèrent jamais l'accès et l'usage aux personnes honorables qui venaient le leur demander. De 1721 à 1722, un étranger, le Suédois Georges Wallin, y passait des journées entières à travailler. Quelques années plus tard, en 1735, d'Auigny, dans son *Histoire de la ville de Paris*, s'exprime ainsi : « La bibliothèque de l'abbaye royale
« de Sainte-Geneviève n'est guère moins considérable en
« livres [que celle de Saint-Germain-des-Prés], et l'on
« y observe de l'ouvrir tous les jours à certaines heures
« pour recevoir les personnes connus qui souhaitent
« prendre communication des livres qui leur manquent ». Et l'*Agenda du Voyageur ou Journal des fêtes de Paris*, publié par Valhebert en 1736, confirme ce renseignement, en disant que, « quoique la bibliothèque de Sainte-Gene-
« viève ne soit pas publique, elle ne laisse pas de l'être
« en quelque sorte par les manières gracieuses et préve-
« nantes dont on y est reçu par ceux qui en ont le soin. » Je me plais à croire que ce compliment pourrait également être adressé aux bibliothécaires d'aujourd'hui, et ce serait un troisième point d'analogie entre la bibliothèque d'autrefois et celle du xx^e siècle. Il est à présumer que les autorisations de travail étaient données à titre exceptionnel. L'absence de catalogues et l'état rudimen-

taire du classement n'étaient pas faits du reste pour attirer les lecteurs. Les conditions de communication des livres que signalent d'Auvigny et Valhebert furent observées probablement pendant une vingtaine d'années encore. Mais, en 1756, on peut constater que de nouvelles facilités sont accordées aux travailleurs. L'*Almanach Royal*, tout en continuant à ranger la bibliothèque de Sainte-Geneviève au nombre des bibliothèques particulières, ajoute pour la première fois : MM. de Sainte-Geneviève se font un honneur et un devoir d'en partager les richesses avec les savants qui veulent y étudier ; ils y trouveront toujours un accès facile, mais l'après-midi seulement, depuis 2 heures jusqu'à 5. Et l'*Almanach royal* de 1759 informe le public que ceux qui veulent y étudier la trouveront ouverte l'après-midi seulement, les lundis, mercredis et vendredis depuis 2 heures jusqu'à 5 heures. Deux raisons probablement conduisirent à l'adoption de ce nouveau régime : d'abord l'achèvement du catalogue des livres imprimés ; puis surtout une participation de la Ville de Paris dans les dépenses de l'établissement. On constate en effet cette participation dès l'année 1760. Elle était alors de 750 livres par an.

Après avoir exposé en larges traits l'histoire de la Bibliothèque aux xvii^e et xviii^e siècles, je voudrais vous faire connaître les locaux qu'elle occupa dans l'abbaye. Celle-ci, au début du xvii^e siècle, formait un quadrilatère de bâtiments oblongs entourant une vaste cour, le cloître. Les façades externes de ce quadrilatère étaient orientées à peu près vers les quatre points cardinaux. Le côté nord était occupé par l'église abbatiale, dont la tour subsiste seule aujourd'hui ; les côtés est et ouest servaient à l'habitation des religieux et aux divers services de l'abbaye, enfin le côté sud était formé par une construction plus basse, dans laquelle était aménagée une chapelle, dite chapelle du cloître. Ce fut dans les combles de cette

chapelle que l'on disposa, vers 1670, le premier local de la Bibliothèque sur lequel nous ayons quelques renseignements. C'était une grande galerie voûtée, d'environ 30 toises de long (toise = 1 m. 949) et 4 toises de large. En 1699, le bâtiment où elle se trouvait fut prolongé dans la direction de l'est et la galerie elle-même se continua dans le nouveau bâtiment. Elle eut alors 53 toises de long. Enfin, de 1720 à 1733, la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments, dont l'un prolongeait l'aile orientale de l'ancienne abbaye, permit de érer pour la bibliothèque, une nouvelle galerie coupant en croix le premier vaisseau. L'intersection des bras de cette croix fut surmontée d'un dôme ayant 35 pieds de haut et 25 de diamètre, où huit larges baies laissaient pénétrer une abondante lumière. Ce dôme fut décoré intérieurement de peintures par deux artistes célèbres, Jean Restout le jeune et La Joue. Il existe encore aujourd'hui avec sa décoration. Tout autour des galeries, le long des parois, étaient disposées des armoires en chêne, grillées et séparées par des pilastres. Les galeries servent actuellement de dortoirs aux élèves du Lycée Henri IV.

Le P. du Molinet avait eu l'idée d'adjoindre à la Bibliothèque « un Cabinet de pièces rares et curieuses qui regardassent l'étude et pussent servir aux belles lettres » (ce sont ses propres paroles). Il rechercha donc particulièrement parmi les objets antiques tout ce qui pouvait illustrer les sciences physiques et naturelles et l'histoire. Dès que son dessein fut connu, il reçut des dons. Le fameux cabinet d'antiquités de Peirese, lui fut attribué après la mort de cet érudit. Il reçut aussi quantité d'objets rares de Gassendi et de M. de Harlay procureur général du Parlement de Paris (il s'agit de Achille III, petit-fils du grand Achille, le fidèle partisan de Henri IV). Ce Cabinet était attenant à la Bibliothèque tout au bout, du côté ouest. Il subsista et continua d'être enrichi après

la mort de son fondateur, et il existait encore lorsque, en 1790, la Bibliothèque fut sécularisée. On l'avait seulement transférée dans un local plus vaste, à l'extrémité sud de la galerie construite entre 1720 et 1733. Ce local tout autour duquel couraient de très belles boiseries sculptées est devenu le Cerele des professeurs du Lycée Henri-IV. Le P. du Molinet avait dressé de son Cabinet un catalogue que publia son successeur, le P. Nicolas Sarrebours. Les principaux objets de la collection y sont reproduits par la gravure. Voici une description sommaire de ce petit musée, qu'a donnée, en 1684, l'auteur d'un guide de Paris, Germain Brice, qui l'avait visité sous la conduite de l'érudit Génovéfain (1) :

« Le Cabinet de ce Pere... est extraordinairement
 « rempli de curiositez ; on y trouvera de toutes les
 « sortes, mais principalement en médailles d'or, d'argent,
 « de grand et petit bronze, tres bien choisies, entre
 « lesquelles il y en a de fort rares. On doit considerer
 « cette suite, que ce Pere a faite lui-mesme, comme la plus
 « complete et la plus ample qui soit en France, après
 « celle du Cabinet du Roi. Entre plusieurs choses singu-
 « lieres, dans une petite armoire, on verra des couteaux
 « sacrez, dont les Anciens se servoient à égorger les
 « victimes, une patere sur laquelle ils detrempaient la
 « farine avec l'huile et le vin pour froter les bestes que
 « l'on immoloit, des sphinx ou des idoles que l'on trouve
 « dans les momies ; des clefs antiques, des stiles dont les
 « Romains se servoient pour écrire, une table de cuivre ;
 « sur laquelle sont attachées de petites boules de mesme
 « métal, que l'on place comme on veut et dont on se
 « servoit pour l'arithmetique, plusieurs sortes de lary-
 « matoires ou de fioles de verre, dans lesquelles les

(1) *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, par M. B***. Paris, 1684, t. II, pp. 34-37.

« anciens conservoient les larmes des pleureuses que l'on
 « louïoit exprés pour assister aux funeraïlles, avec des
 « petites cuillieres de cuivre, qui leur servoient à les
 « ramasser sur des tabliers de cuir, qu'elles avoient devant
 « elles exprés pour ce sujet. Dans une autre petite armoire
 « à main droite sont toutes sortes de mesures pour les
 « choses liquides et des poids pour peser les marchandises
 « selon l'usage des Anciens. Dans une autre, il conserve
 « tous les poinçons du Parmezan (1), avec lesquels ce
 « fameux graveur contrefaisoit si bien les médailles
 « antiques, que les plus sçavans dans cette science y
 « estoient trompez, et prenoient les médailles faites par
 « cet habile ouvrier pour veritables, et frapées du temps
 « de ceux qu'elles representent. C'est peut-estre une des
 « plus curieuses choses que l'on puisse desirer, et ceux
 « qui se connoissent en médailles l'estiment beaucoup.
 « Avec cela on pourra remarquer plusieurs piéces d'op-
 « tique de l'invention du Pere Nicéron Minime, dont
 « on a parlé ; le pié d'une petite momie tres-bien con-
 « servé ; quelques poissons extraordinaires : mais une
 « autre rareté, qui dans les siècles passez auroit esté
 « estiméé un tresor tout entier, est une grande corne de
 « lieorne, blanche comme de l'ivoire, haute de cinq
 « ou six picz et d'une grosseur tres-considerable, qui n'est
 « pas moins belle que celle du Tresor de saint Denis.
 « pour laquelle on dit que la Republique de Venise envoya
 « offrir autrefois la somme de cent mille éeus pour en
 « faire present à un roi de Perse. Dans un autre petit
 « Cabinet il y a de toutes sortes de pierreries, de coquilles,
 « de pierres de mines tres-rares et d'autres choses sem-
 « blables. Vis-à-vis la porte en entrant sont differens

(1) Il y a dans cette appellation une erreur de Briece, rectifiée d'ailleurs dans la 2^e édition de son ouvrage (3 volumes, parus en 1713). Les poinçons dont il s'agit étoient l'œuvre de deux graveurs de Padoue, Alexandre Bassiano et Jean Calvino.

« habits de plumes de peroquet et d'autres oiseaux tra-
« vaillez avec beaucoup d'artifice, qui viennent de l'Ame-
« rique. Une cuirasse et un corselet du Japon, d'une
« espece de vernix et d'une forme particuliere ; un bou-
« clier de soïe apparemment du mesmes païs ; et ce qu'on
« ne trouve guere ailleurs, un grand nombre de souliers
« de presque toutes les nations du Levant, qui sont fort
« differens des nôtres. Il y a une chaîne d'un bois tres-
« leger et fort longue, d'une seule piece, des petrifications
« tres-curieuses et une pierre composée de diverses pieces,
« de telle façon qu'on ne peut juger si elle est un ouvrage
« de l'art ou de la nature ; il y a beaucoup d'autres
« singularitez à remarquer, comme une mâchoire de pois-
« son, d'une grandeur extraordinaire, qui a plusieurs
« rangs de dents aiguës ; quelques tableaux assez bons,
« et diverses autres choses rares fort bien choisies... »

Les monnaies et médailles réunies par Du Molinet étaient de premier choix : elles excitèrent la convoitise d'un Monsieur qui n'était pas commode, Louis XIV. On fit doucement comprendre à l'excellent religieux qu'il serait de bonne politique de s'en dessaisir en faveur du Maître tout puissant. Je ne pense pas que cette invitation ait été du goût de Du Molinet. Il s'exécuta cependant : il n'y avait guère moyen de faire autrement. Les plus belles pièces de sa collection allèrent prendre place dans le Cabinet du Roi qui, en échange, lui envoya quelques livres. Germain Brice parle aussi de tableaux ; mais il ne cite pas spécialement la série bien connue des portraits au pastel des rois de France, de Louis IX à Louis XIV, que chacun peut voir aujourd'hui dans un vestibule de notre salle de lecture des manuscrits. La tradition veut que ces portraits soient des copies de peintures dont Louis XIV avait fait décorer l'intérieur de la Sainte-Chapelle et qui aujourd'hui n'existent plus. Cependant d'anciennes inscriptions de la main de Du Molinet, placées

au revers des cadres, indiquent comme modèles des documents d'une authenticité plus sûre. Elles donnent aussi la date d'exécution des portraits : 1680, 1681 et 1682. Ces œuvres, malheureusement non signées, furent très vraisemblablement commandées par Du Molinet pour l'abbaye de Sainte-Geneviève.

En dehors de ces portraits, nous ne possédons plus dans notre local actuel que quelques épaves du Cabinet de Sainte-Geneviève (un modèle de corvette ; quelques armes de peuplades sauvages), et nous le déplorons vivement, car il y avait là des meubles d'un joli style et, à côté de monuments dont la place aujourd'hui serait plutôt dans des musées d'histoire naturelle, beaucoup d'objets tout à fait propres à l'ornement d'une bibliothèque. Nos salles actuelles sont pourtant décorées de quelques objets d'art anciens, de bustes notamment, dont la plupart sont de fort beaux morceaux de sculpture. Un certain nombre ornaient déjà la bibliothèque abbatiale au xvii^e siècle. D'autres, exécutés cependant par des artistes du xvii^e siècle, n'ont été acquis qu'au xviii^e, par suite de dons généralement. Il y a là des œuvres qui sont parmi les plus belles des grands sculpteurs français de l'époque : Girardon, Coysevox, Nicolas Coustou (1), Lemoyne, Couasnon, Jean-Jacques Caffieri. La plupart des pièces qui faisaient la gloire du Cabinet de Sainte-Geneviève furent dispersées pendant l'époque révolutionnaire : un certain nombre furent transférées, le plus souvent sans motif plausible, dans d'autres établissements qui, les ayant convoitées, trouvèrent moyen de se les faire adjuger par les pouvoirs publics. Il y aurait un livre curieux à faire sur l'histoire de la Collection créée par Du Molinet, sur son développement, de la fin du xvii^e siècle à la fin du xviii^e, et sur sa

(1) Buste en plâtre de Louvois non signé, attribué aussi à Desjardins.

ruine : les Vandales qui y portèrent une main sacrilège ne vécutent pas tous sous la Révolution.

Après la sécularisation de l'abbaye en 1790, les vastes bâtiments dont elle se composait avaient été annexés au domaine national. Une partie fut affectée à des services municipaux, une autre partie fut louée, dans une autre on logea gratuitement des savants et des hommes de lettres. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1795, date où l'Ecole centrale du Panthéon fut établie dans les bâtiments. Cette école a subsisté sous ce vocable jusqu'en 1804. Elle fut alors remplacée par le Lycée Napoléon, aujourd'hui Lycée Henri IV.

Je ne vous ai rien dit encore des vicissitudes par lesquelles passa la Bibliothèque depuis la fin du xviii^e siècle jusqu'à son transfert dans le bâtiment actuel. Tout d'abord, vers 1792, elle changea de nom et prit celui de Bibliothèque du Panthéon qu'elle garda jusqu'à la Restauration, pour reprendre ensuite son ancienne dénomination. De 1797 à 1804, elle eut pour administrateur le savant Daunou, ancien Oratorien, ancien conventionnel, ancien membre du Directoire exécutif. Daunou, presque aussitôt après sa nomination, fut chargé, avec Monge et Florent, d'aller installer la République dans les Etats du Pape. Les difficultés qu'il rencontra dans l'accomplissement de cette mission politique ne lui firent pas oublier qu'il était bibliothécaire et bibliophile. Il choisit dans la magnifique bibliothèque du pape Pie VI, qui allait être mise en vente, tout ce qu'il y avait de plus beau et de plus rare et le rapporta en France. Ces volumes furent répartis entre la Bibliothèque du Panthéon, la Bibliothèque Nationale et quelques autres collections. Je ne sais trop si Daunou les acheta : certains contemporains le disent, mais en termes un peu ambigus. Je croirais plutôt qu'il se les adjugea sans bourse délier. En vertu des traités de 1815, ils auraient dû être restitués au Saint-

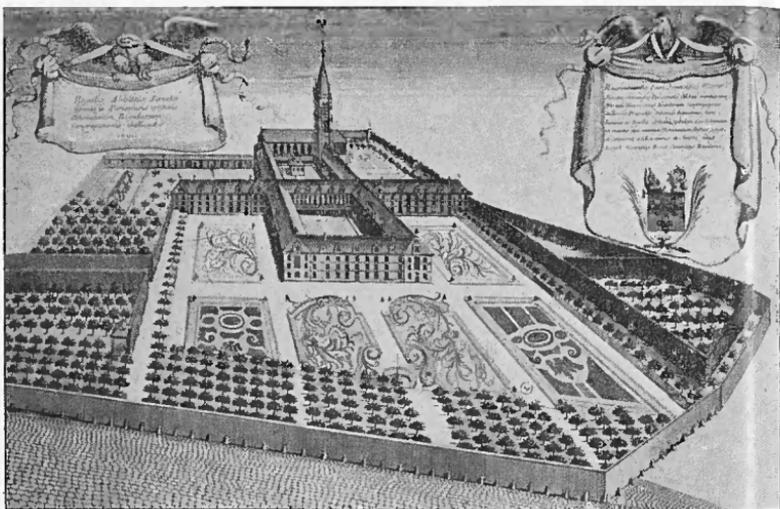
Siège. Mais, dans cette restitution, on oublia ceux qui se trouvaient à Sainte-Geneviève et nous les avons encore. Ils ne sont pas un des moindres ornements de notre Réserve.

Daunou quitta, en 1804, l'administration de la Bibliothèque du Panthéon pour prendre la direction des Archives impériales.

Peu après, de 1807 à 1808, l'antique église abbatiale, qui déjà, en 1793, avait été violée et pillée, fut rasée en vue du percement de la rue Clovis. Le clocher seul, subsista. Il domine les bâtiments du Lycée. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, il avait possédé une flèche, qui dut être démolie parce qu'on doutait de sa solidité. La bibliothèque du Panthéon, malgré ces diverses transformations, avait toujours été maintenu dans son ancien local. Cela ne faisait pas l'affaire de l'Administration du Lycée, qui mit tout en œuvre pour la déloger. On fit courir des bruits alarmants sur la solidité des planchers, sur les dangers d'incendie. Bref, en 1816, on obtint une ordonnance royale, en vertu de laquelle la Bibliothèque devait être transférée au Sénat. Mais l'ordonnance ne fut pas appliquée, et, après quelques années de répit, la lutte recommença. Je dis « la lutte » parce que les bibliothécaires, attachés à leur ancienne maison, se débattirent énergiquement. Donc, la lutte reprit : elle dura jusqu'en 1840, avec quelques périodes d'accalmie, suivant que les parties étaient d'esprit plus ou moins combatif.

De 1840 environ à 1842, un nouvel assaut fut livré par le Lycée avec des armes perfectionnées. Un fléchissement s'était produit dans le plancher, provoqué apparemment par le poids des livres ; d'autre part, depuis l'année 1838, on avait organisé à la Bibliothèque des séances du soir, de 6 heures à 10 heures, et les dortoirs du Lycée se trouvaient précisément au-dessous des salles de lecture. Le roulement des échelles et le piétinement des lecteurs faisaient un bruit infernal et troublaient le repos

Les pages intermédiaires sont blanches



L'Abbaye de Sainte-Geneviève au xvii^e siècle
d'après un projet d'agrandissement dessiné en 1691, par J.-M. Basset
(Collection d'estampes de la Bibliothèque Sainte-Geneviève).



La Bibliothèque Sainte-Geneviève au xviii^e siècle
d'après la gravure de P.-C. de la Gardette (1773)
(Collection d'estampes de la Bibliothèque Sainte-Geneviève).

des lycéens. Les pouvoirs publics s'émurent et, le 22 juin 1842, une ordonnance royale prescrivit le transfert immédiat de la Bibliothèque dans les anciens bâtiments du collège Montaigu, devenu prison sous la Révolution, puis caserne, et qui occupaient, sur la place du Panthéon, l'emplacement où se trouvent aujourd'hui les plus récentes constructions du Collège Sainte-Barbe et une partie de celui qu'occupe notre bibliothèque. Le transfert, dit l'ordonnance, était provisoire ; il eut lieu de juillet à octobre 1842. Cependant, une question fut encore agitée, celle de savoir si l'on aménagerait les bâtiments de Montaigu pour y installer définitivement la Bibliothèque, ou si l'on construirait un nouvel édifice. Ce fut cette seconde solution qui l'emporta, à la suite d'une discussion qui s'ouvrit à la Chambre des députés en juin 1843. Tout ce que les partisans du maintien de la Bibliothèque dans les bâtiments de l'abbaye avaient pu obtenir, et nous devons leur en savoir le plus grand gré, c'était un engagement formel du gouvernement de conserver en leur état les anciennes salles. Cet engagement a été tenu. Ces salles sont occupées aujourd'hui par les dortoirs du Lycée. Le local du Cabinet de Du Molinet, du second Cabinet veux-je dire, avec ses belles boiseries sculptées subsiste également. La première pierre du nouvel édifice fut posée le 12 août 1844, en présence de M. Sylvain Dumon, ministre des travaux publics, de M. Labrousse, architecte, chargé de l'exécution des travaux, de M. Achille Leclerc, inspecteur général des bâtiments civils, du maire et du député de l'arrondissement (c'était alors de XII^e). La construction dura près de six ans ; et l'inauguration n'eut lieu qu'en 1850.

*
**

J'arrive aux deux derniers points dont j'ai à vous entretenir :

Quelles sont les ressources que la Bibliothèque Sainte-Geneviève peut mettre à la disposition des travailleurs ?

Quel est l'avenir de cette institution ?

La Bibliothèque Sainte-Geneviève a toujours été ou a toujours visé à être une bibliothèque encyclopédique. Pour la période immédiatement antérieure à la Révolution, elle le fut tout-à-fait. Les Génovéfains se sont appliqués à y faire entrer, dans la mesure de leurs moyens, tous les livres essentiels — au moins ceux publiés en France — sur chaque branche des connaissances humaines. Leur bibliothèque était véritablement un modèle de bibliothèque méthodiquement formée, non sur une spécialité mais sur toutes les spécialités. Heureuses gens ! Ils avaient le temps de lire les livres qu'ils cataloguaient, et ils pouvaient ne garder que les bons.

La partie de nos collections qui a été constituée après la Révolution n'a pas cette belle ordonnance. Elle a été alimentée d'une façon très irrégulière et seulement pour certaines spécialités et à certaines époques par le dépôt légal, puis par les dons des divers ministères (souscriptions et publications officielles), par l'annexion totale ou partielle de bibliothèques déjà formées, comme celles du château de Compiègne, de la ville de Pont-à-Mousson, du Séminaire de Saint-Sulpice ; enfin, dans une proportion relativement faible, par les dons ou legs de particuliers. Les crédits qui ont été mis à sa disposition en vue d'achats furent toujours si misérables qu'ils ne permirent jamais ni à nos devanciers ni à nous de combler les énormes lacunes existant dans certaines séries. Je ne vais pas jusqu'à dire que notre bibliothèque moderne fasse, en grand,

l'effet du méli-mélo d'un bouquiniste ; mais ce n'est pas tout juste le contraire qui serait la vérité.

Je dois donc en vous indiquant brièvement la nature et l'importance de nos ressources en livres, faire une distinction entre les séries provenant de l'ancienne bibliothèque abbatiale et celles qui sont entrées chez nous postérieurement à la Révolution.

Je commence par les premières :

Il est tout naturel que, dans une bibliothèque de monastère, les soins des bibliothécaires se soient portés spécialement sur la théologie et l'histoire ecclésiastique. Ces ouvrages de théologie on ne les lit guère aujourd'hui ; c'est peut-être un tort, car, si les idées, les polémiques et les divers objets d'étude des théologiens ne nous passionnent plus, ces hommes, eux, étaient, pour la plupart, extrêmement cultivés, humanistes dans toute l'acception de ce mot ; ils savaient écrire et notre génération pourrait à cet égard apprendre quelque chose d'eux. Malheureusement, de ce fonds de théologie nous n'avons qu'un catalogue insuffisant. Plusieurs fois nous avons tenté d'en entreprendre un meilleur, et toujours ce travail rétrospectif a dû céder le pas aux nécessités courantes. Si le cœur en dit à quelqu'un de mes auditeurs de s'attacher à cette besogne, nous accepterons sa collaboration avec une infinie reconnaissance ; c'est du reste tout ce que nous aurions à lui offrir comme rémunération de sa peine, et je conviens que ce n'est guère. Peut-être aussi trouverait-il quelque satisfaction à découvrir dans les innombrables plaquettes que contient ce fonds (je ne saurais articuler un chiffre exact, il y en a peut-être 20.000, 30.000), reliés en volumes factices, peut-être, dis-je, découvrirait-il des pièces intéressantes sur les luttes politiques et religieuses qui marquèrent la fin du xvi^e siècle et le début du xvii^e. Elles nous viennent en majeure partie du cardinal de La Rochefoucauld et de Ch. Maurice Le Tellier. Ces hommes,

l'un grand aumônier de France, réformateur des ordres religieux, l'autre, archevêque de Reims, fils du chancelier Michel Le Tellier et frère de Louvois, recevaient à peu près tout ce qui se publiait de leur temps en fait de pièces fugitives, de pamphlets politiques et de menus documents d'actualité. Ce n'est pas là que se trouve la grande histoire ; mais c'est le miroir des passions qui agitèrent les masses, et cette histoire-là a bien aussi son intérêt.

Sur la médecine, jusqu'à la fin du xvii^e siècle, la bibliothèque abbatiale était également parmi les plus riches. Peu de collections, même aujourd'hui, peuvent rivaliser avec elle. Je n'ai jamais conduit devant les rayons qui la contiennent un médecin bibliophile, sans qu'il soit tombé en arrêt devant quelque volume rarissime, vainement cherché par lui autre part. Les sciences physiques et naturelles, quoique moins complètes, offrent cependant des ressources très appréciables. Je vous ai dit, il y a un instant, que nous les devions en bonne partie au P. Pingré. Une autre série particulièrement bien fournie est celle des anciennes grammaires françaises et des études sur la langue française parues au xvi^e et au xvii^e siècle. L'ancien droit français, la bibliographie en général, l'archéologie classique, les beaux-arts, sont très convenablement représentés ; l'histoire de France, la littérature d'imagination le sont moins ; il n'y manque pourtant pas grand chose de réellement important. Les séries les moins bien partagées sont, je crois, l'histoire et la littérature étrangères. Je vous rappelle aussi notre admirable collection musicale dont un maître en histoire de la musique, M. Expert, vous a fait l'an dernier la description enthousiaste.

La bibliothèque abbatiale possédait aussi une fort belle collection d'estampes. En 1861, la Bibliothèque impériale, aujourd'hui Nationale, fut autorisée à y faire choix de tout ce qui pouvait lui convenir, et je vous prie de

croire qu'elle s'est acquittée consciencieusement de cette permission. Il nous reste pourtant 20.000 pièces environ, formant encore un ensemble qui n'est pas sans intérêt. Elles ont été reclassées et cataloguées dans ces dernières années. En même temps, la Bibliothèque Nationale s'attribuait les portraits au crayon qu'avait recueillis le P. Sarrebourg. Ce fut un crève-cœur pour nos bibliothécaires. On m'a dit qu'avant de laisser partir ces chefs-d'œuvre, ils voulurent y laisser la trace indélébile de leur passage à Sainte-Geneviève, et qu'ils appliquèrent alors, au beau milieu, un cachet de la Bibliothèque de proportions démesurées. Le geste n'était pas élégant, j'en conviens. C'est le geste irréfléchi et brutal de l'amant jaloux qui ne veut pas laisser posséder par d'autres la femme qu'il aime. C'est un crime passionnel, et, ces crimes là, vous le savez, aujourd'hui on les absout.

Je suis obligé d'abrégé et de passer à notre bibliothèque moderne. Les livres qui la composent ne sont pas tous, bien entendu, postérieurs à la Révolution française. Beaucoup de publications antérieures à 1789 ont été acquises dans le cours du dernier siècle, mais ces acquisitions furent, en somme, occasionnelles.

Aujourd'hui, ce sont surtout les séries scientifiques, y compris la philosophie et les sciences sociales, qui garnissent nos rayons. Ce sont, avec le droit, celles qu'alimente le 2^e exemplaire du dépôt légal qui nous est attribué. L'histoire de France et des pays étrangers, la littérature, l'archéologie, l'érudition classique sont au regard des autres séries dans un état d'infériorité marqué. Nous n'y pouvons consacrer qu'une très minime partie de nos crédits d'achats ; et l'apport des souscriptions ministérielles, que nous partageons avec beaucoup d'autres bibliothèques, est trop insuffisant pour nous permettre de les tenir au courant. Je n'ai garde d'oublier notre collection scandinave, qu'enrichissent presque exclusive-

ment les dons des Etats et des Universités du Nord, et les libéralités des libraires suédois, norvégiens et danois. En dehors des Etats scandinaves et de la Finlande, il n'en est point en Europe d'aussi considérable.

Passons à nos Catalogues. L'idéal de toute bibliothèque qui se respecte est de mettre à la disposition des travailleurs un catalogue alphabétique général, d'auteurs et d'anonymes et un catalogue méthodique par ordre de matières. C'est à quoi ont tendu nos efforts, depuis une trentaine d'années surtout. Nos lecteurs ont aujourd'hui entre les mains un catalogue méthodique imprimé et un catalogue alphabétique manuscrit, sur fiches. Je ne conseillerais jamais à aucun bibliothécaire, en France surtout, où l'on a si peu le respect de la propriété commune, de confier au public un catalogue sur fiches si l'Etablissement n'en possède pas un double. Trop de gens mal-faisants à plaisir, trop de saboteurs (permettez-moi d'employer ce terme d'actualité que recueillera peut-être l'Académie), trop de détraqués, de sectaires, d'iconoclastes de tous genres courent les rues, pour que l'on puisse, avec quelque chance de succès, faire appel à la conscience des clients d'une bibliothèque publique. Je dois dire cependant que jusqu'ici, nous n'avons pas constaté trop de mutilations. Mais les constatations, vous le pensez bien, sont difficiles.

*
.

Mon dernier chapitre sera le plus court. Il devrait vous renseigner sur l'avenir de la Bibliothèque. Cet avenir, bien habile et bien grand devin serait celui qui nous le révélerait. Je suis ici pour vous exposer des faits et non pour jouer au prophète. Cependant si, au travers des conditions dans lesquelles vit aujourd'hui l'Etablissement, on cherchait une vision de ses destinées, cette vision serait

probablement peu réjouissante; peut-être serait-ce celle de la mort, de la mort par inanition puisqu'on nous demande toujours plus qu'on ne nous donne. Je n'ai garde de pousser aussi loin le pessimisme, et je crois, malgré les apparences contraires, que le jour viendra où la Bibliothèque, munie enfin d'un statut dont les dispositions s'harmoniseront avec le rôle qui lui est dévolu, sera en situation de fournir encore une longue et glorieuse carrière. Mais, à supposer même que les épreuves qu'elle traverse actuellement aillent jusqu'à provoquer sa décadence, puis sa ruine, il ne faudrait pas désespérer. Car, à moins d'un bouleversement total de notre régime universitaire et de notre organisme social, elle ressusciterait, comme elle ressuscita il y a trois siècles : elle ressusciterait parce qu'elle répond à une nécessité.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA
BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

PAR

L. BARRAU-DIHIGO,

Bibliothécaire à la Sorbonne (1).

I

La Bibliothèque communément dite de la Sorbonne a porté, depuis l'époque de sa fondation, une série de noms différents : jusqu'en 1790, elle s'est appelée Bibliothèque de l'Université ; de 1790 à 1808, Bibliothèque du Collège-Egalité ou de l'Institut des Boursiers, puis Bibliothèque du Prytanée, puis Bibliothèque des quatre Lycées de Paris. De 1808 à 1846, elle a pris le titre, impropre d'ailleurs, de Bibliothèque de l'Université de France ; de 1846 à 1860, celui de Bibliothèque de l'Académie de Paris ou de la Sorbonne. Devenue, ou mieux redevenue en 1860 Bibliothèque de l'Université, elle a conservé cette dénomination, avec ou sans variante de détail, jusqu'en 1897, époque à laquelle, les Universités ayant été reconstituées, on l'a baptisée Bibliothèque de l'Université de Paris. A l'heure actuelle, ce n'est plus, en langage officiel, que la section lettres-sciences de la Bibliothèque de l'Université de Paris, celle-ci comprenant en outre les sections de droit, médecine et pharmacie.

(1) Conférence faite le 11 décembre 1912.

*
* *

Le fonds qui nous occupe a des origines modestes et n'est pas très ancien.

Par testament du 11 juillet 1762, Jean-Gabriel Petit de Montempuis léguait à l'Université, dont il avait été le recteur, sa collection particulière, laquelle renfermait environ 8.000 volumes, et une rente de 311 livres 4 sols, qui devait servir, notamment, à payer un bibliothécaire. En faisant cette double donation, M. de Montempuis espérait que son exemple susciterait des libéralités analogues et que l'on parviendrait, grâce à une suite de legs, à former une bibliothèque « qui n'aurait rien coûté à l'Université, et qui aurait été peu à charge aux familles des particuliers ».

M. de Montempuis mourut le 23 novembre 1763. A sa collection vint bientôt s'en ajouter une autre.

La Compagnie de Jésus ayant été supprimée en 1762, la Bibliothèque que les Jésuites avaient rassemblée dans leur ancien Collège de Louis-le-Grand fut, en 1764, mise en vente. Le bureau d'administration du nouveau Collège Louis-le-Grand racheta 9.500 volumes, qui, après d'assez fastidieux démêlés entre l'Université et le Collège, furent réunis aux livres de Montempuis ; le tout fut logé dans les galeries qui avaient abrité naguère la Bibliothèque des Jésuites, et placé sous l'administration et la surveillance de l'Université. Ceci se passait en 1765. Ce n'est que cinq ans plus tard, que la Bibliothèque ouvrit enfin ses portes au public, à raison de trois jours par semaine, les lundi, mercredi et vendredi ; elle comptait alors 509 manuscrits et 19.353 volumes.

Jusqu'à la Révolution, la Bibliothèque de l'Université mena une existence paisible et tranquille. On eut bien, un moment, l'idée de l'installer dans un nouveau local,

à l'endroit où s'élève maintenant la mairie du Panthéon ; mais l'argent fit défaut, et le projet échoua. La Bibliothèque demeura donc à Louis-le-Grand, s'accroissant peu à peu, sous l'administration de Paul Hamelin (1765-1777), Pierre Duval (1777-1780) et Antoine Maltor (1780-1793).

La Révolution enrichit la Bibliothèque de l'Université. Le bibliothécaire de cette époque, Serieys (1794-1804), sut très habilement choisir dans les dépôts littéraires, et surtout dans celui de la rue de Lille, un grand nombre d'ouvrages précieux et de recueils d'estampes, provenant en particulier des collections des émigrés et, plus spécialement, de celle du prince de Condé. Par malheur, les acquisitions réalisées ainsi ne furent pas toutes conservées : dès 1801, on enlevait à l'Université environ 10.000 volumes, destinés à la Bibliothèque du Premier Consul, au château de Saint-Cloud, 10.000 volumes qui ont d'ailleurs complètement disparu. Un peu plus tard, en 1804 ou 1805, on prit 2.500 volumes qui furent envoyés à l'École militaire de Saint-Cyr. Plus tard encore, l'École Normale, la Bibliothèque impériale, celles de l'Opéra et du Conservatoire devaient recevoir des livres, des manuscrits, des estampes, et plusieurs centaines de partitions de musique des xvii^e et xviii^e siècles.

*
**

Depuis sa création, la Bibliothèque de l'Université, sous quelque nom qu'on la désignât, avait été logée à Louis-le-Grand. En 1823, elle fut transférée à la Sorbonne, où elle est toujours restée depuis. Mais cette date de 1823, pour intéressante qu'elle puisse sembler, n'est que celle d'un déménagement : elle ne marque en aucune façon le point de départ d'une ère nouvelle. Après, jusqu'en 1837, comme avant, depuis 1804, c'est le philosophe La Romiguière, membre de l'Institut et professeur à la Faculté

des Lettres, qui préside à ses destinées. Au philosophe La Romiguière succède en 1837 le philosophe Jouffroy, également membre de l'Institut et professeur à la Faculté des Lettres. Jouffroy est, en 1840, remplacé par un autre membre de l'Institut, ancien professeur au Collège de France, Jean-Louis Burnouf. Loin de moi la pensée de médire de ces trois administrateurs : ils firent peu, mais firent de leur mieux en un temps où personne ne s'intéressait aux bibliothèques, — sauf ceux qui les pillaient, — et où les postes de bibliothécaires étaient considérés comme des sinécures.

La situation changea avec l'arrivée de Philippe le Bas. D'abord conservateur-adjoint, sous l'administration éphémère du critique Gustave Planche (1844-46), l'helléniste et archéologue Le Bas joua, toutes proportions gardées, à l'Université le rôle de Naudet à la Nationale : il débrouilla le désordre.

Au xviii^e siècle, la Bibliothèque avait possédé divers catalogues, mais ceux-ci n'avaient été ni convenablement mis à jour ni, à plus forte raison, refondus, si bien qu'en haut lieu on avait fini par s'émouvoir. Un nouveau catalogue, rationnel et topographique, entrepris dès 1833, sur l'ordre du Conseil de l'Instruction publique, avait été dressé péniblement, lentement, vaille que vaille : les notices en étaient médiocres, les cadres defectueux. Bref, en matière de catalogue, tout était à faire ou à refaire. Le Bas ne fut pas effrayé par l'immensité de la tâche. C'était un homme rude, de caractère parfois difficile, qui malmenait à l'occasion ses subordonnés aussi bien que ses pairs ou ses supérieurs, et avait son franc-parler avec tout le monde, même avec le Ministre. Mais c'était un travailleur acharné, infatigable, et il y avait en lui, outre un savant, un vrai bibliothécaire.

Le Bas commença donc par établir un cadre de classement, dérivé de celui de Brunet, mais plus simple, plus

clair, plus aisé à comprendre et à retenir. Cinq grandes sections, Bibliographie, Théologie, Sciences, Littérature, Histoire, auxquelles s'ajoutèrent les Incunables, les Manuscrits, les Raretés et la Musique. A l'intérieur de ces grandes sections, des divisions et sous-divisions en quantités variables suivant les cas. La section fut désignée par une majuscule qui en rappelait le contenu, B (Bibliographie), T (Théologie), S (Sciences), L (Lettres), H (Histoire), etc. Les divisions furent également désignées par une majuscule qui en rappelait aussi la substance, H. U. signifiant par exemple Histoire universelle, H. A. Histoire ancienne, H. F. Histoire de France. Les sous-divisions à leur tour se trouvèrent marquées soit par une minuscule, soit par un groupe de minuscules qui, de même que les majuscules employées, correspondait mnémoriquement au contenu : H. F. b, Histoire de France, Bourbons ; H. A. r, Histoire ancienne, Rome ; H. A. gr, Histoire ancienne, Grèce, etc. Ces cadres une fois tracés, — notons qu'ils ont été respectés jusqu'ici — la besogne de classement proprement dite alla très vite : dès le 1^{er} décembre 1846, alors que Le Bas n'était encore que conservateur-adjoint, tout était fini, et l'on pouvait imprimer une sorte de tableau synoptique, lequel montre qu'à la date susindiquée la Bibliothèque renfermait 39.451 volumes.

Classer la Bibliothèque était chose méritoire ; mais, cela fait, il s'agissait de l'accroître. Or, le budget dont on disposait pour l'achat des livres était infime ; il variait selon les années, mais toujours dans des limites très étroites : en 1847, on eut 4.000 francs à dépenser ; les années suivantes, le crédit baissa, et s'il se releva un peu à partir de 1853, il n'atteignit plus ce chiffre de 4.000 fr., qui n'était pourtant pas excessif, même pour l'époque. Avec des ressources si faibles, il ne pouvait être question de tenir la Bibliothèque au courant dans toutes les disci-

plines : Le Bas sut borner ses ambitions. Ce que l'on étudiait alors de préférence, c'était l'antiquité classique ; ce que l'on acheta donc, ce furent, essentiellement, des ouvrages consacrés à l'étude de l'antiquité. Dans ce domaine, la perspicacité et la science de l'administrateur n'ont jamais été en défaut, et si la Sorbonne abrite aujourd'hui un fonds remarquable de livres et de périodiques relatifs à l'antiquité gréco-romaine, l'honneur en revient à Le Bas, qui amorça la constitution de ce fonds.

*
**

Le Bas mourut le 16 mai 1860, et fut remplacé par M. Léon Renier. Comme son prédécesseur, M. Renier était un savant, qui enseigna avec autorité l'épigraphie latine tant au Collège de France qu'à l'École pratique des Hautes Etudes, et fut membre de l'Institut. Mais cet épigraphiste était aussi un excellent bibliothécaire, aimant son métier et le dépôt dont il avait la garde.

L'administration de M. Renier, qui dura un quart de siècle, de 1860 à 1885, fut marquée par plusieurs événements notables.

D'abord, dès 1865, M. Renier obtint, non sans peine, qu'une partie des archives de l'Université, déposées alors au ministère de l'Instruction publique, fut réintégrée à la Sorbonne. C'était une acquisition de premier ordre, car ces archives ne comprennent pas moins de 106 registres et 27 cartons remplis de pièces d'un très haut intérêt.

Ensuite, en 1866, la Bibliothèque hérita de la collection particulière de Victor Le Clerc, et cet héritage est assurément le plus beau de tous ceux qu'elle a réalisés. Doyen de la Faculté des Lettres pendant de longues années, Victor Le Clerc fut une sorte de bénédictin laïque, d'aspect dur, presque farouche, de caractère autoritaire, presque

despotique, qui régentait sa faculté avec une énergie extrême. Mais cet homme, dur pour les autres, l'était plus encore pour lui. Un des premiers en France, il avait compris que les Facultés, au lieu de se confiner dans l'enseignement oratoire, devaient se livrer aux besoins d'érudition. Prêchant d'exemple, il se mit à l'œuvre. Mais pour faire de l'érudition, il fallait des livres, et la plupart des bibliothèques n'avaient point ceux qui étaient indispensables: Le Clerc consacra donc la quasi-totalité de ses ressources personnelles à acheter les ouvrages dont il avait besoin ; il en acheta près de 12.000, tous remarquablement choisis, avec une sûreté et un goût qui prouvent l'étendue et la solidité de ses connaissances. En mourant, Victor Le Clerc renouvela le geste de Montempuis et la Bibliothèque se trouva soudain accrue de maints instruments de travail que la modicité des crédits n'aurait permis d'acquérir que très lentement, très fragmentairement, et que peut-être il n'eût pas été possible d'acquérir du tout.

Le troisième événement notable de l'administration de M. Renier, ce fut, aussitôt après la Guerre, l'entrée de M. Lhot à la Bibliothèque. Si Le Bas a réformé les catalogues, M. Lhot a réformé l'administration. Doué d'une persévérance admirable, animé d'un dévouement sans bornes, il a introduit des habitudes de régularité, de rigueur, de précision là où régnait, avant lui, une certaine négligence qui ressemblait à du désordre. Seuls, ceux qui ont vu M. Lhot à l'œuvre savent ce que la Bibliothèque lui doit. En un temps où les collaborateurs de M. Renier étaient accaparés par maintes besognes extra-professionnelles, il fut, par excellence, le bibliothécaire modèle, entièrement voué à sa tâche ; quand, dans les dernières années de la vie de M. Renier, la Bibliothèque courut de réels périls, c'est lui qui l'empêcha de se disloquer, de s'amoindrir ; enfin, lorsque la Bibliothèque

passa entre les mains d'un conservateur jeune et plein d'ardeur, c'est lui qui maintint en quelque sorte la tradition et forma comme un trait d'union entre la vieille Bibliothèque, celle de M. Renier, et la nouvelle, celle de M. de Chantepie. Tant d'éminents services méritent bien un hommage public.

Le dernier événement qu'il faille signaler ici se produisit un peu après 1870. Depuis 1865, M. Renier n'avait eu, pour l'achat des livres, que des sommes bien médiocres, puisqu'elles peuvent être évaluées en moyenne à 3.500 francs. Vers 1874, le Gouvernement sentit la nécessité de faire quelques sacrifices en faveur de l'Enseignement supérieur : on releva le budget de la Sorbonne ; on le releva du reste très peu, de 1.000 francs à peine ; mais, bientôt, on ajouta au crédit régulier un crédit supplémentaire d'une dizaine de mille francs. Ce crédit supplémentaire arrivait d'ailleurs en fin d'exercice et devait être épuisé en deux ou trois jours. Comment procédait alors l'administrateur ? Il montait en voiture, courait chez les libraires, fouillait boutiques et arrière-boutiques, choisissait en hâte dans les stocks disponibles et commandait en outre — quitte à les payer d'avance — les collections dont l'acquisition était particulièrement désirée. C'était là, sans conteste, méthode vicieuse, que l'on corrigea dans la suite en engageant, avant même de l'avoir, une partie du crédit additionnel ; mais si la méthode était vicieuse, elle était imposée par les circonstances, et l'on ne saurait blâmer M. Renier de l'avoir employée, bien malgré lui. Au surplus, M. Renier tira de son budget tout le parti possible, puisque de 1874 environ à 1885, le total des volumes de la Sorbonne monta de 90.000 à 300.000. Ces chiffres ont leur éloquence ; il serait superflu de les commenter.

*
**

Avec la mort de M. Renier (11 juin 1885) et la nomination de M. Jules de Chantepie du Dezert (6 octobre 1885), commence une nouvelle période. La Bibliothèque avait été jusqu'alors placée sous les ordres d'un administrateur qui ne relevait que du ministre ; désormais, elle fut confiée non plus à un administrateur, mais à un conservateur, qui releva de l'autorité rectorale. Ce changement de régime, — très important en droit, — eût pour conséquence de transformer la Bibliothèque de la Sorbonne en bibliothèque universitaire.

Sous la direction de M. de Chantepie, la Bibliothèque de la Sorbonne s'est prodigieusement accrue. A l'inverse de ses devanciers, qui étaient à la fois des savants et des bibliothécaires, M. de Chantepie était avant tout un bibliothécaire, que doublait d'ailleurs un très fin et très délicat humaniste. Il savait le grec et le latin comme il connaissait les livres, et il aimait les livres plus encore peut-être que le grec et le latin. A ses hautes qualités de professionnel et de connaisseur, il joignait du reste une nature de chef et un tempérament peu banal, et lorsqu'on voyait pour la première fois cet homme un peu gros, court, la poitrine ornée d'une large cravate en papillon, le nez chaussé de grosses lunettes rondes, la tête couverte d'un béret toujours en bataille, la voix claironnante, l'air résolu, on sentait qu'on avait affaire à un maître, — à un maître qui, sous des dehors parfois bourrus, cachait une bonté très réelle et très sûre.

Nul plus que moi n'est prêt à reconnaître l'immense savoir technique de M. de Chantepie, à vanter les services qu'il a rendus à la Bibliothèque ; mais cela étant dit, et dit sans équivoque, il faut avouer qu'il s'est trouvé dans de très favorables conditions pour remplir le programme que peu à peu il se traça.

D'abord, il eut des collaborateurs profondément dévoués, au premier rang desquels M. Lehot, dont nous avons parlé tout à l'heure, et M. Chatelain, le conservateur actuel. Ensuite, il eut de l'argent : dès 1887, le budget régulier d'achat des livres passait de 4.897 francs à 23.578. Dix ans plus tard, la constitution des Universités et l'établissement des droits de bibliothèque vinrent doubler les ressources courantes ; fixées à 23.200 francs en 1897, celles-ci atteignirent dès 1898 la somme de 48.950, et ne subirent aucun fléchissement jusqu'en 1904.

Avec ces ressources, M. de Chantepie a beaucoup acheté. D'aucuns ont même pensé qu'il avait acheté trop, car il lui arrivait souvent d'acquérir, en vue d'utilisations ultérieures, des livres que personne ne demandait. D'aucuns, en revanche, ont estimé qu'il n'avait pas acheté suffisamment, parce qu'il a quelque peu dédaigné certaines disciplines. On lui a, par exemple, reproché d'avoir négligé les sciences, du moins les sciences physiques et naturelles, et ces reproches ont été formulés au cours d'une campagne courageusement entreprise après la mort de l'intéressé. Mais, parmi ceux qui ont ainsi attaqué, *post mortem*, M. de Chantepie, certains, je crois, ne connaissaient guère le chemin de la Bibliothèque ; d'autres avaient oublié — involontairement, sans nul doute — qu'en matière de sciences, seuls les périodiques et collections ont une valeur durable, permanente, et que, précisément, M. de Chantepie achetait de préférence collections et périodiques. Du reste, M. de Chantepie n'avait jamais prétendu développer également toutes les sections de la Bibliothèque ; il avait toujours eu l'espoir, — et en cela il ne s'est point trompé, — que son successeur compléterait son œuvre et comblerait les lacunes qu'il laissait subsister. Mais n'insistons pas, car si les récriminations violentes auxquelles il est fait allusion renfermaient une

part de vérité, elles renfermaient aussi bien autre chose, et ce n'était ni de la courtoisie, ni de la bonne foi.

M. de Chantepie est mort le 18 novembre 1904. M. Chate lain lui a succédé. Le moment est venu de mettre un terme à notre historique et de tracer un tableau de la situation et de l'activité présentes de la Bibliothèque.

II

Dans la vieille Sorbonne, la Bibliothèque de l'Université était logée d'assez misérable façon ; au 3^e étage du côté de la rue de la Sorbonne et dans l'aile qui faisait face à l'église, elle occupait un grand nombre de petites pièces, étroites, obscures, communiquant malaisément entre elles. Certes, dans la Sorbonne actuelle, la Bibliothèque est mieux logée, mais l'est fort mal encore. Un escalier monumental, orné de peintures murales ; une vaste salle de lecture, qui peut contenir environ 300 lecteurs et qui est, elle aussi, décorée de peintures ; une salle réservée aux professeurs, toute dorée, et ornée d'un tapis bleu ardoisé très moelleux, ainsi que de fauteuils en cuir jaune, profonds et hospitaliers ; deux cabinets clairs et confortables, dont un destiné au Conservateur : voilà pour l'apparat. Mais que dire de la salle réservée aux périodiques, mal éclairée et trop petite ? Que dire des deux corps de magasins, de cinq étages chacun, lesquels n'ont même pas été isolés des bâtiments voisins, et sont séparés l'un de l'autre par l'amphithéâtre Richelieu, ce qui rend à deux étages sur cinq les communications impossibles, et à deux étages sur trois ces communications particulièrement difficiles et fatigantes ? Que dire de la salle des manipulations, encaissée entre deux courtes, et des bureaux des bibliothécaires, lesquels, jusqu'à ces derniers mois, étaient groupés dans une sorte de passage, où ils vivaient exposés à tous les courants d'air et à toutes les curiosités.

Dans ce local mal agencé, la place manque ; et cela surprendra sans nul doute maints professionnels, car le local est neuf, — il date de quinze ans à peine, de 1897. La place manque même à un tel point, que l'on a déjà employé tous les expédients usités en pareil cas. Des rayonnages encombrant les couloirs ; les coins et recoins ont été utilisés, au risque de compliquer sans cesse davantage le service ; certaines collections ont été reléguées dans des débarras, dans une pièce primitivement destinée à recevoir les doubles, et sous peu l'on en sera réduit à aménager les caves. Bien plus, on voit arriver le jour où l'on ne disposera, nulle part, d'un seul mètre de rayon, malgré les refoulements et les artifices. Qu'il en soit ainsi, la chose est fâcheuse.

Si la place manque, le personnel aussi fait défaut. On peut poser en principe que le personnel de toutes les grandes bibliothèques s'est, au cours du XIX^e siècle, très sensiblement accru. Mais ce qui est vrai partout ne l'est pas à la Sorbonne. En 1847, alors que les volumes étaient relativement en petit nombre et que les lecteurs étaient rares, il y avait 10 fonctionnaires payés, plus trois garçons ; aujourd'hui, les volumes se chiffrent par centaines de mille et le nombre des lecteurs a plusieurs fois centuplé ; or, il n'y a toujours à la Sorbonne que 10 fonctionnaires, — un conservateur, huit bibliothécaires, un employé temporaire. Seul le nombre des garçons a été augmenté et porté de trois à huit. Dans ces conditions, comment faire face aux besognes multiples que nécessitent l'entretien des collections et la fréquentation intensive ? On arrive, non sans peine, à assurer le courant ; on ne parvient que rarement à entreprendre certains menus travaux de réfection dont l'urgence n'est pas douteuse ; et toute amélioration qui exigerait de longs et persévérants efforts est pratiquement interdite.

*
**

Aménagée dans un local insuffisant, confiée aux soins d'un personnel trop restreint, la Bibliothèque de la Sorbonne mériterait cependant à tous égards des bâtiments plus spacieux et un état-major moins réduit, car c'est une des plus belles qui soient en France. Certes, elle ne possède pas un fonds ancien capable de rivaliser avec ceux de tels autres dépôts, quoiqu'elle renferme cependant 1.450 manuscrits, — parmi lesquels la *Biblionomia* de Richard de Furnival et les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, — 336 incunables, beaucoup d'ouvrages du début du xvi^e siècle, des volumes provenant de la bibliothèque du prince de Condé, lesquels feraient bonne figure à Chantilly, des reliures somptueuses ou simplement curieuses, des éditions rares d'auteurs français, de très précieuses cartes du xvi^e et du xvii^e siècles, etc. Mais ce n'est pas ce vieux fonds qui constitue sa principale richesse et lui donne sa physionomie propre. Ce qui fait son originalité, c'est qu'elle se compose essentiellement d'un fonds moderne, constitué avec patience et développé avec méthode ; c'est que, sur tous les sujets, pour presque toutes les disciplines littéraires ou scientifiques, elle a, en règle générale, les ouvrages fondamentaux. Aussi que de ressources variées offre-t-elle aux travailleurs ! Je n'ai pas l'intention de les énumérer ici, classe par classe, ni même d'en dresser un état sommaire. Je ne parlerai pas de certains fonds spéciaux, tels que l'assyriologique, l'égyptologie, la paléographie, la papyrologie, qui seront, un jour, d'un prix inestimable ; je ne parlerai pas davantage des grands voyages scientifiques, auxquels auront recours de longues générations de naturalistes ; je n'insisterai pas non plus sur la série, unique en France, des programmes des gymnases allemands, autrichiens, bavaoïis et suisses, lesquels sont régulièrement acquis depuis 1887 ; mais je

dois noter cependant, que la Bibliothèque de la Sorbonne possède une collection admirable d'ouvrages concernant l'antiquité, une collection non moins précieuse d'ouvrages de mathématiques, et enfin une collection extrêmement importante de périodiques savants, tant français qu'étrangers, soit, environ 80.000 volumes.

Si la Bibliothèque de la Sorbonne a réussi à emmagasiner tant de vraies richesses, si elle peut d'autre part s'accroître grandement chaque année, — 13.550 volumes sont entrés en 1911-1912, — ce n'est pas que les dons affluent, ni que le budget d'achat soit en lui-même considérable. Certes, les dons ne sont point négligeables sous l'administration de M. de Chantepie; par exemple, la Société mathématique et la Société philomatique versaient leurs magnifiques fonds à la Bibliothèque, et un peu plus tard, l'ancien recteur, M. Gréard, donnait à son tour près de 5.000 volumes. Sous l'administration du conservateur actuel, le professeur Beljame léguait tous ses livres de littérature anglaise, et notamment la collection si curieuse relative à Shakespeare en France; puis, la famille de Ch. Graux, l'helléniste célèbre, si tôt enlevé à la science, nous offrait un bel ensemble d'ouvrages concernant la littérature grecque; Mme Hartwig Derembourg nous abandonnait généreusement tous les livres hébraïques ayant appartenu à son mari, et complétait ainsi une donation antérieure de Joseph Derembourg; enfin, cette année même, Mme Eugène Manuel nous remettait les ouvrages de littérature française moderne et surtout contemporaine que son mari avait soigneusement rassemblés, et qui formeront un fonds spécial. Tous ces dons ont une très réelle valeur, et les donateurs ont droit à notre sincère reconnaissance. Mais une bibliothèque qui ne recevrait que des dons, ne tarderait pas à présenter un ensemble fort disparate. Or, la Bibliothèque de la Sorbonne ne vit pas de dons.

Cette Bibliothèque vit d'achats. Sans doute, le budget dont elle est à cet égard dotée, — 47.000 francs en chiffres ronds, — est loin d'être suffisant. Les livres se multiplient avec une rapidité toujours croissante, et leur prix s'élève dans des proportions inquiétantes parfois. D'autre part, les besoins augmentent eux aussi : les étudiants abordent des sujets de plus en plus variés, tandis que les enseignements nouveaux sont, d'année en année, plus nombreux. Comment a-t-on donc résolu à la Sorbonne le problème, si difficile, qui consiste à tenir une bibliothèque au courant avec des crédits trop restreints ? Si l'on peut répondre à des exigences très diverses, c'est que le conservateur est maître chez lui, maître de son budget, maître de ses achats. Pas de commission d'achat des livres, et il faut s'en féliciter, car les commissions de ce genre ou sont nuisibles, — quand elles prétendent agir, — ou sont inutiles, lorsqu'elles donnent pleins pouvoirs au bibliothécaire. Le conservateur achète donc ce qu'il veut, soit sur propositions de libraires, soit sur commande, et préside ainsi, en toute impartialité, aux accroissements du dépôt. Ce n'est pas à dire, bien entendu, qu'il ne soit tenu aucun compte des demandes formulées par les professeurs ou les étudiants ; mais j'entends spécifier que les livres achetés librement par le conservateur, l'emportent, et de beaucoup, sur ceux dont on a sollicité l'acquisition. Au reste, le système dont il vient d'être question fonctionne depuis l'époque de M. Le Bas, et il a donné des résultats si satisfaisants que nul ne s'aviserait de préconiser une réforme.

Une réserve, cependant. En raison des prodiges d'économie et d'ingéniosité qu'il faut déployer de façon continue, la Bibliothèque acquiert proportionnellement moins d'ouvrages français que d'ouvrages étrangers. Certains l'ont parfois regretté et ont réclamé timidement une autre répartition des achats. Mais les livres français sont aisés

ment accessibles, et se rencontrent un peu partout : à la Bibliothèque nationale, à Sainte-Geneviève, à l'Arsenal, à la Mazarine. Par contre, si la Sorbonne ne se procure pas les ouvrages étrangers, où les trouvera-t-on ? Sainte-Geneviève n'a point de crédits pour cela, l'Arsenal non plus, la Mazarine encore moins. Encyclopédique par destination, la Bibliothèque nationale souffre grandement de l'étroitesse de son budget. Spécialisée dans le domaine des lettres et des sciences pures, la Sorbonne peut, mieux qu'aucune autre bibliothèque, acquérir ces ouvrages allemands, anglais, italiens, etc., dont la connaissance est indispensable aujourd'hui.

*
**

Pendant longtemps, la Bibliothèque de la Sorbonne fut une bibliothèque publique, où venaient en hiver se chauffer quelques pauvres hères. On ne vient plus se chauffer à la Sorbonne ; mais on y pénètre presque aussi facilement qu'à l'époque où nulle barrière n'en défendait l'entrée. Certes, cette bibliothèque est en principe réservée aux professeurs et étudiants ; mais en fait tout travailleur sérieux y est accueilli, après demande écrite adressée au conservateur, souvent même sur simple demande exprimée de vive voix. Et les autorisations accordées, quoique très fréquentes, le seraient plus encore si la place ne manquait pas pour les lecteurs comme pour les livres.

Ouverte, du début de novembre à la fin de juillet, de 10 heures à midi, de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 10 heures du soir ; ouverte en août de 8 heures du matin à 5 heures du soir (à cause des concours d'agrégation), entr'ouverte en septembre, ouverte de nouveau en octobre de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, la Bibliothèque de la Sorbonne est particulièrement fré-

quentée. Du 1^{er} novembre 1911, au 1^{er} novembre 1912, on a compté aux séances de jour 128.470 lecteurs ; aux séances du soir, 14.903 ; pendant l'agrégation, 522 ; dans une annexe, la salle dite des Etudes françaises, 25.555, ce qui donne un total de 169.450 lecteurs. Durant la même période on a communiqué 510.295 volumes, et de ce chiffre sont exceptés les volumes placés sur les rayons de la salle de lecture et que l'on consulte sans bulletin, les volumes que les professeurs prennent eux-mêmes aux magasins, et ceux qu'utilisent les élèves de l'Ecole des Hautes Etudes.

Que ce public d'étudiants et de travailleurs soit parfois exigeant, cela ne surprendra guère ; mais il a droit à des égards, et dans ces dernières années, on s'est efforcé de lui faciliter sa tâche. Les catalogues dont dispose la Bibliothèque de la Sorbonne sont au nombre de deux : un catalogue méthodique, sur registres, qui n'est en réalité qu'un catalogue topographique et ne peut servir qu'aux bibliothécaires ou à quelques initiés ; un catalogue alphabétique sur fiches mobiles, réparti en deux grandes sections, auteurs et anonymes. Ce catalogue alphabétique, qui est complet et tenu à jour, fut mis, de 1905 à 1911, à la libre disposition de tous les lecteurs. Il rendit ainsi les plus grands services ; mais l'expérience a montré que dans l'intérêt du dépôt — le catalogue était exposé à des accidents, — et dans l'intérêt même des étudiants, — beaucoup d'entre eux s'égarèrent dans un tel amas de fiches, — il y avait lieu d'adopter d'autres mesures. On a donc, depuis un an environ, transporté ce catalogue hors de la salle de lecture, où il était placé jusqu'alors, et on en a réservé l'usage aux professeurs d'une part, et, d'autre part, aux étudiants qui ne sont plus des débutants. Mais, si on a enlevé ce catalogue général de la salle, on l'a remplacé par un autre catalogue, — également alphabétique et sur fiches, — mais allégé, abrégé, plus commode,

qui comprend dès à présent 30.000 cartes environ, qui est tenu à jour lui aussi et sera complété peu à peu. Ce n'est point tout. On a, depuis 1905, d'abord autographié mois par mois, puis imprimé chaque année la liste des acquisitions. En outre, on a publié le catalogue de certaines sections, telles que les incunables, la Réserve xv^e siècle, les périodiques, les mélanges jubilaires, les cartulaires, les reproductions de manuscrits, l'aviation, l'histoire de Paris. Bien plus, on est en train de constituer un vaste répertoire de matières, sur fiches, pour lequel on a déjà réuni plus de 40.000 cartes.

Ouverte toute l'année, ou peu s'en faut, pourvue d'un catalogue alphabétique complet auquel on accède aisément, dépourvue de règlement susceptible d'entraver la communication des livres, la Bibliothèque de la Sorbonne offre à ceux qui la fréquentent d'incontestables facilités pour la lecture sur place. Mais la clientèle de la Sorbonne ne se borne pas à pratiquer la lecture sur place ; elle emprunte et emprunte beaucoup. La Bibliothèque, en effet, prête au dehors avec une libéralité extrême ; elle prête aux professeurs de Facultés, qui usent largement de cette facilité ; elle prête aux étudiants, qui ne sont pas toujours des emprunteurs irréprochables ; elle prête aux préparateurs et aux chefs de travaux, aux professeurs du Collège de France, de l'École des Hautes Etudes, des Lycées ; elle prête aux membres de la Société mathématique et de la Société philomatique, et à d'autres personnes spécialement autorisées ; elle prête aux Universités provinciales qui, moins riches qu'elle, lui demandent chaque jour des ouvrages ; elle prête même aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques étrangères qui s'adressent à elle. Enfin, dans son ardent désir de faciliter les travaux d'ordre scientifique, le conservateur actuel a pris l'habitude d'envoyer directement aux professeurs des lycées de province les livres nécessaires à la préparation

de leurs thèses : sans les livres de la Sorbonne, tels jeunes agrégés perdus dans de petites villes de Bourgogne, de Provence ou de Bretagne auraient dû renoncer à l'espoir de devenir promptement docteurs. Ainsi, la Bibliothèque est utilisée même à distance, rayonne au dehors et sert, de toutes ses forces, les intérêts de la science française. 2.284 emprunteurs, 19.352 ouvrages prêtés, tel est le bilan de l'exercice 1911-1912. Il y a une quarantaine d'années, on enregistrait au bureau du prêt 1.000 ou 1.500 volumes par an, et encore le prêt était-il l'apanage exclusif des professeurs de Sorbonne.

*
* *

Pour conclure, il faudrait parler du service des échanges universitaires qui, depuis 1903, est centralisé à la Sorbonne ; mais cela nous entraînerait hors des limites strictes de notre sujet. Il faudrait aussi montrer quelle est la situation exacte de la Bibliothèque de la Sorbonne par rapport aux autres sections de la Bibliothèque — idéale — de l'Université de Paris. Un décret du 28 juin 1910 semble avoir créé un nouvel état de choses et consacré, au moins sur le papier, une réforme grosse de conséquences ; mais ces conséquences n'ont pas encore apparues, et vraisemblablement n'apparaîtront pas de si tôt. Je passe donc, et, en terminant, je me contenterai de répéter, sans péroraison aucune, ce que l'on entend dire un peu de tous côtés, et ce qui est peut-être pleinement exact : à savoir que la Bibliothèque de la Sorbonne occupe en France, à l'heure actuelle, le premier rang parmi les bibliothèques de travail.

Les pages intermédiaires sont blanches

LES
BIBLIOTHÈQUES MÉDICALES

PAR

Noé LEGRAND,

Bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris (1),

Messieurs,

On a pu dire de nos jours que le quart, sinon le tiers, de l'ensemble des publications qui paraissent dans le monde est représenté par *la Médecine*.

Sans prendre strictement à la lettre une si déconcertante assertion, il faut convenir que la Médecine a pris, depuis un quart de siècle, un développement véritablement extraordinaire — disons plus : inquiétant.

Parmi les pays d'Europe c'est l'Allemagne qui occupe le premier rang dans cette production. La France la suit de près, et nous pouvons même dire, à ce propos, qu'une librairie médicale de Paris — (Masson, pour ne pas la nommer) — est celle du monde entier qui publie le plus grand nombre de périodiques. Puis viennent les pays latins, avec l'Angleterre ; enfin les pays orientaux.

Mais ces derniers sont laissés fort en arrière par le Nouveau-Monde : la production de l'Amérique du Nord est considérable et ne cesse de s'accroître. Celle de l'Amé-

(1) Conférence faite le 12 février 1913.

rique du Sud, qui a pris récemment son essor, se fait remarquer par une grande activité (1).

Dire qu'un pareil mouvement — sinon des sciences médicales elles-mêmes, du moins de la production typographique qui les représente — s'est ainsi développé depuis quelque 25 ans seulement, c'est mettre en relief l'ancienneté de quelques rares Bibliothèques, notamment celle de la Faulté de Paris.

(1) Voici un tableau de la production des ouvrages exclusivement médicaux, telle qu'elle résulte d'une étude approfondie faite par *Le Droit d'auteur*, et qu'a bien voulu me communiquer M. Mancscs, du *Cercle de la Librairie*, à qui nous adressons nos bien sincères remerciements.

On remarquera, à ce point de vue, l'effort du Japon et de l'Italie.

	1910	1911
ALLEMAGNE	1931	2012
BELGIQUE.....	161	115
DANEMARK	122	105
ESPAGNE.....		73
ETATS-UNIS.....	544	527
FRANCE :		
Histoire de la Médecine.....	51	41
Enseignement pratique.....	110	134
Anatomie et Physiologie.....	40	51
Médecine, clinique.....	609	486
Chirurgie.....	75	49
Hygiène publique et privée.....	136	143
Art dentaire.....	19	9
Pharmacie et matières médicales.	114	43
Eaux minérales.....	48	40
Médecine vétérinaire.....	28	21
	1230	1022
GRANDE BRETAGNE.....		413
ITALIE.....	503	1082
JAPON.....	941	1014

PAYS-BAS.....	132	131
SUISSE.....		40

Que si telle Bibliothèque « moderne », en effet, comme celle de Washington en Amérique, est parvenue à égaler au point de vue du nombre des volumes, la Bibliothèque de Paris, ne perdons pas de vue que ce n'est qu'à coups de millions, pourrait-on dire, qu'une pareille œuvre était réalisable, et seulement dans le pays où s'élèvent en quelques jours les maisons à quarante étages...

En tout état de cause, on peut dire que, par le choix des matériaux qu'elle contient, comme par le nombre qu'elle est parvenue à en réunir au cours des âges, la *Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris* occupe une des toutes premières places parmi les bibliothèques médicales du monde.

Sans méconnaître, loin de là, l'importance d'un certain nombre de dépôts analogues — celui de l'Académie de Médecine, par exemple, (en dehors du fonds médical que possède notre Bibliothèque Nationale) ; et, à l'étranger, celui de l'Académie de l'Empereur Guillaume, à Berlin, ou encore celui des Médecins et Physiciens de Londres) — on nous permettra de donner quelques indications plus complètes sur le grand dépôt qui constitue la section médicale de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

PARIS

FACULTÉ DE MÉDECINE

Dans cette étude, à l'origine, trois villes attirent l'attention, MONTPELLIER, PARIS, STRASBOURG. Les Facultés de Paris et de Montpellier succédaient à des Ecoles de Médecine célèbres. La plus ancienne était celle de MONTPELLIER dont on attribue la fondation à des médecins

juifs venus d'Espagne. Quand le Cardinal légat Conrad lui donna ses statuts en 1220, elle avait déjà deux siècles d'existence. L'École de Médecine de PARIS, fondée à la fin du XII^e siècle, se sépara de l'Université en 1280 ; celle de STRASBOURG, fondée par l'empereur Maximilien II, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, était la plus récente.

Mais si la naissance de la Faculté de Montpellier devance historiquement les débuts de celle de Paris, au point de vue qui nous intéresse, c'est-à-dire des livres, celle-ci ne tarde guère à prendre le pas sur son illustre rivale. —

Portons donc nos regards sur cette puissante institution, placée d'ailleurs dans la capitale du Royaume, comme symbole, semble-t-il, de sa célébrité et de son rang.

En évoquant une si ancienne origine, on sera vraiment surpris de ne voir s'installer dans cette Maison des Médecins de Paris, une Bibliothèque digne de ce nom, qu'en 1733. Jusque-là, en effet, — et ceci s'applique aussi bien aux autres établissements d'enseignement, médical tout au moins — la Faculté avait bien réuni, au cours du moyen âge ou dans le XVI^e siècle, un certain nombre de manuscrits — (qui d'ailleurs s'étaient égarés et qu'on retrouva au XVIII^e) ; — sans doute, malgré la pénurie de son trésor — qui était, pour ainsi parler, de tradition — elle avait bien acheté quelques livres imprimés, lesquels, vous le savez, coûtaient alors extrêmement cher ; mais tout cela ne constituait pas un fonds de réelle importance : la Bibliothèque de la Faculté n'exista que du jour où un généreux donateur, le médecin François PICOTÉ DE BELESTRE, octroya gracieusement à l'*Alma parens*, en 1732, sa propre Bibliothèque.

Jusqu'au XVIII^e siècle, à dire vrai, l'étudiant, devenu bachelier, entrait au service d'un médecin de son choix et accrédité, comme une sorte de *famulus*. Il l'accompa-

gnait partout, dans ses visites auprès de ses clients et complétait ses études par une ou plusieurs années de véritable pratique, se servant, le cas échéant de la Bibliothèque de son maître. Celui-ci, d'ordinaire homme cultivé de la classe bourgeoise, possédait de bons livres, classiques pour la plupart et aussi les plus essentiels à la Médecine, dont le monde était alors limité, quant aux auteurs.

D'autre part, les conditions imposées au praticien, au point de vue des diplômes, ne nécessitaient pas l'emploi d'un grand nombre de matériaux bibliographiques. Les soutenances de thèses se limitaient à une discussion purement académique sur un sujet déjà traité à l'avance, assez souvent, par le président.

Faut-il voir là les raisons d'un établissement relativement si tardif de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris ?

Quoi qu'il en soit, en 1732, disions-nous François PICOTÉ DE BELESTRE donnait à l'École sa propre Bibliothèque. Elle contenait plusieurs millions de volumes (soit 288 in-f°, 672 in-4° et 2.496 in-8°, in-12), près de 3.500 ouvrages sur la Médecine, la Littérature, l'Histoire, les Voyages.

Dès ce jour, les imitateurs se multiplièrent. Antoinette BRION, Philippe HECQUET, doyen de la Faculté, ajoutaient libéralement à ce premier fonds, plus de 2.000 volumes. Les médecins Jacques RENEAUME, COL DE VILARS, WINSLOW, MARTEAU, HELVÉTIUS, suivirent le mouvement, de sorte qu'en 1770, la Bibliothèque de l'École possédait 5.532 ouvrages et 7.420 volumes.

Où loger tous ces livres ? — La sacristie de la chapelle, rue de la Bûcherie, les hébergea quelque temps. Bientôt la Faculté abandonnait ses locaux qui tombaient en ruines : elle allait se réfugier rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans les bâtiments que venaient de quitter précisément les Écoles de Droit pour s'établir richement, elles, dans le palais élevé par Soufflot, place du Panthéon.

Cet exode, qui avait lieu en 1775, marque une nouvelle période de la vie de la Bibliothèque — celle-ci s'installait de son mieux dans deux salles au-dessus de la chapelle et, peu après, ouvrait ses portes, deux fois par semaine, à ses bacheliers et au public.

Mais quoi : quelques années seulement de ce régime s'étaient écoulées, et la Faulté, entraînée dans l'ouragan révolutionnaire, était anéantie par la loi du 18 août 1792, supprimant d'un coup toutes les corporations enseignantes.

Le 4 décembre 1794, une nouvelle loi relevait les institutions médicales en France et créait les *Ecoles de Santé de Paris, Montpellier et Strasbourg*. Elle attribuait comme local à celle de PARIS, les bâtiments du *Couvent des Cordeliers* et ceux de la ci-devant *Académie de Chirurgie*, c'est-à-dire, dans la Faculté de Médecine actuelle, toute la partie construite par GONDOIN.

Il fallait à cette dernière, une Bibliothèque et un Bibliothécaire. Pierre SUE fut désigné pour remplir ces fonctions. C'était un chirurgien émérite qui avait été Maître, Professeur et Démonstrateur, enfin Prévôt du Collège de Chirurgie. Un goût passionné pour les livres l'avait signalé aux pouvoirs publics et l'on n'eut pas à regretter ce choix.

A lui incombait la lourde tâche de reconstituer la Bibliothèque, d'aller chercher, en plein hiver, dans les différents dépôts, les ouvrages utiles à l'art de guérir. Les fonds qui pouvaient permettre cette reconstitution étaient de 4 sortes :

1° Le fonds de la *Bibliothèque de l'Ancienne Faculté*, dont le total pouvait être de 4.000 volumes.

2° Celui de la *Bibliothèque des Chirurgiens-jurés de Paris*, qui comprenait vers 1739, environ 800 volumes.

3° Tous les livres que François DE LAPEYRONIE, chirurgien du Roi et fondateur de l'*Académie de Chirurgie*,

LES BIBLIOTHÈQUES MÉDICALES



avait, en mourant, légués à ce corps savant : ils s'élevaient au nombre de 1.435 volumes.

4° Enfin les livres de la *Société royale de Médecine*.

L'ensemble atteignait un total d'environ 6.500 volumes. On pouvait ajouter les acquisitions faites avec le budget de 1.200 francs de la nouvelle Ecole, les dons particuliers et les envois d'anciens établissements religieux.

Le 16 janvier 1795, la Faculté se réunissait en Conseil et décidait de *doubler* la Bibliothèque. Sue se montra à la hauteur de ce nouveau devoir. Son effort d'organisation ne se ralentit pas un instant. Et le 25 vendémiaire an IV, la Bibliothèque était ouverte au public, inaugurée par un remarquable discours de cet ancien sur la Bibliographie.

Deux ans après, en 1798, l'infatigable Bibliothécaire, qui en avait passé quatre à fouiller dans un million de volumes tout ce qui intéressait sa spécialité, pouvait déclarer qu'il avait porté la richesse de la Bibliothèque de 1.500 à 15.000 volumes, et qu'avec les thèses et les brochures, c'était environ 40.000 unités qu'il fallait ajouter à ce total.

Quelque dévouement que ce héros, peut-on dire, eût montré à pareille tâche, il n'en fut pas moins attaqué par plusieurs membres du Corps législatif, Calès notamment. Il se défendit courageusement, expliqua simplement son œuvre, immense, à laquelle — éclatante justification — il avait sacrifié sa santé.

La Bibliothèque de l'Ecole de Chirurgie, dont on prenait la place, occupait le bâtiment en façade de la rue de l'Ecole de Médecine actuelle, aujourd'hui *Musée Orfila*. En 1800, Sue organisa celle de l'Ecole de Santé, au 1^{er} étage du bâtiment qui est à gauche en entrant dans la cour, vaste parallélogramme de 24 mètres de longueur, sur 9 de largeur, très bien éclairé, devenu depuis *Salle Landouzy*. Il fit construire 41 armoires de 2 mètres de haut et grillagées et donna à chacune un numéro : elles

parvinrent à loger sur leurs rayons 1.500 volumes. Ceux-ci étaient rangés d'une manière méthodique, chaque armoire comprenant un groupe plus ou moins net de connaissances. Les rayons prirent aussi un numéro et les ouvrages en reçurent un dernier, sur les rayons. Tel était le mode d'arrangement des livres, bien simple, bien primitif on le voit et qui, s'il pouvait convenir à cette époque, devint très vite, on le devine, absolument impraticable. Si le système, en effet, présente de grands avantages pour une bibliothèque qui ne se développe que très peu, les refoulements et intercalations nécessités par un accroissement sérieux ne sont pas sans offrir les plus graves inconvénients.

Aussi, une vingtaine d'années après, c'était la confusion dans ce domaine, où, en 1833, il y avait déjà de 25 à 30.000 volumes. On devait reléguer au grenier les ouvrages les plus anciens, pour les remplacer, sur les rayons, par d'autres plus récents, et l'on avait dû constituer, tout à l'entour, un réseau de petites salles éminemment impropres à un bon service.

SUE mourut le 28 mars 1816, à l'âge de 77 ans : il avait, depuis huit ans, résigné ses fonctions de Bibliothécaire. Cinquante ans après le nombre des ouvrages s'élevait à plus de 60.000 volumes.

MOREAU DE LA SARTHE succéda à Sue et fut Bibliothécaire du 12 mars 1808, jusqu'à sa mort, 13 juin 1826. Il dota la Bibliothèque d'un classement méthodique des livres et dressa un catalogue par matières sur six volumes *in-folio*, dont on se servait encore en 1878. Il est l'auteur de nombreux ouvrages des plus estimés.

Son successeur fut Patrice MAC-MAHON, de la famille de l'ancien Président de la République, ancien chirurgien dans les hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin, qu'il quitta en 1797. Mac-Mahon présida pendant neuf ans aux destinées de la Bibliothèque et mourut le 23 décembre

1835 : sous sa direction, une somme de 10.000 francs avait été d'un coup octroyée à son service, consacrée à l'augmentation de la Bibliothèque. C'est sous sa direction que furent acquis les papiers de l'immortel Bichat.

DÉZELMERIS, célèbre historien de la Médecine, qui prit la suite, resta 16 ans Bibliothécaire à l'École et mourut le 16 février 1852. Il eut comme continuatcur RAIGE-DELORME, sous-bibliothécaire en 1836, qui fut nommé chef le 19 février 1852, particulièrement estimé, durant sa longue carrière, de tous les professeurs de l'École.

Achille CHÉREAU qui lui succéda enfin en 1877, donna au développement et à l'organisation de la Bibliothèque, une vive impulsion. L'inventaire et le cataloguement sur fiches, par auteurs et matières de tous les ouvrages de la Bibliothèque, furent par lui entrepris, *ab ovo*, suivant son expression, et continués jusqu'à nos jours (1). Malgré quelques erreurs ou confusions qui se produisirent à l'occasion de la mise en vigueur des instructions de 1878, son œuvre fut des plus utiles.

Chéreau était un écrivain passionné de l'Histoire de la Médecine : un goût prononcé l'avait porté vers les études historiques du moyen âge et il fut, on peut le dire, le précurseur d'une pléiade de chercheurs que sa curiosité et son zèle entraînèrent dans cette voie. Son *Histoire de la*

(1) Depuis douze ans, soit depuis l'année 1900, le catalogue sur fiches des auteurs était continué en double exemplaire très complet, dont un, sur fiches trouées, mis à la disposition des lecteurs. Mais on s'est rendu compte, comme à la Sorbonne, que ce catalogue surchargé n'était pas sans inconvénient au point de vue de la clarté des recherches générales de la grande majorité des travailleurs. Dans l'intérêt bien compris de ces derniers, on s'est, en dernier lieu, inspiré des mêmes considérations qui ont fait établir, à la Bibliothèque de la Sorbonne, un Catalogue en quelque sorte dégorgé, celui du Bureau des Bibliothécaires, se continuant très au complet.

Faculté de Médecine de Paris, en trois gros volumes in-8°, restée inédite, existe à la Bibliothèque de la Ville de Paris.

Il eut comme collaborateurs principaux, CORLIEU, savant historien et bon bibliographe qui a écrit le *Centenaire de la Faculté* et enfin M. le D^r Louis HANN, devenu chef à son tour, en 1885.

Telle est, dans son ensemble, la succession des différents directeurs de cet établissement, depuis la Révolution.

Mais si c'est en 1881 seulement, que furent construits les nouveaux bâtiments de la Faculté et de la Bibliothèque, ce n'est qu'en 1891 que celle-ci fut installée dans un local et avec une organisation matérielle vraiment dignes de sa nouvelle grandeur. L'architecte GINAIN avait été chargé de cette construction. Tout le long du boulevard Saint-Germain, il éleva un vaste édifice spécialement destiné à notre dépôt et dont la façade ne mesure pas moins de 90 mètres de longueur. Ce bâtiment comprend deux parties, un corps principal et deux ailes, moins élevées, à ses extrémités. Le corps principal ne comportait alors que deux étages : au premier la *Bibliothèque* ; au second, formant comble, le *Dépôt* et les *Archives* de l'Ecole. D'un côté, la Salle de lecture ; de l'autre, les Magasins, vaste quadrilatère à quatre étages, formés de planchers en fer à claire-voie, avec huit rangées d'épis et quatre faces de rayonnages. — La façade est percée, entre des colonnes d'ordre ionique, de quinze larges baies de fenêtres quadrangulaires, chacune divisée en deux par une colonnette. Dans le milieu, une entrée sur le boulevard Saint-Germain, est ornée de deux cariatides monumentales représentant *La Médecine* et *La Chirurgie*.

On a accès à la Bibliothèque à l'aile droite, par un vaste escalier à triple révolution, orné de sculptures et de peintures.

Jusqu'à ces dernières années, cet escalier aboutissait immédiatement au palier de la Salle de travail. Or, les

accroissements en livres et journaux avaient pris un tel développement, qu'il était devenu impossible de les loger dans les magasins. Il fallait prendre un parti et, courageusement, M. le doyen LANDOUZY, en 1908, fit surélever d'un étage dans toute la longueur, le plancher de la salle de lecture, qui ne mesurait pas moins de 10 mètres de haut. Outre la création, par le fait, d'un magasin immense, comportant un total de 28 épis et 6 faces de rayonnages — (si nécessaires et déjà bien occupés à l'heure actuelle) — le niveau de la salle de lecture se trouvait rapproché sensiblement des fenêtres qui ne projetaient antérieurement qu'une lumière insuffisante sur les 18 grandes tables de travail. Celles-ci offrent, avec les tables de la *Salle réservée*, plus de 400 places pour les lecteurs. Cette ancienne salle, qui prit si justement le nom de notre dévoué Doyen — et par lui ornée d'une superbe tapisserie des Gobelins — est, en effet, réservée à MM. les Professeurs et Agrégés, d'un côté; de l'autre, aux étudiants qui préparent leur thèse. Les murs de ces différentes salles ont été, on outre, garnis de rayonnages sur une vaste superficie.

Tous ces locaux, éclairés antérieurement au gaz, le sont actuellement à l'électricité. Quant au mode de chauffage, il est réalisé par la vapeur à basse pression et ne laisse rien à désirer.

Voyons maintenant quelle est la valeur de cette Bibliothèque au point de vue des ouvrages qu'elle contient. On sait dans quelle variété de fonds elle avait puisé pour se reformer, au lendemain de la Révolution: Pierre Suc n'avait eu de cesse qu'il n'eut réuni, pour son Ecole, avec les ouvrages de son temps, les livres les plus rares et les plus curieux des siècles passés. Comme il a eu à le dire, c'est au prix de grandes peines et d'un effort soutenu de plusieurs années, que ce généreux organisateur parvint

à constituer ce fonds ancien. Il faut reconnaître qu'à cet égard, la Bibliothèque de la Faculté est particulièrement riche.

En ce qui concerne l'époque moderne, rien de ce qui est essentiel pour l'étude de l'art de guérir, grands traités français et étrangers, grosses collections, grands atlas, ouvrages techniques, histoire, etc., rien ne manque dans ce vaste dépôt que les statistiques américaines ont elles-mêmes placé au premier rang des Bibliothèques médicales du monde.

Parlons-nous de ses manuscrits : nous citerons, dès l'abord, les *Commentaires*, réunion de 23 énormes volumes in-folio, contenant l'histoire ininterrompue de la « Très salutaire Faculté », écrite au jour le jour par les Doyens eux-mêmes depuis le Moyen âge (exactement 1395), jusqu'à la Révolution ; les papiers de Bichat ; des œuvres de Laënnec, et celles d'un grand nombre d'illustres médecins anciens : le Catalogue en a été fait par M. Boinet dans la série du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*. Les *Commentaires*, en raison de leur valeur inestimable, sont gardés dans un coffre-fort, comme sont d'ailleurs enfermés, dans une armoire de fer, les incunables au nombre de 85. Les autres manuscrits, au nombre de 775, occupent un cabinet spécial.

Nous rapprocherons de ces précieux monuments, le splendide Recueil des 106 grandes planches anatomiques originales que le célèbre peintre Gérard de Lairesse exécuta pour l'*Anatomie humaine* de Bidloo, au XVIII^e siècle et achetées par l'Ecole, pour 3.600 francs, au lendemain de la Révolution (1).

(1) Qu'il nous soit même permis de l'ajouter. Pour nous, ç'a été le résultat de patients efforts, mais aussi une grande et légitime satisfaction de retrouver, puis de faire restituer à

En résumé, vers 1840, le nombre de ces volumes était de 30.000 environ ; vers 1860, on s'en souvient, ce nombre s'élevait à environ 60.000. En déclarant qu'aujourd'hui, il dépasse, y compris les doubles, 250.000, on se rendra compte de l'énorme accroissement réalisé dans l'intervalle. Encore cet accroissement ne permet-il pas d'assurer que la totalité des productions médicales figure dans la Bibliothèque de la Faculté, le développement des Sciences, et en particulier de la Médecine, ayant pris — nous l'avons dit au début — une extension formidable, notamment par les périodiques, qui renchérissent progressivement.

En raison de la vie très spéciale du *Médecin* et de l'*étudiant en Médecine* astreints à fréquenter les cliniques et à passer la matinée à l'Hôpital, le service de lecture de la Bibliothèque commence à onze heures du matin, mais continue jusqu'à dix heures et demie du soir sans autre interruption que de 6 heures à 7 h. 1/2. Observons en passant que, de toutes les Bibliothèques universitaires, et peut être de toutes les Bibliothèques de France, c'est celle de la Faculté de Médecine de Paris dont la durée d'ouverture est la plus longue.

Aussi, quant à l'utilisation et fréquentation de cette Bibliothèque, il suffira de dire que, dans l'année 1911, elle a reçu 129.000 lecteurs, fait 166.000 communications d'ouvrages et prêté au dehors 7.000 volumes. Il n'est pas extrêmement rare de relever un total de 5 à 600 lecteurs par jour, surtout en hiver.

Passons maintenant en revue, si vous le voulez bien, les différents dépôts de Paris et de la France ; nous envisa-

la Faculté ce trésor, dont la perte était considérée comme certaine depuis vingt-cinq ans. (Cf. J.-A. FORT, *Anatomie descriptive et dissection*, 6^e éd. Tome III, p. 986).

gerons ensuite ceux de l'Europe, enfin ceux du Nouveau Monde.

PARIS

A PARIS, la *Bibliothèque Nationale* possède une fonds ancien fort important et intéressant en fait de Médecine, et, à cet égard, elle n'est certes pas inférieure (sauf pour les publications étrangères, thèses, etc.), à celle de la Faculté. On n'en saurait peut-être pas dire autant pour les périodiques étrangers de notre époque, qui sont loin d'être au complet (1). Mais encore une fois, c'est presque chaque jour que naissent les nouveaux organes hebdomadaires ou mensuels, et toujours plus chers, et l'on a déjà tant à faire pour tenir au courant les collections essentielles.

Voici le mouvement du fonds médical imprimé de la Nationale, suivant l'ouvrage si intéressant et si nourri d'idées neuves et courageuses, de M. Eugène MOREL sur les *Bibliothèques* : en 1897, il existait 64.916 numéros ; en 1905, on en avait ajouté 697 et 842 suites ; en 1906, ce furent 723 numéros de plus et 805 suites ; et en 1907, un total de 1.850 numéros.

D'autre part, avec les incunables, il faut signaler, comme manuscrits, les précieux monuments médicaux, du moyen âge entre autres, qui figurent à ce Département spécial.

Nous ne quitterons pas la Bibliothèque Nationale sans citer l'admirable *Catalogue des Sciences médicales*, par elle édité, un des premiers classements méthodiques entrepris dans ce sens, à notre grand Dépôt et qui reste infiniment précieux pour tout ce qui regarde les temps

(1) Cf. l'article sur la Bibliothèque Nationale paru dans *Le Temps* du 25 février de l'année présente, 1913.

anciens : formé de trois gros volumes grand in-4°, il a été publié de 1857 à 1889 et représente la Bibliographie des siècles passés jusqu'à cette date. Mais il en faudrait au moins le double pour représenter la Bibliographie de ces sciences, seulement depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

Pour ce qui est de la fréquentation de la Bibliothèque, on a évalué que sur 200 lecteurs, il y en a dix pour la Médecine.

L'Académie de Médecine, après avoir longtemps siégé rue des Saints-Pères, a été transférée, il y a peu d'années, dans les bâtiments neufs et pour elle construits, rue Bonaparte. La Bibliothèque y a fait l'objet des soins de l'architecte, c'est-à-dire qu'on a tiré parti, le plus qu'on a pu, de l'espace relativement restreint réservé à cette section. Comme à la Faculté, les planchers sont en fer et à claire-voie et les épis y sont sensiblement rapprochés. Grâce aux ouvertures pratiquées sur la rue, on a donné un éclairage suffisant à ces magasins, qui se trouvent, à l'heure actuelle, bien remplis. C'est que l'Académie de Médecine, quoique n'ayant pas un budget d'acquisition, mais seulement des crédits pour la reliure, est pourvue d'un ensemble de livres important, 100.000 environ, provenant de dons faits, le plus souvent, par les Académiciens. Mentionnons de suite la très belle collection de livres anciens et bien conditionnés de la *Bibliothèque de DAREMBERG*. Ajoutons les mémoires des différents prix proposés chaque année et déposés de droit à l'Académie. — Les périodiques et comptes rendus des Sociétés Savantes ont eu leur Catalogue imprimé, dressé par le D^r Laloy : les manuscrits, comprenant les remarquables écrits et copies de manuscrits grecs de Daremberg, ainsi que la Collection Mattéi, etc., au nombre de plus de 550, ont eu également leur Catalogue dressé par M. Boinet et publié dans la série du *Catalogue général des Manuscrits des Biblio-*

thèques publiques de France. Quant aux incunables, dont le nombre est assez élevé, leur Catalogue, rédigé par M. Polain, sera bientôt publié.

Il faut citer parmi les monuments précieux de cet établissement, les *Archives de l'Ancienne Académie de Chirurgie et de la Société royale de Médecine.*; enfin la très belle Collection de portraits gravés de Médecins de tous les pays et de tous les temps, dite *Collection Munaret*, dont le Catalogue, qui vient d'être dressé par M. Noé Legrand, sera incessamment publié (1).

Il convient, en effet, de signaler l'intérêt et l'utilité de ces documents spéciaux. Comme le rappelait, à cet égard, notre éminent collègue, M. Deniker, dans sa conférence sur les Bibliothèques scientifiques, « chacune de ces Bibliothèques possède un grand nombre... de dessins originaux, des estampes, etc., se rapportant aux sciences. » Dans un récent congrès tenu par les membres des Bibliothèques médicales d'Amérique, la motion était formulée d'avoir à réunir les portraits des médecins et des savants, ainsi que les documents iconographiques intéressant la Médecine. Sans attendre ces vœux, la Bibliothèque de la Faculté de Paris ne s'était pas faite, à l'exemple de sa voisine l'Académie, de réunir ce qu'elle pouvait de tels matériaux — (et cela se conçoit, dans une Faculté si fidèle au culte des hommes célèbres et déjà si riche en portraits peints et sculptés de ceux qui l'ont illustrée). Un premier noyau ayant été formé avec le produit de quelques libéralités, de nombreux dons sont venus grossir cette nouvelle section.

En dehors de l'Académie, nombreuses sont encore, dans la capitale, les Bibliothèques médicales d'une réelle importance. Citons, au courant de la plume, la *Bibliothèque centrale des Internes à l'Assistance publique* qui ne

(1) Décision du Conseil de l'Académie.

compte pas moins de 35.000 volumes ; celle de l'*Institut Pasteur*, plus particulièrement réservée à l'étude de la bactériologie et de la chimie biologique, 20.000 volumes. La *Bibliothèque de l'École d'application du service de Santé militaire du Val-de-Grâce*, 23.000 volumes. Celle de la *Société de Chirurgie*, 20.000 volumes, sans compter les *Bibliothèques des Hôpitaux*, bien moins importantes, il est vrai, sauf toutefois, la *Bibliothèque Feulard*, à l'Hôpital Saint-Louis, à l'usage du personnel médical, qui comprend 15.000 volumes, pour l'étude de la dermato-vénérologie ; et la *Bibliothèque Charcot*, à la Salpêtrière, qui compte environ 8.000 volumes traitant spécialement de la neurologie.

Sans parler de l'*Association corporative des Etudiants en Médecine*, qui a sa Bibliothèque ; et de la Section médicale de l'*Association générale des Etudiants* qui a aussi son fonds de livres de médecine — (et que le destin, dans un touchant rapprochement, a placée dans la maison de l'Ancienne Faculté, rue de la Bûcherie) — on trouve à Paris, trente *Sociétés importantes d'études médicales* ayant des sièges distincts, et plus ou moins bien pourvues de livres ; en outre 21 *Sociétés médicales* diverses, ayant un même siège, — en tout 51 Sociétés, dont nous vous épargnerons ici l'énumération.

Telles sont, à Paris, les Bibliothèques essentiellement médicales. Mais ce mot n'est-il pas devenu impropre ? La Médecine prend chaque jour des développements si étendus, elle pousse ses investigations dans des domaines voisins si variés, Zoologie, Chimie, Botanique, et avec tant de rapidité, tant d'exigence, qu'on ne saurait cantonner dans des limites dites essentiellement médicales, le champ d'étude de la Médecine contemporaine (1). La Den-

(1) Nous découvrons à l'instant, dans un document des Archives de la F. M. P., cette déclaration : « Les rapports qui

tisterie, l'*Art vétérinaire*, celui des *Sages-femmes*, l'*Anatomie comparée*, la *Parasitologie*, ne sont-elles pas tributaires de la *Médecine* ? Et la *Psychologie expérimentale*, l'*Ethnologie*, l'*Archéologie*, même, eomme en témoignent les nouveaux travaux des D^{rs} Regnault et Holländer, restent autant de sciences pour l'étude desquelles d'autres Bibliothèques telles que celles du *Muséum d'Histoire naturelle*, celle de l'*Ecole d'Anthropologie*, celle de l'*Ecole de Pharmacie*, prêtent quotidiennement leur concours, sans parler de la Section des *Sciences de la Sorbonne* ni celle de l'*Ecole d'Alfort*, ni même de la *Bibliothèque de l'Académie des Sciences*. Volontiers enfin on admettra que l'étude de la *Psychiâtrie* dans ses rapports avec la *Médecine légale* utilise les matériaux réunis à la Bibliothèque de l'Ecole de Droit.

Sainte-Geneviève qui reçoit du Dépôt légal, le 2^o exemplaire des ouvrages médicaux, rend ainsi de réels services : on sait que là, les livres les plus demandés sont, après le Droit, les sciences médicales.

FRANCE, DEPARTEMENTS

Les Facultés de Médecine du reste de la France sont au nombre de sept : MONTPELLIER, LYON, BORDEAUX, LILLE, NANCY, TOULOUSE, ALGER — cette Faculté placée en dernier lieu parce qu'elle a été la dernière constituée par décret de 1909. Au point de vue de l'importance du fonds

lient la Médecine aux autres sciences se sont tellement multipliées que l'étude de l'art de guérir exige maintenant des excursions dans presque toutes les branches des connaissances humaines... ». Qui dit cela ? — Le Doyen de la Faculté de Paris lui-même, en exorde d'une lettre qu'il adresse à Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur. Et à quelle époque cela est-il dit ? — En 1824 (Lettre du 27 juillet) — déjà !...

n'est-ce pas la Faculté de Toulouse qu'il nous faudrait classer à ce rang puisqu'un malheureux incendie a anéanti, il y a quelques années, toute la section médicale de la Bibliothèque de l'Université.

Jetons donc un coup d'œil sur les premiers de ces établissements. Chacun sait que MONTPELLIER a, comme Faculté, une origine véritablement glorieuse ; le Moyen Age l'a vue naître et elle a disputé en France la prééminence de l'Enseignement médical à la capitale. Or, sa Bibliothèque, à peine ébauchée au XVI^e siècle, sous l'impulsion de l'éminent bibliophile Guillaume PÉLISSIER et de son illustre émule François RABELAIS, avait été dispersée au cours des troubles religieux entre catholiques et protestants. En 1790 elle n'existait pas encore ! « Le croira-t-on, s'écrie GERMAIN, notre Ecole de Médecine, à ces derniers moments de son existence, attendait encore l'établissement d'une Bibliothèque spéciale à son usage. » — Malgré un projet d'organisation, élaboré en 1782, rejeté d'ailleurs par le garde des Sceaux Hue de Miromesnil, il fallut attendre la Révolution et la loi du 14 frimaire an III : en fondant l'*Ecole de Santé* de Montpellier, cette loi permit de constituer un premier noyau de la Bibliothèque, avec les 1.200 livres légués en 1767 par le Doyen Henri HAGUENOT à l'Hôpital Saint-Eloi, augmentés des dons des D^{rs} RAST, UFFROI et AMOREUX.

Par suite, si le fonds moderne de ce dépôt n'offre rien de particulièrement remarquable, son fonds ancien est important. Certains de ses manuscrits du Moyen Age tel que son *Guy de Chauliac* (1), sont célèbres.

Nous devons noter que dès 1830 la Bibliothèque de cette Faculté s'est distinguée des autres par une particularité des plus intéressantes : elle a été dotée d'une Collec-

(1) Le *Guy de Chauliac* avec la célèbre miniature fixant un point de l'histoire des dissections anatomiques.

tion comprenant un nombre considérable de dessins originaux des maîtres anciens, et d'estampes. On y a réuni les productions de tous les genres : *Académies, sujets d'histoire, batailles, architecture, ornements, natures mortes, objets fantastiques*, tous ont été admis (1). Un célèbre médecin, J. LORDAT, professeur de Physiologie à la Faculté de Médecine de Montpellier, a justifié l'établissement de cette collection dans un ouvrage consacré tout entier à cette histoire. Il y démontre que, loin d'être étranger à l'enseignement de cette Ecole, « l'art d'interpréter les dessins, fait une partie très importante de l'éducation médicale. » Il insiste sur « les dispositions mentales que doit naturellement introduire chez l'étu-

(1) Le Musée ATGER, dépendance de la Bibliothèque, y avait été installé dès 1830, à la mort du donateur. D'abord disséminés sans ordre dans deux ou trois petites salles contiguës à la salle de lecture des Professeurs, les Dessins furent, en 1895, réunis et rangés par Ecoles dans une seule salle spécialement aménagée pour cela, située à l'étage au-dessus de la Bibliothèque et ne dépendant toujours que de cette dernière. Jusqu'en 1906, la Collection est restée sous la surveillance du Bibliothécaire.

En 1906, toutes les richesses artistiques de l'Université de Montpellier (*Musée de moulages, Collection Didot, Musée Atger, etc.*) ont été placées sous l'administration du Professeur de l'Histoire de l'Art de la Faculté des Lettres. Depuis cette époque le Musée Atger, d'ailleurs toujours disposé dans la même salle, ne communique plus avec la Bibliothèque. (Son ancienne et unique porte donnant accès à l'intérieur de cette dernière a été supprimée et murée.) Il s'ouvre maintenant à l'extérieur de la Bibliothèque, mais les clefs en sont déposées au Secrétariat de la Faculté de Médecine où les personnes désireuses de le visiter doivent s'adresser pour en obtenir l'autorisation.

Nous devons ces renseignements à l'empressement et à la grande obligeance de notre collègue de Montpellier, M. Girard, à qui nous tenons à adresser nos bien sincères remerciements.

diant en médecine la vue habituelle d'une collection de dessins, ...exercices iconographiques..., dit-il, qui modifient avantageusement sa manière d'étudier les sciences naturelles et particulièrement la médecine. » Il estime enfin que « l'icéonologie doit être mise, suivant son expression, au premier rang des connaissances médicales. (1) ».

Sans aller si loin, il est évident qu'au point de vue pratique, l'*autoplastie*, par exemple, réclame des aptitudes de cet ordre : c'est par ignorance de ces notions, c'est par défaut du sentiment d'esthétique que, dans des opérations chirurgicales, sur le corps de la femme notamment, bien des chirurgiens se sont rendus coupables en infligeant une dégradation à la personne du patient devenu ainsi leur victime (2).

Mais passons à BORDEAUX où nous nous arrêterons quelque peu parce que la *Bibliothèque médicale* est la seule, parmi celles des Universités, qui soit séparée des autres Sections et qui ait, de la sorte, une autonomie naturelle. Cette section est détachée des autres, disons-nous, mais elle est rattachée à la Faculté de Médecine au service de laquelle elle doit être et fait corps avec elle-ci.

(1) On a dernièrement soutenu, à la Faculté de Médecine de Paris, une thèse sur l'Esprit artistique du Médecin, et l'on sait qu'un *Salon des Médecins* s'est fondé à Paris, où d'éminentes personnalités médicales exposent leurs œuvres et travaux relevant des arts du Dessin.

Il est plaisant de rappeler à ce propos la création du *Concert des Médecins*, autre réalisation, semble-t-il, des dispositions réclamées chez le disciple d'Esculape par la thèse en question.

(2) Nous sommes heureux de voir confirmé ce point de vue par la Communication que vient de faire au *Congrès de l'Education physique* (c'est-à-dire à une date postérieure à l'élaboration de cette conférence) M. le D^r Lagarde sur *l'Esthétique faciale*.

Construite par Pascal, architecte de la Bibliothèque Nationale, elle comprend, au premier étage, une grande salle de lecture avec 80 places pour les lecteurs, le cabinet du Bibliothécaire, une très belle Salle pour les Professeurs et un local où les élèves peuvent se réunir et fumer en attendant l'heure des cours. Il n'y a pas de magasin pour les livres : ils sont rangés le long des murs de la grande Salle où des galeries sont disposées. En prévision des accroissements, on a réservé un grand emplacement dans les combles, au-dessus de la salle principale et de même dimension que cette salle. Cette dernière est bien éclairée, mais le chauffage est peut-être critiquable : le chauffage central avec bouches à air, abîme les livres, comme on sait, et donne beaucoup de poussière. Le soir, l'éclairage se fait au gaz.

Au point de vue de son fonds, si nous disons que la Faculté a été créée en 1878, on comprendra que la Bibliothèque ne puisse posséder de fonds ancien. Sans doute Bordeaux fut autrefois un centre important d'études médicales ; il y avait là une Ecole florissante, avec une Bibliothèque assez riche ; mais, dissoute après la Révolution, la constitution de la Bibliothèque, lors de la création de la Faculté, ne comprit que des ouvrages modernes. Il est bon de signaler néanmoins de très belles collections de Botanique acquises depuis quelques années sur la demande des Professeurs.

La fréquentation en est fort active : on a compté jusqu'à 200 lecteurs par jour en hiver et le prêt à domicile existe pour les étudiants. — Jusqu'en 1896, la Direction se composait de deux Bibliothécaires et ne relevait alors que du Recteur. Mais, en 1900, son personnel a été réduit à un Bibliothécaire, soumis à l'autorité du Bibliothécaire en chef des autres sections. Avec son indépendance, le Bibliothécaire de cette section médicale, logé jusque-là, perdit encore son appartement transformé

immédiatement en Musée par la Faculté. Rappelons enfin que Bordeaux est le siège de l'*Ecole principale du service de Santé de la Marine*.

Les Bibliothèques universitaires de LYON, NANCY, LILLE, ont leurs différentes sections réunies et la section médicale y est en rapport avec le mouvement scientifique de la Faculté. Lyon et Lille sont chacune le siège de plusieurs sociétés scientifiques et médicales. N'oublions pas que Lyon possède une *Ecole du Service de Santé militaire* et que, de son côté, Lille possède une *Université catholique* des plus importantes : la *Faculté catholique de Médecine* y tient un rang des plus honorables.

Quant à TOULOUSE, on vient de le dire, sa section médicale, qui se trouvait dans une aile du bâtiment de la Bibliothèque, a été complètement ruinée par un incendie. On s'est activement occupé de la reconstituer et grâce aux dons venus de différentes directions, on voit déjà renaître et utile dépôt. La Faculté de Paris, l'Académie, la Sorbonne, etc., y ont apporté un sérieux contingent.

ALGER n'a été constitué en Faculté qu'en 1909, mais avec la proximité de cette Faculté du milieu indigène, on conçoit ce que va devenir le mouvement médical dans cette capitale de la plus grande France destinée à veiller, sur une si vaste étendue de territoire, à la santé publique.

A côté des Facultés de Médecine, il existe en France, d'une part, des *Ecoles de plein exercice de Médecine et de Pharmacie* ; d'autre part, des *Ecoles de Médecine dites préparatoires et secondaires*.

Les *Ecoles de plein exercice* sont celles de NANTES, MARSEILLE et RENNES. Ces villes sont pourvues, à ce point de vue, de Bibliothèques médicales, naturellement moins importantes que celles des Facultés. Indiquons, en outre, cependant, à Rennes, la *Bibliothèque de la Société scientifique et médicale de l'Ouest* ; Marseille, qui compte

une *Ecole de Médecine coloniale*, a une Bibliothèque scientifique : la section médicale, qui est à part, ne rentre pas dans le cadre de l'administration universitaire. Indirectement, remarquons qu'Aix-Marseille a institué un diplôme universitaire d'études médicales et d'études pharmaceutiques coloniales, comme, à la capitale; l'*Institut de Médecine coloniale* délivre un diplôme de médecin de l'Université de Paris.

Au-dessous se trouvent les *Ecoles préparatoires*, savoir : AMIENS, ANGERS, BESANÇON, CAEN, CLERMONT-FERRAND, DIJON, GRENOBLE, LIMOGES, POITIERS, REIMS, ROUEN, TOURS. — Il convient de rappeler l'importance du mouvement médical à REIMS. Cette ville fut autrefois un centre d'études des plus réputés et les *Annales de cette Ancienne Faculté de Médecine* sont restées célèbres. — Pour apprécier la valeur très relative des fonds qui peuvent constituer les Bibliothèques dans ces dernières localités, on n'oubliera pas que dans les *Ecoles de plein exercice*, les étudiants peuvent accomplir 16 trimestres de scolarité médicale : les derniers examens étant subis devant une Faculté. Tandis que dans les *Ecoles préparatoires*, ne peuvent être accomplis que les douze premiers trimestres de scolarité ; les derniers examens étant également subis devant une Faculté :

Enfin les villes de BREST, TOULON, ROCHEFORT, possèdent des *Ecoles de Médecine navale*, le fonds de leurs bibliothèques se rapportant aux études spéciales de ces centres maritimes d'enseignement.

On aura une idée générale de l'activité des centres médicaux pourvus de ces Bibliothèques en notant que les villes suivantes sont le siège de une ou plusieurs *Sociétés de Sciences médicales* : Lyon a sept Sociétés ; Bordeaux 4 ; Lille 2 ; Marseille, 2 ; Reims, 2 ; Alger, 2 ; les suivantes (Alençon, Angers, Amiens, Besançon, Caen, Dijon, Gannat, Le Mans, Montpellier, Nancy, Nantes,

Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse, etc.), ne sont respectivement le siège, sauf erreur, que d'une Société.

Avant de quitter la France, dans cet examen des études scientifiques et des matériaux qui les favorisent, remontons d'un seul coup, à son origine. Comme dans les familles anciennes, on remonte la suite des générations, pour atteindre le commencement d'une glorieuse généalogie, et comme on en compare les situations aux différentes époques, voyons, d'un coup d'œil, les vicissitudes qu'ont subies les centres d'instruction médicale et, par suite, le rapport de leur splendeur passée, leur antiquité relative avec leur état actuel : l'Université de Paris a été fondée vers 1150 ; celle de Montpellier, vers 1180. L'Université de Toulouse a été fondée en 1230, celle de Grenoble, en 1339 ; celle d'Aix-Marseille (1409), de Caen (1431), de Poitiers (1431), de Bordeaux (1441), de Besançon (1485), datent du xv^e siècle ; celle de Naney est de la fin du xvi^e (1572) ; celles de Dijon (1722), de Rennes (1735), datent du xviii^e siècle ; les dernières, Lyon (1834), Lille (anciennement Douai (1808), Clermont (1808), Alger (1849), ne datent que du xix^e siècle.

EUROPE

Abordant maintenant l'étude des Bibliothèques médicales de l'Etranger, examinons tout d'abord celles de l'Europe.

L'ALLEMAGNE qui attire les regards par sa prodigieuse activité dans tous les domaines, garde le premier rang dans le développement de ses Bibliothèques. Le mouvement de sa librairie médicale nous en donnera une idée nette. D'après le tableau qui a été dressé par le Bibliothécaire de l'Université de Göttingen, en dehors des jour-

naux, l'accroissement de la publication s'établit comme suit : en 1869, 517 ouvrages médicaux ; en 1880, 790 ; en 1890, 1.353 ; en 1900, 1.645, soit une augmentation, dans ce temps, de 128 pour cent.

L'Allemagne, on le sait, compte un grand nombre d'*Universités* célèbres pour leur bonne organisation, comportant presque toutes des *Facultés de Médecine*. Les Bibliothèques de ces Universités étant fort bien pourvues, les sections médicales le sont à l'avenant. Le nombre des thèses soutenues dans les Facultés de Médecine dépasse d'un dixième seulement celui des thèses passées en France : cette différence souligne l'importance des Bibliothèques elles-mêmes et un chiffre la confirmera. Il existe 21 Universités allemandes et 18 françaises. Or, l'Allemagne dépense pour elles, 37.232.625 francs ; la France, « en faisant flèche de tout bois », n'en dépense que 21.055.702 — et encore Paris, à lui seul, en absorbe dix millions.

Les villes allemandes dans lesquelles l'enseignement médical paraît le plus intense, sont dans l'ordre d'importance : LEIPZIG, MUNICH, BERLIN, KIEL, HEIDELBERG. Mais si l'on se basait sur la richesse en livres des Bibliothèques de ces Universités, il faudrait énumérer, dans cet ordre, les villes de Strasbourg, Leipzig, Munich, Tubingen, Heidelberg. Toutefois, pour le mouvement général de la production et de l'étude, BERLIN et LEIPZIG restent en tête.

LEIPZIG est le centre, universellement réputé, du commerce international des librairies ; comme sous cette influence, la Faculté de Médecine a vu son enseignement s'accroître d'un *Institut* pour l'*Histoire de la Médecine* dont les matériaux — véritable succursale de la Bibliothèque — sont constitués notamment par des documents iconographiques, moulages, photographies, pièces diverses. Ici encore, comme en témoignent les savants travaux du Directeur, le Professeur SUMOFF, on a senti

l'intérêt puissant de ces documents et le profit qu'en retire l'étude de l'Histoire. Lors d'une visite que nous avons eu l'occasion de faire, en 1910, à ce « Laboratoire », nous avons pu apprécier l'ordre judicieux qui préside à la distribution de toutes ces pièces, dans de nombreux casiers, et nous en avons relevé le classement. C'est à ce moment d'ailleurs qu'en France, la Faculté de Paris établissait, avec l'enseignement officiel de l'*Histoire de la Médecine*, celui de l'*Iconographie médicale*, si brillamment inauguré par M. le professeur CHAUFFARD.

Comme en France, à côté des Universités, figurent des établissements libres ou *Sociétés médicales* que nous citons dans l'ordre de leur importance (1). A BERLIN, vient en tête, la *Bibliothèque de l'Académie Kaiser-Wilhelm*, avec 70.000 volumes ; la *Bibliothèque de l'Office national d'Hygiène*, avec 60.000 ; la *Bibliothèque de la Société médicale de Berlin* : 50.000 ; la *Bibliothèque de la Société allemande de Chirurgie* : 25.000 et celle de la *Société de Médecine interne* : 10.000 volumes.

A FRANCFORT, on cite la *Bibliothèque Senkenberg*, qui a 70.000 volumes et, à MUNICH, la *Bibliothèque de la Société médicale* de cette ville, qui en compte 23.000 (2).

Ce qui caractérise, en ANGLETERRE les *Bibliothèques médicales* des centres d'enseignement, c'est leur rapprochement avec les *Hôpitaux*. La plupart de ces Bibliothèques sont étroitement unies aux Hôpitaux — qui

(1) Les chiffres qui font connaître la valeur de ces fonds, pour les pays étrangers, correspondent à l'année 1910.

(2) Autres *Facultés de Médecine* d'ALLEMAGNE ayant, dans la Bibliothèque universitaire, leur section d'ouvrages médicaux :

BONN, BRÉS LAU, ERLANGEN, FRIBOURG-EN-BRISGAU, GIessen, GÖTTINGEN, GREIFSWALD, HALLE, IÉNA, KÖNIGSBERG, MARBURG, MUNICH (fondée en 1472 à INGOLSTADT, transférée en 1800 à LANDSHUT, enfin en 1826 à MUNICH), ROSTOCK, TUBINGEN.

prennent, là-bas, le caractère de Facultés — et font en quelque sorte corps avec l'établissement réservé aux malades : l'étude dans le livre, marche ainsi rigoureusement de pair avec celle de la nature et de l'homme et nous n'hésitons pas à reconnaître ce qu'il y a de très heureux dans ce principe.

C'est aussi là que les nourrices, infirmières ou « nurses » sont installées avec tout le confort qu'on sait y mettre au delà du détroit, et instruites avec une intelligence des besoins, qui les rend partout justement célèbres.

La capitale de l'Angleterre (1) tient naturellement la tête dans l'ensemble des établissements médicaux de ce pays : le nombre des Bibliothèques et leur valeur est des plus respectables. La *Bibliothèque de la Société royale de Médecine* possède 70.000 volumes ; celle du *Collège royal des Médecins d'Angleterre*, 60.000 ; la *Bibliothèque de la Société médicale de Londres*, 25.000 ; celle du *Collège*

(1) Etablissements médicaux des ILES-BRITANNIQUES :

Université de LONDRES : F. de M. de LONDRES ; *Westminster Hospit. Medic. School* ; *St-Georges hospit. medic. School* ; *Hospit. for Sick Children* ; *National hospit. for the paralysed and epileptic* ; *Royal London ophthalmic hospit.* ; *Queen Charlotte's Lying In hospit.* ; *London School of Clinic. Med.* ; *St-Mary's hospit. medic. School* ; *St-Thomas hospit. medic. School* ; *Bedford College for Women* ; *Kings College*.

F. de M. de ABERDEN *Medic. School* ; SAINT-ANDREWS *Medic. School* ; Dundee *Medic. School* (Univ. de Saint-Andrews).

F. de M. des Univ. de BIRMINGHAM ; de BRISTOL (et *Bibl. de l'Institut médie.* 15.000 vol.) ; de CAMBRIDGE (et *Bibl. des Nouvelles Ecoles*, 6.000 vol.) ; d'EDIMBOURG (*School of roy. Collège* : *Bibl.* 15.000 vol.) ; Ee. de M. de DUBLIN (et *Bibl. du Coll. roy. des Méd. d'Irlande*, 15.000 vol.) ; de GLASGOW, (*Anderson's College*) ; F. de M. des Univ. de LEEDS (*Bibl.* 8.000 vol.) ; de LIVERPOOL (et *Bibl. de l'Institution médie.*, 12.000 vol.)° ; de MANCHESTER (*Victoria medic. School*, et *Bibl. de la maison roy. de Santé*, 7.000 vol.) ; de DURHAM (collège à Newcastle) ; d'OXFORD ; de SHEFFIELD.

royal des médecins de Londres, 25.000 également, et celle de l'Association médicale de Grande-Bretagne, 20.000.

Viennent ensuite GLASGOW, avec sa *Bibliothèque du Collège des médecins et chirurgiens* qui ne compte pas moins de 50.000 volumes ; et MANCHESTER, avec sa *Bibliothèque de la Société médicale*, 40.000 volumes. — Enfin BRISTOL, avec sa *Bibliothèque médicale du Collège de l'Université*, compte encore 22.000 volumes. Mais BIRMINGHAM, LIVERPOOL, et CAMBRIDGE, en ont moins de 15.000 (1).

La capitale de l'ECOSSE; EDIMBOURG, possède un *Collège royal de Médecins* de cette ville dont la Bibliothèque compte 80.000 volumes. Il y a également celle de la *Société royale de Médecine* qui en compte 30.000. — Avant de quitter les Iles Britanniques, citons, à DUBLIN, la *Bibliothèque du Collège royal des Chirurgiens d'Irlande* qui possède 30.000 volumes.

Revenant sur le continent, en BELGIQUE, on ne s'étonnera pas de trouver au cœur de ce pays si dévoué aux travaux de la librairie et de la Bibliographie, dans la seule ville de BRUXELLES, une des plus nombreuses Bibliothèques médicales, celle de l'*Académie royale des médecins de Belgique* dont le fonds atteint le chiffre imposant de 100.000 volumes. La *Faculté de Médecine* de LIÈGE est puissamment organisée.

(1) Les suivantes sont de moindre importance ; la *Bibliothèque du Collège de l'Hôpital de Saint Bartholomew* en a bien encore 15.000 ; mais celle du *Collège médical de l'Hôpital de Londres* n'en a que 8.000, ainsi que celle de l'*Hôpital du Collège de l'Université*. La *Bibliothèque de l'Hôpital Guy* représente 7.000 volumes ; 5.000 forment le fonds de la *Bibliothèque de Charing-Cross* et 2.000 seulement celui de l'*Ecole de Médecine pour femmes*.

Ajoutons une série de 4 à 5 sociétés spéciales pourvues de Bibliothèques ayant chacune de 2 à 5.000 volumes.

En HOLLANDE, la Médecine a son centre à AMSTERDAM qui possède, sans doute, la célèbre *Leçon d'Anatomie* de Rembrandt, mais, en fait de livres, seulement 25.000 volumes à la *Bibliothèque de la Société médicale des Pays-Bas* (1).

Au Nord, nous trouvons en SUÈDE l'importante *Bibliothèque de l'Institut Karoline*, à STOCKHOLM, qui compte plus de 40.000 volumes et celle de l'*Association des Médecins Suédois* qui en compte 21.000 (2). Enfin le DANEMARCK possède trois Bibliothèques médicales peu importantes, à COPENHAGUE, dont celle de la *Société médicale*.

Au Sud, l'ITALIE offre, à ROME, avec sa *Faculté de Médecine et de Chirurgie*, la Section médicale de la *Bibliothèque de l'Université*, et, à FLORENCE, la *Bibliothèque médicale de l'Ecole scientifique* qui compte 30.000 volumes (3).

L'AUTRICHE présente à VIENNE un centre très sérieux d'études médicales et la *Bibliothèque de l'Association des Médecins* de cette ville possède de 45 à 50.000 volumes. Dans la capitale de la HONGRIE, la *Bibliothèque de la Société royale des Médecins* de BUDA-PESTII a réuni un fonds de 20.000 volumes (4).

(1) Autres Fac. de Méd. :

BELGIQUE : F. de M. de GAND (Univ. d'Etat) ; de BRUXELLES (Univ. libre) ; de LOUVAIN.

HOLLANDE : F. de M. d'AMSTERDAM, de GRONINGUE, de LEYDE, d'UTRECHT.

(2) Autres Fac. de Méd. de SUÈDE et NORVÈGE : F. de M. des Univ. d'UPSALA, de LUND, de CHRISTIANIA.

(3) Autres Fac. de Méd. d'ITALIE : F. de M. des Univ. de BOLOGNE, de CAGLIARI (*Sardaigne*), de CAMERINO ; F. de Méd. et de Chir. des Univ. de CATANE (*Sicile*), de FERRARE, de GÈNES, de MESSINE, de MODÈNE, de NAPLES, de PADOUE, de PALERME, de PARME, de PAVIE, de PÉROUSE, de PISE, de SIENNE et de TURIN.

(4) Autres Fac. de Méd. d'AUTRICHE-HONGRIE : F. de M.

EN ESPAGNE, l'*Académie royale des Médecins* de MADRID, et la *Faculté de Médecine*, sont célèbres. La *Faculté* de BARCELONE ne l'est pas moins et la *Bibliothèque* de cette Université compte 162.000 volumes (1).

Hâtons-nous de elore l'énumération des établissements d'Europe en citant en dernier lieu, mais seulement parce que le plus éloigné, un des plus importants du monde, nous voulons parler de l'*Académie médico-militaire* de SAINT-PÉTERSBOURG dont la Bibliothèque atteint le chiffre considérable de près de 200.000 volumes (2).

AMÉRIQUE

Le Nouveau Monde a vu le mouvement médical se développer avec une rapidité étonnante. En même temps l'AMÉRIQUE DU NORD constituait dans chaque région de la vaste République, des dépôts d'ouvrages médicaux,

des Univ. de CRACOVIE, de GRAZ, d'INNSBRUCK, de LEMBERG, de PRAGUE (All.), de BUDAPEST, de KOLOZYAR.

(1) Autres Fac. de Méd. d'ESPAGNE : Fac. et Acad. roy. de M. de MADRID, F. de M. des Univ. de BARCELONE, de CADIX, de GRENADE, de SALAMANQUE, de SANTIAGO (ou *Saint-Jacques de Compostelle*), de SARAGOSSE, de SÉVILLE, de VALENCE, de VALADOLID. — PORTUGAL: Ec. de M. de l'Univ. de LISBONNE; F. de M. de COÏMBRA et Ec. de M. de l'Univ. de COÏMBRA, à PORTO.

(2) Autres Fac. de Méd. de RUSSIE : F. de M. des Univ. de SAINT-PÉTERSBOURG ; de KASAN ; de KARKOFF ; Univ. imp. de DORPAT et Univ. d'HELSINGFORS, *Finlande* ; de KIEV (Univ. de *Saint-Vladimir*) ; de MOSEOU, d'ODESSA, de VARSOVIE. — SUISSE : F. de M. des Univ. de GENÈVE, de BALE, de BERNE, de LAUSANNE, de ZURICH. — GRÈCE : F. de M. de l'Univ. d'ATHÈNES. — ROUMANIE : F. de M. des Univ. de JASSY, de BUCAREST. — TURQUIE : F. de M. de CONSTANTINOPLE. — EGYPTE : Ec. de M. du CAIRE (dite Ec. *Kars el Aini*) ; KHARTOUM (*Soudan Egypt.*), *Welcome Research Laboratories at the Gordon memorial College*.

dont la valeur et le nombre vont s'accroissant méthodiquement.

Comment ne pas être saisi d'admiration devant l'établissement d'une *Bibliothèque* comme celle à WASHINGTON du *Chirurgien général du Service de Santé des Etats-Unis* qui, vieille à peine de deux lustres, a atteint le chiffre de près de 200.000 volumes et de 300.000 brochures. Longtemps son ancien fonds français resta inférieur à celui de Paris. Mais avec la ténacité qui caractérise la race américaine ; grâce aussi à l'or, employé là-bas si largement — et qu'en France on nous dispense si parcimonieusement — ce fonds intéressant et rare commence à atteindre le niveau du nôtre, et il en est à peu près de même pour l'ancien fonds étranger. Mais pour tout ce qui est publié à notre époque, aussi bien en France et en Amérique, que dans les autres parties du monde — et surtout en fait de périodiques — cette Bibliothèque, il faut l'avouer, nous dépasse.

A un autre point de vue, elle possède un fonds des plus importants de documents iconographiques. La superbe Collection *Van Kaathoven* qui comprenait des centaines et des milliers de pièces des plus remarquables, œuvres des meilleurs graveurs (portraits des médecins de tous les pays, estampes à scènes médicales, etc.), a été acquise par la Bibliothèque de Washington qui a su rapprocher ces documents de ses ouvrages médicaux proprement dits et continue à en accroître la précieuse Collection.

Il serait injuste toutefois de prétendre que l'argent seul produit ces beaux effets : un esprit de suite remarquable, une intelligence profonde de la question et une prodigieuse puissance d'action, en la personne de JOHN S. BULLINGS, ont contribué non seulement à la création de ce vaste dépôt, mais à quelque chose de plus admirable peut-être : l'impression de l'*Index-Catalogue*. On nous per-

mettra de nous arrêter un instant sur une telle œuvre et d'en dire le bien qu'en pensent tous les travailleurs.

L'*Index-Catalogue*, vous le savez, est le Catalogue par noms d'auteurs et par matières, de la Bibliothèque en question : or, celle-ci étant en quelque sorte la réunion de presque tous les travaux médicaux, il s'ensuit que l'*Index-Catalogue* représente, pourrait-on dire, la Bibliographie ancienne et moderne de la Médecine. Le principe de classement est celui du *Dictionary-System* ou de *mots-souche* : tout y est enregistré dans un seul et même ordre alphabétique, dans lequel se succèdent alternativement les noms des auteurs et les mots typiques des matières. — L'ordre, la clarté, l'exactitude, la beauté même typographique, font de ce monument en 32 puissants volumes déjà, une œuvre grandiose qui impose la reconnaissance des médecins et des savants du monde entier.

John S. Billings qui avait eu le courage et le haut mérite de conduire un tel travail depuis ses débuts jusqu'à ces derniers temps, dirigeait en outre, en collaboration avec le D^r FLETCHER la publication périodique de l'*Index-Medicus*, remarquable Répertoire universel des sciences médicales qui se continue actuellement. Fletcher vient de mourir tout récemment : honneur à la mémoire de ces deux champions de la Bibliographie médicale.

Maintenant, comme autres Bibliothèques médicales à Washington, il faut citer la *Bibliothèque de l'École de Médecine navale des Etats-Unis* 20.000 volumes. A NEW-YORK, la fameuse *Bibliothèque de l'Académie de Médecine* compte 88.000 volumes, comme à PHILADELPHIE, celle du *Collège des Médecins* : 88.000 également.

La *Bibliothèque médicale de l'Hôpital de Pennsylvanie* et la *Bibliothèque du Collège médical de Hahnemann*, en ont chacune 15.000 ; celle du *Collège médical de Jefferson*, 5.000 seulement.

A BOSTON, la *Bibliothèque médicale* proprement dite

compte 70.000 volumes ; en outre, trois Bibliothèques d'hôpitaux et d'Écoles de Médecine (dont, la *Bibliothèque médicale de l'Université*, 5.000 volumes ; et la *Bibliothèque de l'École de Médecine de Harvard*, 15.000 volumes) réunissent en tout 20.000 volumes.

BROOKLYN ne reste pas inférieure à la ville précédente : sa *Bibliothèque de la Société médicale du Comté de Kings* possède 70.000 volumes.

À CHICAGO, la *Bibliothèque des Sciences de John Crerar*, possède 50.000 volumes médicaux ; celle du *Collège médical de Rush*, 18.000.

Dans le CANADA, la *Faculté de Médecine* de langue anglaise de MONTRÉAL a un dépôt de 30.000 volumes dans la *Bibliothèque de l'Université Mac-Gill*.

Les « Libraries » de SAN FRANCISCO et de PROVIDENCE sont d'importance égale : dans la première, la *Bibliothèque médicale de Lane* à 25.000 volumes ; dans la seconde, celle de la *Société médicale du Rhode-Island*, 24.000.

De même, à CINCINNATI, la *Bibliothèque de l'Hôpital* de cette ville ; et à BALTIMORE, celle de la *Faculté de Médecine et de Chirurgie du Maryland*, possèdent chacune 18.000 volumes. Mais dans cette dernière cité, on compte encore la *Bibliothèque du Département de médecine de l'Université de Maryland*, qui a 10.000 volumes, plus la *Bibliothèque de l'Hôpital de John Hopkins* et celle de l'*École de Médecine de John Hopkins*, ensemble 16.000 volumes.

La *Bibliothèque Médicale* de la ville de SAINT-LOUIS n'a, elle, que 12.000 volumes (1).

(1) Autres Fac. de Méd. d'AMÉRIQUE :

CANADA :

F. de M. des Univ. de QUÉBEC et de TORONTO.

Un fait donnera la mesure du rôle des Bibliothèques médicales de l'Amérique du Nord. Depuis déjà 16 ans, le personnel technique de ces Bibliothèques a fondé une *Association corporative internationale* pour examiner et discuter toutes les questions concernant la spécialité et défendre leurs intérêts professionnels.

L'AMÉRIQUE CENTRALE et l'AMÉRIQUE DU SUD, disions-nous se font remarquer par l'activité du mouvement médical. Les Universités se fondent en grand nombre : en ce moment même ne voyons-nous pas naître la Faculté de Médecine de São-Paulo au Brésil ?

Ainsi donc, dans la République de CUBA, la *Faculté de Médecine de l'Université* de LA HAVANE ; dans la République du MEXIQUE, l'*Institut médical national* ; dans la République du CHILI, la *Faculté de Médecine* et les *Ecoles de Médecine* de SANTIAGO ; dans la République du

ÉTATS-UNIS :

F. de M. de l'Etat de NEW-YORK : Cornell Univ. Médic. College (et Bibl. de l'Institut Rockefeller pour recherches médic. 5.000 vol.) ; F. de M. des Univ. de MICHIGAN (F. de M. homœopathique de *Ann Arbor*) ; de BALTIMORE (Univ. de *Maryland*) ; de SAN-FRANCISCO (*Univ. de Californie*) ; Ec. de M. de BOULDER (Univ. de Colorado) ; F. de Méd. des Univ. de BUFFALO ; de NORTH-CAROLINA ; de CHICAGO (et Bibl. Queen du Coll. des Méd. et Chir. de l'Univ. d'*Illinois*) ; de CLEVELAND (Univ. de *Western Reserve-Ohio*) ; Ec. de Méd. de VIRGINIE à CHARLOTTESVILLE ; de DARMOUTH (Univ. de *Hanovre, New-Hampshire*) ; de LAWRENCE et KANSAS-CITY (Univ. de *Kansas*) ; de LOS ANGELES (Univ. de *Southern California*) ; de MADISON (Univ. de *Wisconsin*) ; F. de M. de MINNEAPOLIS (Univ. de *Minnesota*) ; de YALE UNIVERSITY (Univ. de *New-Haven-Connecticut*) ; de LA NOUVELLE-ORLÉANS (Univ. de la *Louisiane*) ; de « LINCOLN » (Univ. de *Nebraska*) ; de l'Univ. de *Pennsylvanie* ; de GEORGE WASHINGTON (Univ. de *Washington, Columbia*) et Bibl. du Bureau d'Hyg. publ. des Etats-Unis et du Serv. de Santé de la Marine, 4.000 vol.).

PEROU, la *Faculté de Médecine et l'Université* de SAN-MARCOS DE LIMA; dans la RÉPUBLIQUE ARGENTINE, la *Faculté de Médecine* de BUENOS-AYRES et celle de CORDOBA; enfin, dans le BRÉSIL, les *Facultés de Médecine* de RIO DE JANEIRO, de BAHIA, de PORTO-ALÈGRE, sont pourvus de Bibliothèques médicales, de fonds modernes, mais déjà étendues.

CHINE ET JAPON

Pour achever notre randonnée, nous n'aurons garde d'omettre les pays d'Extrême-Orient. En Chine et au Japon, la Médecine, abandonnant peu à peu la pratique séculaire du plus grossier empirisme et d'une écœurante sorcellerie, se perfectionne graduellement, suivant les principes européens de la science moderne. Est-il besoin de rappeler que pendant la guerre de Mandchourie, le fonctionnement du Service de Santé des Japonais est resté presque un modèle d'organisation ? Dans la République, sinon dans l'EMPIRE DES FILS DU CIEL, les hôpitaux s'installent, les Ecoles se fondent : PÉKIN est doté d'une Université pourvue de sa Bibliothèque ! — Le professeur LANNELONGUE, membre de l'Académie de Médecine, était naguère envoyé dans ces pays, par le Président de la République française et rien n'est touchant comme le récit qu'il nous a fait de l'accueil que lui réserva l'Université de TOKIO, dont il sut percevoir toute l'activité. — Toujours, il faut le dire à son honneur, *le Médecin*, véritable missionnaire laïque (indépendant de toute confession, par la nature même de son rôle), constitue l'agent idéal de pénétration de l'influence des métropoles et comme le premier des organes de la civilisation.

C'est ainsi qu'actuellement, sous l'initiative du général LYAUTEY, les médecins-femmes vont s'installer au MAROC,

car seuls, dans le monde musulman représenté par 300 millions d'âmes, seules — ne l'oublions pas — elles peuvent franchir la porte des harems...

Citons donc à TOKIO, la *Bibliothèque médicale de l'Université impériale* qui possède 25.000 volumes. Au Sud, à CALCUTTA, la *Bibliothèque du Collège médical du Bengale* qui n'en a pas moins de 50.000 (1).

Partis de France pour pousser notre incursion dans toutes les directions, il ne nous déplaît pas de rapprocher, dans une dernière énumération, les différentes Facultés françaises de Médecine qui, par la pratique comme par la diffusion des livres, puisque livres il y a, propagent à l'étranger, la bonne doctrine scientifique.

Ce sont, au CANADA, la *Faculté de Médecine* de QUÉBEC, ainsi que, dans l'*Université de Laval* à MONTRÉAL, l'*Ecole française de Médecine et de Chirurgie*; en TURQUIE D'ASIE, l'*Ecole française de Médecine et de Pharmacie* de BEYROUTH; à MADAGASCAR, l'*Ecole de Médecine indigène* de TANANARIVE; dans l'INDE FRANÇAISE, l'*Ecole de Médecine indigène* de PONDICHÉRY; dans l'INDOCHINE enfin, l'*Ecole de Médecine indigène* de HANOÏ qui est en outre le siège d'une Société d'études médicales.

Suivant le mot du philosophe, l'homme ne paraît pas

(1) Autres Fac. de Méd. ;

JAPON : Coll. de M. de l'Univ. de TOKIO, de KIOTO, de FUKUOKA.

PERSE : Ec. polytechnique de TÉHÉRAN (Dar el Fenoum Ec. de M.).

TURQUIE D'ASIE : Univ. de St-Joseph de BEYROUTH : Fac. franç. de Méd. et de Pharm. de BEYROUTH (*Turquie d'Asie*) ; Ec. de M. de *Syrian Protestant College* de BEYROUTH (*Syrie*) ; Ec. de Pharmacie, Ec. de Gardes malades (*Nurses Training School*).

AUSTRALIE : F. de M. des Univ. de MELBOURNE (*Victoria Australie*), d'ADELAÏDE, de SYDNEY.

plus tôt à la clarté du jour, qu'il s'achemine vers la Mort : il n'est, hélas, pas moins vrai qu'il rencontre en route la Maladie. Puisse donc cette énorme profusion de livres se multiplier encore à la surface du globe pour répandre les lumières de la Science qui doit nous conserver la Santé : que la lecture et l'étude passionnée de ces ouvrages provoquent incessamment les bienfaisants efforts de l'homme de l'art en propageant les merveilleuses découvertes que fait chaque jour, en Médecine, le génie humain.

L'OFFICE DE LEGISLATION ETRANGÈRE ET DE DROIT INTERNATIONAL

PAR

JOSEPH DUBOIS

Directeur de l'Office (1).

Messieurs,

En m'invitant à vous entretenir, au cours de cette année, de l'Office de législation étrangère et de droit international, M. Morel voulut bien me dire que, dans cette série de conférences consacrées aux Bibliothèques modernes, il pouvait être intéressant de vous présenter une Bibliothèque, d'importance relativement modeste, mais d'un type particulier, à la fois Bibliothèque et Office, la seule peut-être encore qui présente aussi complètement ce caractère mixte qui, pour quelques-uns, doit constituer le type des Bibliothèques de l'avenir.

Vous savez, en effet, qu'on a imaginé là-dessus toute une théorie.

Pendant longtemps, dit-on, les Bibliothèques restèrent les laboratoires des érudits voués professionnellement aux études scientifiques, initiés par une longue éducation aux disciplines qu'elles comportent. Le livre étant pour eux la matière première de tout travail, la connaissance des livres devait leur être familière. A chaque bibliothèque suffisait l'inventaire bien fait de ses collections. Pour les

(1) Conférence faite le 19 février 1913.

recherches complémentaires, les travailleurs savent s'orienter à travers les diverses sources bibliographiques dont la connaissance aussi faisait partie de leur formation professionnelle.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les Bibliothèques, sanctuaires des spécialistes, se sont largement démocratisées. La foule qui les envahit n'a aucune préparation spéciale, elle ignore les sources et recule à l'idée des recherches longues et laborieuses à travers les recueils bibliographiques, catalogues de bibliothèques et de journaux, *index* spéciaux, tables de matières des périodiques, etc.

Pour répondre à ces besoins nouveaux, « voici qu'est né, contemporain de notre époque et dans l'enfance encore de son développement, un organisme d'une espèce nouvelle : l'*Office* scientifique et technique. »

« De par ses origines, la Bibliothèque est un *Conservatoire*. Elle garde les documents qu'on lui confie, acquiert ceux qui lui manquent, mais il n'a guère dans sa mission de veiller à la diffusion opportune de son contenu, ni de chercher, par un travail surajouté à celui des auteurs eux-mêmes, à la rendre plus assimilable et plus accessible.

« L'*Office*, au contraire, c'est la forme organisationnelle donnée au Bureau de renseignements. Ici la *Documentation* l'emporte sur celle *Documents*. Répondre aux questions qui seront posées, fournir les renseignements sollicités, venir en aide aux personnes qui ne pourraient ni s'adresser aux spécialistes, ni se guider dans les documents, ni consacrer à ces recherches le temps nécessaire, tels sont les buts qui ont fait créer l'*Office*... L'idée de la « consultation » s'est substituée graduellement à celle de la « lecture ».

L'*Office* n'a pas rendu la Bibliothèque inutile. Bien au contraire. Comment pourrait-il fournir les renseignements

ments qu'on lui demande s'il n'avait sous la main les documents à consulter ? « Aussi, de nos jours, la question se pose-t-elle de savoir s'il n'y a pas lieu d'intégrer dans une conception élargie la Bibliothèque et l'Office. » Ce n'est pas tout. « Le public (expression qui désigne à la fois les hommes de science, les hommes d'étude et les simples travailleurs à la recherche d'un renseignement utile) ne peut plus se contenter des seuls catalogues de la Bibliothèque à laquelle il s'adresse. Combien pauvre est la Bibliothèque la plus riche en regard de la masse énorme d'ouvrages répartis dans toutes les Bibliothèques du monde et qui tous, à leur heure, peuvent apporter la précieuse information désirée. Le public a donc besoin d'un autre outil, le *Répertoire bibliographique*, compris dans l'unité de ses cadres le relevé de toute la production existante, livres ou articles de revues, le tout classé par matières, de façon à recevoir en le moins de temps possible réponse à cette question : Quel ouvrage consulter pour avoir des renseignements sur tel sujet ? »

L'organisation de la documentation, pour être complète, comporte donc :

- 1° Une bibliothèque ou collection des documents ;
- 2° Un office qui les classe et les ordonne suivant des ensembles systématiques, tels que les répertoires bibliographiques et documentaires ;
- 3° Un personnel spécial, qui non seulement coopère à l'établissement des collections et des répertoires, mais encore qui les met à la disposition du public, par communication directe, par copie ou par traduction.

Voilà la théorie. Cette théorie, je l'ai un peu arrangée pour les besoins de notre cause, mais je ne l'ai pas tout à fait inventée. J'en ai trouvé les éléments dans les publications de l'Office International de Bibliographie, sous la forme autorisée de MM. La Fontaine et Otlet. Comme, comme toute, elle s'appliquait assez bien à notre cas

particulier, qu'elle systématisait assez exactement l'histoire de notre propre développement, je n'ai pas hésité à m'en emparer pour m'en prévaloir au besoin, même contre nos amis belges.

Vous savez que, depuis quelques années, les petits pays neutres, comme la Suisse, la Belgique, la Hollande, — ce n'est pas leur en faire reproche que le constater — déploient une grande activité pour fonder sur leur territoire des organismes internationaux. L'année même où nous nous transformions en Office, se créait à Bruxelles un Institut de droit comparé qui, entre autres attributions, se proposait d'organiser « en connexion avec l'Institut international de Bibliographie un service de documentation en matière de droit comparé et aussi de procurer des renseignements sur l'état des législations des divers pays et de délivrer des certificats à cet égard ».

Ce programme, c'était à peu près le nôtre, et, bien que le nouvel Institut déclarât prendre pour devise : *Coopération, no Competition*, nous fûmes tout de même un peu émus de cette rencontre. Heureusement pour nous, vieux déjà de plus d'un quart de siècle, nous avions ce que la nouvelle institution n'avait pas, ce qu'elle ne pouvait se procurer du jour au lendemain, la Bibliothèque, instrument indispensable en l'espèce, puisque, sans documents, pas de documentation possible.

Mais de cette alerte j'emportai la conviction, d'abord que notre transformation venait à son heure, qu'elle répondait à un besoin général, ressenti même ailleurs qu'en France et que, l'idée étant dans l'air, il fallait nous hâter de la réaliser, si nous ne voulions pas nous laisser devancer.

Non pas, bien entendu, que nous ayons la prétention de réclamer, en cette matière, un privilège exclusif. Nous n'avons ni le droit, ni le moyen, ni le désir de nous opposer à ce que d'autres fassent ce que nous avons fait,

faisons ou ferons, à ce qu'ils essaient même de faire mieux encore.

Mais le fait indiscutable, c'est que nous avons une avance, et cette avance constituait à notre profit un droit ou, pour mieux exprimer mon sentiment, un *devoir* de priorité. Nous avons la Bibliothèque, nous avons le personnel spécialisé. Il nous appartenait de chercher à tirer de ces éléments existants tous les effets utiles en réalisant l'Office intégral tel que j'ai essayé tout à l'heure de vous le définir.

HISTORIQUE

Notre jeune Office n'est donc pas le produit d'une génération spontanée. Ce n'est pas une création artificielle, issue de théories plus ou moins arbitraires. On pourrait lui trouver dans le passé de notre pays d'assez lointaines racines. Il s'est d'abord cherché longtemps, en quelque sorte, avant de se réaliser.

Sans remonter jusqu'à l'ancienne Monarchie où, d'après les almanachs royaux du XVIII^e siècle, un fonctionnaire spécial était chargé de réunir et de communiquer au public les lois de douane et de commerce des nations étrangères, nous savons que, vers 1800, existait déjà au Ministère de la Justice un Bureau de législation étrangère, dont les membres publièrent une traduction en 5 volumes du Code général pour les Etats prussiens.

En 1869, un député, M. Mathieu (de la Corrèze), proposait au Corps législatif d'insérer au budget du Ministère de la Justice « la somme nécessaire pour créer un Bureau de législation comparée ».

Sous le Gouvernement de la Défense Nationale, M. Herold, à peine installé comme Secrétaire général du Ministère de la Justice, fit étudier la création d'un Bureau général de Législation, dont le travail devait consister à

« réunir, collectionner, analyser les actes législatifs de la France et des pays étrangers, ainsi que les publications et documents de tout genre pouvant servir à l'amélioration de la législation ».

On renonça à ce premier projet. On laissa subsister le Bureau d'Administration et de Législation, qui continua à s'occuper de ce qui concernait la législation française, et, par un arrêté du 6 décembre 1870, on institua un nouveau Bureau « dit de législation comparée où seraient centralisés les actes et documents législatifs des pays étrangers ».

Ce Bureau devait être incorporé à la Direction civile et son personnel, composé d'un chef, d'un rédacteur et d'un commis d'ordre, devait faire partie de l'Administration centrale. Il devait donner communication au public, sans déplacement, des documents qu'il possédait. Une commission de juristes était instituée pour diriger, au besoin, les recherches de ce Bureau et éclairer le Ministre sur les questions dont il jugerait à propos de la saisir.

Faute de crédits, la nouvelle institution ne put s'organiser.

En 1876, M. Dufaure étant Garde des Sceaux, M. Ribot, secrétaire général, reprit l'idée et fut assez heureux pour la réaliser, partiellement tout au moins. Un arrêté du 27 mars 1876 institua au Ministère; en dehors de l'administration centrale, une Collection des lois étrangères et, en même temps, nomma un Comité « chargé de donner son avis sur le mode de formation de cette Collection, de veiller au classement et à la conservation des documents qui doivent y figurer et, en outre, de signaler au Garde des Sceaux les lois étrangères dont il lui paraît utile de publier des traductions ».

Une note, remise à la Commission du budget, expliqua que le nouvel arrêté « n'établissait pas un Bureau proprement dit » et qu'il n'en devait résulter « aucune augmen-

tation du personnel ». On demandait seulement à la Commission d'inscrire au budget du Ministère, au chapitre *Matériel*, mais avec affectation spéciale, une somme de 18.000 à 25.000 francs, pour les impressions de traductions, acquisitions et abonnements, frais divers, reliure et correspondance.

Le crédit voté fut de 25.000 francs pour la première année et de 20.000 pour 1877 et les années suivantes. Il est aujourd'hui de 24.500.

Grâce à cette dotation, garantie par la spécialité du crédit qui la constituait, la Collection des lois étrangères allait pouvoir se développer. La Bibliothèque, instrument nécessaire était créée et assuré de vivre. Mais — c'était le point faible de la combinaison — aucun personnel spécial n'était prévu ni organisé.

J'en ai pas besoin d'insister longuement près de vous, Messieurs, sur ce que cette situation d'une bibliothèque sans bibliothécaires pouvait avoir d'anormal. On s'en rendit d'ailleurs vite compte et, dès le mois de mars suivant, un arrêté nommait un bibliothécaire, qui devait rester en dehors des cadres du personnel de l'administration centrale.

En demandant aux Chambres de voter des crédits pour la création de la Collection des lois étrangères, on avait dit qu'aucun personnel spécial ne serait nécessaire. On n'osa pas retourner sitôt devant elles pour leur demander déjà une augmentation. L'indemnité du bibliothécaire fut donc prise sur le crédit de 20.000 francs. Expédient regrettable, et générateur pour l'avenir d'embarras inextricables, puisque le crédit, calculé et prévu pour les dépenses de matériel seulement, ne pourrait en même temps suffire à rémunérer le personnel, dont l'accroissement continu des services obligerait peu à peu d'augmenter le nombre. On s'engageait ainsi dans une impasse. D'une part, le personnel mal rémunéré, ne pouvait pas

faire une carrière régulière, puisqu'il n'avait droit à aucun avancement, à aucune augmentation, à aucune retraite, deviendrait de plus en plus difficile à recruter et à retenir ; d'autre part, les services de la Bibliothèque et des publications, par la réduction des crédits qui leur étaient primitivement affectés, allaient se trouver eux-mêmes paralysés.

L'autonomie du service, son existence se trouva même un instant menacée par diverses propositions tendant, avec les meilleures intentions du monde, à fondre le personnel dans les cadres de l'administration centrale et à verser le montant de nos crédits spéciaux dans les crédits généraux du ministère. D'autre part, des augmentations de crédits, demandées par le ministre, furent successivement repoussées par la Commission du budget.

Dans cette extrémité, le salut vint d'un amendement à la loi de finances de 1908, par lequel M. Charles Dumont, député, proposa que le Service de la Collection des lois étrangères fût transformé en un Office de législation étrangère et de droit international. Le nouvel Office devait avoir des attributions nouvelles, augmenter son champ d'action, augmenter son personnel, augmenter ses dépenses de toute sorte sans que pourtant ses crédits fussent augmentés. Mais on demandait qu'il fût investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière, afin qu'il pût tirer directement profit des fruits de son activité. Malheureusement, par un scrupule d'orthodoxie budgétaire, le Ministre des Finances ne voulut d'abord accorder que la personnalité civile sans l'autonomie financière. La loi de finances du 26 décembre 1908 consacra ce régime, hybride et anormal, qu'il fut assez difficile de mettre sur pied. A peine organisé tant bien que mal, on s'aperçut qu'il ne pouvait pas fonctionner, qu'il n'était pas viable, et tout fut à recommencer.

Il résultait nettement des explications du Rapporteur général du Budget au Sénat, que si l'autonomie financière

avait été refusée, e'était par suite d'un malentendu, parce qu'on n'avait voulu continuer à voir dans le nouvel Office qu'une Bibliothèque administrative ouverte au public. Les grandes Bibliothèques ne jouissant pas de l'autonomie financière, il parut anormal d'accorder à l'Office ce privilège. « Il n'y a aucune bonne raison, concluait M. Poincaré, de faire à la Collection des lois étrangères un autre sort que celui des grandes Bibliothèques nationales. »

L'argument aurait été sans réplique si l'Office, en devenant Office, n'avait pas cessé par là même d'être une simple Bibliothèque. C'était perdre de vue ses attributions nouvelles, notamment le service des traductions, dont je vous parlerai tout à l'heure. Ces traductions exigent le concours d'auxiliaires spéciaux dont la rémunération ne peut être prélevée que sur le montant des sommes perçues pour leur exécution. Mais, par suite du refus de l'autonomie financière, l'Office était obligé de verser chaque année au Trésor public l'intégralité de ses recettes. Les travaux de l'Office devaient donc lui coûter sans rien lui rapporter. Le développement de son activité ne pouvait avoir d'autre résultat que d'épuiser plus vite le montant de sa dotation budgétaire. Ce n'est pas précisément ce résultat que nous avons cherché.

Pour qu'un système aussi paradoxal pût fonctionner, il aurait fallu, de toute nécessité, que chaque année l'Office fût assuré de recouvrer, sous forme de crédits supplémentaires, à peu près l'équivalent des recettes par lui versées au Trésor. La promesse en avait bien été faite par le Ministre des Finances, par les Commissions du budget et des Finances de la Chambre et du Sénat. Mais dès la première année, lorsqu'ayant versé une dizaine de mille francs, nous demandâmes qu'on nous en restituât 8.000, la Commission du budget ne voulut nous en accorder que 1.500. L'expérience était suffisamment concluante et notre

Conseil de Direction dut déclarer que les services de l'Office ne pourraient continuer à fonctionner si la libre et entière disposition de nos bénéfices ne nous était pas laissée. On finit par se rendre compte de cette nécessité et la loi de finances du 27 février 1912 nous a accordé l'autonomie financière.

L'Office est aujourd'hui complètement autonome et indépendant. Il est dirigé, au point de vue scientifique, par un Comité consultatif de 25 membres et géré, au point de vue administratif et financier, par un Conseil de direction. Il a sa comptabilité propre, son agent-comptable, le Directeur étant constitué ordonnateur des dépenses. Son budget, pour la première année, s'élève à 40.000 francs, dont un peu plus de la moitié est fourni par une subvention de l'Etat.

BUT ET UTILITE DE L'OFFICE

Avant de vous exposer les attributions diverses de l'Office, je crois devoir d'abord vous définir les besoins auxquels il est appelé à répondre.

Ces besoins sont multiples.

D'une part, la science du droit, comme toutes les sciences aujourd'hui, a besoin de s'appuyer sur une documentation abondante et précise. Elle progresse par les efforts des travailleurs de tous les pays et de toutes les spécialités. Tout savant doit pouvoir s'aider de la collaboration de ceux qui ont avant lui étudié les mêmes problèmes : du point d'arrivée de ses prédécesseurs, il fera son point de départ, et ainsi il n'y aura pas déperdition d'effort intellectuel.

A côté du droit spéculatif, il y a le droit positif qui comporte, dans chaque pays, un ensemble de règles impératives, dont la connaissance, difficile à acquérir, importe

à tous. Le développement de l'internationalisme qu'ont rendu possible les nouveaux moyens de communication, et qui se traduit non seulement dans les relations individuelles, mais encore dans l'industrie, le commerce, la finance, fait que ce n'est plus seulement le droit national qu'on a, dans chaque pays, intérêt à connaître.

Un grand nombre des procès qui se présentent devant les tribunaux français soulèvent des points de droit dont la solution doit être cherchée dans les lois étrangères. Nos juges, lorsqu'ils ont à appliquer ces lois, éprouvent souvent de grandes difficultés à en connaître les dispositions d'une façon certaine. Lorsqu'il s'agit pour un Français, soit de créer hors de France un établissement en se mettant en règle avec les lois locales, soit de défendre ses intérêts et de faire valoir ses droits devant un tribunal étranger, la difficulté n'est pas moindre. Elle est la même pour les tribunaux et les nationaux de tous les pays.

Enfin, l'étude des législations étrangères apparaît nécessaire au progrès des législations nationales. Ce sont à peu près les mêmes problèmes qui se posent aujourd'hui dans tous les Etats civilisés. Même pour leur donner une solution particulière et nationale, il n'est pas sans utilité de pouvoir étudier ce qui a été proposé ou réalisé à l'étranger et de chercher un enseignement dans l'expérience, heureuse ou malheureuse, des autres peuples. Ainsi, le travail législatif s'inspirera partout d'idées communes, et un rapprochement se fera entre les lois, qui pourra plus tard favoriser leur unification.

Pour toutes ces raisons, la création d'un Office central de renseignements juridiques internationaux avait été proposée à différentes reprises. Au Congrès de droit comparé tenu à Paris en 1900, un juriconsulte américain bien connu, M. Kelly, avait même proposé d'instituer cet Office à Paris. Ce vœu, nous l'avons aujourd'hui réalisé.

ATTRIBUTIONS

Aux termes de l'article premier du règlement du 22 août 1912, l'Office a pour objet :

1° De centraliser et de mettre à la disposition du public les actes et documents législatifs des pays étrangers, de conserver, entretenir et accroître la collection des ouvrages de droit international et de droit comparé et étranger existant au Ministère de la Justice ;

2° De poursuivre la publication de la collection des principaux codes étrangers et d'entreprendre toutes traductions et tous travaux se rattachant à la législation comparée ou au droit international ;

3° De fournir aux administrations publiques, aux commissions parlementaires des indications sur les traités et les lois étrangères ;

4° De délivrer à tous les intéressés des copies ou des traductions des textes des lois étrangères, des traités ou de tous autres documents ;

5° De publier des mémoires ou travaux de législation étrangère et de droit international ;

6° D'établir des relations avec les administrations, les associations et institutions scientifiques de la France et des autres pays.

Il peut, en outre, être consulté sur les questions de législation étrangère ou de droit international que le Ministre de la Justice juge à propos de lui soumettre.

Quelques-unes de ces attributions sont anciennes, d'autres sont nouvelles.

BIBLIOTHEQUE

La mission confiée au Comité de législation étrangère par l'arrêté du 27 mars 1876 avait, vous vous le rappelez,

un double objet : d'abord, réunir une collection des textes législatifs de tous les pays ; en second lieu, faire traduire et publier les codes récemment promulgués à l'étranger.

C'est à la première de ces tâches que le Comité apporta d'abord ses soins. En 1879, trois ans après sa fondation, il publiait une première édition de son catalogue, qui comptait déjà 1.664 numéros correspondant à près de 5.000 volumes. Dix années plus tard, en 1889, une seconde édition renfermait 4.062 numéros, correspondant à plus de 18.000 volumes. Un supplément, paru en 1902, comprenait 4.054 numéros nouveaux et environ 18.000 volumes ce qui, avec la suite des collections de l'ancien fonds, portait le total des ouvrages à 8.116 et celui des volumes à environ 40.000. En tenant compte des accroissements depuis 1902, on peut affirmer que les collections de droit international et de législation étrangère, mises par l'Office à la disposition du public, dépassent actuellement 12.000 ouvrages correspondant à plus de 60.000 volumes. C'est la Bibliothèque la plus complète en sa spécialité qui existe dans aucun pays. A peu près toutes les législations et toutes les langues du monde y sont représentées.

Les acquisitions sont dûes, pour la plus grande part, aux achats méthodiquement poursuivis chaque année et aussi, pour une part moindre, à la gratitude des auteurs qui offrent à l'Office les ouvrages dont ils ont puisé les éléments dans ses collections, à la libéralité des gouvernements étrangers avec lesquels l'Office a organisé un service régulier d'échanges, au bienveillant concours du Ministère des Affaires étrangères et de ses agents, au zèle des correspondants officiels de l'Office à l'étranger.

La Bibliothèque a ses habitués fidèles. Elle reçoit un public assez nombreux d'hommes politiques, de savants français ou étrangers, de professeurs, d'étudiants, d'avo-

cats, notaires, banquiers, hommes d'affaires, bref, tous ceux qui, pour une raison quelconque, scientifique ou pratique, ont besoin de connaître avec exactitude les textes législatifs en vigueur dans les pays étrangers et les traités ou conventions internationales, les travaux préparatoires, les commentaires doctrinaux et les jurisprudences qui les complètent et les expliquent.

PUBLICATIONS

La seconde partie de la tâche confiée au Comité par l'arrêté de 1876 consistait à faire traduire et publier les Codes étrangers les plus intéressants par leur valeur scientifique ou leur intérêt pratique.

Cette tâche a été, comme la première, poursuivie méthodiquement. Les traductions, dont un certain nombre ont été faites avec le concours de la Société de législation comparée, sont exécutées d'après un plan uniforme. Chaque volume comprend une introduction historique, un glossaire des termes techniques, une notice bibliographique, des notes explicatives sur la législation antérieure, les travaux préparatoires des nouveaux codes, le caractère et les raisons des modifications apportées aux anciennes lois. Il renferme, en outre, des références aux codes des autres pays, et se termine par une table analytique détaillée. L'impression est faite par les soins de l'Imprimerie Nationale.

La compétence des traducteurs, dont le travail est contrôlé par un membre du Comité désigné comme commissaire-reviseur, a valu à cette collection une autorité universellement reconnue et, dans des congrès internationaux de juriconsultes, devant des tribunaux, même étrangers, on a vu citer telle traduction qui en fait partie en lui reconnaissant la même force probante qu'au texte original.

La Collection des codes étrangers, qui s'augmente chaque année, comprend aujourd'hui une trentaine de volumes.

Dans cette collection a commencé de paraître, aux frais du gouvernement siamois, la version française des nouveaux codes, dont le gouvernement de ce pays a confié la rédaction à notre compatriote, M. Padoux.

Pour justifier le double titre de notre Office — Office de législation étrangère et de droit international — notre Comité vient de décider que la Collection des traductions des principaux codes étrangers serait complétée par une Collection parallèle des traductions des principales sources du droit international. Pour inaugurer cette nouvelle série, nous publierons, dans le courant de cette année, sous la haute direction de MM. Louis Renault et Gidel, tous les documents relatifs aux diverses conventions de La Haye sur le droit international privé. Les Gouvernements étrangers, dont le concours a été officiellement requis, nous ont envoyé, en vue de cette publication, tous les textes, lois, règlements et circulaires qui, dans chaque pays signataire, ont mis ces conventions en vigueur, en même temps que les décisions de jurisprudence qui en ont fait déjà l'application.

NOUVELLES ATTRIBUTIONS

L'OFFICE CENTRE DE DOCUMENTATION

Aux attributions anciennes que je viens de vous exposer et qui, depuis 1876, n'ont fait que se développer, des attributions nouvelles sont peu à peu venues s'adjoindre.

Depuis longtemps déjà, et même avant sa récente transformation, des documents et des renseignements étaient fréquemment demandés à l'Office, soit par la Chancellerie, les Ministères et des administrations publiques, soit

par les Commissions parlementaires et extraparlémentaires, par les membres de la Chambre et du Sénat. L'usage de plus en plus suivi de faire, dans l'étude de toute réforme législative ou administrative, une large place à l'examen des législations étrangères, a contribué à faire de l'Office un utile collaborateur du travail parlementaire.

D'autre part, le développement des relations entre les peuples civilisés et leur solidarité qui s'accroît toujours davantage, le nombre croissant des questions de droit international que les tribunaux sont appelés à juger, particulièrement dans un pays comme la France, où les étrangers, résidant temporairement ou domiciliés, sont de plus en plus nombreux, nécessitent pour les magistrats la possibilité d'avoir sous les yeux des extraits authentiques des textes législatifs étrangers et des documents sur la jurisprudence étrangère ou les traités et conventions internationales. C'est encore au service de la Collection des lois étrangères qu'en fait ces textes et ces documents étaient le plus souvent demandés.

Les décrets du 21 juillet 1910 et du 22 août 1912 n'ont donc fait que confirmer et régulariser un usage déjà établi en autorisant expressément l'Office, d'une part, à fournir aux administrations publiques, aux corps judiciaires, aux commissions parlementaires des indications sur les traités et les lois étrangères et, d'autre part, à délivrer à tous les intéressés des copies ou des traductions des textes des lois étrangères, des traités ou de tous autres documents.

Nous sommes ici sur le terrain propre de l'Office, « forme organique, vous disait-on tout à l'heure, donnée au Bureau de renseignements ». Pour cette nouvelle tâche, il a fallu nous constituer un outillage nouveau.

Les recherches de droit comparé sont particulièrement délicates. Qu'il s'agisse de découvrir dans un pays particulier l'état de la législation sur un point spécial, ou de recher-

cher, pour la préparation, par exemple, d'un projet de loi, si, dans un pays quelconque — peu importe lequel — on a déjà légiféré sur la matière, l'embarras est parfois très grand. Où chercher ? Comment se guider ? Le temps fait défaut le plus souvent pour dépouiller les bulletins des lois. Car ces demandes de renseignements, surtout celles adressées par les Ministres ou les parlementaires, sont presque toujours faites au dernier moment et la réponse réclamée d'urgence. Les tables des bulletins des lois, quand il en existe, sont généralement incomplètes et mal faites. Les lois elles-mêmes contiennent souvent tout autre chose que ce que leur titre indiquerait. C'est ainsi, comme vous savez, que dans tous les pays parlementaires, les lois de finances notamment servent de véhicule aux motions les plus disparates, qui s'y trouvent noyées et perdues.

Sans doute, le bibliothécaire a sous la main, pour chaque matière, des tables, des collections, des ouvrages de seconde main où, à défaut du document lui-même, il a chance de trouver quelque indication qui le mettra sur la trace. Il sait où jeter son filet et il est rare qu'il revienne complètement bredouille. Mais c'est au petit bonheur. A côté de ce que le hasard lui livrera, que de documents lui échapperont ! Supposons qu'il finisse par découvrir un texte, qui l'assure que ce texte est encore en vigueur ? Il ne trouve pas trace de son abrogation ou de sa modification à une date postérieure, mais ce n'est pas une raison suffisante. Le chercheur peut avoir été malheureux ou maladroit. S'il n'a rien trouvé, cela ne prouve en aucune façon que vraiment il n'y a rien.

REPERTOIRES DOCUMENTAIRES

Pour guider les recherches et diminuer leur incertitude, les répertoires bibliographiques et documentaires sont incontestablement d'un précieux secours. Si, dans un pays quelconque, une mesure un peu intéressante a été votée, même seulement proposée, il est presque impossible qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une étude, d'une discussion, au moins dans une revue ou un journal. Une fois la référence obtenue, alors même qu'on n'aurait pas l'ouvrage ou l'article visé lui-même, on a du moins une indication, une date, un jalon. Le champ des recherches se trouve limité, éclairé. En reprenant les collections, les documents qu'on possède, on a plus de chances maintenant de trouver le renseignement désiré.

Depuis longtemps déjà, depuis surtout que l'idée de la « consultation » se substituait graduellement à celle de la « lecture », je m'étais convaincu de l'absolue nécessité, pour notre service, de constituer de semblables répertoires, mais je n'avais pas encore trouvé, avec les moyens dont nous disposions, la possibilité de les réaliser, lorsqu'en 1910, à Pâques, me trouvant à Bruxelles pour un Congrès, j'entrai en contact direct avec l'Institut international de Bibliographie et avec la classification décimale... Je vis cette rangée imposante de meubles-classeurs où reposent les douze ou quinze millions de fiches du Répertoire Bibliographique Universel en voie d'élaboration. Je crus alors — que je pourrais demander à l'Institut plus commode — que je pourrais demander à l'Institut le double des fiches de son Répertoire pour les sciences juridiques et sociales. Malheureusement, sur ces matières tout au moins, l'exécution matérielle du Répertoire laissait à cette époque beaucoup à désirer. Très frappé néanmoins et très préoccupé de ce que j'avais vu et entendu à

Bruxelles je retournai m'y fixer pendant les grandes vacances et, d'une étude plus complète, je crus pouvoir conclure que, par nos propres forces, avec les moyens limités dont nous disposons, nous pourrions arriver à constituer les répertoires dont nous avons besoin, en leur donnant comme base la classification décimale.

Vous savez ce qu'est cette classification. Elle a ses apôtres et ses adversaires. Théoriquement, pour les Répertoires bibliographiques, elle me paraît avoir des avantages. Pratiquement, elle a des défauts, mais qui, à mon avis, ne lui sont pas essentiels et que l'Institut International de Bibliographie pourrait et devrait s'attacher à corriger.

Cette classification a pourtant un inconvénient : c'est que l'indexation, par cela même qu'elle est d'une sensibilité et d'une précision extrêmes, est assez délicate à manier. La première année, j'arrivai à indexer près de cent mille fiches dont le classement méthodique put être immédiatement effectué. Il aurait fallu pouvoir continuer le même effort chaque année. Malheureusement, les transformations de l'Office, l'organisation des nouveaux services nous absorbèrent au point que je ne pus suffire à incorporer chaque mois les contributions bibliographiques périodiques. Comme l'apprenti sorcier de la légende, je risquai d'être submergé sous le flot qu'imprudemment j'avais déchaîné.

Parmi ces contributions périodiques, les plus importantes de beaucoup, à notre point de vue, sont la Bibliographie des sciences économiques, politiques et sociales et la Bibliographie juridique, publiées par l'Institut international de Bibliographie de Berlin dont notre collègue M. Gautier dirige, comme vous savez, l'édition française. Par leur objet comme par leur étendue — car elles comprennent, non seulement les livres, mais les articles de revues — elles sont, pour nous, d'une utilité inappréciable. Ne pouvant arriver matériellement à en indexer

tout le contenu pour le verser chaque mois dans notre Répertoire décimal, je me décidai, plutôt que de ne pas les utiliser du tout, à utiliser ces publications telles quelles, en faisant de chacune d'elles, un répertoire particulier. Les divisions et subdivisions, avec leurs rubriques très détaillées, comme vous savez, surtout pour la Bibliographie sociale, ont été découpées et collées sur des fiches divisionnaires et en forment les cadres permanents. Chaque mois, les notices bibliographiques sont elles-mêmes découpées, collées sur des fiches du format international et réunies, sous la fiche divisionnaire qui leur est propre, à la suite de celles antérieurement parues sur les mêmes matières.

Nous conservons, bien entendu, notre répertoire principal basé sur la classification décimale. Nous continuons à y verser d'abord les fiches qui nous arrivent tout indexées décimalement, celles publiées par l'Institut de Bruxelles et la Bibliothèque royale de La Haye, puis toutes les fiches non indexées, d'origine quelconque — autres que les deux publications de l'Institut de Berlin dont je viens de vous parler — notamment les fiches publiées par la Bibliothèque du Congrès à Washington, les dépouillements de périodiques par l'Association des Bibliothécaires américains, les découpages du Bulletin mensuel des récentes publications françaises et étrangères reçues par la Bibliothèque Nationale, des Catalogues des grandes Bibliothèques de droit, etc. Nous avons en outre un répertoire alphabétique par noms d'auteurs et quelques répertoires secondaires, qui répondent à des besoins spéciaux en vue de certaines recherches, notamment un Répertoire géographique des sources juridiques et des lois nouvelles les plus importantes par pays. Toutes les fiches portent l'indication de leur origine et, lorsqu'il est possible, la mention de la Bibliothèque française où l'ouvrage dont il s'agit pourra être consulté. Une bibliographie, en effet,

ne remplit toute son utilité que si elle indique aux travailleurs la possibilité de consulter effectivement le document auquel on les renvoie.

Entrepris à la fin de 1910, notre Répertoire, dans ses diverses parties, compte aujourd'hui plus de 400.000 fiches méthodiquement classées, d'une consultation aisée et relativement rapide malgré le manque d'unité des cadres, avec très peu de doubles emplois. De tout ce que nous avons dû faire depuis quelques années, c'est peut-être l'œuvre qui me tient le plus à cœur, que je m'étonne le plus d'avoir pu réaliser, avec les concours dévoués, mais restreints, dont je pouvais disposer. Ces répertoires, qui s'accroissent régulièrement chaque mois, constituent aujourd'hui la base solide de notre outillage scientifique.

TRADUCTIONS

Il me reste, avant de terminer, à vous parler de notre service de traductions.

En introduisant, dans nos nouveaux règlements, la disposition qui nous autorisait à délivrer des copies ou des traductions des textes des lois étrangères, des traités ou de tous autres documents, nous n'avions eu en vue uniquement que la traduction des documents faisant partie de nos collections. Le nouveau service ne devait être, dans notre pensée, qu'une extension, un prolongement de la Bibliothèque. Les documents sortaient, pour ainsi dire, de leurs rayons et, sous la forme de copies ou de traductions, allaient se mettre à la disposition de ceux qui ne pouvaient venir à eux. Cette mobilisation, cette extériorisation des documents présentait un grand intérêt pratique, qui d'ailleurs est déjà très apprécié. Mais nous avons été très vite entraînés au-delà de ce que nous avions prévu.

Ce fut d'abord l'Institut international d'agriculture de Rome qui, devant publier un Annuaire des lois et règlements agricoles de tous les pays, nous demanda si nous pourrions nous charger d'effectuer, en vue de cette publication, la traduction française des textes qu'il nous adresserait. C'était imprévu, mais comme notre règlement ne nous l'interdisait pas formellement, nous acceptâmes.

Nous acceptâmes encore lorsqu'un peu plus tard le Garde des Sceaux nous demanda de traduire gratuitement, en matière d'assistance judiciaire, les commissions rogatoires et pièces judiciaires dont la traduction est rendue nécessaire par l'application de la Convention de La Haye sur la procédure civile et de la Déclaration franco-allemande qui l'a complétée. C'était pour nous une charge assez lourde, puisque la rémunération de nos traducteurs devait rester à notre compte. Pour la compenser, il fut entendu que les parties qui n'avaient pas obtenu l'assistance judiciaire pourraient, pour ces mêmes traductions, s'adresser, soit à un traducteur de leur choix, soit, si elles le préféreraient, à notre Office, aux conditions ordinaires de notre tarif.

Ce service de traductions, que nous n'avions pas du tout prévu à l'origine, prend une telle importance qu'il ne se passe, pour ainsi dire, pas de jour où nous ne recevions de quelque tribunal français ou étranger une ou plusieurs commissions rogatoires à traduire.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Cet exemple fait que nous devons être réservés dans l'appréciation des développements dont notre Office est susceptible. Notre organisation définitive date d'hier. Encore, sur certains points, n'est-elle pas tout à fait com-

plète. Nous ne savons pas ce que demain peut nous réserver. Mais ce dont nous sommes sûrs dès maintenant, c'est que nous rendons des services, que ces services ne pourront aller qu'en augmentant, et qu'ils sont de telle nature que l'importance de l'Office ne restera pas seulement nationale. Déjà les étrangers peuvent nous consulter aux mêmes conditions que les Français et ils le font fréquemment par visite directe ou par correspondance. Des pourparlers sont engagés avec les gouvernements étrangers, dont plusieurs se sont montrés disposés à nous accorder une subvention annuelle ; en échange, nous leur accorderons des réductions de tarif sur les travaux qu'ils nous demanderont. Sur notre demande, plusieurs de ces gouvernements ont bien voulu nous désigner, dans leurs administrations, des délégués officiels pour l'échange de communications directes, et nous nous proposons de compléter cette organisation par la nomination de correspondants, choisis parmi les étrangers ou parmi les Français résidant à l'étranger, qui accroîtront nos moyens d'information et d'action et notre pouvoir de rayonnement.

Sans rien vouloir précipiter, sans courir au-devant de tâches trop ambitieuses, qui seraient pour le moment trop disproportionnées à nos forces, nous nous attacherons d'abord à consolider l'œuvre déjà accomplie, à perfectionner et étendre nos services, à améliorer notre outillage, bien convaincus que le plus sûr moyen de nous assurer un avenir favorable — et le seul d'ailleurs qui soit complètement en notre pouvoir — c'est de le préparer en nous y préparant.

Et si, demain, se révèlent quelques besoins nouveaux, que nous ne pouvons même pas prévoir aujourd'hui, nous avons la ferme confiance que, pour nous permettre d'y répondre, les concours et les appuis nécessaires ne nous feront pas défaut.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA
BIBLIOTHÈQUE DE DIJON

PAR

CHARLES OURSEL

Bibliothécaire de la ville de Dijon (1).

Messieurs,

Depuis que, par l'activité industrielle du secrétaire de cette section, les bibliothèques municipales de province ont été le sujet de conférences que vous avez ici même applaudies en leur temps, c'est la première fois que l'une d'elles est étudiée en particulier dans son histoire, dans ses ressources présentes, dans son avenir. MM. Michel et Giraud-Mangin vous ont entretenu des bibliothèques municipales en général et de l'opinion qu'en avait le grand public. Je dois aujourd'hui vous exposer seulement ce qu'est la Bibliothèque de Dijon. C'est peut-être matière un peu pauvre et aride, sujet étroit pour un tel auditoire. Mais sans chercher pourquoi pareil honneur m'advint, pourquoi Dijon fut choisi de préférence à d'autres villes, glorieuses de bibliothèques plus riches et plus renommées, je tâcherai notamment, par un exemple précis, de vous prouver qu'il ne faut pas désespérer tout à fait des grandes bibliothèques de province : elles peuvent, favorisées par les circonstances, lentement parfois et parfois plus vite, vivre d'une vie plus intense, accroître leurs

(1) Conférence faite le 22 janvier 1913.

ressources, grouper autour d'elles et intéresser un public chaque jour plus nombreux.

La Bibliothèque Publique, *Bibliotheca publica collegii Divio-Godranii*, naquit à Dijon en 1708. Par codicille du 15 février 1701, Pierre Fevret, premier conseiller clerc au Parlement de Bourgogne, chancelier et chanoine de la Sainte-Chapelle, légua sa bibliothèque aux Jésuites du collège des Godrans, à charge de l'ouvrir au public deux fois par semaine, le mardi et le jeudi. Il assignait en outre sur ses biens une rente annuelle de 100 livres pour achat de livres à choisir par ses héritiers et par les Jésuites, et une autre rente quinquennale de 100 livres pour la rétribution du bibliothécaire. Il chargeait le vicomte-mayeur de veiller à l'exécution du codicille. Il stipulait enfin qu'on devait tous les cinq ans procéder au revêtissement ou inventaire des livres, en présence des héritiers, du vicomte-mayeur, et du Père Recteur.

Ce Pierre Fevret était le 15^e des 19 enfants de Charles Fevret, l'auteur du fameux *Traité de l'Abus*, et l'arrière grand-oncle de Charles-Marié Fevret de Fontette, qui procura la 2^e édition de la *Bibliothèque Historique de la France* du P. Lelong. Il naquit à Dijon, le 28 novembre 1625 et mourut le 27 décembre 1706. Quelques mois après les Jésuites furent mis en possession de la bibliothèque, dont le catalogue fut imprimé en 1708, sous le titre de *Bibliotheca illustrissimi viri D. Petri Fevreti... ipsius testamento publicata, in Collegio Divio-Godranio Societatis Jesu.* (Divione, ap. Joannem Ressayre, 1708, pet. in-4^o). Elle comptait environ 6.000 volumes, et elle comprenait en outre des estampes, dont on ne possède qu'un catalogue manuscrit très sommaire. Le 29 avril 1708, les héritiers de Pierre Fevret et le P. Recteur, Martin de Lyoncourt, procédaient au récolement du fonds, dont ledit Recteur demeurait chargé, et ils décidaient d'ouvrir la bibliothèque le mercredi et le vendredi au lieu du

mardi et du jeudi fixés par le testateur, « tant pour la commodité du public que celle desdits RR. PP. » Il y eut cependant quelques protestations sur le choix de ces jours, mais tout alla bien en somme pendant quelques années. En 1743, le paiement intégral de la rente annuelle de 120 livres ayant été différé, les Jésuites fermèrent la Bibliothèque de Fevret, jusqu'au jour où Fevret de Fontette leur garantit à nouveau le versement de la rente. La fermeture avait duré 5 ans, assez pour démontrer combien le sort de l'institution nouvelle était encore incertain.

En 1763, nouvel incident : les Jésuites étaient expulsés ; qu'allait-il advenir du Collège et de la Bibliothèque Publique ? Un arrêt du Parlement de Dijon du 12 août 1763 et, un an plus tard, des lettres patentes du 18 septembre 1764 (enregistrées le 27) envoyèrent la ville de Dijon en possession du Collège, meubles et immeubles, y compris les livres, comme héritière avec droit d'accroissement du président Odinet Godran, fondateur du Collège en 1581. La Bibliothèque *Publique* reçut alors un accroissement notable. En effet, bien avant la collection de Pierre Fevret qu'ils avaient reçue à charge de l'ouvrir au public, les Jésuites du Collège des Godrans avaient bénéficié de nombreuses libéralités. La première en date et la principale avait été celle de l'avocat Bernard Martin, seigneur de la Outre, et de sa femme Anne Boulier, qui, par contrat du 19 mai 1632, avaient donné un capital de 3:000 livres dont une partie de la rente, 150 livres, était affectée à l'achat des livres reliés à leurs armes, qui devaient rester à perpétuité la propriété du Collège même ; à sa mort, Bernard Martin légua en outre tous ses livres au Collège. Mais ces collections, accrues peu à peu par des apports successifs, étaient du domaine *privé* du Collège et des Jésuites, et le public n'avait aucun droit d'en user. Le 17 janvier 1764, une délibération du

bureau d'administration du Collège, constitué après le départ des Jésuites, décide d'abord que « les deux bibliothèques, celle du Collège fondée par lesdits sieur et dame Martin et celle donnée par mon dit sieur Fevret seront réunies dans un même vaisseau, et confiées aux soins d'un seul et même bibliothécaire. » Ce bibliothécaire sera Charles Boulemier (un protégé de Fevret de Fontette et son principal collaborateur dans la réédition du P. Lelong, chapelain de la Madeleine), et il recevra 400 l. de traitement à dater du 1^{er} février 1764. On emploiera aux achats de livres les 120 l. que doivent les héritiers de Pierre Fevret et les 150 l. provenant de la fondation Martin. Avis sera donné au public, par affiches imprimées, que, à dater du 21 février 1764, l'ouverture aura lieu quatre fois par semaine, les lundi et vendredi, de 9 heures à midi, les mardi et jeudi de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2. Le 7 février, Fevret de Fontette, en qualité d'héritier de Pierre Fevret, approuvait ces nouvelles dispositions.

Je n'insisterai pas sur cette première bibliothèque publique, non plus que sur la question de savoir si les confiscations révolutionnaires ont pu faire perdre à la ville de Dijon les droits qu'elle avait sur elle. C'est matière à controverse, et il n'est pas à désirer qu'un tel débat s'ouvre un jour. Je noterai seulement, d'abord que la collection comptait en 1790 environ 16.000 volumes généralement fort bien choisis, ensuite que la Révolution eut pour premier effet de ruiner (avant de la reconstituer sur de nouvelles bases) une institution prospère et de priver, pendant plusieurs années, le public des livres dont il avait déjà un long usage. Dans l'intervalle, ombre de ces bons livres et quelques beaux manuscrits disparurent de la ville.

Quant à l'installation matérielle, elle était très luxueuse. Le « vaisseau » qui abritait les collections réunies était,

il est vrai, dans les combles, mais il avait reçu une décoration somptueuse, entre 1654 et 1657, grâce aux largesses d'un intendant de Bourgogne, Louis Laisné de la Marguerie. L'ornement essentiel consistait dans un fort beau plafond à caissons inégaux, de 28 m. 85 de long sur 4 m. 50 de large. Le tout est recouvert de peintures en détrempe alternativement grises sur fond jaune et jaunes sur fond bleu, avec de riches rinceaux, des oves, des fleurs et des fruits ; les armes et les monogrammes du président Odinet Godran, de Bernard Martin et d'Anne Boulrier, de Laisné de la Marguerie rappellent le souvenir du fondateur du Collège et des bienfaiteurs de sa bibliothèque ; les quatre caissons latéraux de la dernière travée sont ornés d'emblèmes et de devises à la louange du donateur. Au-dessus des fenêtres sont également des caissons peints. L'ensemble est d'un bon style et d'un bel effet décoratif. Malheureusement, abandonnée depuis plus d'un siècle, cette œuvre d'art menace ruine, et, jusqu'alors, nous n'avons pu obtenir la discrète restauration qui s'impose.

C'est que la Bibliothèque Publique, reconstituée en l'an XI sur le type commun, et considérablement accrue du produit des confiscations révolutionnaires, ne demeura point dans les combles, mais finit par descendre jusqu'au rez-de-chaussée, après un long stage au premier étage. Je n'entrerai point à cet égard dans de grands détails de topographie, intéressants assurément pour nos concitoyens, mais qui seraient ici parfaitement oiseux. Mais en vous décrivant notre installation présente, je dois rendre hommage aux efforts persévérants de nos administrations municipales pour réaliser un aménagement vraiment bien approprié aux besoins du service comme à la distribution des locaux dont on disposait. Si, trop souvent, l'occupation d'édifices destinés primitivement à une autre fin, a produit, malgré l'ingéniosité déployée,

des résultats fâcheux, il faut reconnaître qu'à Dijon on a tiré bon parti de bâtiments construits pour un autre usage. Cela ne se fit pas sans grandes dépenses. Mais jamais l'administration ne refusa de se laisser convaincre. Et, dès l'origine, elle entendit fournir une preuve de sa libéralité en fondant deux étages en un seul, en supprimant des cloisons intermédiaires afin de donner aux premières salles de dépôt un aspect monumental. En 1833, en 1856, en 1867, en 1887, enfin en 1909 de nouvelles salles furent aménagées. Les derniers travaux, sur lesquels je reviendrai comme il convient, ont eu sur la marche générale du service et sur le développement de la Bibliothèque une influence dont l'importance a frappé tous les initiés et dont le public a largement profité. Je dirai, d'un mot, qu'ils ont rendu la Bibliothèque de Dijon réellement vivante, active et prospère.

Notre aimable secrétaire de section a préconisé pour les bibliothèques de l'avenir la forme circulaire. Nous occupons, nous, au premier étage, avec nos grandes salles de dépôt, un quadrilatère aboutissant, à l'un des angles, et par deux communications directes et convergentes, à la tribune de l'ancienne église du Collège, qui prolonge l'un des côtés du quadrilatère. Au 2^e et au 3^e étage, toujours en liaison avec l'ancienne église, la Bibliothèque s'est étendue dans ses salles de dimensions variables qui forment l'un des côtés du quadrilatère dont j'ai parlé et le continuent dans une direction perpendiculaire à l'orientation de l'église. En un mot, de l'église, qui est aujourd'hui transformée en salle de lecture, le rayonnement est facile et rapide vers les diverses salles de dépôt. Ce n'est pas à dire que tout soit parfait : de la salle de lecture, au rez-de-chaussée, jusqu'aux combles où sont logées quelques collections vétustes ou rarement consultées, il y a 72 marches, la hauteur de 4 étages ; mais il serait aisé, si le besoin s'en

Les pages intermédiaires sont blanches



Bibliothèque municipale de Dijon.
Salle de lecture (Ancienne Eglise du Collège des Godrans xvii^e siècle).

faisait réellement sentir, de remplacer le monte-charge primitif, qui relie les salles dans une partie de la hauteur, par un ascenseur plus perfectionné desservant tous les étages. : c'est simplement une voûte à percer et une porte à ouvrir.

J'ai noté le souci de nos pères de donner à leur bibliothèque une installation grandiose, pour loger dignement les livres provenant des confiscations révolutionnaires, et alors réunis à l'Ecole Centrale. La même préoccupation se retrouve à la fin du XIX^e siècle. En 1899, il fallut envisager la nécessité de remédier à l'encombrement, qui commençait à faire sentir ses funestes effets. Déjà les périodiques s'amoncelaient en piles de plus en plus élevées et de moins en moins maniables. Diverses solutions de fortune se présentaient, capables de reculer la difficulté pour quelques années, mais impropres à répondre aux besoins réels du service. Un seul projet, plus onéreux il est vrai, assurait un long avenir et devait réaliser un énorme progrès : l'église du Collège, jusque là affectée à un autre usage, allait être libre. On proposa de l'annexer à la Bibliothèque et d'en faire la salle de lecture. Malgré le Comité de la Bibliothèque, dont l'opposition doit être signalée, la municipalité décida, en principe, l'aménagement de l'église. Plusieurs années passèrent encore avant que le principe devint un fait. Enfin, en 1909, la Bibliothèque de Dijon inaugura sa nouvelle salle de lecture dans l'ancienne église des Godrans restaurée. Vous me permettrez de la décrire avec quelques détails puisque aussi bien l'initiative de l'administration municipale mérite toute approbation.

C'est un édifice de style jésuite fort harmonieux et de belle allure. Bâti sur les plans de « l'architecte du duc de Mayenne » (alors gouverneur de Bourgogne), les mesures et les proportions en furent corrigées par le célèbre Père Etienne Martellange, qui a noté dans ses dessins les

divers stades de la construction. La première pierre fut posée le 7 mars 1587; la consécration fut faite par l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, le 15 août 1617. L'église mesure 32 m. 50 de longueur en œuvre sur 7 m. 80 de largeur dans la nef et 14 m. 90 de largeur totale; la hauteur de la voûte est de 13 mètres. L'église est divisée en six travées inégales terminées par une abside pentagonale à pans inégaux. Au rez-de-chaussée, dans les premières années du xix^e siècle, on a réduit la longueur de 3 m. 80, sous la tribune, pour aménager un vestibule et la loge du concierge. La nef est flanquée de huit chapelles latérales s'ouvrant par des arcs à pénétration en plein cintre, dont la clef est ornée d'une tête sculptée avec aisance; une de ces chapelles a été transformée pour loger un escalier et le monte-charge rudimentaire dont je vous ai parlé. A l'entrée et de part et d'autre du chœur, deux chapelles latérales ont été closes pour former le cabinet du conservateur, très exigü, et une petite salle de manipulations.

La tribune d'orgue est supportée par deux arcs semblables à ceux des chapelles latérales; les angles en ont été, lors de la restauration, modifiés et arrondis au moyen de consoles sculptées dans le style du xvii^e siècle, pour la relier aux tribunes latérales en passant à l'extérieur des piliers d'angle.

Les voûtes de la nef, des chapelles de la nef et des tribunes qui les surmontent sont sur ogives; celles des chapelles du chœur et des tribunes construites au-dessus sont en berceau.

Un beau balcon en fer forgé du xvii^e siècle ferme la tribune d'orgue et les dix tribunes des galeries qui répètent la disposition des chapelles latérales du rez-de-chaussée. Il constitue, pour l'ensemble, une décoration à la fois sobre et riche. La restauration a permis de retrouver, sous le badigeon dont une mode déplorable avait

enduit tout l'édifice, de fort bonnes peintures décoratives : sur les piliers de la nef et de l'abside, des eroix de consération ; à la voûte d'une chapelle de la nef, une fresque datée de 1624 ; à la voûte de la salle de manipulations, une autre fresque de 1692 ; enfin la voûte du cabinet du conservateur avait aussi reçu une fresque que son état de dégradation n'a pas permis de conserver.

La lumière est assez abondamment répandue par les fenêtres des chapelles et des tribunes latérales, par quatre grandes fenêtres dans l'abside, par une fenêtre d'angle sur la tribune d'orgue. En outre, tout en haut de cette même tribune, un petit oculus porte en vitrail les armes des Godrans traitées avec quelque fantaisie. La lumière artificielle, le soir venu, est distribuée par des lampes électriques de 25 à 50 bougies réparties sur les tables et sur tout le pourtour de la nef et de l'abside, ainsi que dans les tribunes ; les dangers d'incendie sont réduits au minimum par ce fait que les fils électriques, isolés dans des gaines métalliques, courent presque uniquement le long des murs en pierres de taille.

Les nécessités pratiques du service n'ont pas été sacrifiées au désir d'utiliser, tant bien que mal, un bel édifice. Grâce aux rayonnages disposés au rez-de-chaussée et sur les tribunes de l'église, ainsi que dans l'ancienne salle de lecture, on obviait pour longtemps à tout risque d'encombrement. Alors que, précédemment, l'entrée de la Bibliothèque était comme dérobée dans la cour intérieure de la Faulté de Droit, et que la salle de lecture n'était accessible, au premier étage, que par une vis étroite, l'église a une entrée directe sur la rue, par une porte en bois sculpté (monument historique), contemporaine de sa construction, et qui attire nécessairement le regard. L'ancienne salle, basse, à l'éclairage defectueux, étroite et exigüë, torride en été, livrée en hiver à tous les courants d'air, malsaine et désagréable, a fait place à un

vaisseau vaste, aux conditions hygiéniques excellentes, grâce à son grand cube d'air, et où 70 lecteurs peuvent se trouver à l'aise simultanément ; encore ce nombre pourrait-il être considérablement augmenté par une autre disposition des tables de travail. Le chauffage est aisé ; il est assuré par un calorifère à air chaud avec tamiseur d'air pour éviter l'excès de poussière. Excentrique, l'église, où doivent prendre place les ouvrages les plus précieux, échappe à peu près à tout risque d'incendie, et les défenses utiles seront d'ailleurs complétées au cours de cette année. Mais quoique excentrique, liée directement à toutes les salles de dépôt, avec la possibilité de perfectionner encore cette liaison par un ascenseur, l'église peut être desservie rapidement de toutes les parties de ce dépôt. Dans les chapelles latérales et dans les tribunes (sauf la tribune d'orgue réservée aux manuscrits) des rayonnages reçoivent les dernières acquisitions ; un simple roulement permet d'avoir ainsi sous la main, à perpétuité, près de 15.000 des ouvrages que leur nouveauté fait particulièrement rechercher des lecteurs ; placés dans une salle éclairée, ces ouvrages peuvent être communiqués à toute heure. Une des chapelles latérales est réservée aux volumes à la disposition des lecteurs, ainsi qu'aux casiers contenant les dernières livraisons des revues les plus usuelles ; une autre chapelle, à l'entrée, sert de vestiaire. Dans les rayonnages du chevet, à portée des bibliothécaires et du personnel, d'autres livres usuels, de référence ou fréquemment consultés. Les catalogues publics sont à l'entrée. J'ai fait mention de la petite salle de manipulations aménagée dans une chapelle du chœur. Un autre compartiment, isolé à côté de cette salle, a été transformé en water-closets. Deux bureaux pour le personnel de distribution et de surveillance, situés de bout en bout des tables de travail, permettent, autant qu'il est possible, de tenir tous les lecteurs sous l'œil des employés, tandis que.

des tribunes, le regard plonge sur les tables et sur les livres consultés.

Des vitrines d'exposition, à l'entrée des chapelles latérales, offrent aux visiteurs quelques-uns des plus précieux manuscrits, de riches reliures, des jetons des maires de Dijon et de plusieurs villes de Bourgogne, quelques impressions bourguignonnes rares. Des dessins, gravures et pièces d'intérêt local sont appendus aux murs du vestiaire et çà et là sur les murs. On doit aussi fixer prochainement dans l'abside une plaque rappelant les noms des principaux donateurs et bienfaiteurs de la Bibliothèque. Enfin des bustes, provenant presque tous de l'ancienne Académie de Dijon, et œuvre de sculpteurs distingués ou très réputés, ont été placés dans les chapelles latérales, au-dessus des rayonnages de l'abside et du bureau des catalogues : ils forment, par les personnages qu'il représentent, ou par leurs auteurs, une petite galerie locale d'intérêt certain. Ce sont, par Attiret, l'avocat Fevret (auteur du traité de l'abus), le président Jeannin (ministre de Henri IV), Voltaire, le maréchal Bouton de Chamilly rendu célèbre par les *Lettres portugaises*, Bossuet, Vauban, le président Bouhier; par Lemoyne, Crébillon et le président de Brosse (terres cuites) ; par Cafféri, Piron (terre cuite) ; par le bon sculpteur dijonnais Jean Dubois, l'avocat François-Claude Jehannin, juriconsulte bourguignon ; d'un anonyme, Pierre-Louis Baudot, érudit et collectionneur, dont les manuscrits sont en majeure partie parvenus à la Bibliothèque ; enfin, le plus remarquable certainement, un fort beau Buffon, de Pajou, en terre cuite bronzée.

Peut-être me jugez-vous prolix en cette description, et peut-être pensez-vous que je m'y attarde avec la complaisance d'un provincial fier de sa richesse, mais porté à s'en exagérer la valeur. Mais nous touchons ici à une question de principe, et c'est moins peut-être la Bibliothèque de

Dijon que j'ai en vue que les bibliothèques municipales françaises et leur fortune.

Il s'est trouvé, en dehors même du Comité d'inspection de la Bibliothèque de Dijon, revenu d'ailleurs, et depuis longtemps, d'une aberration et d'un parti-pris momentanés, quelques esprits pour regretter l'affectation de l'ancienne église des Godrans à la Bibliothèque comme salle de lecture, et plus encore pour critiquer les dispositions architecturales et la distribution adoptées. Je ne parle pas de ceux de nos concitoyens qui eussent préféré une salle de concerts ou de fêtes populaires; c'est une opinion respectable, mais qu'aucun de vous ne partagera. Mais d'aucuns eussent voulu, pour ce magnifique vaisseau, une division en compartiments plus ou moins étroits, verticalement et horizontalement, afin de constituer de plus nombreux magasins, aussi bien d'ailleurs que fut blâmé parfois l'arrangement de nos grandes salles du premier étage. Je l'avoue à ma honte : je ne puis concevoir semblable idéal, et cette confusion entre la boutique où s'entassent, s'empilent les marchandises et les denrées, voire les livres chez un libraire à court de place, et nos bibliothèques ne me semble pas du tout profitable à celles-ci. Loin de proscrire la magnificence et la somptuosité, j'estime qu'elle est nécessaire pour nous assurer les sympathies et les concours dont nous avons besoin. Loin de bannir les amples perspectives, je pense que, partout où il est possible, il faut les conserver ou les créer, au risque de perdre quelques mètres de rayonnages. Je n'ai point rencontré, en effet, de profanes qui nous reprochassent la place perdue, comme l'ont pu faire des techniciens et des professionnels ; mais j'ai toujours perçu chez eux l'impression profonde produite par la majestueuse ordonnance de nos grandes salles de dépôt, après leur surprise de la belle architecture de notre salle de lecture. Or ces profanes, ce sont nos concitoyens, leurs amis ou

leurs hôtes. Par eux s'accrédite peu à peu l'opinion que la Bibliothèque est une richesse, qui vaut d'être entretenue, soignée, considéré, développée, et, pour ee faire, mieux dotée. Obtiendrez-vous semblable effet par l'accumulation sans art, suivant la technique de l'ingénieur ou de la bibliothéconome, de livres mal présentés. Sans doute le stoïcisme est une doctrine élevée, mais aussi peu accessible. Il ne suffit pas pour nous uniquement de convaincre l'entendement, il faut peut-être aussi satisfaire le goût et le sentiment esthétique de nos concitoyens, parler au cœur et à l'âme autant qu'au seul esprit et à la froide pensée. A suivre ces principes, nous avons trouvé des amis, une force, et pu réaliser ou préparer de très notables progrès.

Le premier, le plus sensible, qu'avait déjà noté en des circonstances semblables notre collègue M. Michel, le bibliothécaire expérimenté de la ville d'Amiens, c'est l'accroissement du nombre des lecteurs, qui passa brusquement de 12.401 en 1909 à 19.750 en 1910, et qui s'est maintenu à un chiffre très élevé qu'on peut évaluer, pour une année commune, de 19.500 à 20.000. Et ainsi se trouve encore confirmée cette autre assertion de M. Eug. Morcl, qu'il convient, pour développer la fréquentation de nos bibliothèques, de procurer aux lecteurs des salles de lecture confortables et attrayantes. Une remarque qu'il est opportun de faire à ce propos : avec notre aménagement plus somptueux ont disparu les miséreux qui formaient naguère une petite fraction de notre clientèle, paisibles du reste et bien effacés. A Dieu ne plaise que je veuille poursuivre ces pauvres hères et rendre plus dure leur condition ; mais encore est-ce profit moral pour nous de n'être plus, si peu que ce soit, assimilés à un chauffoir municipal. Le luxe les a chassés, ils ont cessé de se sentir à l'aise, chez eux, dans cette vaste nef.

Ce premier et manifeste progrès en a entraîné

d'autres, par voie de conséquence. Le principal, outre l'augmentation du petit personnel, qui a permis des améliorations de détail, c'est la refonte du catalogue général. Je vous en dirai plus loin le mécanisme. Mais je retiens ici que cette réforme nécessaire, depuis longtemps projetée; et toujours ajournée faute de moyens pour la réaliser, est devenue possible, parce que urgente, le jour où le nombre croissant des travailleurs a appuyé d'un argument décisif et d'une autorité indiscutée les instances du bibliothécaire et de l'inspection générale. Il a fallu, pour cela, créer (ou rétablir) un poste de conservateur-adjoint que des considérations spéciales avaient fait supprimer; mais le moyen, pour l'administration municipale, de rejeter ce corollaire d'une prospérité qui la surprenait sans doute, mais qui flattait aussi son amour-propre parce qu'elle provenait de son initiative? Le succès fut là un puissant levier.

Ce n'est pas tout, et je ne crains pas d'insister sur la leçon qui se dégage de notre exemple, non par vanité d'auteur ou de collaborateur, croyez-le bien, mais parce qu'il s'agit vraiment d'une leçon de choses, de la résultante presque mécanique de forces mises en œuvre.

Vous avez entendu maintes doléances, et combien justifiées, sur l'impécuniosité des bibliothèques françaises, sur les faibles crédits dont elles disposent pour les achats de livres. Nous ne sommes pas, hélas! beaucoup mieux partagés que nos pauvres collègues. Mais je m'en voudrais de ne pas vous faire connaître les efforts tentés pour sortir de l'ornière et pour améliorer un peu la situation. Profitant de l'intérêt qu'excitaient les travaux entrepris pour aménager l'ancienne église des Godrans, faisant valoir, comme d'autres, la cherté de la vie; l'augmentation du prix des livres et des reliures; puis insistant ensuite sur le nombre de nos lecteurs quotidiens (qui dépasse souvent 100; et qui atteint jusqu'à 170, dans

une ville de moins de 75.000 âmes), nous avons réussi à faire élever en quelques années, par étapes successives, de 4 à 6.000 francs le crédit affecté aux abonnements, reliures et achats de livres. Notez seulement la proportion, le chemin parcouru, plutôt que le chiffre brut, encore bien humble au regard des bibliothèques étrangères.

Et tandis que j'en suis à ce chapitre du budget, laissez-moi, pour conclure, continuer et terminer la comparaison entre l'état ancien et l'état présent : si l'on mesure la considération dont jouit un service public à l'argent qu'il coûte, nous avons gagné beaucoup dans la considération et dans l'estime de nos concitoyens. Allez d'ailleurs au fond des choses, et cette proposition d'apparence humoristique constatera une vérité d'une évidence telle qu'elle pourrait sembler puérite. Toujours est-il que les dépenses de la Bibliothèque de Dijon, qui s'élevaient en 1900 à 11.550 fr., montent aujourd'hui à 21.600 fr. Sans doute la progression des crédits n'a fait que suivre la progression des lecteurs et l'on pourrait presque prétendre que la Bibliothèque de Dijon ne coûte pas aujourd'hui plus cher qu'hier. Mais il serait peu équitable de méconnaître les sacrifices faits par la ville de Dijon pour sa Bibliothèque. N'avais-je donc pas raison de vous déclarer, en commençant, qu'on pouvait encore parfois bien augurer de la destinée des grandes bibliothèques municipales françaises ?

Nous avons jusqu'alors pris contact avec la Bibliothèque de Dijon sans pénétrer, à proprement parler, sa constitution intime; je veux dire les collections qui l'ont composée à l'origine, les dons qui l'ont enrichie au cours du XIX^e siècle et enfin la méthode qui préside aux achats destinés à l'accroître et à lui conserver sa valeur scientifique. Je m'étendrai peu, sauf rares exceptions, sur le produit des confiscations révolutionnaires. L'histoire n'en a point été faite, et quelques vagues notions que je pourrais

vous donner à ce sujet manqueraient de la précision nécessaire et n'apporteraient à vos connaissances qu'une faible contribution. Sans doute Dijon a eompté au xviii^e siècle des bibliothèques eélébres, mais dont nous n'avons recueilli que des épaves : la bibliothèque fameuse du président Bouhier, achetée par l'abbaye de Clairvaux, est aujourd'hui à Troyes ; celle de Quarré de Quintin est au château de Grosbois-en-Montagne près de Dijon ; celle de Fevret de Fontette a été acquise par M. de Paulmy et est entrée par lui à l'Arsenal ; celle de Bouhier de Chevigny est restée à Dijon, dans une des ailes de l'hôtel de Vogüé. Celle de l'ancienne Université nous a procuré un bon fonds d'ouvrages sur l'ancien droit et je vous ai conté les destinées de la bibliothèque du Collège des Godrans. Ce n'est pas à dire que les confiscations révolutionnaires ne nous aient fourni aucun tribut, mais elles ont été surtout fructueuses sur les communautés religieuses.

Les principaux apports de ce chef proviennent des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon et de Cîteaux. Le dernier historien de la bibliothèque de Saint-Bénigne, Bernard Prost (*Le Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon*), estime non sans vraisemblance que les collections littéraires de l'abbaye, « successivement accrues pendant une longue période, formaient un ensemble considérable au début du xvi^e siècle. » Mais la négligence des moines, consécutive au relâchement de la discipline, ne tarda pas à produire des effets désastreux ; les livres furent négligés, pillés, dispersés. Il nous reste du moins des débris dont quelques-uns attestent la magnificence des disparus : je ne citerai qu'une Bible volumineuse, du début du xii^e siècle, égale aux plus réputées de cette époque.

Mais c'est à Cîteaux que nous sommes redevables du plus précieux fonds de nos manuscrits anciens. Non seulement leur valeur historique et littéraire les signale à l'attention, mais on a reconnu depuis longtemps déjà

leur mérite artistique et leur intérêt pour l'histoire de l'art. L'art cistercien est fort étudié de nos jours, et son architecture simple et forte est aujourd'hui en honneur. Sa miniature n'est pas moins digne d'admiration. La célèbre bible de saint Etienne Harding notamment et quelques autres manuscrits qui l'accompagnent attestent qu'il y avait à Cîteaux, au ^{xii}^e siècle, un foyer puissant d'art, des dessinateurs à la main sûre, au trait énergique et ferme, capables de donner à leurs personnages l'expression, le mouvement et la vie, sobres de coloris, proscrivant les ors éclatants, mais ingénieux et habiles à juxtaposer les tons dans un ensemble harmonieux, où tout se fonde pour faire ressortir seulement le détail essentiel. Comparez, si vous le voulez (la comparaison a été faite), ces œuvres admirables aux plus connues des miniatures contemporaines, et vous conclurez que l'école cistercienne devance son temps et atteint au grand art. Aussi, lui avons-nous fait une place à part dans nos vitrines d'exposition. Il y a là un ensemble qu'on trouverait difficilement ailleurs ; et il est d'autant plus curieux qu'il s'agit de manuscrits écrits et enluminés à Cîteaux même, dans les premiers temps de l'Ordre : leur facture commune traduit une origine commune, des principes identiques, une école unique. Au temps de saint Etienne Harding, l'abbaye ni l'Ordre n'avaient acquis la grande prospérité qu'ils ont connue depuis, et le recrutement s'était fait d'abord surtout dans la région même, selon toute vraisemblance. Conservés au chef d'ordre pendant des siècles, ces vénérables monuments n'ont quitté Cîteaux que pour venir à la Bibliothèque de Dijon. Plus et mieux que d'autres, ils reflètent dans leur ornementation les principes d'une règle austère et d'une sévère discipline, hostiles à tout ce qui pouvait altérer l'idéal voulu et poursuivi avec une rigueur inflexible. Ce sont des œuvres probes entre toutes.

Une autre acquisition révolutionnaire, celle-là d'origine inconnue jusqu'à ce jour; mais qui provient selon toute vraisemblance de l'illustre famille de Durfort dont elle porte généralement les armes, et qui constitue notre joyau, c'est une précieuse collection d'almanachs royaux du XVIII^e siècle, justement fameuse par ses reliures à mosaïques. Les bibliophiles ne manquent pas de contempler longuement et avec envie la vitrine qui les abrite, et nous voudrions connaître l'homme de goût qui les a rassemblés.

Il faut faire également une place à part, hors de pair, à la collection de Jehannin de Chamblanc, conseiller au Parlement de Bourgogne, qui a formé le fonds presque unique du Cabinet des Estampes de Dijon, longtemps dépendant du Musée, puis déposé provisoirement dans une de nos salles pendant un demi-siècle, enfin rattaché définitivement à la Bibliothèque en 1912. On se douterait peu, à voir le dédain des conservateurs du Musée à son endroit, qu'il s'agit d'un des ensembles les plus riches de province. Il compte 558 volumes et recueils factices en albums de dimensions variables, et environ 6.000 pièces détachées en portefeuilles. Les pièces rares et précieuses y abondent, en belles épreuves, dans un état de fraîcheur peu commun. Les maîtres du XVIII^e siècle notamment, recherchés aujourd'hui, y sont largement représentés, parfois en séries presque complètes. C'était d'ailleurs un original, que ce Jehannin de Chamblanc, qui rassemblait avec passion livres, minéraux et gravures. Ecoutez plutôt Dugast de Bois-Saint-Justin (*Paris, Versailles et les provinces*; 4^e éd., 1817, t. II, p. 237) : « M. de Chamblanc gâtait des dons fort précieux en affectant une originalité déplaisante. Ayant une physionomie honnête, il la défigurait en tâchant de loucher et de tordre sa bouche. Né avec une taille ordinaire, il voulait la rendre difforme, en portant une épaule plus haute que l'autre. Il cherchait

surtout à se distinguer par une malpropreté dégoûtante, et tirait vanité de ses petitesesses, par lesquelles il espérait être remarqué plus particulièrement. » Son contemporain, le président Richard de Ruffey, dit encore de lui : « Il possédoit le germe de tous les talents, pour lesquels il avoit les plus heureuses dispositions. Il effleura toutes les sciences, mais soit paresse, soit inconstance, il n'en approfondit jamais aucune. Il avoit la physionomie et l'humeur sombres et affectoit en tout de la singularité à l'intention de se faire plus remarquer. Un de ses amis [le président de Brosses] le dépeignit en lui disant qu'il vouloit être singulier, mais qu'il n'étoit que ridicule ; il étoit cependant aimable quand il vouloit, ayant l'esprit orné et beaucoup de mémoire, ce qui rendoit sa conversation fort agréable. Il la tournoit toujours sur des sujets singuliers et sur les choses les moins connues des pays les plus éloignés. Il étudioit l'histoire et les langues étrangères et négligeoit celles de son pays. Il composa une nombreuse bibliothèque de livres rares et singuliers et se refusoit le nécessaire pour l'augmenter et la compléter et avoit pris l'habitude de préférer la table des autres à la sienne, ce qui fit dire à un plaisant, qui le voyoit faire l'amoureux de plusieurs dames, que son amour n'avoit pour objet que leur cuisinier. Avec tous les talents pour briller dans une académie, il refusa constamment d'être de celle de Dijon, même après sa réforme, lui paroissant plus singulier de n'en pas être. » Malade, il étoit allé se soigner en Suisse, en 1788. La Révolution l'y surprit. Considéré comme émigré, il vit confisquer ses biens et ses chères collections ; il tenta de les sauver, protestant de son vouloir de les offrir à la nation, et proposant d'en être le gardien. Mais, soit prudence, soit infirmités trop cruelles, il ne revint pas en France et mourut ruiné à Fribourg (Suisse) le 26 octobre 1797, âgé de 75 ans. Beaucoup plus tard ; vers le milieu du XIX^e siècle, ses héri-

tiers, réduits à une condition précaire, tentèrent d'obtenir de la ville de Dijon une indemnité. Ils alléguaient non sans vérité, que la ville possédait, grâce à l'activité de Jehannin de Chamblanc, un cabinet d'histoire naturelle et un cabinet d'estampes fort remarquables. La réclamation fut rejetée, et peut-être devait-elle l'être. Mais on eût aimé trouver dans le Conseil municipal d'alors une conduite un peu plus généreuse, et, chez le maire, un sentiment des convenances qui paraît lui avoir manqué. L'affaire se termina par une lettre digne et étonnante de fierté blessée de l'un des héritiers.

Le nom de Jehannin de Chamblanc devait être retenu, non seulement à cause de la valeur exceptionnelle (reconnue de tous ceux qui l'ont fréquenté) du Cabinet d'estampes qu'il avait rassemblé, mais encore parce qu'il intéresse l'histoire générale. En correspondance avec le propriétaire de ces trésors, et ayant pu apprécier personnellement leur valeur. Guyton de Morveau, pour empêcher la dispersion par une vente imminente de ces précieuses collections, fut amené à formuler à la Convention, le 10 octobre 1792, une proposition qui fut l'origine du décret constitutif des musées de province. Le *Revue Archéologique* l'a récemment rappelé. Il n'était ni inutile ni déplacé de donner aujourd'hui un commentaire à cette courte note.

Plus fortunés que Jehannin de Chamblanc, nombre d'émigrés réussirent à se faire restituer ceux de leurs volumes qui avaient échappé au triage ; mais il ne semble pas, à première vue, que ces restitutions aient grandement appauvri la Bibliothèque. En 1814, une revendication plus grave se produisit. Si j'en rappelle ici la substance après en avoir écrit ailleurs le détail, c'est qu'elle présente, par sa conclusion, un intérêt plus général. La Faculté de Droit de Dijon, se considérant comme héritière de l'ancienne Université de la ville (ne composant

nt du reste qu'une Faculté de Droit) réclama les livres
 l'Université de Dijon qui se trouvaient à la Biblio-
 èque, et dont, suivant elle, la Municipalité s'était em-
 rée contre toute justice. Sous une autre forme, il s'agis-
 it de savoir si les anciennes bibliothèques des Ecoles
 ntrales, devenues bibliothèques municipales, seraient
 sociées au profit des anciennes institutions plus ou
 oins exactement restaurées. En ce qui regardait les
 articuliers, on pouvait arguer, en quelque manière, de
 convenanc de réparer un dommage porté à une pro-
 riété privée, à une fortune individuelle. Mais, pour
 s institutions publiques, à quelle exacte mesure diseer-
 er le véritable intérêt général ? Les livres étaient-ils
 us utiles à la Bibliothèque publique (plus généralement
 ccessible au plus grand nombre) ou, au contraire, leur
 sage n'était-il pas, comme le déclaraient nos profes-
 urs, plus profitable dans un domaine plus étroit
 uoique collectif et national ? La réponse du Ministre de
 Intérieur fut formelle : sans même examiner si, juridi-
 ment parlant, la Faculté de Droit pouvait se dire
 ière de l'ancienne Université de Dijon (théorie des
 us contestables), il rappela les règles adoptées au sujet
 es restitutions de livres : pour les particuliers, on ren-
 ait, sur réclamation autorisée, les ouvrages qui n'avaient
 oint été inserits sur les catalogues ni communiqués au
 ublic, mais conservés à part, dans des caisses ou dans
 es malles séparées. Quant aux livres provenant des cor-
 orations ou établissements supprimés, ils étaient excep-
 és de eette disposition et ne devaient, en aucun cas, être
 endus : tombés dans le domaine public, ils devaient res-
 ter affectés au public le plus large, au grand public
 irions-nous aujourd'hui, et non au public plus étroit
 même d'une institution d'Etat.

Les conséquences de ce principe dépassent, de beau-
 coup, le cas particulier qui en provoqua une nouvelle

application. Non-seulement au point de vue de l'usage municipal ainsi confirmé et fortifié, mais encore au point de vue de la valeur, des ressources, de l'utilité et de l'utilisation de nos grands dépôts de province, il semble bien qu'il y aurait lieu, aujourd'hui, de s'inspirer de la même pensée et de la même doctrine pour encourager certaines villes dans leurs efforts, pour stimuler le zèle des autres, pour travailler méthodiquement à développer en des centres bien choisis quelques grandes bibliothèques vraiment capables de suffire aux besoins d'une culture supérieure en toutes les parties de l'activité intellectuelle et d'un public éeectique et studieux.

Toujours est-il que, au sortir de la Révolution, après le triage soigneusement opéré par le bibliographe averti qu'était Boulemier, après les ventes destinées à couvrir une partie des frais d'aménagement, après les restitutions au profit des émigrés, la Bibliothèque de Dijon comptait environ 36.000 volumes ; c'est le chiffre donné par le bibliothécaire Vaillant en 1814. En 1829, l'accroissement est peu sensible : 558 manuscrits et 39.000 volumes au total. En 1853, l'évaluation est de 50.000 volumes ; en 1865, 60.000 volumes et 1.065 manuscrits ; aujourd'hui, il faut compter 125.000 volumes et brochures, 211 incunables et 1.748 manuscrits.

Les sources d'accroissement sont diverses : d'abord les dépôts de l'Etat. Je n'en voudrais pas médire, parce qu'ils ont leur utilité, mais on pourrait les désirer plus méthodiques, plus ordonnés et ici plus abondants, là moins nombreux, inspirés aussi par le principe d'utilisation générale que je formulais plus haut : à quoi bon disperser comme une manne bienfaisante une poussière presque impalpable en de multiples directions ; pourquoi puisque les ressources sont limitées, ne pas concentrer ses efforts sur les principaux établissements pour leur constituer une richesse documentaire plus grande, au

vrai bénéfice des provinces et d'une démocratie bien entendue : ce serait l'un des meilleurs moyens de limiter l'exode vers Paris et de mettre davantage à portée des travailleurs de tout ordre ces instruments et cet outillage qu'ils nous demandent de posséder.

En fort peu de villes, en effet, les budgets locaux, de plus en plus chargés de dépenses obligatoires par l'administration supérieure, suffisent à assurer aux bibliothèques une dotation suffisante, et les crédits d'achats sont fort réduits. Dans un rapport du 10 mars 1898, le bibliothécaire de Dijon, M. Ph. Guignard, établissait que, de 1850 à 1898, la ville avait dépensé 97.000 francs en achats de livres. La somme paraît élevée ; mais faites la moyenne annuelle et comparez-la à la production livresque. Il nous faut donc nous résoudre à des éliminations considérables et suivre, dans nos achats, une méthode rigoureuse. Tout d'abord, comme l'a si bien démontré notre collègue M. Michel ici même, il faut faire la plus large part à tout ce qui concerne la province même, dans tous les ordres d'idées. La nécessité de spécialiser les bibliothèques modernes n'est plus à démontrer. La géographie et l'histoire déterminent notre spécialité. Voulant, en outre, et fermement, conserver à la Bibliothèque de Dijon sa nature vraie d'institution de haute culture et de vulgarisation élevée, nous devons faire choix des ouvrages coûteux que les particuliers ne se peuvent aisément procurer, des traités originaux qui marquent une date dans l'histoire de la pensée, des arts, de la science et des lettres, des répertoires et recueils qui sont des références nécessaires, enfin des publications qui vulgarisent pour un public cultivé les connaissances acquises en toutes matières. Le programme est assez vaste pour n'être qu'imparfaitement rempli. Tout ce qui est d'essence populaire est écarté : non par dédain, certes, mais pour ne pas altérer et perdre ce qui est. Nous

sommes davantage dans la vérité démocratique en facilitant les études supérieures et coûteuses à une élite peu fortunée. Une grande bibliothèque municipale comme la nôtre peut et doit être doublée d'une bibliothèque populaire, non se confondre avec elle.

A ces deux sources régulières d'accroissement, communes à toutes les bibliothèques, s'ajoutent les dons. Comme beaucoup d'autres, nous en avons bénéficié au cours du XIX^e siècle, et nous avons pu, de ce chef, singulièrement développer notre richesse documentaire. La plupart nous ont heureusement fourni un précieux appoint pour notre fonds bourguignon. Je dis heureusement parce que l'idée de spécialiser la Bibliothèque, au moins pour une partie de ses achats, n'est venue qu'assez tard ; et c'est aux libéralités particulières que nous devons aujourd'hui de posséder une abondante bibliographie bourguignonne.

Ce fut d'abord Claude Delmasse, ancien avocat au Parlement de Bourgogne, qui, en 1841, fit hommage d'environ 2.300 pièces pour la plupart imprimées à Dijon et dans les villes voisines. Après lui ses descendants augmentèrent le fonds de quelques unités. Ce sont, presque uniquement, des brochures et plaquettes, et beaucoup intéressent la Révolution, à laquelle Delmasse fut fort mêlé. Il avait des connaissances bibliographiques étendues, et il avait même adopté pour sa collection une classification méthodique, qui ne se distingue pas par la clarté, mais qui a été respectée.

Parmi les érudits collectionneurs de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, Pierre-Louis Baudot a laissé un nom fort en honneur en Bourgogne ; en 1857, sa belle-fille, Mme Adrien Baudot, adressa à la Bibliothèque une très riche collection de manuscrits relatifs à la Bourgogne. Le frère de Pierre-Louis, Louis-Bénigne, curieux d'histoire et d'archéologie, y avait aussi

inséré de nombreuses notes. Une collection d'empreintes gravées accompagnait les manuscrits. C'est, à coup sûr, le don le plus précieux dont ait bénéficié la Bibliothèque de Dijon au cours du XIX^e siècle, non pas qu'on y trouve des manuscrits magnifiques par leur ornementation ou par leur parure, mais parce que les Baudot ont su former un ensemble d'une valeur documentaire inappréciable. De fait, les manuscrits Baudot sont quotidiennement consultés, et ils le seraient encore davantage s'ils n'avaient été trop sommairement décrits dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France*.

Dans un autre ordre d'idées, la Bibliothèque recueillit des travaux de M. le Baron de Juigné une ample moisson de recueils généalogiques, de titres originaux et de pièces de circonstance sur la période révolutionnaire. Il faut noter, pour dissiper toute équivoque, que M. de Juigné était un véritable érudit, qu'il a poursuivi fort avant ses recherches, et ajusté de sa petite écriture fine les documents épars en notices d'une sévère critique et en vastes tableaux d'une netteté et d'une précision sans supérieures. Avec le fonds Baudot, le fonds de Juigné est le plus consulté par les érudits bourguignons.

On sait assez l'intérêt qu'offrent les factums : grâce à Mme Saverot, veuve d'un président de Chambre à la Cour d'appel de Dijon, et à M. le commandant Sadi-Carnot, nous possédons aujourd'hui une collection de 133 recueils de factums, presque tous relatifs à la Bourgogne.

Enfin, pour en terminer avec cette énumération de nos principaux fonds bourguignons, je citerai la collection Milsand, rassemblée par l'auteur d'une *Bibliographie Bourguignonne* estimée, et qui compte environ 15.000 pièces, brochures, coupures d'ouvrages et de journaux, prospectus, affiches, pièces de circonstance, professions de foi électorales, etc..., parmi lesquelles se

mêlent des œuvres d'un intérêt plus général, mais toujours de peu d'étendue.

Les bibliothèques de province sont aussi parfois appelées, vous le savez, à recueillir des bibliothèques particulières spécialisées sur un sujet, sur une matière résultant des travaux ou de la fonction de leurs propriétaires. M. Michel, bien avant moi, a démontré ici combien ces apports étaient profitables, si l'on prenait toutefois la précaution de leur conserver leur individualité, sans vouloir les continuer par des achats qui absorberaient rapidement, au profit de quelques-uns, les maigres ressources dont nous disposons le plus souvent.

Jc n'en mentionnerai que deux : le fonds Berlier, provenant du juriconsulte Théophile Berlier, et qui se compose d'environ 800 discours prononcés ou rapports présentés aux assemblées de la Révolution ; et le fonds Roget de Belloguet, qui provient d'un des premiers celtisants en date du XIX^e siècle, et l'un des plus appréciés. Presque tous les livres de M. de Belloguet, connu par son *Ethnogénie gauloise*, sont annotés de sa main. J'ajouterai, pour la curiosité, le fonds Marion, qui enferme dans une vitrine 72 volumes, reliures italiennes aux armes pontificales.

Je devrais craindre d'avoir lassé votre patience par cette nomenclature de nos fonds particuliers, dont j'ai éliminé naturellement toute la menuc monnaie des petits dons presque annuels ; mais jc dois aussi rendre devant vous à nos concitoyens l'hommage qu'ils méritent. Attachés à leurs institutions locales, ils ont cherché et réussi, en ce qui nous concerne, à les faire prospérer et à les développer. Nous ne sommes point sans doute dans un pays de milliardaires, nous ne pouvons espérer des dotations princières. Mais vivant au milieu d'une société polie et cultivée, dans un pays jaloux de ses traditions, nous avons cherché à rendre les services qu'on pouvait

légitimement attendre de nous, et nous recevons par ces hommages répétés et d'importance si variable des témoignages non équivoques d'une encourageante sympathie.

Cette sympathie, nous avons voulu en multiplier les occasions et les manifestations. Je ne parle pas de deux conférences récentes dues, l'une, sur la miniature eistercienne, à mon confrère et ami M. Calmette, aujourd'hui professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, et l'autre à moi-même sur la Bibliothèque en général, qui avaient groupé dans notre vaste salle de lecture plus de 250 personnes d'un public choisi et attentif ; je ne rappelle pas l'exposition que nous avons organisée dans notre ancienne église pour instruire et charmer nos concitoyens et les étrangers de passage, en mettant sous leurs yeux des documents d'art et d'histoire dont ils ne trouveraient pas ailleurs une telle réunion. Mais, mieux que cela, nous avons entrepris de grouper les amis de la Bibliothèque, comme l'ont tenté ailleurs plusieurs de nos collègues, et d'obtenir d'eux une contribution en vue de l'accroissement de notre fonds bourguignon.

Née en 1905, la Société des Bibliophiles de Bourgogne va bientôt compter huit années d'existence. De 46 à l'origine, le nombre de ses membres s'est élevé à 69 en 1912. Je sais bien que la progression est lente, mais j'estime déjà fort heureux de la voir constante. Il convient aussi de louer sans réserve nos adhérents : ennemis d'une vaine réclame, ils ne désirent point jeter un éclat passager ; mais, lentement, sagement, patiemment, ils capitalisent la majeure partie de leurs revenus, encore bien faibles, pour constituer une réserve qui nous soit un jour un précieux appoint ; et il ne nous est pas interdit d'espérer quelque Mécène qui viendra, à point nommé, nous apporter le concours nécessaire. Pour manifester son activité, en même temps que pour entretenir le zèle et maintenir la cohésion de ses membres, la Société

achète chaque année quelque pièce rare, quelque dessin ou estampe d'intérêt documentaire et artistique, quelque vieux souvenir dont il faut empêcher l'émigration. Elle rassemble ainsi peu à peu une collection dont tous les éléments sont choisis, qui sera un jour, espérons-le, un vrai trésor, en attendant que la fortune lui ménage plus tard une heureuse occasion de manifester sa force et sa vitalité. Les acquisitions restent la propriété de la Société, mais elles sont conservées à la Bibliothèque en un fonds spécial, et exposées au public après leur entrée. Un compte rendu annuel informe les membres de l'état de la Société.

Outre ce dépôt constitué à la Bibliothèque, et dans son intérêt, par la Société des Bibliophiles de Bourgogne, un autre dépôt est en voie de réalisation. A l'imitation de ce qui s'est fait en d'autres villes pour le plus grand profit de tout le monde, et sans compromettre l'intérêt de personne, l'une des Sociétés savantes de Dijon, la plus ancienne, l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, célèbre par le prix qu'elle décerna naguère à Rousseau, a décidé de nous confier celles de ses belles séries de mémoires de sociétés savantes qu'elle ne peut loger dans un local trop exigü, et à notre choix. C'est le principe d'une mesure que nous voudrions plus générale. Si les trois grandes sociétés dijonnaises, qui reçoivent par échanges de nombreuses et riches publications, abdiquaient tout esprit d'étroit particularisme et s'en remettaient à nous du soin de conserver et de communiquer leurs collections, elles rendraient à tout notre public érudit et à leurs membres d'abord, un service notable. Il n'est que juste d'ailleurs de constater que cette opinion s'affirme de plus en plus, et il est permis d'espérer qu'un jour la Bibliothèque de Dijon offrira une nouvelle et abondante source d'information à ses nombreux habitués.

Je vous ai décrit jusqu'alors la Bibliothèque dans son

aspect extérieur, dans sa disposition architecturale et dans ses collections. Il me reste à vous faire connaître nos instruments de recherche, à pénétrer dans notre service technique, à vous entretenir de nos catalogues, de leur état ancien, des améliorations que nous voulons y introduire et à vous dire par quels moyens. Nous n'avons pas attendu, en effet, nous ne pouvions attendre que les bibliographes se fussent mis d'accord sur la méthode des catalogues pour entreprendre la confection ou la refonte des nôtres. Les systèmes bibliographiques sont multiples et divers ; aucun n'a réussi à rallier tous les suffrages, parce que tous pèchent par quelque endroit. Notre principe était simple, en cette confusion des doctrines : n'ayant pas à travailler une matière neuve, nous devions améliorer le travail de nos prédécesseurs, bibliographes avertis, et non, sous prétexte de réformer et de moderniser, tout bouleverser et tout détruire.

Jusqu'en 1899, tous les ouvrages entrés étaient inscrits à un catalogue méthodique. Ce catalogue, établi en 1836-1839 sur le plan de Brunet, retouché par endroits, comporte les divisions classiques en théologie, philosophie, jurisprudence, sciences et arts, belles lettres et histoire. Les ouvrages recevaient une cote correspondant à leur insertion dans le catalogue méthodique, et c'était à ce catalogue qu'en on trouvait la description complète. Chaque division méthodique était accompagnée d'une table alphabétique sommaire. Le tout formait 41 registres in-folio, d'épaisseur variable, mais tous de dimensions respectables. Je ne veux médire ni du cadre de Brunet, fruit d'une expérience bibliographique séculaire, ni de l'application qu'il reçut à Dijon dans une œuvre très consciencieuse et nullement à dédaigner. Mais on ne s'avisait pas plus à Dijon qu'en beaucoup d'autres bibliothèques, que, à donner pour cote aux ouvrages leur classement méthodique, on se condamnait à des combinaisons aussi sub-

tiles que défectueuses en pratique pour l'intercalation des acquisitions nouvelles. C'est ainsi qu'un seul numéro, aucune réserve n'ayant été laissée dans la numération, a dû recevoir tous les ouvrages relatifs à l'histoire du Second Empire, de la guerre franco-allemande et de la Troisième République : je vous donne à penser ce qu'a pu être la complexité des cotes dans ces conditions, et combien sujettes à confusions.

Pour le placement sur les rayons, les livres furent distribués également dans leur ordre méthodique, en tenant compte seulement des formats, et mention fut faite sur le catalogue de la salle où les volumes furent déposés. Aucune étiquette extérieure, sur le dos des volumes, ne facilitait la recherche. Elle exigeait donc un personnel expérimenté, moins encore pour trouver que pour replacer les ouvrages ; et, d'autre part, il fallait que le chiffre des communications fût assez réduit pour qu'un système aussi rudimentaire ne créât pas de désordre. Lorsque les inconvénients inévitables, résultant des suppléments à ajouter aux rayonnages et d'une fréquentation plus nombreuse, se firent sentir, on se résolut à étiqueter extérieurement tous les volumes en rayons, à leur donner une cote de placement, en une série continue de numéros simples, au moins pour la majeure partie des ouvrages, à raison d'une cote par ouvrage. Puis on établit une concordance entre la cote du catalogue méthodique, immuable par définition, et la cote d'inventaire ou de placement, qui pouvait sans grand dommage comporter des changements au moyen d'une simple correction dans la concordance. Cet expédient, disons mieux, cette heureuse réforme facilita quelque temps le service, et, durant plusieurs années, par une recherche à deux degrés, on parvint aisément aux ouvrages demandés, et l'on fit disparaître, en dehors de la négligence plus ou moins volontaire, les causes d'erreur dans le remplacement des volumes.

Mais, tandis que le catalogue méthodique se congestionnait par endroits, comme je l'ai dit, la concordance de placement se congestionnait parallèlement, et elle arriva à constituer, en un trop grand nombre de pages, un grimoire à peu près indéchiffrable, en tous cas rebelle à toute lecture rapide. Mettre au net la concordance n'était point une solution définitive parce que, pendant qu'on lui appliquait le remède utile, rien n'obviait à la congestion du répertoire fondamental, du catalogue méthodique.

Aussi prit-on, en 1899, un parti énergique. On décida d'interrompre toute insertion nouvelle au catalogue, sauf pour quelques collections en cours de publication, et de constituer, avec toutes les acquisitions, quelle que fût la date des ouvrages, un *Nouveau Fonds*. Pour ce *Nouveau Fonds*, on adopta pour base le placement sur les rayons dans l'ordre d'entrée, en 6 catégories correspondant à 6 formats ; le catalogue, sur fiches, serait un catalogue alphabétique d'auteurs et d'anonymes, et les ouvrages n'y recevraient d'autre cote que leur cote de placement. Ce catalogue alphabétique serait polycopié, sur fiches, et parmi ces fiches polycopiées, les unes formeraient des séries alphabétiques d'auteurs à la libre disposition du public (jusque là privé de répertoire), les autres seraient distribuées en une classification alphabétique de matières également à la disposition du public. Quant à l'*Ancien Fonds*, on établirait un jour, aussi tôt que possible, des répertoires semblables qui seraient fondus avec ceux du *Nouveau Fonds* pour former un catalogue unique en deux séries alphabétiques, l'une d'auteurs, l'autre de matières. Et nous avons attendu.

Nous avons attendu, tandis que nous poursuivions les répertoires du *Nouveau Fonds*, que les circonstances nous permissent d'entreprendre la révision et la refonte de l'*Ancien Fonds*. On ne l'abandonna pas cependant complè-

tement, cet *Ancien Fonds* : on acheva de donner à tous les ouvrages qui le composaient, et qui en étaient encore dépourvus, un numéro de place ou d'inventaire ; il existait, je vous l'ai expliqué, une concordance renvoyant de la cote de catalogue à la cote de placement ; la concordance inverse, inventaire de placement, fut dressée, afin de rendre les récolements plus aisés et de permettre un contrôle et des recherches spéciales. Enfin, dix années ainsi passées, le développement normal du service, l'affluence des lecteurs amenèrent le rétablissement d'un poste supprimé de conservateur-adjoint, à charge par ce technicien de donner spécialement ses soins à la refonte du catalogue de l'*Ancien Fonds*.

Qu'il vous suffise de savoir ici que cette refonte a pour but, en utilisant les matériaux que nous avons à notre disposition, de polycopier, suivant le type adopté pour le *Nouveau Fonds*, les descriptions bibliographiques de notre vieux catalogue en les modifiant comme il convient par de simples artifices d'écritures. On substitue, en outre, la cote de placement, toujours simple, à l'ancienne cote méthodique, souvent complexe. Le travail achevé, nous aurons, je le répète, un catalogue général unique, dans lequel la distinction des fonds, *ancien* et *nouveau*, n'aura plus qu'un intérêt historique, mais sera le plus souvent sans effet pratique pour les recherches, désormais simplifiées. D'autre part, tous les catalogues et répertoires anciens étant conservés et laissant leurs traces et leurs indications sur les volumes mêmes, il sera toujours aisé de procéder à des vérifications nécessaires en cas d'erreur ; de même, si les simplifications introduites permettent d'abrégier la recherche par des procédés nouveaux, elles ne rendent pas inutilisables, j'y insiste, les répertoires et les procédés anciens plus complexes : Nous devons, en effet, à l'un des anciens bibliothécaires-adjoints de Dijon, P. Milsand, une

Bibliographie bourguignonne imprimé qui reproduit nos anciennes cotes. Il convenait, sans que j'aie besoin d'en développer longuement les raisons, de ne pas enlever à nos lecteurs l'usage, quotidien, de cet ouvrage.

En un mot nous avons voulu conserver au travail de nos prédécesseurs tout son effet utile. Nous inspirant moins des considérations théoriques que de raisons immédiatement pratiques, liés par des méthodes qui nous étaient antérieures, nous avons cherché, et je crois réussi à opérer, par voie de simplification, une réforme progressive dont le principal mérite est, à nos yeux, de se pouvoir poursuivre sans apporter aucune entrave au service courant, sans immobiliser un seul ouvrage, sans déplacer un seul volume, comme aussi de se pouvoir suspendre ou reprendre, au gré des circonstances ou de nos loisirs, sans que ces interruptions apportent aucune confusion dans l'ordonnance générale de l'œuvre ni dans la marche ordinaire du service public.

Par le même moyen nous reprendrons les fonds particuliers pour les insérer au catalogue général, la polycopie sur fiches nous permettant du reste de conserver à chacun d'eux un répertoire particulier en un exemplaire spécial. Nous commencerons, cela va sans dire, par ceux de ces fonds qui sont aujourd'hui, comme le fonds Milsand, dépourvus de tout catalogue complet. Nous ne laisserons à part, distincts, que le cabinet des Estampes, à cause de sa nature spéciale, et le cabinet des Manuscrits, qu'il n'y a point davantage utilité à confondre avec les autres fonds. Pour les incunables, bien que pourvus par les soins de Mlle Pellechet d'un catalogue imprimé, ils sont, en fait, répartis dans toutes les séries méthodiques de notre catalogue général des imprimés.

Quant au répertoire des matières, nous adopterons l'ordre alphabétique par mots typiques. Mais, comme la pratique nous l'a suggéré, pour répondre exactement aux

besoins d'un public trop souvent inhabile à employer un instrument bibliographique compliqué, surechargé de renvois, et désireux légitimement d'embrasser d'un seul coup d'œil tout un ordre d'idées, nous éviterons de réduire ce répertoire à l'infiniment petit, comme l'exigerait la pure théorie. Nous avons donc fait choix de rubriques à la fois assez précises pour limiter la durée de la recherche, assez compréhensives pour ne pas la disperser à l'excès. C'est affaire de mesure. Sans doute, il y a quelque part d'arbitraire dans la détermination de ces rubriques : mais qui peut se flatter, sur cette terre, d'atteindre à l'absolu ; pas même, je le crains, les abstracteurs de quintessence. Ce travail est préparé ; il doit être soumis à une révision, puis commencera la répartition des fiches déjà polycopiées entre les diverses rubriques, cette répartition devant elle-même engendrer quelques corrections. Le classement fini, un tableau systématique, imprimé à l'usage des lecteurs, groupera les rubriques en grandes séries méthodiques, à l'imitation de ce qui s'est fait dans le *Catalogue général de la librairie française* de Lorenz.

Il y a là, vous le voyez, un vaste plan d'ensemble pour la refonte de nos catalogues. Sans doute, il faudra de longues années pour l'achever et je ne me flatte pas d'en voir la fin. Mais pour être vaste, ce plan ne nous semble pas utopique. Chaque année voit régulièrement réduire la besogne à accomplir, et si la marche générale n'est pas très rapide c'est que, d'une part, les moyens sont assez faibles, et que, d'autre part, ce travail se continue comme en supplément d'un service public de plus en plus chargé. Sans que la méthode varie, l'œuvre peut avancer plus ou moins vite au gré des circonstances, et selon nos ressources. Mais elle progresse chaque jour, et toute notre industrie tend aujourd'hui à utiliser de mieux en mieux les éléments, les forces et les activités dont nous disposons.

J'en ai fini, Messieurs. Je ne voudrais pas vous laisser sur une impression fâcheuse. Si j'ai excédé parfois la réserve qu'impose la juste appréciation des faits, et si j'ai passé les limites du panégyrique, vous m'en excuserez : j'avais à vous parler d'une institution à laquelle je n'ai pas à me défendre d'être très attaché ; j'avais aussi à vous dire les efforts et les travaux de nos prédécesseurs et de mes collaborateurs présents pour s'acquitter en conscience de leur tâche. Enfin, puisque toutes ces conférences traitent des bibliothèques modernes, j'avais, par le choix que vous avez fait (et non moi) d'une espèce, à vous entretenir des moyens par lesquels nous avons cherché, avec le concours dévoué de nos administrations municipales, à rendre moderne et vivante une grande bibliothèque de province, sans lui faire perdre le cachet qu'elle tient de son caractère séculaire et de ses traditions anciennes.

Les pages intermédiaires sont blanches

LES COLLECTIONS
DES CARTES GEOGRAPHIQUES DANS
LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

PAR

HENRI DEHÉRAIN

Bibliothécaire à l'Institut de France (1).

Messieurs,

Outre les ouvrages imprimés et les manuscrits, les lecteurs qui fréquentent les bibliothèques y consultent aussi des documents d'une autre nature, je veux dire des cartes et des plans. Innombrables effectivement sont les faits d'ordre physique et politique, les faits administratifs, économiques et sociaux qui peuvent être exprimés au moyen du dessin et de la couleur.

Certaines cartes représentent les phénomènes visibles à la surface du sol : montagnes, collines et plaines, fleuves, rivières et lacs, forêts, brousses, steppes et cultures, villes et villages. Ce sont les cartes géographiques, topographiques, chorographiques, qu'on désigne généralement par abréviation du terme de « cartes ».

Quand elle représente une surface très restreinte du globe, une ville par exemple avec le détail de ses rues, de ses places, de ses monuments, ou bien un estuaire de fleuve avec ses chenaux navigables et ses bancs de sable ou encore une forêt avec ses clairières et ses percées, la carte est considérée comme un plan. Parfois c'est un

(1) Conférence faite le 8 janvier 1913.

ordre particulier de phénomènes qui est figuré : les cartes physiques représentent le relief d'une contrée avec les altitudes respectives des montagnes et des plaines et la direction des cours d'eau ; les cartes hydrographiques représentent les côtes des continents, falaises accores, plages en pente douce, embouchures des cours d'eau qui les ébrèchent, récifs qui les bordent.

Les cartes géologiques montrent au moyen de teintes conventionnelles la situation et l'étendue des diverses catégories de roches qui constituent l'écorce terrestre, roches éruptives et dépôts sédimentaires. Certaines cartes de cette catégorie nous renseignent spécialement sur l'emplacement des gisements houillers, des gisements métallurgiques, des carrières et des salines.

En jetant les yeux sur les cartes météorologiques, nous sommes instruit soit par exemple de la direction suivie par certains courants aériens, soit de la quantité d'eau de pluie qui tombe en telle contrée du globe et de l'époque de l'année où les précipitations se produisent avec le plus d'intensité.

Quand nous désirons des informations soit sur la répartition des cultures et de l'élevage du bétail dans un pays, soit sur celle des industries, nous consultons les cartes économiques. Le goût des voyages et la nécessité de transporter les marchandises d'une région à l'autre ont donné naissance à des cartes sur lesquelles sont tracées les voies de communication, cartes des rivières navigables et des canaux, cartes des chemins de fer, cartes routières, qui, délaissées pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, ont retrouvé un regain de succès grâce au développement du cyclisme et de l'automobilisme. D'autre part, dans le même ordre d'idées nous assistons à la naissance d'une cartographie nouvelle : la cartographie aéronautique, qui fournit aux aviateurs le moyen de se guider du haut des airs.

Certaines cartes représentent des faits administratifs tels que la division de la France par départements, par corps d'armée, par ressorts judiciaires, par académies ; d'autres des faits ethnographiques, tels par exemple que l'ethnographie de la monarchie austro-hongroise, et les domaines respectifs qu'occupent de l'Elbe à la Save les populations slaves, les Allemands, les Magyars, les Italiens et les Roumains. D'autres cartes représentent des faits religieux, tels par exemple que l'extension de la religion musulmane, ou encore la répartition des catholiques et des protestants en Allemagne ; d'autres cartes représentent des faits linguistiques, tels que le partage de la Belgique entre les flamingants et les wallons, ou encore les domaines respectifs du français, de l'allemand, de l'italien et du romanche en Suisse.

Toutes ces cartes nous instruisent des faits contemporains, mais il y en a encore une autre catégorie, celles sur lesquelles on a représenté des faits du passé, politiques, militaires, ou relatifs aux découvertes géographiques : cartes de l'empire d'Alexandre en 332 ou de l'empire français en 1812, plan de la bataille d'Austerlitz ou de la bataille de Sedan, cartes des découvertes maritimes du xvi^e siècle et de l'exploration de l'Afrique au xix^e.

D'autre part, les astronomes, pour fixer leurs observations sur les astres qui se meuvent dans l'espace, ont construit des cartes figurant telle ou telle partie du ciel, ou plaçant sous nos yeux, par exemple comme l'ont fait MM. Lœwy et Puiseux, dans leurs admirables cartes de la lune, le détail des volcans de notre satellite.

Les cartes sont donc, j'ai cru devoir vous le rappeler au début de cet entretien, d'espèces très diverses.

D'autre part, voici longtemps qu'on a commencé à en dresser. Laissons de côté la cartographie de l'antiquité et du haut moyen-âge ; laissons de côté aussi la cartographie arabe et chinoise et tenons nous en seulement à

elle de l'Europe occidentale : c'est du xiv^o siècle que datent les plus anciennes cartes qui sont conservées dans nos bibliothèques. Or par suite du développement de la connaissance du globe qui s'achève sous nos yeux, par suite du progrès des méthodes géodésiques, par suite de l'amélioration des procédés matériels dont disposent la gravure et la typographie, on a construit, depuis plus de six siècles qu'il y a des cartographes et qui dessinent, des cartes en nombre toujours plus grand.

Diversité de nature des cartes, multiplication croissante de leur production d'âge en âge, combinez ces deux notions l'une par l'autre et vous vous rendrez compte de l'importance qu'offrent les fonds cartographiques dans les bibliothèques en général et dans celles de Paris en particulier.

Aussi a-t-il paru que dans ce cours libre de bibliotechnie institué ici, ces fonds cartographiques des bibliothèques parisiennes pourraient fournir matière à un entretien.

Nous allons donc faire ensemble une visite rapide de ces collections de cartes, que j'ai partagées en quatre groupes collectifs ; 1^o grandes bibliothèques, 2^o grands établissements scientifiques, 3^o ministères, 4^o sociétés privées. Puis dans la seconde partie de cet entretien, je présenterai quelques considérations techniques sur les moyens matériels de conservation des cartes.

Permettez-moi deux remarques préliminaires : la première c'est que je m'abstiendrai de parler des cartes qui sont insérées dans les ouvrages, soit dans le texte, soit hors texte et qui ne servent que d'accessoire au discours ; cet entretien a uniquement pour objet les cartes qui existent en soi, qui tirent toute leur valeur et tout leur intérêt d'elles-mêmes, qui constituent des unités.

Ma seconde remarque c'est que si nombreuses sont les

bibliothèques parisiennes que je ne saurais énumérer toutes celles qui contiennent des cartes, et qu'il me faut me résigner, pour ne pas abuser de votre temps, à être incomplet.

I

Les *Archives nationales* possèdent une très importante collection de cartes qui presque toutes concernent la France et les pays annexés à la France ; un petit nombre seulement est relatif aux pays étrangers. Un premier fonds est constitué par la série N et NN. Le plus ancien document de cette série est un plan sur parchemin de l'abbaye de Saint-Antoine qui remonte à 1481, mais la plupart des pièces qui y figurent datent des xvii^e, xviii^e et xix^e siècles. Citons quelques exemples : « Carte générale Des Pais Contenus Entre Paris Orléans Gien Et Fontaine Bleau Faite Par David Vivyer 1679 ». Ou encore : « Carte particulière du Nouveau Canal Fait pour la conduite de la Rivière d'Eure depuis Pontgouin jusques à Versailles à Paris // le Sr de Fer... 1694.

Le fonds contient encore des documents des pays annexés à la France ; et les historiens de l'époque impériale peuvent consulter des cartes de la plus grande France de Napoléon I^{er} relatives à ces départements dont les noms sonnent un peu singulièrement aujourd'hui à nos oreilles : Bouches de l'Escaut, Bouches du Rhin, Bouches de l'Yssel, départements des Forêts, de la Doire, du Léman.

Sans avoir besoin de recourir à l'obligeance inépuisable des fonctionnaires des Archives Nationales, les travailleurs disposent de répertoires leur permettant de s'orienter au milieu des documents conservés dans la série N. Ce sont l'*Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives Nationales et*

l'Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives Nationales publiés l'un en 1871, l'autre en 1891, puis le *Répertoire ou table alphabétique des plans de la série N par départements* qui forment quatre registres manuscrits que le public peut consulter dans la salle de travail.

Ce premier fonds de cartes a subi tout récemment un accroissement considérable et inattendu. Dans les sous-sols du Ministère des Travaux Publics, boulevard Saint-Germain étaient amassés depuis nombre d'années des cartes et des plans. Le repos de ces documents soigneusement respecté fut troublé il y a trois ans par l'arrivée soudaine d'une personne qui est généralement amène et souriante, mais qui alors se montra farouche et méconnaissable, la Seine. Les sous-sols du Ministère furent inondés et les cartes noyées. Quand les eaux se furent retirées, il fut résolu que l'on verserait cette masse énorme et spongieuse de papiers aux Archives Nationales. Les fonctionnaires des Archives Nationales les firent sécher, et grâce aux dispositions prises, ces cartes, si elles présentent des traces d'humidité, restent néanmoins encore très utilisables. Grâce à l'obligeance de notre confrère, M. Henri Stein, j'ai pu me rendre compte de l'importance et de la nature de ce fonds. Quelques-unes des pièces qui le composent datent du xvii^e siècle, mais la plupart des xviii^e et xix^e siècles. Elles représentent des cours d'eau, des routes, des chemins de fer, des ports, des phares, des dunes, des carrières, des mines et des forêts : « Carte de la Route de Nevers à Sedan », par exemple, « Itinéraire des routes du département de la Roer », « Profil de la ligne de Dôle en Suisse par Mouchard et Pontarlier », « Plan d'une ligne de chemin de fer de l'Océan à la Méditerranée ». Je signalerai encore les « Plans des routes de France par généralités », carte à très grande échelle et de dessin extrêmement soigné.

remontant au milieu du xviii^e siècle. Ces cartes dont les archivistes continuent actuellement le classement porteront la cote F14 bis, la cote F14 étant affectée aux documents relatifs aux ponts et chaussées et aux mines.

Pour être complet, j'ajouterai qu'en dehors des séries N et F14 bis, il y a encore des cartes dans d'autres séries, généralement parce qu'on n'a pas voulu les distraire du dossier dont elles faisaient partie.

Maintenant, de la rue des Francs-Bourgeois, transportons-nous rue de Richelieu, de l'hôtel du prince de Soubise dans le palais de Mazarin.

La *Bibliothèque Nationale* possède, comme vous savez, une admirable collection de cartes.

La création de la section géographique remonte à 1828. Par une ordonnance de Charles X du 30 mars 1828, contresignée par le ministre de Martignac, Jomard, membre de l'Institut, ancien membre de l'expédition d'Égypte, fut nommé conservateur du dépôt de géographie à la Bibliothèque du Roi. Mais cette création ne fut pas unanimement approuvée, Jomard rencontra des difficultés dans l'organisation de son service (1).

Par l'ordonnance du 14 novembre 1832, la section géographique fut rattachée au département des estampes.

Depuis 1858, elle fait partie du département des imprimés. Elle est installée au 1^{er} étage dans des pièces situées à l'extrémité de la galerie Mazarine. On y conserve les ouvrages imprimés traitant de géographie, les instruments géographiques tels que globes et plans en relief et enfin les cartes. Le conservateur adjoint qui en a la charge était naguère encore M. Charles de la Roncière;

(1) JOMARD, *De la collection géographique créée à la Bibliothèque royale, examen de ce qu'on a fait et de ce qui reste à faire pour compléter cette création et la rendre digne de la France*, 1 broch. in-8°, Paris, janvier 1848, p. 18.

c'est maintenant M. Léon Vallée. Je dois à l'obligeance de nos deux collègues les renseignements qui suivent.

La collection se compose à la fois de cartes anciennes et de cartes modernes. Ses portulans du xiv^e et du xv^e siècle, le portulan sur vélin de Guillmo Soleri, de Majorque, de 1380 environ, celui de Mecia de Viladeste de 1413, par exemple, sont universellement réputés. Les historiens du xvi^e siècle y peuvent étudier, je prends ces exemples entre des centaines, l'admirable « Carte générale des pays de Normandic » de 1545, et la « Vraie description des Gaules, de 1570, par Jolivet. Les Parisiens fervents de leur cité peuvent consulter quelques-uns des 3.600 plans de Paris, dont en 1908 M. Léon Vallée a publié le catalogue complet.

Mais à côté de ces cartes anciennes, la section en reçoit continuellement de modernes, et vous pouvez y consulter soit la récente carte des territoires du Sud de l'Algérie publiée par le Service géographique de l'armée, soit la carte du Ouadaï, publiée par le Service géographique du Ministère des Colonies en 1911.

Cette très belle collection présente donc un double caractère, d'une part c'est un musée où sont conservés des documents qui tirent leur valeur non seulement de leur intérêt intrinsèque, mais encore de leur ancienneté et de leur rareté, où sont conservés les « monuments de la géographie » pour reprendre l'ancienne expression de Jomard ; d'autre part, c'est un laboratoire de géographie moderne, qui fournit aux travailleurs les instruments de recherche les plus récents.

Pour le classement, trois systèmes ont successivement été adoptés : Jomard se contentait d'inscrire les titres des cartes sur un registre au fur et à mesure de leur entrée et de leur donner un numéro d'ordre. Au système Jomard succéda la classification méthodique de Cortambert : Trois grandes divisions ; A, Introduction à la Géo-

graphie ; B, géographie proprement dite ; C, annexe de la Géographie ; dans chaque division des sections désignées par une lettre minuscule, et dans chaque section des sous-sections désignées par un numéro en chiffres romains.

Ce système, à première vue fort ingénieux, avait toutefois l'inconvénient d'être extrêmement compliqué. Cortambert avait voulu subdiviser à l'infini, c'est ainsi que sa section Bf, chorographie ou description des contrées ne contenait pas moins de 54 sous-sections.

Le classement méthodique de Cortambert fut abandonné en 1882 et remplacé par un classement par formats. Tous les documents conservés dans la section furent partagés en cinq formats d'après la hauteur.

A, très grand format ; B, grand format ; C, moyen format ; D, petit format ; E, très petit format.

Chaque carte à mesure qu'elle entre, et quelle que soit la région qu'elle représente, est selon sa hauteur classée dans l'une de ces sections et reçoit un numéro. On a fait précéder ces lettres de la formule Ge (abréviation du mot Géographie). La carte du Ouadaï dont je parlais précédemment porte la cote Ge C 4225. Aux cartes qui se composent de plusieurs feuilles publiées successivement, on donne une double lettre. La carte des territoires du sud de l'Algérie qui comporte six feuilles porte la cote Ge CC 527.

Dès qu'une carte française ou étrangère entre dans la section, les bibliothécaires rédigent sa notice descriptive. Ces notices sont publiées comme supplément dans le *Bulletin des récentes publications françaises de la Bibliothèque Nationale*. Elles sont ensuite découpées et rangées par ordre alphabétique. La section met donc à la disposition des lecteurs un catalogue par ordre de régions et de matières ; on a en outre constitué un catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs.

J'ajouterai enfin, que certains portulans sont conservés non dans la section géographique, mais au département des manuscrits.

Les trois grandes bibliothèques publiques, *Sainte-Geneviève*, *Mazarine*, *Arsenal*, contiennent également des collections de cartes. Celles de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève* m'ont paru être principalement modernes.

Ce sont, au contraire, des cartes du xvii^e et du xviii^e siècles que je signalerai à la *Bibliothèque Mazarine*. Notre collègue, M. Marais, à l'obligeance de qui on ne fait jamais appel en vain, a attiré mon attention sur des atlas factices portant les n^{os} 7.887 à 7.894. Les pièces y sont groupées par grandes régions géographiques. Le n^o 7.890 par exemple contient des cartes des Pays-Bas autrichiens, des Provinces-Unies, de l'Allemagne occidentale et du Nord, de la Saxe, de l'Empire, de la Bohême, de la Hongrie ; le n^o 7.891 des cartes d'Italie, telles que l'Italie en 1793, par Cassini, en 15 feuilles, ou les Etats romains en 1696, par Amati.

Ces cartes, bien entendu, peuvent se rencontrer dans d'autres collections, mais il y a là pour les historiens du xvii^e et du xviii^e siècle une source de renseignements du plus facile accès.

Les cartes également du xvii^e et du xviii^e siècle conservées à la *Bibliothèque de l'Arsenal* y sont réparties en deux fonds. L'un est constitué par les cartes et plans relatifs aux places fortes de France et de l'étranger, formé par le marquis de Paulmy. L'inventaire en a été publié par M. Henry Martin au tome VI du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal* (p. 136. et suiv.). « Beaucoup de ces pièces, dit M. Henry Martin ont été exécutées pendant le temps que M. de Paulmy a été adjoint à son oncle le comte d'Argenson, alors ministre de la guerre, ou pendant qu'il a occupé lui-même ce ministère, c'est-à-dire de 1751 à 1758, mais un grand

nombre sont antérieures cependant à cette époque, et quelques-unes datent du xvii^e siècle. Cette collection n'est pas intacte aujourd'hui, plusieurs pièces notamment furent enlevées à main armée par quatre officiers prussiens le 28 juillet 1815. »

Dans son cabinet des estampes, la Bibliothèque de l' Arsenal possède un second fonds cartographique principalement riche en plans de Paris.

Bien des pièces de cette collection mériteraient d'être citées : je me bornerai à quelques mentions : « Plan de la ville de Paris et des canaux proposés contre les inondations », de 1651, sur lequel sont figurés des projets de dérivation du fleuve analogues à ceux que suggèrent les inondations de 1910, un « Projet d'embellissement du quartier du Luxembourg et de ses environs » de 1778 ; une série de plans de Paris du premier empire et de la Restauration, et la « carte des Chasses royales » commencée sous Louis XVI, achevée sous la Restauration, qui est vraiment pour la finesse de l'exécution une véritable œuvre d'art. Bientôt les travailleurs pourront facilement se rendre compte du haut intérêt que présente ce fonds. M. le Conservateur Gaston Schefer, qui, de la meilleure grâce du monde, m'a guidé à travers la collection, a dressé un *Catalogue des estampes, dessins et cartes composant le cabinet des estampes de la Bibliothèque de l' Arsenal*. Il ne s'est pas contenté de décrire les documents, la notice de chacun d'eux est accompagnée de tous les renseignements qu'il a pu recueillir à son sujet. Ce catalogue, entièrement imprimé, paraîtra prochainement.

II

Je passe maintenant aux collections de cartes possédées par les grands établissements scientifiques, et sans doute

je tromperais votre attente si je ne commençais par la *Bibliothèque de l'Institut*. Sans pouvoir rivaliser avec la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque de l'Institut est cependant riche en cartes. Celles-ci ont la même provenance que les ouvrages. Un premier fonds fut constitué par l'attribution de la Bibliothèque dite de la commune à l'Institut National par l'arrêté du Directoire exécutif du 27 ventôse an V (17 mars 1797). Ce fonds, que l'Institut possède donc dans des formes dont la légalité ne saurait être contestée, s'est enrichi des cartes offertes directement à la Bibliothèque, de celles présentées soit aux concours annuels, soit aux séances hebdomadaires des Académies, et enfin de celles qui ont été acquises.

La caractéristique de cette collection c'est la variété, variété qui se manifeste par la date de publication des cartes ; il y en a du xvii^e et du xviii^e siècle, mais récemment nous avons reçu et j'ai catalogué une carte de l'Air par la mission Cortier, qui représente assurément pour une partie du Sahara central, l'état le plus avancé des connaissances ; variété qui se manifeste encore par les pays que les cartes figurent : si beaucoup sont relatives à la France, bon nombre le sont aux pays étrangers, notamment aux Etats-Unis et au Canada ; variété qui se manifeste enfin par la nature des cartes ; car à côté de cartes géographiques voisinent des cartes hydrographiques, géologiques, routières et historiques.

Les cartes ne constituent pas dans la Bibliothèque une série spéciale. Elles ont été classées comme des ouvrages soit dans la série S, géographie, soit dans les séries X ou Y, quand elles étaient respectivement relatives à la France ou aux pays étrangers, soit enfin dans la Nouvelle Série (N. S.), constituée depuis 1895. De même que les ouvrages elles ont été inscrites à l'inventaire et répertoriées au catalogue alphabétique par noms d'au-

teurs et de matières, tant au nom de leur auteur, qu'au nom géographique du pays qu'elles représentent.

A la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, l'*Institut de Géographie*, annexé à la chaire de géographie, possède une collection de cartes qui présente un caractère particulier d'homogénéité. On s'est efforcé d'y réunir les cartes topographiques à grande échelle, représentant des Etats et dressées d'après les levés exécutés par les méthodes géodésiques les plus perfectionnées. La collection comprend pour la France les cartes publiées par le Service géographique de l'armée, au 200.000°, au 80.000°, au 50.000° en couleurs qui est en cours d'exécution, la carte au 100.000° publiée par le Ministère de l'Intérieur ; les cartes géologiques au 80.000° et au 320.000° publiées par le Service de la carte géologique ; pour les pays étrangers, la carte de Grande-Bretagne et d'Irlande au 1/63.360°, les cartes de Norvège, de Suède et d'Allemagne au 100.000°, la carte des Pays-Bas au 50.000° et celle de la Belgique au 40.000°, etc.

J'insisterai particulièrement sur la collection considérable de cartes des Etats-Unis, publiées par le Geological survey à trois échelles, 62.500°, 125.000°, 250.000°. Cette bibliothèque possède un catalogue par noms de pays à l'intérieur duquel ont été insérés les tableaux d'assemblage, procédé qui permet aux travailleurs de désigner rapidement les numéros des feuilles dont il ont besoin.

Un certain nombre de cartes sont aussi conservées à l'Institut de géographie coloniale annexé à la chaire de géographie coloniale.

L'accès des salles de travail est réservé aux étudiants d'agrégation, à ceux qui préparent un mémoire de géographie pour obtenir le diplôme d'études supérieures et à ceux qui sont autorisés par les professeurs.

Je signalerai encore à votre attention les deux collec-

tions de cartes géologiques françaises et étrangères conservées l'une à la *Bibliothèque de l'École Nationale Supérieure des Mines*, dont le bibliothécaire est notre obligé collègue M. Demay, l'autre dans la *Bibliothèque du Service de la carte géologique détaillée de la France*, service qui a pour chef M. Termier, membre de l'Institut. Outre les cartes géologiques détaillées de la France au 80.000^e et au 320.000^e, nous avons relevé à la Bibliothèque de l'École des Mines les titres d'un grand nombre de cartes dressées par les plus célèbres géologues qui ont illustré notre pays depuis un siècle ; d'Archiac, M. Barrois, Cuvier et Alexandre Brongniart, Daubrée, M. de Launay, Delesse et Elie de Beaumont, de Senarmont, etc.

Ces deux bibliothèques possèdent aussi beaucoup de cartes géologiques étrangères et notamment, pour ne citer qu'un exemple, la carte géologique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, publiée par le Geological survey.

Ces deux bibliothèques sont réservées, la première aux professeurs et aux élèves de l'École des Mines, la seconde aux collaborateurs de la carte géologique.

Toutefois, les travailleurs libres y sont admis sur autorisation de M. le Directeur de l'École des Mines ou de M. le Directeur du Service de la carte géologique.

Je mentionnerai encore les cartes géologiques, botaniques, zoologiques qui sont conservées à la *Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle*, grâce aux bons soins de MM. Deniker et de Nussac, ainsi que les cartes géographiques d'Orient et d'Extrême-Orient, quelques-unes originaires du pays même qu'elles représentent, Chine et Japon, qui sont conservées à la *Bibliothèque de l'École spéciale des Langues orientales vivantes*, et qu'a bien voulu me signaler notre obligé collègue, M. Mazon.

Je regrette de ne pouvoir, faute de temps, autant

insister sur ces fonds qu'ils le mériteraient, et je passe au troisième groupe de collections cartographiques, celles de certains départements ministériels.

III

Il existe au Ministère des Affaires Etrangères une collection considérable de cartes géographiques. Le service qui en a la garde, appelé *Service géographique* est distinct de ceux de la Bibliothèque et des Archives.

La collection de cartes fut commencée sous le ministère du duc d'Aiguillon par Claude Gérard Sémonin, garde du dépôt des archives de 1772 à 1792. « Je proposai en 1773 à M. le duc d'Aiguillon, dit Sémonin, de faire rassembler au dépôt toutes les cartes et plans qui devaient se trouver épars dans les autres bureaux et d'y former une collection de géographique qui pût du moins suffire à l'usage journalier du département. Mais les chefs des bureaux ayant dit à M. d'Aiguillon qu'ils n'avaient ni cartes ni plans (ce qui l'étonna fort), ce ministre me chargea de faire rechercher et acheter les plus estimés jusqu'à concurrence de la somme de 4.000 à 5.000 livres (1). »

Telle fut donc l'origine de la collection. Moins de dix ans après, elle reçut un accroissement considérable. Le 17 janvier 1780, Bourguignon d'Anville, premier géographe du Roi, et membre de l'Académie des Inscriptions, qui fut, comme vous le savez, le plus grand géographe du XVIII^e siècle, offrit au Ministère des Affaires Etrangères de lui céder son cabinet. « Cette collection

(1) SÉMONIN. Mémoire historique du 2 février 1792, cité par Armand Baschet, *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires Etrangères*, in-8°, Paris, 1875, p. 871.

était précieuse et très considérable, dit Sémonin. La juste célébrité de ce géographe fit désirer à M. de Vergennes de faire l'acquisition, pour le dépôt, de cette collection. Après avoir discuté pendant quelque temps les différentes conditions de M. d'Anville, le marché fut consommé. En conséquence, le cabinet de M. d'Anville, composé de plus de dix mille pièces fut apporté au Dépôt le 18 février 1782. »

Le catalogue de la collection de d'Anville, fut commencé d'abord par Barbié du Bocage, puis celui-ci ayant quitté le ministère en 1785, achevé par un commis nommé Tessier. Barbié du Bocage, après une longue absence rentra au Ministère des Affaires Etrangères en 1803, et y resta jusqu'à sa mort survenue le 2 décembre 1825. Cartographe en même temps que conservateur, il s'indignait, selon la spirituelle expression de M. Frédéric Masson, des conquêtes qui dérangent les contours de ses cartes géographiques.

Pendant le cours du XIX^e siècle, de nouvelles cartes vinrent se grouper autour de ce premier noyau et l'on en constitua une section qui porta longtemps le nom de section moderne et qui porte maintenant le nom de section générale.

En outre, les cartes spécialement relatives aux frontières forment une section à part dite section des limites. Il existe des inventaires et des catalogues sur fiches.

L'usage de cette collection non seulement n'est pas public, mais est réservé en principe aux seuls agents du département des Affaires Etrangères. Toutefois, un érudit justifiant de la nécessité de consulter telle ou telle carte peut en obtenir personnellement du ministre l'autorisation.

De la section historique de l'Etat-Major de l'armée dépend le *Service des Archives des cartes* qui est installé au Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, dans

une suite de pièces situées au rez-de-chaussée. Cette collection présente le plus haut intérêt. Elle est divisée en deux grandes sections : 1° partie historique ; 2° partie géographique et topographique. Dans la partie historique figurent toutes les cartes ayant trait à une opération militaire quelconque : ensemble d'une campagne, bataille, siège, escarmouches même. Les cartes sont divisées par époques ; avant Louis XIV, règnes de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, République, Premier Empire, etc. L'armée française ayant depuis des siècles combattu dans tous les pays du monde et chaque campagne ayant apporté son contingent de documents cartographiques, vous pouvez vous faire idée de l'importance de la partie historique de cette collection. La deuxième partie comprend les cartes géographiques et topographiques. Les cartes sont réparties par pays : Allemagne, Autriche, Îles Britanniques, etc., et dans chaque pays en trois séries : cartes générales, cartes partielles, cartes locales. Il existe un catalogue sur fiches mobiles classées par rubriques géographiques.

Beaucoup de ces cartes ont été dessinées par les ingénieurs géographes militaires, « cette phalange de travailleurs intrépides qui, de 1792 à 1815 ont triangulé et levé une notable partie de l'Europe (1). » Il y a aussi des cartes étrangères qui ont été rapportées en France à la suite des campagnes et qui sont en quelque sorte des trophées de victoires.

Outre l'intérêt technique, certaines de ces cartes sont, au point de vue de l'exécution, de vrais chefs-d'œuvre. Parmi celles que j'ai eues sous les yeux, je citerai notamment des cartes de la campagne d'Égypte, telles que le plan d'Alexandrie montrant l'emplacement des fortifica-

(1) Colonel BERTHAUT, *Les ingénieurs géographes militaires*, in-4°, 1902, t. I, p. V.

tions compliquées et ingénieuses élevées sur l'ordre général Bonaparte (1).

Le fonctionnaire chargé des Archives des cartes sous la direction du chef de la section historique est un rédacteur, M. Garcin, qui a su mettre en très bon ordre cette collection considérable. Pour être admis à y travailler il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Ministre de la Guerre.

Un ensemble considérable de cartes marines est conservé dans l'hôtel du *Service hydrographique de la Marine*, 13, rue de l'Université. Le « Dépôt des cartes et plans, journaux et mémoires concernant la navigation », fut fondé à Paris sous le règne de Louis XV en 1720 (2). Il fut d'abord dirigé par un capitaine de vaisseau, le chevalier de Luynes et plus tard par un officier général. A cet officier on adjoignit un ingénieur, le célèbre Bellin, auteur de beaucoup de cartes intéressantes, et qui, en 1741, reçut le titre d'ingénieur hydrographe.

Transporté à Versailles en 1763, le Dépôt fut ramené à Paris en 1775. Il subit pendant la Révolution diverses vicissitudes qu'il serait un peu long d'exposer, puis en 1817 il fut transféré dans l'hôtel de la rue de l'Université qu'il n'a plus quitté. En 1885, l'appellation de *Dépôt des cartes et plans* fut remplacée par celle de *Direction générale des services hydrographiques*, puis en 1886 par celle de *Service hydrographique*, qui est restée en usage.

(1) On trouvera quelques renseignements sur les Archives des cartes dans l'ouvrage de Paul LAURENCIN-CHAPELLE, *Les archives de la guerre historiques et administratives*, in-8°, Paris, 1898.

(2) Les renseignements qui suivent sont extraits d'une notice intitulée : *Exposition universelle de 1900. Ministère de la Marine, Service hydrographique*, Paris, Imprimerie nationale, 1900.

L'objet de ce service est de fournir aux marins les moyens de se diriger en mer, c'est-à-dire : des instructions et des instruments nautiques, des instruments scientifiques et enfin des cartes. Il est divisé en sept sections dont la troisième porte le titre de « Service des cartes et archives ». C'est la seule qui doive retenir notre attention. Pour dresser des cartes marines, les ingénieurs attachés au service hydrographique usèrent et usent maintenant encore simultanément de deux procédés : voyages de reconnaissance au cours desquels ils lèvent eux-mêmes les cartes ; réunion et étude critique des nombreuses observations rapportées par les marins et consignées dans les journaux de bord, et dans les croquis annexes. En outre, non contents de ces renseignements recueillis par les marins français, les ingénieurs hydrographes se procurèrent de leur mieux des renseignements auprès des hydrographes et des marins étrangers. Des relations professionnelles s'établirent. C'est ainsi que nos deux grands ingénieurs du XVIII^e siècle, d'Après de Manneville et le chevalier de Fleurieu furent en correspondance suivie avec l'Anglais Alexandre Dalrymple, né en 1737, mort en 1808, longtemps hydrographe de la Compagnie des Indes orientales, puis en 1795 hydrographe de l'amirauté britannique (1).

Vous concevez facilement combien de documents de valeur se sont, grâce à ces circonstances, accumulés dans les archives du Service hydrographique ; journaux de navigation, mémoires, cartes et plans, manuscrits et gravés. On conserve dans les Archives des mappemondes depuis l'an 1500, parmi lesquelles la célèbre mappemonde de Canerio de 1502, des cartes des côtes de

(1) Nous avons publié une note sur ce sujet : Correspondance Alexandre Dalrymple avec le chevalier de Fleurieu. *La Géographie*, 1910, t. XXII, p. 216-218.

l'Afrique du Nord remontant à 1660, des côtes de France datant de 1627, des cartes générales de l'Atlantique de 1550. Selon la région qu'elle représente, chaque carte est classée avec un numéro d'ordre dans un portefeuille.

Voilà ce qui concerne les documents anciens, ceux qui intéressent particulièrement les historiens et les géographes. Mais, en outre, la principale mission du service est de construire des cartes et d'en approvisionner la flotte. On y dispose donc d'une collection extrêmement complète des cartes hydrographiques françaises, actuellement en usage dans la marine. Ces cartes, plans, vues de côtes, sont réparties selon la région qu'elles représentent en vingt sections.

Le Service hydrographique publie périodiquement un « Catalogue des Cartes, plans, instructions nautiques, mémoires, etc., qui composent l'hydrographie française. Le dernier remonte au 1^{er} janvier 1910 ; un supplément a paru le 1^{er} janvier 1911. Enfin, de même que la marine française, les marines étrangères publient des cartes hydrographiques et l'on en possède rue de l'Université une collection fort importante.

La section des cartes et archives du Service hydrographique n'est pas publique : pour y être admis, il est nécessaire d'être autorisé par le ministre de la Marine.

La *Bibliothèque de l'Office colonial*, sise galerie d'Orléans au Palais Royal, possède une collection de cartes relatives aux colonies françaises. Cette collection ne comprend que des cartes modernes, je dirai même contemporaines. Une première catégorie est constituée par celles émanant, soit du Service géographique de l'armée telles que l'Algérie au 50.000^e et au 200.000^e, le Maroc au 500.000^e, soit du Service géographique du Ministère des Colonies, qui a été institué en 1893, telles que la carte de la Guinée française (1902), par M. A. Meunier et celle de la Mauritanie (1909).

Une seconde catégorie est formée par les cartes publiées par les services géographiques locaux institués dans nos grandes colonies, en Indo-Chine, à Madagascar, dans l'Afrique occidentale française. De ces ateliers d'outre-mer sont sorties de nombreuses cartes. Je citerai, par exemple, émanant de celui d'Indo-Chine, la carte des deltas du Tonkin et du Than Hoa au 25.000^e publiée en 1903-1904, une carte de l'île de Hainan au 500.000^e de 1898, ou enfin des plans de Hanoï et de Haïphong.

Du service géographique de Dakar sont sorties des cartes générales, telles que « l'Atlas des cartes ethnographiques et administratives des différentes colonies du gouvernement général de l'Afrique occidentale française », et des cartes particulières, telles que la carte des routes et marchés du Dahomey au 1.500.000^e, les plans de Saint-Louis, de Kayes, de Bammako.

Si les cartes anciennes font défaut dans cette bibliothèque, du moins en trouve-t-on de relatives au passé récent de nos colonies. Je citerai, par exemple, la « Carte de la mission topographique Gallieni en 1880-1882 au Sénégal », l'« Itinéraire de la mission Rouvier au Congo de 1885 », la « Carte du Niger, mission de Tombouctou de 1887 par Caron et Lefort. »

Il serait désirable que l'on continuât à recueillir dans cette bibliothèque pendant qu'il en est temps encore, tous les documents cartographiques et autres relatifs à l'histoire de la fondation de notre empire colonial. La Bibliothèque de l'Office colonial possède un catalogue sur fiches par rubriques de noms géographiques et elle est publique.

IV

Après les collections de cartes des établissements publics, je passe à celles de quelques sociétés privées.

La plus ancienne est certainement la *Société de géographie de Paris*. Elle date de 1821. Le 19 juillet de cette année, plusieurs savants se réunirent pour s'entretenir de l'utilité qu'il y aurait à fonder une société de géographie. Cinq d'entre eux, Barbié du Bocage, Jomard, Langlès, Malte-Brun et Walckenaer furent chargés par leurs confrères d'établir un règlement, puis les initiateurs convoquèrent pour le 15 décembre 1821 à l'Hôtel de Ville de Paris toutes les personnes qu'ils supposaient susceptibles de s'intéresser à la géographie.

A cette réunion, 217 personnes se présentèrent et se firent inscrire comme membres de la nouvelle société qui compte maintenant quatre-vingt-onze ans d'existence.

Elle est installée depuis le mois de septembre 1878 dans l'hôtel que vous connaissez tous, 184, boulevard Saint-Germain.

Sa bibliothèque, qui occupe les galeries situées au second étage de l'hôtel est fort riche. La société reçoit beaucoup d'ouvrages en dons d'auteurs français et d'auteurs étrangers. Elle a toujours entretenu des rapports avec les pays étrangers, et les explorateurs qu'elle a honorés de sa grande médaille d'or sont bien loin d'être tous Français. Or, dans la Bibliothèque, les cartes qui forment une section particulière tiennent une place importante : leur chiffre actuellement dépasse 6.500. Elles sont, en grande majorité, modernes.

Les lecteurs disposent d'un inventaire et d'un jeu de fiches alphabétiques par noms d'auteurs, de pays et de matières.

Les membres de la Société sont tenus régulièrement au courant de l'entrée des nouvelles cartes à la Bibliothèque. Le titre en est publié ainsi que le nom du donateur, jadis dans les *Comptes rendus des séances de la Société de géographie et de la Commission centrale*, depuis 1900 dans la *Géographie, Bulletin de la Société de Géographie*.

J'ajouterai à titre complémentaire, que la Bibliothèque de la Société possède une belle collection de portraits des auteurs de ces cartes, c'est-à-dire de géographes et d'explorateurs, Stanley, Livingstone, Brazza, par exemple. La Bibliothèque est, en principe, réservée aux seuls membres de la Société : toutefois, les personnes étrangères y sont admises sur présentation écrite de l'un de ses membres (1).

Le *Club Alpin français*, qui a son siège 30, rue du Bac, est une association privée ayant pour objet de développer le goût des courses en montagnes, de les faciliter et d'étendre les connaissances orographiques. Il compte plus de 6.000 membres et publie la revue mensuelle très abondamment illustrée intitulée : *La Montagne*. Le Club Alpin possède une Bibliothèque presque uniquement composé d'ouvrages relatifs aux montagnes et où l'on conserve également un certain nombre de cartes orographiques : cartes des Alpes, des Pyrénées, du Pelvoux, des Alpes autrichiennes, des Alpes Dolomitiques, du Gran Sasso d'Italia, etc.

Les personnes qui étudient spécialement l'histoire et la géographie de la Pologne, de la Russie et des régions adjacentes trouveront des documents cartographiques à la *Bibliothèque polonaise*. Cette Bibliothèque, fondée en 1853, sise quai d'Orléans, n° 6, possède, comme son titre l'indique, des ouvrages spécialement consacrés à la Pologne. Outre les livres, on y conserve un certain nombre de cartes et d'atlas que le bibliothécaire, notre collègue M. de Strzembosz a très obligeamment fait passer sous mes yeux. Je signalerai notamment un Atlas de Pologne et de Russie publié au xvii^e siècle par Nicolas

(1) Le Bibliothécaire de la Société qui est choisi parmi les trente-six membres dont se compose la Commission centrale est actuellement notre collègue, M. Henri Froidevaux.

Visscher et Isaac Mass, un Atlas de Russie et de Sibérie publié au XVIII^e siècle par Wildbroeck et Schmitt, un Atlas de la Livonie de 1781, un Atlas des partages de la Pologne par Dufour et Leonhard Chodzko, un Atlas historique de la Pologne publié en 1862 par Wrotnowski, enfin la carte de la Pologne au 300.000^e en 49 feuilles, publiée en 1860, d'après les cartes de l'état-major de Prusse et de Russie, dont la Bibliothèque non seulement met un exemplaire à la disposition des lecteurs, mais encore peut céder les feuilles.

Toutes les collections de cartes dont j'ai parlé appartiennent soit à des établissements publics, soit à des sociétés privées, mais il en est une, qui appartient à un particulier et que je ne saurais passer sous silence, c'est celle du prince Roland Bonaparte, membre de l'Institut. Le prince Bonaparte possède, comme vous le savez, une bibliothèque géographique considérable qui occupe une partie de son hôtel de l'avenue d'Iéna ; or au milieu des galeries sont placés plusieurs meubles qui contiennent des cartes modernes et aussi de belles cartes anciennes que le prince Bonaparte a recueillies pour faire les travaux qu'il a publiés sur divers points de l'histoire de la géographie, notamment sur l'histoire des découvertes néerlandaises dans l'Océan Indien.

V

Après avoir exposé sommairement l'état des fonds cartographiques des diverses bibliothèques de Paris, je passe à la seconde partie de cet entretien, c'est-à-dire à la manière de conserver les cartes.

De tous les documents que les bibliothécaires sont chargés de conserver et de communiquer, les cartes sont certainement les plus encombrants. Leur transport des

magasins dans la salle de lecture, nécessite parfois, si les gardiens ont à suivre des couloirs et à descendre ou à remonter des escaliers, une attention particulière. Dans la salle de travail les tables ne sont jamais assez larges pour qu'on puisse les étaler commodément ; le lecteur qui consulte une carte craint toujours, soit d'empiéter sur la place de ses voisins, soit de tremper les coins dans l'encrier, soit de l'accrocher aux lampes. D'autre part, lorsqu'on a affaire à une carte roulée, celle-ci semble prendre une sorte de malin plaisir à revenir à cette position habituelle, avant qu'on ait réussi à la rendre plane au moyen de plombs, et en quelque sorte à la réduire à l'immobilité. Bref, pour toutes ces raisons, les cartes ne jouissent ni auprès des bibliothécaires, ni auprès des gardiens, d'une faveur sans réserve.

Pour les conserver, les bibliothécaires ont eu recours à des procédés, non pas uniformes, mais au contraire variés, et que je vais tenter de vous exposer brièvement.

Exposition des cartes. — Il y a d'abord un procédé qui n'est applicable qu'à quelques unités de choix et qui consiste à traiter les cartes géographiques comme des œuvres d'art, c'est-à-dire à les placer sous verre, à les encadrer, à les accrocher aux murs ou sur les portes, bref à les exposer. C'est un usage général dans beaucoup de bibliothèques étrangères et françaises. Je me souviens, par exemple, avoir vu au milieu de la salle de travail des Archives royales de La Haye, qui possèdent une fort belle collection cartographique, un meuble sur lequel sont exposées les pièces rares de la collection ; j'ai notamment souvenir d'une carte de l'île de Sainte-Hélène au xvi^e siècle, qui est une véritable œuvre d'art.

Dans la Bibliothèque de l'Institut est accroché sur une porte un plan de Rome ancienne et moderne par John Henry Parker. A la Section de géographie de la Biblio-

thèque Nationale, plusieurs cartes sont exposées près des fenêtres.

Mais dans toutes les bibliothèques les panneaux sont occupés par des livres ; les surfaces libres dont on dispose sont restreintes et les cartes exposées resteront toujours dans une proportion infime. La conservation sous verre est donc exceptionnelle.

Un autre procédé consiste à traiter les cartes comme des ouvrages, à les ranger sur les rayons des magasins. Deux moyens s'offrent au bibliothécaire : 1° faire relier ensemble les cartes et former des Atlas ; 2° les faire entoiler.

Atlas. — Il y a deux catégories d'Atlas ; les Atlas proprement dits, recueils homogènes de cartes, dressées par un auteur unique ou un groupe d'auteurs, numérotées en conséquence dans un certain ordre, précédées d'un titre, d'une préface et d'une table des matières et souvent accompagnées d'un index des noms géographiques ; il y a ensuite les atlas factices dans lesquels les cartes diverses d'origine et de date ont été groupées selon le gré du bibliothécaire, et dans un ordre arrêté par lui.

C'est dans la seconde moitié du xvi^e siècle qu'apparut le premier atlas. Ce fut le flamand Abraham Oertell, dit Ortelius, né en 1527 à Anvers et décédé dans la même ville en 1598, géographe de Philippe II, qui eut l'idée, en 1570, de grouper dans son *Theatrum orbis terrarum* des cartes qui jusqu'alors avaient été publiées isolément.

Et ce fut, semble-t-il, Gérard Mercator qui conféra au recueil de cartes géographiques qu'il publia en 1595 le nom d'Atlas. Ce recueil a pour titre : *Atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura*. Et si Mercator a choisi le personnage mythologique d'Atlas comme éponyme, ce ne fut pas en souvenir du bon tour qu'Hercule lui joua en déposant le monde sur ses épaules, ce fut parce que Atlas était très savant en

astronomie, et que le premier il étudia la sphère céleste, *astrologus fuit peritissimus, deque sphaera primus inter homines disputavit*, dit dans sa préface. Mercator, qui ajoute : « Voulant étudier la cosmographie, je me suis proposé d'imiter cet Atlas, si remarquable par les connaissances et la culture ».

Ce nom d'Atlas fit fortune et depuis trois siècles il a servi de titre à tous les recueils de cartes. La taille des atlas a beaucoup varié. On en a publié de dimensions énormes. On en a aussi publié de dimensions fort exigües, comme est atlas de poche, Taschen-Atlas, que fit paraître il y a déjà longtemps la librairie Justus Perthes à Gotha, comme ce Miniature-Atlas anglais du géographe Bartholomew, qui a douze centimètres de hauteur et qui, dans un format réduit, ne contient pas moins de 128 cartes.

Les très grands Atlas sont généralement dans les bibliothèques la cause de légères difficultés. Comme en raison de leur taille on ne peut pas les introduire parmi les in-folio à la place normale que leur assigne leur cote, il faut les mettre dans des meubles spéciaux, hors des rangs comme nous disons. Tous les bibliothécaires présents ici ont certainement assisté à la petite scène suivante : un lecteur désireux de consulter un de ces grands atlas s'adresse par hasard à un gardien récemment entré dans la Bibliothèque ; celui-ci, après une longue recherche, revient les mains vides, obligé de confesser son échec ; alors son camarade, ancien dans la maison et rompu au métier, se dirige vers les hors rangs et extrait du meuble l'atlas demandé avec un sourire de satisfaction non dissimulé.

Les atlas actuellement d'usage courant, c'est-à-dire le Hand-Atlas de Stieler, l'Atlas Andree, les Atlas de géographie et de géographie historique de Schrader, l'Atlas général Vidal Lablache sont des in-quarto de 38 à 45 cen-

timètres de hauteur, faciles à manier, faciles à ranger sur les rayons.

Passons aux atlas factices. Depuis fort longtemps les bibliothécaires ont pris l'habitude de réunir sous une même reliure des cartes constituant chacune une unité. C'est l'application aux cartes d'un mode de conservation qui a été fort longtemps usité pour les brochures.

Parfois les atlas factices sont composés de cartes dressées par le même auteur. Ainsi d'Anville publia, dans le cours de sa longue existence, un grand nombre de cartes, tant de géographie moderne que de géographie ancienne, et qui étaient à vendre isolément « chez l'auteur aux Galeries du Louvre », ainsi qu'il est rappelé sur la plupart d'entre elles. Dans beaucoup de bibliothèques on a constitué des atlas factices de l'œuvre de d'Anville.

Parfois, les atlas factices sont composés de cartes d'auteurs et de dates différentes, mais qui, toutes, représentent une même région. L'atlas factice de la Bibliothèque de l'Institut, coté f° S 84ⁱ, est composé de cartes relatives à la péninsule ibérique.

Enfin parfois les atlas factices sont composés de cartes n'ayant entre elles aucune espèce de rapports. Ouvrons par exemple l'atlas factice de la Bibliothèque de l'Institut, coté f° S 82^e et nous y trouvons une carte de la navigation intérieure de la France, de la Belgique et de la Hollande et de la partie canalisée de la Grande-Bretagne de 1852, une carte de la Bretagne armoricaine de 1863, une carte hydrographique et itinéraire de la Sicile citérieure (c'est-à-dire du royaume de Naples) de 1833, une carte de la Valachie, de la Bulgarie et de la Roumélie de 1858, des cartes représentant la Crimée en 1856 avec la position respective des armées belligérantes.

Le procédé de conservation des cartes en atlas offre un léger inconvénient. Si le lecteur veut consulter simultanément et comparer deux cartes engagées dans la même

reliure, il est obligé de tourner constamment les feuilles pour se reporter de l'une à l'autre, tandis qu'il pourrait, si les feuilles étaient restées indépendantes, les placer l'une à côté de l'autre. Mais cet inconvénient est faible, comparé aux garanties de conservation assurées par les atlas. Il n'y a pas de doute que, grâce aux atlas factices, des milliers de cartes sont parvenues jusqu'à nous qui, à défaut de ce procédé, auraient infailliblement été détruites.

Entoilage. — Il y a un second procédé pour ranger les cartes sur les rayons comme des ouvrages. Il consiste à les faire entoiler.

Une carte entoillée est aussi facile qu'un ouvrage à communiquer au lecteur, qui, repliant la partie de la carte dont il ne fait pas usage, n'occupe qu'un espace limité sur la table commune de travail.

On applique ce procédé aux cartes souvent demandées et qui risqueraient d'être détériorées par un fréquent usage. C'est ainsi qu'à la Bibliothèque du Muséum, où la carte géologique de la France au 80.000^e passe sous les yeux de nombreux lecteurs, toutes les feuilles sont entoillées dans le format in-4^e et rangées sur les rayons dans leur ordre numérique.

Pour certaines cartes de très grandes dimensions, l'entoilage est également un procédé à recommander. Ainsi la Bibliothèque de l'Institut possède une belle carte du Cap de Bonne-Espérance et régions adjacentes de l'Afrique australe au 800.000^e, datant de 1895. Elle est vraiment immense ; ni carton, ni meuble n'aurait pu la contenir. Nous l'avons fait entoiler, plier, enfermer dans un étui, et maintenant elle figure sur les rayons comme un in-quarto modeste.

Le procédé de l'entoilage présente cependant deux inconvénients, le premier c'est qu'il est coûteux ; le second, c'est qu'un détail très intéressant peut justement

figurer au point exact où le ciseau impitoyable du relieur a coupé la carte. A ce dernier inconvénient on a remédié à la Bibliothèque de l'Ecole des Mines, où la carte géologique de la France est très souvent consultée, en faisant entoiler tout d'une pièce et sans la découper un autre exemplaire de la même carte. Le géologue qui étudie par exemple une feuille de la Champagne et qui est arrêté parce que la coupure entre deux feuilles a été opérée précisément au point de rencontre, mettons du terrain jurassique et du terrain créacé inférieur, se reporte, pour vérifier le terrain douteux, à l'exemplaire entoilé tout d'une pièce.

Quant on fait entoiler une carte en plusieurs feuilles que le lecteur aura intérêt à rapprocher, on devra recommander au relieur d'établir une séparation au point exact de rencontre de la marge blanche et de la gravure ; de la sorte, le lecteur pourra rabattre les deux marges et rapprocher les deux feuilles qu'il veut lire ensemble.

Portefeuilles. — Si l'on ne traite pas les cartes comme des ouvrages, si on ne les fait pas relire en atlas, et si on ne les entoile pas, on peut les conserver, soit dans des portefeuilles, soit dans des meubles spéciaux.

Ces portefeuilles sont habituellement en carton ; le dos et les angles sont recouverts soit de parchemin, soit de préférence de peau ; à l'intérieur ils sont pourvus de toiles munies de boucles qui se rabattent pour protéger les cartes contre la poussière ; ils ferment au moyen de cordons. A la Bibliothèque de l'Institut, c'est le procédé de conservation dont nous usons de préférence.

Les portefeuilles sont, soit dressés debout dans les armoires, soit couchés à plat. Dans la position droite, les cartes, surtout quand le portefeuille n'en contient qu'un petit nombre, ont tendance à s'infléchir, à s'incurver dans leur partie inférieure. Il est donc préférable de dis-

poser les portefeuilles à plat et pour cela de multiplier les rayons dans une certaine partie du magasin.

Meubles à cartes. — Dans beaucoup de bibliothèques, les cartes sont conservées dans des meubles spéciaux dits meubles à cartes. Ce sont des armoires de forme cubique ayant généralement 1 m. 10 à 1 m. 30 de haut et pourvues de rayons mobiles que l'on fait glisser sur les supports qui les soutiennent. Les cartes sont étalées sur le rayon les unes au-dessus des autres et conformément à leur numéro d'ordre, elles sont souvent enveloppées dans une chemise en papier fort. Je signalerai, dans la Bibliothèque du prince Roland Bonaparte, un dispositif ingénieux : les portes du meuble à cartes, dès qu'elles sont ouvertes, sont maintenues immobiles au moyen d'une pièce de métal, et leur face interne est munie de supports en métal qui font exactement suite aux supports placés à l'intérieur du meuble. De la sorte on peut tirer la planche hors de l'armoire en entier, sans crainte qu'elle ne bascule.

Ces meubles offrent des avantages : une fois le meuble construit, la conservation des cartes n'entraîne plus aucun frais, ni frais de reliure, ni frais d'entoilage ; les cartes conservent une position parfaitement horizontale ; enfin elles demeurent à l'abri de la poussière, autant qu'on peut se flatter de préserver quelque chose de la poussière dans une bibliothèque.

Toutefois, en raison des déchirures que les cartes éprouvent fatalement, si les gardiens sont obligés de leur faire faire un long trajet entre le meuble où elles sont conservées et la salle de lecture, j'estime que les meubles de ce genre ne rendent vraiment service que s'ils sont installés à proximité de la salle de lecture ou mieux dans cette salle même.

Colombariums. — Aux Archives nationales les cartes sont conservées selon un procédé ingénieux. Les cartes

sont divisées selon leur hauteur en trois formats : cartes de grand format, dépassant 1 m. 60 ; cartes de moyen format comprises entre 1 m. 60 et 0 m. 81 ; cartes de petit format inférieures à 0 m. 80. Les cartes sont roulées. Celles de format grand et moyen sont conservées dans des meubles rectangulaires que je ne saurais mieux comparer qu'à un pigeonier, à une sorte de colombarium. Ces meubles sont percés d'alvéoles superposées, fermées chacune par une porte. Les alvéoles les plus profondes occupent la partie inférieure du meuble, les moins profondes la partie supérieure à laquelle on accède par quelques marches. Les cartes roulées, tantôt solitaires, tantôt en nombre de deux ou trois, logent dans ces alvéoles. Leur cote est reproduite sur la porte. Quand une carte est en lecture, une fiche portant le nom du lecteur bénéficiaire est fixée sur la porte. Les cartes de petit format sont conservées selon le même système dans de longues boîtes en carton.

Les cartes montées sur baguettes sont particulièrement encombrantes. Quand la bibliothèque n'en possède qu'un petit nombre, on peut se contenter de les accoter dans les angles des magasins. Dans le magasin de la bibliothèque Nationale, ces cartes ont été roulées et suspendues dans la partie supérieure de la pièce. Un système commode consiste à se servir d'un meuble que je ne saurais mieux comparer qu'à une sorte de porte-parapluies, c'est-à-dire à un réseau de barres de métal ou de bois se coupant à angles droits et dans lequel les cartes roulées sont plantées droit.

Formation d'atlas reliés, entoilage, portefeuilles, meubles spéciaux, colombariums, tels sont les divers procédés qui s'offrent pour conserver les cartes, j'ai essayé de vous indiquer sommairement leurs avantages et leurs défauts ; c'est aux bibliothécaires, selon les circonstan-

ces, à choisir l'un ou l'autre, ou même à user des uns et des autres simultanément.

J'espère, d'autre part, que de cet entretien se dégage pour vous la notion de la multiplicité et de la richesse des collections cartographiques parisiennes. Nos bibliothèques possèdent beaucoup de cartes et très belles, et généralement bien classées. Or, je crains que de ces ressources, les travailleurs n'aient pas toujours l'idée de se servir assez largement. On consulte les cartes géographiques avec trop de discrétion. Combien de questions pourtant que des explications écrites ne réussissent pas à faire bien comprendre et qui s'éclairent soudain à la vue d'une représentation graphique ! Encourageons donc les lecteurs à user de ce moyen d'information moins timidement qu'ils ne le font d'habitude.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA BIBLIOGRAPHIE DRAMATIQUE

ET LES

COLLECTIONS DE THÉÂTRE

EN FRANCE

PAR

AUGUSTE RONDEL

Collectionneur à Marseille (1).

Mesdames, Messieurs,

Pendant les deux saisons écoulées et au cours de celle-ci, vous avez été conviés à entendre les précieuses leçons des maîtres éminents de la bibliographie française et étrangère qui vous enseignent en détail, chacun dans sa spécialité, ce qu'ils ont eux-mêmes appris soit dans les savantes écoles qui les ont formés, soit surtout dans les riches bibliothèques publiques qu'ils dirigent.

Il en est tout autrement aujourd'hui. Si je suis assis à leur place, je ne possède rien de leur science, je n'ai fréquenté ni l'Ecole des Chartes, ni l'Ecole des Hautes Etudes, ni aucune Ecole littéraire ; mon seul diplôme ès lettres est l'humble baccalauréat, et si, dans les sciences, j'ai acquis jadis le titre d'élève de l'Ecole Polytechnique, je n'ai conservé de ces études déjà plus que trentenaires

(1) Conférence faite le 4 décembre 1912. Le texte en a paru dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre* (n° de janvier-mars 1913), d'après lequel nous le reproduisons ici.

que le désir d'apprendre et la passion de la classification. Cette passion, je l'applique depuis quinze ans avec une tenace obstination à constituer avec logique une bibliothèque dramatique. Amateur ardent de théâtre depuis ma jeunesse, je l'aime sous toutes ses formes, aussi bien dans sa vie réelle de la salle, de la scène et des coulisses où il m'intéresse également, bon ou mauvais, par son existence même, que dans sa vie imprimée sous ses multiples formes bibliographiques.

Mais je dois avouer encore que si je n'ai appartenu à aucune bibliothèque publique à titre officiel, je n'ai même jamais pénétré dans aucune, si ce n'est pour la visiter et pour serrer la main à des amis et que je n'ai jamais eu l'occasion d'y demander un livre. Tout cela, ce me semble, constitue bien tous les caractères du titre d'amateur auquel j'ai droit sans conteste et prouve d'une manière irréfutable que, si je comparais aujourd'hui devant vous, ce n'est pas comme un conférencier devant des auditeurs, mais plus modestement, comme un élève, un peu intimidé, devant un jury d'examineurs qui lui ont posé cette question : Dites-moi ce que vous savez sur la bibliographie théâtrale et sur les collections de théâtre ?

Je vais vous répondre de mon mieux, en vous parlant d'abord des ouvrages de bibliographie, puis des bibliothèques théâtrales des deux derniers siècles et de celles dont je connais l'existence à ce jour, et enfin, pour vous expliquer plus aisément ce que peut en être le fonctionnement et la classification, je vous demanderai la permission de choisir mes exemples dans celle que je connais le mieux et de vous inviter à la parcourir très rapidement avec moi.

I

Quels sont les instruments de la bibliographie théâtrale ? Il n'en existe malheureusement aucun qui, à ce jour, soit définitif et complet : ni un répertoire général de toutes les pièces de théâtre imprimées, ni un répertoire de tous les auteurs dramatiques, donnant pour chacun d'eux la liste de ses œuvres complètes et de toutes ses pièces avec l'indication de toutes leurs éditions, ni un répertoire complet de tous les ouvrages relatifs au théâtre. Nous verrons, dans l'étude des bibliothèques privées, que le travail le plus important de cette sorte a été exécuté en 1843, par le Bibliophile Jacob, à l'occasion de la vente de la bibliothèque théâtrale la plus considérable qui ait jamais existé. Mais il avait bien des lacunes et depuis soixante-dix ans les matériaux nouveaux se sont amoncelés.

Les ouvrages spéciaux de bibliographie théâtrale sont nombreux, mais il est néanmoins nécessaire d'user aussi de ceux de la bibliographie générale qui vous sont bien connus. Je me contente d'énumérer parmi ceux-ci les plus utiles pour notre sujet :

Le premier volume de la *Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine*, à Paris, chez Abel L'Angelier, 1584 et la *Bibliothèque d'Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas*, à Lyon, chez Barthélemy Honorat, 1585, qui tous deux classent les auteurs alphabétiquement par la première lettre du nom de baptême de chacun d'eux, ordre bien incommode, imité seulement plus tard par la *Dramaturgie italienne* d'Allaeci.

La Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers, de Guillaume-François de Bure le jeune, éditée par lui-même en 1765, premier modèle du *Manuel* de Jacques-Charles Brunet dans

ses éditions successives de 1810, 1820, 1834, 1842, 1860 et son supplément définitif de Deschamps et G. Brunet en 1878.

La France littéraire, de J.-M. Quérard, de 1827 à 1839, continuée de 1842 à 1846 par *la Littérature française contemporaine* de Félix Bourquelot et C^o.

Le Catalogue général de la Librairie française, rédigé par Otto Lorenz et continué par Jordell, de 1840 à nos jours, qui paraît depuis 1886 et le *Manuel de l'Amateur de Livres du XIX^e siècle*, par Georges Vicairé, édité par Rouquette.

A côté de ces répertoires fondamentaux, il faut consulter souvent des ouvrages annexes, tels que le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* d'Antoine-Alexandre Barbier qui, débutant modestement en 1806, doubla en 1822 le nombre de ses articles et aboutit en 1872 à l'importante troisième édition donnée par MM. Olivier Barbier, René et Paul Billard, en devenant le complément de la deuxième édition des *Supercheries littéraires dévoilées* de J.-M. Quérard en 1869.

Les différents catalogues d'elzéviens, le *Bérard* de 1822, le *Willems* de Bruxelles 1880 et son supplément par le docteur Berghmann à Stockholm en 1897, le *Rahir* de 1896, etc.

La série des *Guides de l'amateur de livres à vignettes du XVIII^e siècle*, d'Henri Cohen et de ses continuateurs, depuis 1870 jusqu'à la toute récente sixième édition que M. Seymour de Ricci vient de donner chez Rouquette. La *Bibliographie des principales éditions originales du XV^e au XVIII^e siècle* par Jules Le Petit, en 1888, et la *Bibliothèque de l'amateur*, guide sommaire à travers les livres anciens les plus estimés, publiée en 1907 par le grand libraire parisien, digne successeur de Damascène Morgand, Edouard Rahir.

Voilà pour les principales bibliographies générales.

J'arrive aux ouvrages de statistique qui s'occupent uniquement du théâtre. Je dis à dessein statistique et non plus bibliographie, car une partie de ces ouvrages assez nombreux ne visent que la représentation et non l'impression de pièces de théâtre et ne donnent aucune date d'édition ou de réimpression et aucun nom d'éditeur.

Ils sont de deux espèces : des dictionnaires de pièces de théâtre par lettre alphabétique et des répertoires d'auteurs donnant la liste des œuvres de chacun.

Les dictionnaires ne diffèrent entre eux que par l'importance des renseignements donnés sur chaque pièce. Le plus ancien, la *Bibliothèque des théâtres*, par Maupoint, en 1733, est très laconique : à côté du nom de la pièce, celui de l'auteur, la date de la première représentation et quelques lignes de renseignements succincts, mais substantiels, sans indication d'édition.

Les *Tablettes dramatiques*, par le chevalier de Mouhy, en 1752, sont encore plus laconiques sur les renseignements, mais donnent par des chiffres tout secs l'année et le format de l'édition et le nombre des représentations ; on y trouve ensuite un catalogue alphabétique des auteurs, divisés en auteurs connus et auteur peu connus, que certainement aucun éditeur n'oserait imiter aujourd'hui, et un catalogue des acteurs.

En 1757 et 1763, deux éditions du *Dictionnaire portatif des théâtres*, de Lérès, dans le genre de Maupoint, et d'un emploi très commode.

En 1756 paraît le *Dictionnaire des théâtres*, des frères Parfait, en sept volumes de cinq cents pages, au lieu d'un seul comme les précédents, le plus détaillé de tous par conséquent, avec de nombreuses distributions des premières et des reprises, des anecdotes, des canevas acte par acte et des scènes entières des pièces non imprimés. Pour celles qui le sont, on trouve généralement la date et le format de l'édition avec le nom de l'éditeur.

En 1764, les *Muses françaises*, du chevalier Dudit de Mézières, donnent le catalogue alphabétique des auteurs, chacun suivi de ses pièces par ordre chronologique, sans autre texte.

En 1775, les *Anecdotes dramatiques*, de l'abbé de La Porte et de Clément, développent, en trois volumes, le côté anecdotique sans aucune bibliographie.

En 1780, le chevalier de Mouhy, déjà nommé, augmente sensiblement ses *Tablettes dramatiques* de 1752 dans les deux premiers tomes de son *Abrégé de l'histoire du théâtre français*, mais sans préciser davantage les bibliographies.

En 1812, les *Annales dramatiques*, par Babault, Ménégaut et autres, sous la raison d'une « société de gens de lettres », donnent, en cinq volumes, l'analyse de toutes les pièces citées et des notices sur les auteurs et les acteurs, le tout sous un unique classement alphabétique, sans la moindre bibliographie, avec la reproduction textuelle des *Anecdotes dramatiques* de La Porte et Clément continuées jusqu'à 1809.

Puis il faut attendre 1867 pour voir paraître les premières livraisons du *Dictionnaire universel du théâtre en France et du théâtre français à l'étranger, alphabétique, biographique et bibliographique, depuis l'origine du théâtre jusqu'à nos jours*, par M. J. Goizet, avec biographies de tous les auteurs et des principaux artistes de toutes les époques par M. A. Burtal, contenant toutes les indications souhaitables d'éditions successives. C'était le livre désiré et nécessaire, excellent dans son principe, avec quelques erreurs et omissions faciles à corriger par errata, mais il manqua d'acheteurs et ses livraisons s'arrêtèrent pour les pièces à la lettre D aux mots : « Deux avars », et pour les auteurs à la fin de la lettre A.

M. Henry Lecomte, le fécond, précis et précieux bibliographe théâtral, a repris ce travail. Il serait d'un puis-

sant intérêt qu'il pût le publier prochainement. Il est attendu avec impatience et reconnaissance.

Il faut signaler aussi les catalogues successifs des œuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, vulgairement Société des auteurs. Après des éditions partielles en 1833, 1845, etc., l'édition récapitulative de 1863 contient alphabétiquement les noms de tous les ouvrages représentés depuis l'origine de la Société jusqu'au 31 décembre 1859, et les volumes décennaux suivants donnent de même les ouvrages joués de 1860 à fin 1878 ; puis de 1879 à 1888 ; de 1889 à 1898, et le dernier paru de 1899 à 1908. Cet immense catalogue de la Société d'encaissement des droits d'auteurs ne s'occupe naturellement pas de l'édition des pièces qu'il cite toutes, imprimées ou non. Depuis 1860, il donne la date de la première représentation, et il a l'avantage de faire connaître depuis son origine, à côté du nom de la pièce, ceux de tous les auteurs qui y ont collaboré, qu'ils aient été nommés ou soient restés anonymes.

Les répertoires sont conçus tout autrement que les catalogues.

Le plus ancien, les *Recherches sur les théâtres de France depuis l'année 1161 jusqu'à présent*, par Godart de Beauchamp, paraît en 1735. C'est l'histoire chronologique du théâtre en France, année par année, chaque auteur y figurant une seule fois à la date de l'apparition de sa première pièce, avec la suite complète de ses œuvres classées par ordre d'ancienneté. Ainsi Molière y est inscrit avec toutes ses œuvres à l'année 1658, date de *l'Étourdi*. Cette longue série est divisée en plusieurs périodes : mystères, moralités, farces, soit tout le théâtre qui a précédé la première tragédie française régulière, *la Cléopâtre captive*, de Jodelle, jouée en 1552.

Le premier âge, de 1552 à 1568, d'Etienne Jodelle à Robert Garnier ;

Le deuxième âge, de 1568 à 1600, de Robert Garnier à Alexandre Hardy ;

Le troisième âge, de 1600 à 1637, d'Alexandre Hardy à Pierre Corneille ;

Le quatrième âge, depuis 1637, de Pierre Corneille jusqu'à présent.

Puis, après le théâtre français, le même système pour les tournois, carrousels, pas d'armes, mascarades et ballets, et pour la comédie italienne, avec tous les renseignements bibliographiques. Cet ordre de classement sera rigoureusement imité par tous les catalogues des bibliothèques particulières dont nous nous occuperons bientôt, avec l'addition d'âges nouveaux dans la suite des années : Corneille à Racine, Racine à Voltaire, Voltaire à Ducis, Ducis à Marie-Joseph Chénier, Chénier à Victor Hugo, Victor-Hugo à Ponsard, Ponsard à Sardou dans le catalogue Taylor, le dernier qui ait employé la formule. Comment dirons-nous ensuite ? Victorien Sardou à Henry Becque, Henry Becque à..., celui qui va inaugurer le nouvel âge.

De 1745 à 1749 paraissent les quinze volumes de *l'Histoire du théâtre français depuis son origine jusqu'à présent*, par les frères Parfait ; c'est encore l'ordre chronologique, mais cette fois par années et par pièces jouées chaque année, sans groupement par auteurs, avec les détails les plus complets, analyses, longs extraits, etc. ; c'est un ouvrage considérable.

Enfin, en 1768, les trois volumes de la *Bibliothèque du théâtre français* sont établis par l'abbé Rive, l'abbé de Saint Léger, Marin, etc. ; d'après la célèbre bibliothèque du duc de La Vallière, sur le plan des recherches de Beauchamp. Chaque nom d'auteur est suivi de la liste de

ses pièces très bien désignées bibliographiquement et de l'analyse de chacune d'elles.

Vers cette époque, dès 1735, avaient paru les premiers calendriers dramatiques qui donnent chaque année le répertoire complet de tous les théâtres de Paris et qui depuis 180 ans se sont perpétués sous les noms les plus divers : *Agendas des théâtres*, *Tableau des théâtres*, *Almanach des spectacles*, *Etat actuel de la musique du Roi et des Spectacles de Paris*, *Spectacles des foires et des boulevards*, *Almanach général*, *Indicateur dramatique*, *Année théâtrale*, *Etrennes dramatiques*, *Etrennes théâtrales*, *Annuaire dramatique*, *Mémorial dramatique*, *Indicateur général des spectacles*, se succédant, se succédant, disparaissant, reparaisant pour reprendre en 1874 leur ancien nom d'*Almanach des spectacles* avec un succès ininterrompu de trente-sept ans, sous la minutieuse direction de M. Albert Soubies. Sans oublier non plus leurs sœurs à peine cadettes, les *Annales du théâtre et de la musique* fondées un an plus tard, en 1875, par Edouard Noël et Edouard Stoullig et toujours conduites par ce dernier à la même victoire.

Ceci dit, si l'on veut connaître l'auteur d'une pièce alphabétiquement située avant *les Deux Avars*, on le trouve dans Goizet ; après *les Deux Avars*, si la date est antérieure à 1762, prenons Lériz ; après 1800, si la pièce a été jouée, nous avons le catalogue de la Société des auteurs ; mais entre 1763 et 1800, c'est plus difficile ; il y a Babaud qui n'est pas complet, ou il faut tâtonner dans l'obscurité, si l'on ne peut aller consulter les fiches manuscrites de la Nationale, de l'Arsenal ou de toute autre bibliothèque.

Par contre, pour avoir la liste complète des pièces d'un auteur avant 1750, on la trouve dans Parfait ou La Vallière ; de 1700 à 1842, dans la *France littéraire* de Quérard, ou dans sa suite ; de 1840 à nos jours, dans Lo-

renz. Mais dans ces deux derniers ouvrages, les recherches sont longues, car les pièces à plusieurs collaborateurs figurent seulement à l'article du premier nommé.

Il faut encore signaler de nombreux répertoires ou catalogues spéciaux :

Pour la Comédie-Française, celui de mon ami Joanidès : *la Comédie-Française de 1680 à 1900* et ses douze suppléments, avec le tableau année par année des pièces nouvelles ou reprises et le nombre annuel de leurs représentations, travail considérable et précieux.

Pour l'Odéon, l'excellent livre de MM. Porel et Monval.

Pour le Théâtre du Palais-Royal, celui de M. Eugène Héros.

Pour la nomenclature complète de tous les théâtres de Paris, de 1402 à 1904 et pour les théâtres disparus des Variétés amusantes, de la Cité, des Nouveautés, de la Renaissance, du Théâtre Historique, etc., les volumes de M. Henry Lecomte.

Pour les Funambules, le théâtre de Monsieur, celui des Petits Comédiens de Sa Majesté, les volumes de Pericaud.

Pour la Comédie italienne en France, au xvii^e siècle, la *Table* de Du Gérard parue en 1750 ; et au xviii^e siècle, l'*Histoire anecdotique et raisonnée du théâtre italien depuis son rétablissement jusqu'en 1769*, par Desboulmiers, ou surtout les *Annales du théâtre italien*, trois volumes de d'Origny, en 1788.

Pour les théâtres de la Foire, les frères Parfait.

Pour les opéras, opéras-comiques, opéras-bouffes, le *Dictionnaire lyrique ou Histoire des Opéras*, de Félix Clément et Pierre Larousse, et, pour le répertoire de l'Opéra, plus spécialement, la *Bibliothèque musicale du théâtre de l'Opéra*, catalogue historique, chronologique, anecdotique, par Théodore de Lajarte (Jouaust, 1878).

Pour tous les théâtres parisiens de 1789 à 1804, le tome

III de la *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, par Maurice Tournoux (1900).

Pour les tournois, carrousels, entrées de souverains, la première livraison de la *Bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts*, par Ernest Vinet (Didot, 1874) ou les catalogues des ventes Ruggieri et Cicognara.

Pour le théâtre français en Belgique de 1830 à 1880, nous avons sa *Bibliographie*, par Frédéric Faber, en 1880.

Pour le théâtre latin du xvi^e siècle *Die lateinischen Dramen* du D^r Bahlmann (Munster 1893).

Pour le théâtre en Italie, la *Drammaturgia*, de Leone Allacci (Rome, 1666 ou Venise, 1765), ou la *Biblioteca italiana*, de Haym (Milan, 1771), ou encore la série dei *Testi di lingua*, de Gamba (Venise, 1839), qui est le Brunet italien.

Pour le théâtre ancien en Allemagne, *Nöthiger Vorrath zur Geschichte der deutschen Dramatischen Dichtkunts*, de Gottsched (Leipzig, 1757).

Pour le théâtre ancien en Angleterre, *An Account of the English Dramatick Poets*, par Langbaine (Oxford, 1691) ou *A Manual for the Collector and Amateur of Old English Plays*, de Kirkman et W. Carew Hazlitt (Londres), 1892).

Pour le théâtre espagnol, *El Catalogo bibliografico et biografico del teatro antiguo español, desde sus origenes hasta mediador del siglo XVIII*, par O. Cayetano, Alberto della Barrera y Levrado (Madrid, 1860.)

Pour la biographie des acteurs, le *Dictionnaire des Comédiens*, d'Henry Lyonnet, tout récemment achevé (Jorel 1913).

Et enfin, les bibliographies d'auteurs dramatiques isolés :

La *Bibliographie cornélienne*, de M. Picot, en 1876, avec additions par M. Le Verdier; en 1908.

La *Bibliographie moliéresque*, de Paul Lacroix, en 1872 et 1875, et son iconographie en 1876.

Les *Editions illustrées de Racine*, par Pons, 1878, en attendant la *Bibliographie racinienne* toujours annoncée par le sympathique éditeur Honoré Champion.

Et les *Bibliographies* de nos trois grands classiques dans l'édition des Grands Ecrivains de Hachette.

Celle du *Théâtre de La Fontaine* que vient de publier le comte de Rochambeau, chez Rouquette.

De *Regnard*, par M. de Marchéville, et de *Marivaux*, par Poulet-Malassis, chez Rouquette, en 1876 et 1877.

De *Voltaire*, par Bengesco, en 1882.

De *Beaumarchais*, par Henri Cordier, en 1883.

De *Restif de la Bretonne*, par le Bibliophile Jacob.

De *Scribe*, par Victor Moulin, en 1862.

De *Dumas père*, par Parran, en 1881, etc.

Vous remarquez que parmi tous les livres de travail assez nombreux que je viens de vous rappeler, je n'ai pas nommé un seul répertoire d'ouvrages sur le théâtre. Je n'en connais pas. Ces ouvrages sont innombrables et ils ne sont rapportés nulle part dans leur ensemble, mais seulement partiellement dans les catalogues de quelques collections particulières. Ils sont évidemment tous cités dans Quérard, dans Brunet, dans Lorenz, etc., mais noyés, comme dans les catalogues des bibliothèques publiques, parmi les œuvres de leurs auteurs respectifs, et il faut en connaître l'existence pour les trouver, alors qu'il serait d'une nécessité primordiale d'avoir un classement général par matières, permettant à un travailleur de se procurer sur-le-champ tout ce qui a été écrit sur tel sujet qui l'intéresse : une généralité théâtrale, une époque, un auteur, une pièce, un acteur quelconque. Cette revendication sera une de mes conclusions.

II

J'arrive à ma seconde partie : les bibliothèques dramatiques dans les deux derniers siècles et dans le nôtre.

Dans le passé, à côté des sections théâtrales des bibliothèques publiques, on rencontre de nombreuses bibliothèques privées, où le théâtre joue un rôle plus ou moins prépondérant. Comment devrions-nous les classer pour dégager celles qui nous concernent aujourd'hui, car il y en eut bien peu qui fussent uniquement théâtrales et d'une importance suffisante pour nous intéresser ? Essayons.

Il y a plusieurs sortes de bibliophiles. Je ne parle pas des gens qui ont des livres parce qu'il faut remplir un meuble ou une série de meubles, ni même de la grande masse des lecteurs qui, par goût personnel, ou par désœuvrement, ou par nécessité professionnelle, achètent des ouvrages divers pour les lire et les conserver ensuite au hasard, les uns à côté des autres. Ils ont des livres, non une vraie bibliothèque. Je parle des collectionneurs que les autres nomment des maniaques. Il y en a trois espèces principales : l'un est un amoureux de livres rares et beaux, bien reliés, quel qu'en soit le genre ou l'époque, pourvu que l'édition soit rare ou belle, l'état parfait, la reliure adéquate au genre et à l'époque ; il a un nombre restreint de livres, mais ce sont des objets d'art. Le second est un gourmand de tous les livres, il achète tout ce qu'il trouve en bon état, autant qu'il a du temps, de l'argent et de la place, les trois dimensions qui limitent les désirs d'un collectionneur ; il amasse une bibliothèque considérable qu'il classe soigneusement suivant les règles établies : Théologie et Jurisprudence, Arts et Sciences, Belles-Lettres, Histoire et Géographie. Le troisième est un curieux de l'une de ces grandes classes ou

seulement d'une de leurs subdivisions, sans cependant négliger les autres. Celui-là est notre homme si la subdivision de ses préférences est la nôtre : l'art dramatique. Il se partage aussi lui-même en trois petites espèces identiques aux trois grandes, mais qui nous appartiennent toutes les trois : le premier est amoureux des pièces ou ouvrages de théâtre d'une rareté ou d'une beauté exceptionnelle, superbement illustrés et reliés, et se contente d'un nombre restreint. Le second est gourmand de toute chose qui touche au théâtre, toujours dans la limite fatale des trois dimensions. Le troisième est curieux d'une subdivision : costumes, livres à figures, danse, musique, estampes théâtrales ou fréquemment des seules pièces de théâtre.

Dégageons cette fois-ci le second, le gourmand de toute chose qui touche au théâtre, qui peut avoir encore deux degrés dans sa gourmandise : il veut ordinairement un bon exemplaire de chaque pièce, ouvrage ou brochure, d'une préférence la principale, mais il peut vouloir toutes les éditions différentes des mêmes. Celui-là sera le type le plus complet, mais le plus rare, du bibliophile théâtral ou du bibliophile théâtral intégral.

Le plus grand nombre des bibliothèques privées des deux derniers siècles que nous allons énumérer rapidement, en suivant l'ordre des dates de leurs ventes, appartiennent aux deux premières espèces : bibliothèques générales très choisies ou très vastes avec une seule part au théâtre, mais la qualité de cette part leur a donné le droit d'être nommées. Quelques-unes seulement sont de la troisième espèce et appelleront plus spécialement notre attention.

En 1733, M. Cangé a surtout une quarantaine de milliers de livres qui passent dans la bibliothèque du Roi et doivent exister encore rue de Richelieu.

En 1737, la comtesse de Verrue, dont le joli hôtel de

ne du Cherehe-Midi vient d'être démoli pour faire place à boulevard Raspail, a soixante-dix recueils in-quarto et cent quarante-six in-octavo ou in-douze de toutes les pièces du théâtre français du xvii^e siècle et du début du xviii^e, dont une partie passe chez la princesse de Conti.

En 1743, M. Barré, auditeur des comptes, quinze mystères des plus rares et une foule de pièces singulières se rapportant au théâtre.

En 1763, M. Falconet, doyen des médecins de la Faculté de Paris, un important Théâtre grec, romain et latin moderne.

En 1765, la marquise de Pompadour, qui avait acquis le cabinet de M. de Beauchamp, l'auteur des *Recherches*, laisse la bibliothèque de théâtre la plus importante qu'on ait encore vue, dont une partie va chez le comte de Pont-de-Vesle, que nous aurons à citer plusieurs fois.

Ce Pont-de-Vesle est, en effet, le rival en bibliophilie dramatique de Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière, le plus grand collectionneur de livres du xviii^e siècle, qui avait fait rédiger dans son cabinet, nous l'avons vu, les trois volumes célèbres de la *Bibliothèque du théâtre français* parus en 1768. La Vallière vend, en 1767, un lot énorme composé de ses doubles et d'exemplaires de deuxième choix. Il fait une deuxième vente en 1773, une troisième en 1777, mais sa vraie collection théâtrale, la plus belle avant celle de M. de Soleinne, sera dispersée seulement en 1784 pour entrer chez le marquis de Paulmy. C'est le fonds actuel de théâtre de la Bibliothèque de l'Arsenal.

En 1768, il est fait un catalogue manuscrit de cent cinquante-deux pages des pièces de théâtres réunies au château de Chanteloup par le duc de Choiseul.

En 1769, le libraire de Bure publie le catalogue de M. Gaignat, receveur général des Consignations des requêtes du Palais, sous forme de supplément à sa *Biblio-*

graphie instructive parue en 1765 dont nous avons parlé, avec notamment quarante mystères et moralités, encore achetés par le Roi.

En 1774, le comte de Fériol de Pont-de-Vesle, médiocre auteur dramatique, mais grand seigneur lettré, qui avait ouvert sa bibliothèque pour la rédaction des *Tablettes dramatiques* et de l'*Abrégé du Théâtre français* de Mouhy, du *Dictionnaire portatif de Lérís* et des *Anecdotes* de Laporte et Clément, laisse une collection presque universelle de pièces de théâtre, achetée par le duc d'Orléans pour la comtesse de Montesson qu'il venait d'épouser, léguée ensuite par la comtesse au général Valence qui meurt en 1822, reprise à cette date par M. de Soleinne, à l'occasion duquel nous en reparlerons.

Le 2 mai 1775, on vend neuf mystères et un important Théâtre italien, de M. Delaleu, notaire du Roi.

Et le 14 septembre de la même année, la bibliothèque de la princesse de Conti, en son hôtel de la rue Saint-Dominique, avec de nombreux poètes dramatiques français, y compris la belle série de cinquante volumes in-quarto aux armes de la comtesse de Verrue.

En 1779, on vend, très mal, des mystères et moralités des plus rares, etc., etc., provenant du libraire Chardin, sous le nom de Filheul.

En 1782, le duc d'Aumont.

En 1784, à Londres, les libraires Edward et Robson dispersent la célèbre bibliothèque Pinelli, de Venise, qu'ils avaient achetée en bloc, avec une série rarissime de dramatiques grecs et romains et de modernes latins et italiens.

En 1803, c'est le tour de Méon, le plus riche en théâtre après La Vallière et Pont-de-Vesle.

En 1811, Marie-Joseph de Chénier ; et M. Léon d'Ourches dont un important recueil du théâtre italien n'est payé que 800 francs par le duc de Würzburg.

En 1812, à Londres, le duc de Roxburghe, avec huit mystères français et la collection la mieux classée du théâtre anglais.

En 1817, le comte de Mac-Carthy avec quatorze mystères, etc.

Enumérons encore les ventes largement théâtrales du marquis Germain Garnier ; du vicomte de Morel-Vindé ; du marquis de Château-Girons ; de M. Duriez de Lille ; de Talma, qui avait peu de livres de théâtre ; de la grande collection anglaise de sir Georges Hibbert, classée alphabétiquement ; du comte de Labédoyère ; du roi du mélodrame Pixérécourt, en 1839, qui laisse surtout la plus importante collection connue du théâtre révolutionnaire ; de M. Léber, dont les livres ont passé à la ville de Rouen ; de M. Motteley, le savant rééditeur du fameux répertoire élzévier de 1681 ; en 1837, de Lemazurier, secrétaire de la Comédie-Française, qui, sur 2.058 numéros en consacrait 1.200 au théâtre. Enfin, en 1843, le *Catalogue de la bibliothèque poétique de M. Viollet-le-Duc avec des notes sur chacun des ouvrages catalogués pour servir à l'histoire de la poésie en France*, et nous arrivons à l'illustre collection de M. de Soleinne tristement dispersée en 1843 et 1844.

Suivant son bibliographe, M. de Soleinne « aimait le théâtre pour le théâtre, comme institution morale, comme récréation noble et instructive, comme étude philosophique et littéraire. Cette forme lui plaisait entre toutes celles que peut prendre la littérature, ce protégé éternel qui se retrempe sans cesse dans l'élément dramatique. Le théâtre, dans toutes les littératures, lui semblait l'expression sinon la plus élevée, du moins la plus saisissante de l'art, et il plaçait les dramaturges à la tête des poètes, des penseurs et des moralistes. Voilà comment il s'était épris du théâtre ; voilà pourquoi il consacra sa fortune à faire une bibliothèque dramatique ».

Il commence sa collection tout jeune, au début du XIX^e siècle. Il l'enrichit successivement aux ventes Méon, d'Ourches, Mac Carthy, Roxburghe, Hibbert, et toutes celles que nous avons citées de 1800 à 1840 qui contenaient elles-mêmes de riches épaves de leurs aînées du XVIII^e siècle. Il met en campagne tous les libraires de Paris et de l'Europe entière : démarches, voyages, correspondances, recherches et dépenses, il n'épargne rien, il n'a qu'un but unique : sa bibliothèque, qui devient célèbre.

En 1823 il achète des héritiers du général Valence, héritier lui-même de la comtesse de Montesson, la fameuse bibliothèque Pont-de-Vesle, mais seulement pour compléter la sienne de tout ce qui lui manquait, et il en laisse intacte la majeure partie qu'il conserve parallèlement.

Il arrive à posséder tout ce qui existait à son époque, mais, sauf de rares exceptions, il n'a en général qu'une seule édition de chaque ouvrage ou de chaque pièce, de préférence, naturellement, la princeps. Il n'a cependant aucune édition princeps des classiques grecs et latins. Bref sa collection est admirable, et le classement qu'en fait après sa mort, Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob), demeure le modèle de la bibliographie théâtrale au XIX^e siècle. Malheureusement, comme nous l'avons dit, soixante-dix ans se sont écoulés depuis, les ouvrages nouveaux se sont amoncelés, et cet immense travail n'est plus à jour. Nous l'analyserons sommairement en parlant du classement des bibliothèques théâtrales.

M. de Soleinne, qui n'a pas d'enfants, cherche à conserver à la littérature française le monument incomparable qu'il a créé. Il pense à la Comédie-Française, mais sur le faux bruit qu'une partie de ses archives ont été vendues (elles n'avaient à leur tête ni un Monval ni un Coüet) il change d'avis. Il songe à la Bibliothèque du Roi ; mais il a une nausée en se représentant ses chers

livres en proie aux lecteurs de la salle commune. Il se décide pourtant, à condition que sa collection soit installée avec séparation complète de local, d'administration et de destinée. Pendant le cours de ses hésitations, une attaque d'apoplexie l'emporte subitement le 5 octobre 1842. Ses héritiers veulent réaliser, et ne trouvant aucun acheteur en bloc vendent aux enchères les six mille numéros du merveilleux catalogue, en partie au baron Taylor dont la collection était déjà très riche, le reste au premier venu. Cette vente est un malheur pour toute la littérature et nous reprendrons dans nos conclusions l'idée de M. de Soleinne.

Quant à la collection Pont-de-Vesle qu'il a maintenue séparée de la sienne, elle est d'abord traitée par un groupe d'amis des lettres pour être offerte à la Comédie-Française qui la refuse parce que le ministre, pour autoriser l'acceptation du don, veut lui imposer l'obligation de la tenir ouverte aux littérateurs. Les sociétaires de 1844 préférèrent rester pauvres en livres, mais maîtres chez eux. C'est donc un second désastre.

Il reste de Pont-de-Vesle un catalogue rédigé par le même Paul Lacroix « d'après le plan du catalogue Soleinne et pour lui servir de complément ».

Ajoutons que dix-huit ans plus tard, M. de Filippi, l'auteur d'un livre estimé sur l'architectonographie théâtrale, rédigera un *Essai de bibliographie générale du théâtre ou catalogue raisonné de la bibliothèque d'un amateur complétant le catalogue Soleinne*. Il n'est pas très complet et cinquante ans se sont écoulés depuis.

Après Soleinne et Pont-de-Vesle, les bibliothèques théâtrales deviennent nombreuses. Enumérons les principales, toujours par la date de leur mort :

En 1846, vente du prince d'Essling, avec d'importants mystères.

En 1854, de M. Hervey, avec une remarquable réunion

d'autographes d'acteurs accompagnés de renseignements biographiques.

En 1855, le libraire Téchener publie son catalogue privé, riche en ancien théâtre, ballets et fêtes de cour. Sa vente n'aura lieu que trente ans plus tard.

En 1861, vente de Filippi déjà nommé.

En 1862, d'Adrien de la Fage, spécialiste en bibliographie musicale.

En 1864, des livres de Favart, l'ex-pâtissier du xviii^e siècle, auteur des Echaudés et des Trois Sultanes, dont le petit-fils et dernier héritier vient de mourir ; et de Soleirol, commandant du génie en retraite, l'original collectionneur de portraits et d'estampes dramatiques.

En 1871, du vaudevilliste Saint-Yves qui laisse plus de dix mille pièces.

En 1873, d'un négociant marseillais distingué, Emile Preyre, un grand-oncle de Rostand, dont on vend cinq mille numéros de pièces ou de partitions.

En 1877, de Léon Sapin, petit horloger de Belleville, qui a réuni une collection colossale de livres sur le théâtre, dont le catalogue fait encore autorité. Après sa vente il s'établit libraire théâtral, 3, rue Bonaparte, et avec une compétence et une mémoire légendaires devient le fournisseur et l'ami de tous les collectionneurs. Sa mort en 1905 fut suivie d'une nouvelle vente de son fonds. Ses clients retrouvent avec plaisir dans sa boutique ses successeurs, l'aimable ménage Jorcl.

En 1878, de M. Edmond de Manne qui a appartenu à la Bibliothèque nationale, et de Charles Brunet avec plus de deux cents cinquante numéros importants sur le théâtre.

En 1885, de M. François Sallez, employé de la Banque de France, avec huit mille pièces ; et de Siraudin, le vaudevilliste confiseur, qui laisse une bibliothèque considérable d'une origine très discutée.

En 1887, du ehansonnier Vieillot qui par Carmouche, autre fécond vaudevilliste, tenait ses livres de Joseph Vadé, l'ami de Panard, de Piron et de Laujon avec qui il fonda le « Caveau ».

En 1888, de M. F. Périn, une collection très importante.

En 1889, la vente anonyme de Ménétrier le collaborateur de de Manne dans leurs volumes sur les Comédiens français.

En 1893, du baron Taylor, le bienfaiteur des artistes dramatiques qui a récolté une partie du fonds Soleinne et qui laisse disperser la troisième grande bibliothèque du siècle, d'une richesse inappréciable dans tous ses compartiments.

En 1898, de Plessy qui devient ensuite comme Sapin un libraire théâtral très documenté, rue de Châteaudun, à l'enseigne modeste du « petit bouquin ».

En 1899, de Françoise Sarecy qui aimait tant le théâtre et en collectionnait les livres.

En 1904, de M. Hennin qui vend sa collection en bloc au libraire Dorbon aîné ; et de M. Daguin, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine, qui avec son gendre, M. de Marchéville, était particulièrement riche sur le xvii^e siècle.

En 1907 enfin, d'Albert Vizentini, l'administrateur de l'Opéra-Comique ; et de l'excellent Péricaud, le doyen des régisseurs des théâtres parisiens, qui pendant sa longue vie avait ramassé d'innombrables documents sur le théâtre, notamment de pleins cartables d'estampes, de portraits, et de dessins originaux.

Voilà pour les bibliothèques théâtrales ; mais, parmi les grands bibliophiles de la deuxième moitié du xix^e siècle, il est juste de citer ceux qui, dans leur collection générale, ont laissé un choix restreint mais remarquable d'éditions rares de théâtre dans des états de premier

ordre, notamment MM. le comte de Benahavis, Benjamin Delcser, Desq, Destailleur, Ambroise Firmin-Didot, Dutuit, Fonteneau, Louis Garnier, les frères Goncourt, Guy-Pellion, Legrand, le comte de Lignerolles, Charles Lormier de Roucn, le comte de Lurde, Benedetto Maglione de Naples, Jules Noilly, le plus grand collectionneur de romantiques, le baron Pichon, Antoine Rochebilière de la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont la série de classiques du xvii^e siècle forme une bibliographie souvent consultée, Victorien Sardou, Félix Solar, Ernest Strohlin, riche en théâtre théologique du xvi^e siècle, Yemeniz, etc.

Les bibliothèques privées totalement ou partiellement dramatiques, dont nous venons de parler, ont toutes disparu et nous sont connues seulement par leurs catalogues. En terminant leur énumération, je veux vous soumettre deux réflexions mélancoliques.

D'abord, ces catalogues n'ayant été dressés que pour servir à des ventes sont tout simplement de véritables invitations à des funérailles ; et comme, d'autre part, ils sont toujours le seul répertoire imprimé de la collection qu'ils détaillent, ils en sont bien le seul acte d'état civil, de sorte que les collections particulières ont ce triste sort de n'être bien connues que le jour où elles ont cessé d'exister, et que leur acte de naissance se confond avec leur acte de décès.

En second lieu, toutes ces collections, soit celles qui sont composées d'un choix restreint de livres rarissimes, soit celles, beaucoup moins nombreuses, qui ont été des encyclopédies presque complètes du théâtre existant à leur époque, bien classées, bien entretenues par leurs jaloux possesseurs, leur ont donné du plaisir égoïste, mais elles ont généralement fort peu servi à leurs contemporains. Puis, au lendemain de la disparition de leurs maîtres, elles ont elles-mêmes disparu en fumée, pour aller se condenser de nouveau, atome par atome, dans les

rayons épars de cent autres collectionneurs ; au lieu d'être transmises en bloc ou par vastes fractions, de collection en collection, en se complétant et s'accroissant toujours, pour constituer finalement un petit nombre de bibliothèques admirables et définitives au service des fidèles des littératures successives.

Nous tâcherons, dans notre conclusion, de tirer un parti utile de ces tristes constatations.

Pour terminer le chapitre des collections de théâtre, après les mortes, parlons des vivantes.

Je laisse de côté nos grandes bibliothèques publiques parisiennes et provinciales, qui vous ont été ou vous seront présentées en détail et chez lesquelles le théâtre est confondu dans le fonds général.

La première de toutes, la Bibliothèque Nationale, doit, par essence, posséder tout ce qui a été imprimé en théâtre ou sur le théâtre et vous devez pouvoir tout y trouver ; mais le théâtre n'y ayant aucun logement personnel, son existence dispersée le fait échapper à nos recherches présentes.

Seule la Bibliothèque de l' Arsenal a réservé au théâtre une place importante et presque individualisée. Fondée en 1754 à titre privé par Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy, qui vint habiter cet hôtel en 1757, elle fut vendue en 1785 à S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois et enrichie l'année suivante par la vente à l'amiable de la partie la plus importante du cabinet du duc de la Vallière, qui était, nous l'avons vu, la première bibliothèque de son siècle et surtout la plus riche en théâtre, imprimé et manuscrit. Confisquée par la Nation en 1792, ouverte officiellement au public le 9 floréal an V, comme le constate une plaque de marbre dans l'escalier d'honneur, elle fut restituée en 1816 à son légitime propriétaire, qui la fit royale, c'est-à-dire nationale; le 16 sep-

tembre 1824, en montant sur le trône sous le nom de Charles X.

En 1837, l'auteur dramatique Alexandre Duval, conservateur administrateur, obtint le dépôt légal des pièces de théâtre nouvellement parues.

Puis en 1885, Louis Cordié, conservateur adjoint, légua huit mille pièces qui, ajoutées aux anciennes, formèrent un fonds nouveau de théâtre de vingt-trois mille huit cents numéros, plus de vingt-cinq mille pièces, classées en fonds ancien et nouveau fonds depuis 1884, année où l'on cessa d'intercaler sur l'antique répertoire pour adopter le système moderne des fiches doubles par pièce et par auteur. L'Arsenal doit avoir aujourd'hui la plus importante collection publique de pièces de théâtre françaises, dirigée avec la compétence que vous avez tous appréciée par MM. Paul Bonnefon, André de Lorde et Furey-Raynaud.

Il existe à Paris trois bibliothèques théâtrales importantes, appartenant à trois administrations placées au premier rang dans l'histoire du théâtre contemporain : la Comédie-Française, l'Académie nationale de musique et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

La Comédie-Française possède des archives et une bibliothèque. Ses archives sont impressionnantes : on y trouve la série des registres donnant le détail des représentations journalières depuis 1673, date de la mort de Molière et de la réunion de sa troupe avec celle du Marais en attendant la triple fusion de 1680 avec la troupe de l'Hôtel de Bourgogne jusqu'à nos jours. Cette série est complète, sauf l'année 1739-1740, perdue par les frères Parfait, à qui elle avait été confiée pour l'établissement de leur Histoire, et la période du 1^{er} avril au 2 septembre 1793 qui précéda immédiatement la fermeture de la Comédie par la Convention et l'arrestation des sociétaires, si romanesquement sauvés de la guillotine par le dévoue-

ment héroïque de leur humble camarade La Bussière. Dès la réouverture, le 30 mai 1799, les écritures sont reprises et conservées sans lacune. A côté de ces registres, il faut signaler leur illustre doyen, le plus précieux de tous, le fameux registre du comédien Lagrange qui, de 1659 à 1685, résumant des registres disparus, fournit des renseignements détaillés sur les représentations de Molière depuis son retour à Paris jusqu'à sa mort. Il a été publié par les soins et aux frais de la Comédie-Française avec une importante préface d'Edouard Thierry.

Consultés au XVIII^e siècle par les frères Parfait, qui ont perdu le volume 1739-1740, et par le chevalier de Mouhy dont nous avons parlé, puis au XIX^e siècle par M. Despois, qui y a trouvé les éléments de ses tableaux sur les représentations des pièces de Corneille, de Molière et de Racine pour la série des grands écrivains de la France chez Hachette, ces registres ont été méthodiquement dépouillés, d'abord par M. Albert Soubies, dans la période 1825 à 1894, pour son important travail sur *la Comédie-Française depuis l'époque romantique*, ensuite par M. Joanidès, pour son ouvrage déjà cité de *la Comédie-Française de 1680 à 1900*, qui est le monument définitif de l'histoire du répertoire de notre théâtre national.

Les archives contiennent, en outre, des livres de comptes, les manuscrits des pièces représentées, en général de simples copies, sauf quelques manuscrits originaux, et des dossiers sur les auteurs et sur les acteurs.

Si les archives remontent à l'origine de la Comédie-Française, la bibliothèque n'existe guère que depuis 1845. Les collections Soleinne et Pont-de-Vesle venaient d'être dispersées dans les circonstances que nous avons indiquées quand les sociétaires s'imposèrent une dépense de quelques mille francs par an pour créer, accroître et conserver une bibliothèque qui fût bien à eux.

Cette bibliothèque est privée, mais toujours ouverte

aux travailleurs pour des recherches spéciales. De nombreux ouvrages d'érudition sur des auteurs dramatiques ont été documentés chez elle : M. Labitte et plus tard M. Liéby y sont venus pour Chénier ; MM. de Loménie, de Mareseot et Lintilhac, pour Beaumarchais ; Larroumet, pour Marivaux ; Desnoiresterres, pour Voltaire et pour la Comédie satirique au XVIII^e siècle ; Reynier, pour Thomas Corneille ; Dutrait, pour Crebillon ; Lafosseade, pour Musset ; Gaillard de Champris, pour Emile Augier ; Gustave Simon, pour Victor Hugo ; René Gautheron, pour Regnard ; Gaiffe, pour le drame au XVIII^e siècle ; Olivier, pour Lekain et Prévile, etc.

Tout en recueillant uniquement ce qui concerne la Comédie-Française, son histoire et celle de ses pièces, de ses auteurs et de ses acteurs, la bibliothèque possède des ouvrages sur le théâtre en général et aussi sur les beaux-arts, la littérature et l'histoire.

Une réserve comprend des pièces de théâtre du XVII^e siècle et quelques livres rares ou curieux.

De 1864 à 1900, elle était logée dans une longue galerie à la hauteur des troisièmes loges. Après l'incendie, en 1901, elle a été transférée au rez-de-chaussée, dans les anciens locaux du traiteur Chevet.

Les principaux bibliothécaires furent Laugier, Guillard, le regretté Monval, le fidèle et fervent serviteur de Molière ; et aujourd'hui M. Jules Coïnet la conserve et la développe avec amour et aussi avec une science universelle de l'histoire et de la bibliographie du théâtre.

La Bibliothèque de l'Opéra fut constituée, il y a une quarantaine d'années, par Charles Truinet, dit Nutter, librettiste et musicographe universellement connu, qui la forma de ses propres deniers et en fit un don magnifique à l'Académie nationale de musique, avec toute sa fortune. Il en demeura jusqu'à sa mort le premier conservateur, avec la collaboration glorieuse quoique purement nomi-

nale du maître Ernest Reyer et celle réellement précieuse du très regretté Charles Malherbe et de M. Antoine Banès qui lui succédèrent avec une compétence appréciée de tous les amateurs de musicographie. M. Antoine Banès la dirige aujourd'hui avec ses distingués lieutenants, MM. Martial Ténéo et Henri Quittard. Elle est installée somptueusement dans l'aile de l'Opéra qui avait été construite pour les salons de la loge impériale. Très riche en partitions de musique et en pièces de théâtre dont une partie importante provient des achats du baron Taylor à la vente Soleinne (notamment les nombreux recueils par théâtres composés par Soleinne), elle est la seule parmi les bibliothèques publiques qui présente un classement par matières des ouvrages sur le théâtre, d'après le système inauguré par le Bibliophile Jacob pour le catalogue Soleinne, très méthodiquement inscrit dans une série de répertoires d'un ordre parfait, qui sont en permanence à la disposition du public. Dans les salles voisines elle possède un musée considérable d'estampes, de maquettes, de statues, de mille souvenirs et reliques de théâtre d'un très vif intérêt ; et des archives complètes de la vie de l'Opéra, administration, décors et costumes. Un arrêté du 5 novembre 1912 établit le règlement définitif de cette intéressante bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société des auteurs et compositeurs lui a été donnée par l'acteur Francisque Jeune au prix d'une rente viagère. Au dernier renouvellement des polices d'assurances qui la couvrent elle a été expertisée à la somme de quatre-vingt mille francs.

Elle comprend :

- 1° Trente à quarante mille brochures de pièces de théâtre formant une série assez complète jusque vers 1862, avec d'énormes lacunes au delà.
- 2° Une série reliée par répertoires de théâtres.
- 3° Trois mille volumes des œuvres des auteurs drama-

tiques du xv^e au xviii^e siècle avec de nombreuses reliures aux armes des grands bibliophiles du xviii^e siècle.

4° Une collection importante de journaux et revues dramatiques et d'ouvrages sur le théâtre de toute sorte.

5° Enfin les précieuses reliques des livres de comptabilité du premier bureau dramatique de Framery avec les émargements de Beaumarchais, Sedaine, Favart, Grétry, etc., et tous les registres de la Société depuis cette époque.

Le bibliothécaire archiviste est M. Henri Beaulieu qui l'installe avec méthode dans de nouveaux locaux vastes et confortables.

Pourquoi cette bibliothèque est-elle plus incomplète précisément dans la période la plus contemporaine, alors que toutes les pièces qui lui manquent ont été écrites par ses propres membres et qu'il lui eût été facile d'être la plus parfaite si chaque sociétaire ou stagiaire avait bien voulu prendre la peine minime de lui remettre chacun de ses ouvrages avec chaque réédition différente et tous les documents relatifs à leurs représentations ? Il existe pourtant une circulaire de Xavier-Boniface Saintine, l'archiviste de 1842, qui, par décision du Comité, engageait chaque membre à faire le dépôt confraternel de son répertoire passé et futur. Cette circulaire ne mériterait-elle pas d'être réimprimée ? Nous posons ce point d'interrogation à M. Pierre Decourcelle, le sympathique président de la Société.

Citons encore à Paris quelques bibliothèques théâtrales privées :

M. Georges Douay a rassemblé une des plus nombreuses collections de pièces de théâtre. Laissant de côté toute considération bibliographique, il recueille toutes les pièces qui ont été représentées en France en écartant toutes les autres et toute réimpression sans rapport avec une nouvelle représentation. Avec une ardeur infatigable, il établit un multiple jeu de fiches par chaque titre ou sous-

titre, par chaque auteur ou collaborateur et par chaque théâtre de Paris ou de province où la pièce a été jouée. Les pièces jouées et non imprimées figurent à leur place, avec une indication spéciale jusqu'au jour de leur impression; manquent seules les pièces imprimées et non jouées. Le tout est invariablement classé par lettre alphabétique sans distinction d'époques pour les auteurs et les pièces. Ce répertoire est unique et mérite d'être précieusement conservé, car il est le plus commode qui puisse exister pour une recherche relative à un auteur ou à une pièce représentée.

Le baron James de Rothschild, décédé en 1881, qui fut le plus érudit des financiers, a laissé une bibliothèque d'une richesse incomparable où le théâtre tient par le nombre une place restreinte, cinq cents numéros sur trois mille; mais d'une part les livres qui le représentent sont d'une telle qualité avec les princeps de tous les grands classiques et de nombreux mystères d'une rareté et d'une perfection d'état impossibles à rencontrer ailleurs, et d'autre part la minutie et l'érudition du catalogue en quatre volumes, et deux mille cinq cents pages, rédigé par M. Emile Picot, en ont fait un monument bibliographique si précieux qu'il est impossible de ne pas citer dans notre court examen cette splendide bibliothèque. Elle est devenue la propriété du baron Henri qui la continue avec le même goût.

Mlle Jeanne Chasles, de l'Opéra, a réuni une collection très complète de tous les livres, estampes et documents relatifs à la danse.

Enfin M. Jacques Doucet, dans sa merveilleuse bibliothèque d'art et d'archéologie, si hospitalière aux travailleurs, a installé une section de fêtes et cérémonies royales et princières qui n'a pas de rivale en Europe et commence une nouvelle section de mise en scène, décors et costumes

de théâtre qui ne peut manquer de devenir rapidement aussi riche et aussi intéressante.

Je m'exeuse auprès des autres collectionneurs de théâtre, mes confrères, que j'omets en ce moment. Nous ne sommes pas syndiqués et nous nous ignorons mutuellement bien souvent. Comme je le disais il y a quelques minutes, combien existe-t-il de bibliothèques privées qui se forment lentement et discrètement et qui n'apparaîtront au grand jour qu'à l'heure de leur dispersion ?

III

Nous arrivons enfin à la partie pratique du classement d'une bibliothèque théâtrale, et bien que j'aie déjà à m'exeuser d'avoir été trop long dans mon exposé théorique et historique, je vous demande encore quelques minutes d'attention.

Laissons de côté le système classique, obligatoirement employé dans les grandes bibliothèques publiques où le théâtre n'occupe pas une place à part. Il ne peut consister qu'en fiches alphabétiques, par auteurs et par ouvrages, sans aucune synthèse ni des uns ni des autres, sauf quelques bibliographies spéciales encore rares, publiées par la Bibliothèque nationale. Le lecteur s'y procure automatiquement le livre désiré et bien nettement désigné par lui, mais on ne lui offre aucun moyen de connaître dans leur ensemble tous les ouvrages nécessaires ou utiles à son travail.

Parlons donc seulement pour les bibliothèques dramatiques spéciales et privées.

Je considère qu'il peut exister deux méthodes pour faire ce classement, contenues toutes deux dans le même grand cadre, mais variant sensiblement dans les détails de l'exécution : l'une, que j'appellerai pour les bibliothèques

ques mortes, c'est-à-dire destinées à la vente et à la dispersion, et qui s'applique aussi à une bibliothèque théorique, à une bibliographie générale ; l'autre pour une bibliothèque vivante, en plein exercice, destinée à être consultée et à rendre aux travailleurs le maximum de services.

Le type définitif du premier classement est celui qu'a établi le Bibliophile Jacob pour la vente de la bibliothèque Soleinne en perfectionnant à la mesure de l'année 1843 le système d'énumération de pièces de théâtre que nous avons vu inaugurer au XVIII^e siècle et en instituant d'une manière claire une classification des ouvrages sur le théâtre qui n'avait jamais été faite avant lui. C'est l'ordre suivi depuis par Filippi, Taylor, Léon Sapin, etc.

Enumérons-le, sans commentaire, dans ses principales catégories :

PREMIÈRE PARTIE

Œuvres dramatiques

I. — *Théâtre antique.*

Indien et chinois.
Grec.
Romain.

II. — *Théâtre moderne.*

A. — Théâtre latin, en Europe, d'auteurs

italiens,
français,
allemands,
hollandais,
anglais,
espagnols,

B. — *Théâtre français.*

1° Ancien (jusqu'à Jodelle).

Jodelle à Garnier ;
 Garnier à Hardy ;
 Hardy à Rotrou ;
 Rotrou à Corneille ;
 Corneille à Racine ;
 Racine à Voltaire ;

2° Moderne.....

Voltaire à Ducis ;
 Ducis à Chénier ;
 Chénier à Delavigne ;
 Delavigne à Hugo ;
 Hugo à Ponsard ;
 Ponsard à Sardou ;
 Sardou à nos jours.

III. — *Recueils dramatiques.*

- A. — Pièces imprimées ou jouées en province (par villes) ;
 B. — Manuscrits.
 C. — Collections. — Recueils généraux divers.
 D. — Recueils par noms propres, par sujets, par caractères, par types (pièces sur Jeanne d'Arc, sur Napoléon, sur les comédiens, les peintres, les philosophes, etc.).

IV. — *Répertoire des théâtres.*

Théâtre de cour.

Académie royale de musique.

Théâtre-Français.

Odéon.

Comédie italienne, Foire et Opéra-Comique.

Autres théâtres.

Théâtre burlesque.

Théâtre de société.
 Théâtre d'éducation.
 Théâtre satirique.
 Théâtre libre et gaillard.
 Théâtre patois.
 Dialogues.

V. — *Théâtres étrangers.*

Italien (dont Soleinne possédait une réunion admirable).
 Espagnol (assez important).
 Anglais.
 Allemand.
 Flamand et belge.
 Suédois, danois.
 Russe.
 Polonais, ture, gree moderne, valaque.

DEUXIÈME PARTIE

Ecrits relatifs au théâtre

Généralités.

Théâtre au point de vue { de la religion,
 de la morale.

Histoire universelle des théâtres.

Théâtre antique .. { oriental,
 grec,
 romain.

Théâtre moderne.. { fêtes, pompes, solennités publiques,
 dans tous les pays.

Histoire des théâtres en France.

Histoire générale et dictionnaires.

- Almanachs et annuaires.
 Histoire du Théâtre-Français.
 » de l'Opéra,
 » des autres théâtres de Paris,
 » " " des départements,
 » " " de l'étranger.
- Législation et administration.
 Poétique et dramatique.
 Critiques littéraires, y compris les journaux.
 Facéties et satires.
- Ecrits sur { la musique,
 la danse.
- Art du comédien et mémoires dramatiques.
 Architectonographie théâtrale.
 Mise en scène, décors et costumes.
- Biographies { des auteurs,
 des acteurs.
- Bibliographie { générale,
 spéciale au théâtre,
 Catalogue de ventes.
- Estampes : costumes, scènes, portraits.
 Autographes.

Voilà le classement Soleinne. Si l'on voulait reconstituer aujourd'hui avec les éléments actuellement existants cette immense nomenclature, il faudrait y ajouter quelques subdivisions pour des matières qui ont été créées ou découvertes depuis. Par exemple, entre le théâtre romain et le latin moderne, qui est celui du xvi^e siècle, il y a une classe peu nombreuse, mais d'un grand intérêt, le théâtre grec et latin profane du moyen âge, qui a été étudié par l'Allemand Cloetta, mais dont, hors des manuscrits, il ne circule naturellement que des réimpres-

sions récentes. Il faudrait séparer du théâtre latin profane moderne, issu de la Renaissance, qui naît au xv^e et meurt au xvi^e siècle, celui des Pères jésuites, qui prend un immense développement au xvii^e siècle, puis se traduisant en français, produit jusqu'à nos jours une littérature considérable. Avant les mystères, il faudrait placer les réimpressions également récentes des drames liturgiques qui en sont la source, et à côté des mystères, les danses des morts qui s'y apparentent. Dans les théâtres spéciaux à côté des théâtres de société, nous devrions trouver la pantomime, les marionnettes, les ombres chinoises et leur jeune succédané, le cinématographe qui commence à imprimer ses livrés, etc., etc. Tout cela n'est que question de détail.

Beaucoup plus importante est la transformation qui me paraît nécessaire pour organiser ce que j'ai appelé une bibliothèque vivante. Le système du Bibliophile Jacob n'est qu'un inventaire sur du papier, qu'il s'applique à une vente ou au répertoire d'une bibliothèque. C'est un catalogue où chaque article correspond par un jeu de numéros à un livre dont les acheteurs ou les lecteurs n'ont pas à connaître le logement matériel. On leur offre ou ils demandent un numéro, on va chercher le livre qu'ils emportent ou qu'ils consultent et rendent, puis un autre et ainsi de suite. On ne procède que par unité de livre, et pourvu que le catalogue soit sans fautes et le numérotage parfait, il n'importe que les livres, sur tels ou tels rayons, soient classés par ordre de parenté entre eux, ou de date d'impression, ou de date d'entrée, ou de format, puisque chacun d'eux est une simple unité sans lien visible pour le public avec ses frères, ses ascendants ou ses descendants.

Il faut qu'il en soit autrement dans une bibliothèque privée, que j'appelais vivante, car l'amateur veut voir vivre sa collection autour de lui, pour son plaisir d'abord,

mais aussi pour sa commodité et pour la plus grande facilité à procurer aux travailleurs qui lui font l'honneur de la consulter.

Ses livres, quelque nombreux qu'ils soient, ne portent aucun numéro, mais les deux classements sur les rayons et sur le catalogue sont identiques et tellement symétriques, qu'un volume ou une brochure quelconques relevés sur le catalogue doivent être trouvés dans les rayons sur-le-champ, automatiquement. Pour atteindre pratiquement ce résultat, il faut apporter trois modifications partielles à l'ordre Solcinne, ou plutôt à l'ordre du Bibliophile Jacob, car nous ignorons complètement quelle était la méthode de M. de Soleinne de son vivant :

1° Comme unité de base, nous maintenons l'auteur. Mais tout en conservant obligatoirement le classement des auteurs par époque, il faut renoncer, dans chaque époque, à l'ordre chronologique par date de la première pièce de chaque auteur, qui est une cause permanente de recherches et d'erreurs et le remplacer, toujours dans chaque époque, par le classement alphabétique des auteurs en maintenant pour chacun l'ordre chronologique des éditions. Avec un peu d'habitude on n'hésite pas sur l'époque de l'auteur le moins connu. A ce propos, on peut réduire le nombre des époques dont quelques-unes sont bien courtes, et conserver pour le théâtre en France : Jodelle-Hardy, Hardy-Cornicille, Corneille-Racine, Racine-Voltaire, Voltaire-Chénier, puis la Révolution, l'Empire, la Restauration et Louis-Philippe, le second Empire, la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle.

2° Le classement partiel de Soleinne de certaines pièces par théâtres ou par sujets est tout à fait gênant en nature, car il éparpille l'œuvre complète d'une foule d'auteurs, et ce mode de classement est du reste très incomplet chez Soleinne et ses imitateurs, les pièces des auteurs principaux n'y figurant jamais. Mais ce classement spécial

devient très intéressant s'il est fait non en nature, mais par un double jeu spécial de fiches. J'avoue avoir toujours rêvé d'arriver à reconstituer l'histoire universelle des nations par le théâtre, en juxtaposant toutes les fiches de théâtre à sujets historiques depuis les pièces sur Lucifer et sur Adam et Eve jusqu'aux pièces inspirées par les événements contemporains. Quel beau travail ce serait, et combien curieux ! Nous réintégrons donc ces pièces exilées dans les domaines de leurs auteurs.

3° Tous les bibliographes sont unanimes à classer parmi les ouvrages sur le théâtre, aux divers paragraphes de biographie, bibliographie, critique ou satire, les nombreux livres, brochures ou articles de revues isolés écrits sur un auteur ou sur une pièce. Je les en retire sans hésiter pour les classer nettement chacun dans le dossier de l'auteur ou de la pièce visé, ne conservant dans les rubriques générales que les ouvrages généraux ou polygraphiques qui traitent plusieurs sujets et auxquels il suffira de renvoyer par des fiches de rappel pour chaque sujet traité. Ces fiches sont même inutiles pour les ouvrages périodiques, tels que *le Théâtre*, *Comœdia*, *Comœdia illustré*, les *Annales* de Stoullig, les recueils de critique d'Henry Bordeaux ou d'Adolphe Brisson ou celui que vient de publier Henry Bidou, etc. : l'année et la table y suffisent pour retrouver les articles nécessaires. On constitue de la sorte pour chaque auteur un dossier complet de toutes les éditions successives de ses œuvres complètes ou choisies, de toutes les éditions de chaque pièce et de tous les documents qui contribuent à en former la bibliographie complète, en y joignant pour les modernes les éditions de leurs pièces parues dans les revues ou les magazines, *Revue de Paris*, *Je sais tout*, *Fantasio*, *Illustration*, etc., tous les articles les plus intéressants parus dans ces revues, soigneusement détachés et brochés à part, ainsi que les découpages de critiques, avant-pre-

mières, soirées, caricatures, polémiques, reprises et extraits de dix journaux littéraires de Paris, sans oublier les programmes des premières représentations et des reprises.

Citons deux exemples choisis à l'égard de deux pièces célèbres séparées par trois siècles. Dans le dossier de Corneille, section du *Cid*, que j'ai sous les yeux en prenant ces notes, je trouve : depuis l'édition princeps in-douze de 1637 et la deuxième in-quarto de 1639, vingt-deux réimpressions de la pièce à diverses époques y compris l'édition in-quarto du xviii^e siècle sans le rôle de l'Infante, les traductions anglaise, hollandaise et italienne du xvii^e siècle, cinq suites du *Cid* par divers, trois opéras différents, dix-neuf pamphlets de 1637 et 1638 en éditions originales, outre toutes leurs réimpressions modernes de Rouen en fac-simile avec la thèse de M. Gasté, quinze traductions françaises des origines espagnoles du *Cid*, *Jeunesse du Cid*, de Guillem de Castro, *Romances du Cid*, *Poème du Cid*, *Cid Campeador*, avec plusieurs brochures relatives à ces origines et quatre brochures diverses sur la pièce. Après un intervalle de près de trois siècles, je trouve de même dans le dossier *Chantecler*, avec les œuvres de mon concitoyen et ami Edmond Rostand, quatre éditions différentes de la pièce, une série de productions anticipées ou de contrefaçons de fragments parues avant la mystérieuse générale du 6 février 1910, treize parodies, quatre conférences ou brochures satiriques, quatre programmes de la Porte-Saint-Martin avec des distributions différentes, trois albums de dessins coloriés, trois gros volumes de formats différents contenant tout ce qui a paru dans les illustrés parisiens, et enfin un carton épais rempli des articles de journaux avant et après la générale, après les premières A et B et dans tous les mois suivants.

Je me permets de montrer par ces deux exemples tout

l'intérêt de ce système de classement qui constitue une bibliographie complète de chaque auteur et de chaque pièce et permet à un curieux ou à un travailleur d'avoir devant lui en cinq minutes, au moyen d'une seule recherche, tout ce que la bibliothèque possède sur le sujet plus ou moins vaste qui l'intéresse. Le catalogue consistant en une série de chemises relatives chacune à un auteur ou à une section d'ouvrages généraux, et les livres sur les rayons marchant toujours symétriquement avec le catalogue, la recherche et la livraison du dossier complet sont instantanées.

Voilà les trois modifications que je proposais au système du catalogue Solcinne. Il peut en exister une quatrième résultant plutôt du dilettantisme du collectionneur que d'une nécessité absolue. Peut-être voudrez-vous aussi l'approuver. Vous avez remarqué dans l'énumération des pièces de théâtre d'après le système Solcinne auquel je n'ai pas touché dans l'ensemble de son cadre, sauf pour adjoindre aux pièces leurs accessoires naturels, que les trois grandes sections principales, théâtre antique, théâtre français, théâtre étranger, se succèdent en séries complètement séparées sans aucune pénétration. Chacune se présente depuis son origine après la fin de la précédente, de sorte que l'Italie au xv^e siècle arrive après la France au xx^e siècle. Pour un statisticien théorique ou pour un simple garçon de bibliothèque, c'est logique, c'est simple, cela évite toute confusion, mais le collectionneur qui a vieilli au milieu de ses livres finit par revivre l'histoire de son théâtre, il la voit se développer de nouveau sous ses yeux dans le sens de son évolution successive, et d'elles-mêmes les séries viennent reprendre sur les rayons leur ordre de naissance, celui dans lequel les volumes qui les composent, vénérables reliques et acteurs survivants dans leur corps et leur esprit de la formation littéraire de deux siècles, sortaient, engendrés les uns par les

autres, des presses toutes neuves des Aldes, des Juntas, des Gruninger, des Estiennes, des Plantins, des Elzéviros, pour aboutir à l'existence définitive de notre glorieux théâtre français du xvii^e siècle. Quel sera l'ordre de ce défilé ? Permettez-moi de vous décrire celui que j'ai tous les jours sous les yeux. D'abord les mystères, farces et moralités trop difficiles, hélas ! à capter, à peine une douzaine dans leur impression primitive, mais accompagnés de toutes les réimpressions modernes des autres. Puis c'est la Renaissance en Italie, dès 1498, le princeps in-folio d'*Aristophane* d'Alde, suivie en 1502, 1503, 1518, par son *Sophocle*, son *Euripide* et son *Eschyle* ; le *Térence* et le *Plaute* de Gruninger, et une longue série de réimpressions, de traductions et de commentaires de tous les Grecs et Latins dans les diverses langues lettrées. On commence par les imiter en latin : nous trouvons en Italie, Mussatus, Verardus, Zambertus, Corrarus, Léonard d'Arezzo, Marsus, Martiranus, Thylésius, Quintianus Stoa, etc., en Allemagne, Jacob Locher, Conrad Celtes, Jean Reuchlin, Kirchmaier dit Naogeorgus, Nicodème Frischlin, Simon Lemnius, etc., précédés par la religieuse saxonne Hroswitha dont les six comédies latines écrites au x^e siècle émergèrent en 1501 de leur manuscrit original dans la magnifique édition illustrée par Albert Dürer. En France, Jacquemot, Tixier de Ravisy, Barthélemy de Loches, Antoine Muret, Claude Roillet. Puis Buchanan, Scaliger, etc.

Après avoir toutes écrit leur théâtre en latin, chaque nation crée lentement son théâtre national : la première, l'Italie, nous montre dès 1500 l'édition princeps du *Timone*, du comte Boyardo, puis celle du *Céphale* de Nicolo da Corregia, puis la série importante des premières ou deuxièmes éditions d'Arioste, Arétin, Machiavel, Bibiena, Trissin, Giovan Maria Cecchi, Carretto, Accolti, Ruccelaï, Jacopo Nardi, Belo, Guazzo, Speroni, Cinthio, Dolce, Gelli, Groto, Ruzzante, Giordano Bruno, etc., les

comédies rusticales des Académies des Rozzi, des Inshipidi et des Intronati de Sienne, les origines de la pastorale avec Beecari, Argenti, Ongarò, Ingegncri, jusqu'au Tasse, Guarini et Bonarelli qui, d'un côté, nous amènent aux premiers livrets d'opéra de Rinuccini et, de l'autre, suggèrent la comédie pastorale française, triomphante jusqu'à l'apparition du *Cid*.

Le xvi^e siècle allemand nous montre la *Suzanna* de Paulus Rebhun, les petits in-8° d'Agriola, de Birck, de Gengenbaeh, des deux Mürer et les in-folio d'Hans Sachs et d'Ayrer en attendant au xvii^e siècle les tragédies allemandes de Gryphius, de Lohenstein et d'Opitz, qui voisinent avec les tragédies hollandaises aux beaux euvres de Vonscl, de Krul et de Hooft.

Le théâtre anglais attend la fin du xvi^e siècle, mais ses reliques sont si jalousement gardées par leurs nationaux que nous pouvons seulement montrer le bel in-folio de la deuxième collective du géant Shakespeare en 1632, et les éditions de même époque de Ben Johnson, Beaumont et Fleteher, Milton, Lily, William Davenant, William Cartwright, Dryden, Marston, Shirley, Goff, les comtes d'Orrery et de Sterline, etc.

Les Espagnols du même temps apportent après la *Célestine*, de Rojas, en espagnol, italien et français, après Perez de Oliva et Gongora, d'affreuses éditions de Lope, Caldéron, Tirso, Moreto, Solis, sur du papier à chandelles.

Nous arrêtons ici la cohorte des théâtres étrangers dont l'influence fut prépondérante sur le nôtre et qui furent grands aussi longtemps qu'ils nous dominaient en nous formant. Mais dès l'apparition de Corneille, dès que nous n'avons plus besoin d'eux, ils déclinent tous et ne nous intéressent plus. Nous retrouverons alors dans leurs sections isolées, à leur place normale, toutes les traductions et adaptations de leurs auteurs postérieurs, sauf encore dans leurs langues originales la tragédie italienne

de nouveau intéressante au xviii^e siècle depuis Maffei jusqu'à Alfieri, quelques échantillons des princeps de Schiller, de Goëthe et de leurs contemporains, y compris la première collective de la première partie de *Faust*, à Tübingen, en 1808.

Ayant donc classé à part toute le xvi^e siècle étranger, nous lui adjoignons le xvi^e siècle français, qui palpète sous son influence avec Jodelle, La Péruse, les deux Baif, Grévin, Garnier, les deux de La Taille, Larivey, Montchrestien, etc., dans leurs éditions originales et dans toutes leurs réimpressions.

Après l'éclatante série du début du xvii^e siècle étranger, nous installons définitivement, sans nouvelle enclave, le xvii^e siècle français, d'abord tâtonnant encore depuis Hardy, Baro, Mairet, jusqu'à Rotrou, Scudéry et Tristan l'Hermitte ; puis les trois colosses : Corneille, Molière, Racine, dont la bibliographie directe et indirecte a été réunie aussi complète que possible depuis les princeps jusqu'aux modestes éditions classiques de nos écoles ; Molière seul exigeant soixante-quinze éditions bien différentes de ses œuvres.

Il serait oiseux de détailler les époques suivantes dont tous les noms intéressants vous sont familiers et dont les œuvres sont recueillies avec la même minutie même pour les auteurs les plus inconnus en leur annexant des documents de plus en plus nombreux à mesure que les à-côtés imprimés du théâtre prennent des développements plus considérables.

Je vous signalerai seulement encore une section d'une importance et d'un intérêt capital, car ses productions constituent à côté de la source religieuse par les mystères et de la source savante par la Renaissance grecque et latine, une troisième source, la source royale et aristocratique du théâtre moderne, débutant par les entrées solennelles de nos rois dans leurs bonnes villes, dont la

plus belle est celle d'Henri II à Rouen, le 1^{er} octobre 1550, origines des mises en scène somptueuses, pour continuer avec les mascarades, les carrousels, les tournois, les ballets de cour, issus des petites cours italiennes et allemandes et parvenus à leur apogée en France sous Louis XIV, origines matérielles de la pompe des opéras avec le concours littéraire de la pastorale italienne.

Je n'énumérerai pas une seconde fois toutes les catégories d'ouvrages sur le théâtre installées d'après la méthode classique du catalogue Soleinne, modifiée comme il est dit ci-dessus et qui ont été rassemblées aussi nombreuses et aussi détaillées qu'il a été possible à un modeste amateur.

J'ai fini, Messieurs, j'ai réellement abusé de votre patience en dépassant le temps auquel j'avais droit, n'en accusez que ma passion pour un sujet qui est inépuisable.

Laissez-moi cependant conclure définitivement, en réunissant mes trois conclusions partielles. Je vous ai dit qu'il n'existe ni bibliographie ni bibliothèque théâtrale absolue et complète. Je vous ai montré que toutes les collections isolément réunies par des amateurs, même la plus colossale réalisée par M. de Soleinne, se sont dissipées en poussière de livres, et enfin, je crois vous avoir prouvé de quel intérêt serait pour les travailleurs et les curieux une telle bibliothèque définitive. Ne pourrait-elle être installée officiellement par l'Etat, par la Ville ou par une Académie, avec les ressources et le personnel nécessaires ? Serait-il impossible de prélever sur le fonds colossal des bibliothèques publiques qui doit posséder épars en mille compartiments divers tout ce qui a été imprimé et qui reçoit annuellement tout ce qui s'imprime en matière théâtrale, de prélever sur ce fonds universel les éléments complets d'une bibliothèque théâtrale publique, distincte de toutes les autres matières, classée dans les grandes lignes suivant la formule Soleinne plus ou moins modi-

fiée, renfermant la collection complète, au jour le jour, de tous les ouvrages sur le théâtre et de tous les auteurs dramatiques anciens et modernes avec toutes les éditions différentes de leurs œuvres et de chacune de leurs pièces et tout ce qui a été écrit sur chacune d'elles avec tous les détails les plus infimes relatifs à leurs représentations ? A défaut d'une institution d'Etat, serait-il impossible d'affecter un vaste local du Palais-Royal à une bibliothèque théâtrale intégrale, confiée à la Comédie-Française dont le riche fonds actuel constituerait la base et dont l'éminent bibliothécaire organiserait le service ?

Si cette institution existait, même avec des lacunes considérables, je ne doute pas que tous ces collectionneurs isolés qui souffrent certainement à la pensée d'avoir consacré leur vie à une œuvre éphémère, ne soient heureux de combler après eux ces lacunes dans la mesure de leurs richesses et de contribuer à rendre et à maintenir intact et complet le monument national de l'histoire du théâtre français, qui est, directement et indirectement, la base de notre littérature et de celle de tous les peuples de l'Europe.

Auguste RONDEL.

ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE DES BIBLIOTHÈQUES

PAR

HENRI LEMAÎTRE

Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

L'éclairage et le chauffage des bibliothèques sont des questions qui semblent ressortir plutôt de la compétence des architectes que du domaine des bibliothécaires, et cependant les bibliothécaires devraient s'en occuper plus qu'ils ne le font généralement, car l'utilisation du dépôt qui leur est confié dépend tout autant de détails d'organisation comme le chauffage et l'éclairage des salles de lecture et des magasins, que du classement des livres sur les rayons et de la bonne rédaction des répertoires.

On enseigne aux jeunes bibliothécaires la méthode la meilleure pour rédiger des fiches, les façons les plus pratiques de classer ces fiches, aussi bien que de ranger les livres sur les rayons. On leur montre au besoin l'avantage de tel système de rayonnage, de tels ou tels tiroirs à fiches, mais jamais on ne leur parle de l'aménagement général des bibliothèques, de sorte que s'ils sont amenés à coopérer à l'installation d'un nouveau local, ou s'il leur faut faire des améliorations dans un local déjà ancien, ils sont pris de court. Peu familiarisés avec les questions de bâtisse, la plupart n'ont porté que très peu d'attention à l'aménagement des bibliothèques qu'ils ont fréquentées. Ils y ont profité de bien des avantages sans presque s'en apercevoir, sans se soucier des moyens

employés pour leur procurer ces aises. Préoccupés surtout de leur tâche quotidienne qui est de renseigner les lecteurs et de cataloguer les volumes, ces problèmes d'installation leur sont restés tout à fait étrangers. Tout au plus auront-ils cherché le moyen de remédier à quelque vice de construction dont ils auront particulièrement supporté les inconvénients. Encore le plus souvent, faute d'une compétence suffisante, n'auront-ils pas découvert les causes du mal et auront-ils été incapables de proposer un remède efficace.

Aussi, lorsqu'un problème d'aménagement leur est posé, ils sont incapables de prendre la moindre initiative, et préfèrent laisser à l'architecte toute la responsabilité. Aussi lorsque le bâtiment est construit, on découvre des défauts énormes que la moindre observation d'un homme du métier aurait pu éviter. C'est ainsi qu'au Palais de la Paix, élevé à La Haye, par un architecte français, aujourd'hui membre de l'Institut, la salle des catalogues se trouve séparée de la Bibliothèque par tout un corps de bâtiment : or, il n'est pas besoin de faire remarquer qu'il y a nécessité absolue à ce que les catalogues soient à portée de la main des lecteurs, sinon dans la salle des communications, du moins dans une pièce voisine.

Ou bien, si le bibliothécaire intervient, son intervention devient tout à fait néfaste, faute d'une information suffisante. C'est ainsi qu'on lui verra repousser telle amélioration ou telle innovation, parce qu'ancré dans une vieille routine, il ne sait pas apprécier à leur juste prix les avantages qu'on lui propose.

L'installation de téléphones, de tuyaux pneumatiques pour les bulletins de demande, de moyens mécaniques pour le transport des volumes dans les salles de lecture, lui paraîtront de coûteuses fantaisies parce qu'il ne sait pas en apprécier le profit et il s'opposera de tout le poids de son inertie à l'intrusion de pareille machinerie. A plus

forte raison, si les innovations qu'on lui propose présentent le moindre risque de danger, deviendra-t-il féroce et s'y opposera-t-il de toute son énergie.

Pour en citer un exemple, un règlement d'autrefois, un règlement qui n'est pas encore bien vieux interdisait absolument tout foyer dans la Bibliothèque nationale : il fallait à tout prix éviter le péril du feu à ces précieuses collections, en sorte que « lecteurs et fonctionnaires, les pieds dans des chancelières et le corps enveloppé de vêtements épais étaient condamnés à grelotter durant six mois de l'année (1) ». On eût bien du mal à abroger ce fameux règlement. Même ceux qui avaient souffert le plus du froid ne pouvaient s'accoutumer à l'idée qu'on approchât une cause d'incendie d'un trésor si inestimable.

Et cependant si ces bibliothécaires avaient examiné la question sans parti pris, avec un esprit vraiment scientifique, ils se seraient certainement moins entêtés dans leur longue obstination.

La première observation qu'ils se seraient faite est que leurs collections n'ont de prix qu'autant qu'elles peuvent être consultées et que, s'ils en facilitent l'accès, en augmentant le nombre des semaines — car alors la Bibliothèque était pratiquement infréquentable pendant des mois, — en augmentant, dis-je, le nombre de semaines où l'on peut y travailler, ils augmenteraient d'autant les services qu'elle peut rendre. Ces prémisses adoptées, ils auraient cherché le moyen le meilleur, le moins dangereux de faire disparaître le froid de ces grandes salles glacées, et au lieu de repousser par principe toute idée de chauffage, ils auraient étudié, de concert avec les architectes, le calorifère qui apporte le moindre risque d'incendie.

(1) PASCAL, *Rapport à M. le ministre sur les bibliothèques anglaises*, p. 3.

Loin de suivre cette sage conduite, ils subirent en rechignant une nécessité qui s'imposait à eux ; ils acceptèrent les calorifères qu'on leur donna ; mais ils obtinrent qu'on les éteindrait tous les soirs — et encore aujourd'hui, en l'an 1913, les 22 calorifères de la Bibliothèque nationale sont allumés tous les matins à 3 heures et éteints tous les soirs. Depuis plus de 60 ans, chaque hiver assiste à ces 22 allumages quotidiens :

Les malheureux ne s'étaient pas rendu compte des dangers qu'ils faisaient ainsi courir à l'établissement qui leur était confié. Bien loin de diminuer les chances d'incendie, leur exigences irraisonnées ne faisaient que les augmenter. Chacun sait en effet que dans un calorifère, un feu continu est beaucoup moins dangereux qu'un feu intermittent ; les extinctions fréquentes et les refroidissements des tôles et des briques réfractaires qui en sont la suite, détériorent promptement les cheminées, en y faisant naître les fissures par où la flamme sortira ; de même les allumages avec les violents appels d'air qu'ils nécessitent, sont bien plus gros de menaces que le tirage régulier d'un feu non interrompu.

Ainsi le défaut d'information peut faire doublement pécher, d'abord en créant un manque de confiance en soi-même qui empêche d'intervenir en temps utile pour éviter de commettre d'irréparables erreurs, ensuite en faisant proposer et souvent adopter des mesures qui vont juste à l'encontre du but qu'on se propose.

Les jeunes bibliothécaires feront donc bien de ne pas négliger ce côté de leurs attributions et d'apporter leurs soins à l'étude des problèmes qui seront de leur ressort. Sans aborder les questions techniques de chauffage, d'éclairage, de mécanique qui restent le propre des praticiens, il faut qu'ils sachent expliquer leurs exigences et que leurs exigences soient pratiques et raisonnables, pour qu'on puisse les satisfaire.

Aujourd'hui nous voulons dire quelques mots du chauffage et de l'éclairage pour montrer la complexité des problèmes que soulèvent ces deux questions, questions connexes puisque toutes deux font intervenir dans les bibliothèques l'élément destructeur par excellence, le feu.

Le problème du chauffage comporte tout d'abord la recherche du meilleur producteur de chaleur, de l'appareil qui fournit le plus de chaleur et la chaleur la plus saine pour le moindre prix.

Nous ne parlerons pas des poêles qui, dans bien des bibliothèques de province encore, distribuent plus de poussière que de chaleur. Dans toutes les grandes bibliothèques, on a depuis longtemps installé des calorifères. En France, c'est le système à air chaud qui a été généralement adopté. Ainsi en est-il à la Bibliothèque nationale, sauf pour la grande salle de lecture où l'on adjoint à ce chauffage, une circulation d'eau chaude qui passe dans de gros tubes de métal sous les pieds des lecteurs.

Ces calorifères présentent d'assez nombreux inconvénients. D'abord, il arrive très souvent que l'air chaud qui sort des bouches entraîne avec lui une poussière noire qui retombe sur les tranches des livres et les salit fort. On pourrait y obvier en prenant l'air à échauffer dans un endroit propre, au lieu de le prendre dans les caves, comme cela se fait généralement, ou en tamisant au travers de toiles humides l'air au moment où il entre dans les conduits ; mais ces précautions sont rarement prises, aussi les livres en souffrent-ils fort, comme c'est le cas à la Bibliothèque nationale, particulièrement dans les salles de la Réserve.

En second lieu, le réglage de la chaleur est impossible. Ou bien les bouches donnent trop, et alors les cartons des reliures se recroquevillent, ou bien elles ne donnent

pas assez et l'on gèle : c'est le cas dans la plupart des magasins.

Le seul moyen de régler la température consiste à fermer les bouches, si elles chauffent trop, moyen un peu héroïque — rappelant les gens qui assassinent ceux qui leur résistent.

Enfin, dernier et très gros inconvénient, il faut que les foyers se trouvent très près des salles qu'ils doivent chauffer, sinon, les bouches au lieu d'apporter de l'air chaud ne véhiculent que de l'air froid : c'est ce qui est arrivé à la Bibliothèque nationale dans une salle des combles : l'architecte avait fait traverser toute une cour par la conduite de chaleur, si bien qu'arrivée à destination cette conduite rendait un office tout à fait contraire à celui qu'on demandait d'elle, elle apportait de l'air froid.

C'est à cette proximité forcée des appareils de chauffage et de l'espace à chauffer que la Bibliothèque nationale doit les 22 calorifères disposés dans ses caves (bientôt portés à 26 avec l'ouverture des nouvelles salles). Chaque corps de bâtiment possède le sien ; encore souvent n'en chauffe-t-que la moitié. C'est ainsi que la salle des manuscrits située au premier étage est souvent glacée, tandis que au-dessous d'elle les locaux affectés à l'administration sont tellement chauffés, qu'on est obligé d'ouvrir les fenêtres pour n'y point rôtir.

La grande salle de lecture à elle seule compte quatre calorifères, et c'est un spectacle vraiment fantastique que de visiter les caves énormes, où s'érigent, au milieu de monceaux de charbon et de briquettes des foyers de maçonnerie gigantesques, des foyers noirs et gras de charbon, auxquels s'accrochent les appareils de ventilation destinés à faciliter l'allumage journalier, et d'où sortent les tubulures, qui montent jusqu'au plafond et le tapissent de leurs multiples anneaux. On est loin de se

douter, quand on foule le linoléum de la salle, qu'il y a au-dessous une pareille machinerie. Et malgré ce luxe d'appareils, bien souvent, le lundi matin surtout, les lecteurs se plaignent du froid. Ce n'est pourtant pas qu'on ménage le combustible. D'après les chiffres que M. Vallée a notés sur les affiches d'adjudication depuis de nombreuses années et qu'il a bien voulu nous communiquer, la Bibliothèque brûle en moyenne 320.000 kilos de charbon et 100.000 kilogrammes de briquettes, soit environ pour 20.000 francs.

C'est pour réduire la multiplicité des foyers, pour diminuer les frais d'un entretien compliqué, comme pour simplifier la surveillance de ces nombreuses causes d'incendie possible que la plupart des pays étrangers ont recouru au chauffage central à circulation d'eau chaude ou à la vapeur.

Depuis une trentaine d'années les bibliothèques anglaises ont adopté le chauffage à circulation d'eau chaude. On le trouve à Oxford, à Birmingham, à Liverpool comme à Glasgow et à Edimbourg, pour ne citer que les établissements les plus connus.

Le British Museum l'emploie avec toute satisfaction depuis plus de 30 ans. Deux chaudières, fonctionnant simultanément, suffisent pour tout l'établissement; encore un poste unique centralise-t-il toute la manœuvre, ce qui réduit au minimum la main-d'œuvre. Ces deux chaudières sont installées dans un bâtiment annexe en dehors des locaux où sont conservées les collections, de sorte que le feu se trouve aussi éloigné que possible de l'immeuble auquel on veut éviter les chances d'incendie.

Ce système, en dehors de cet avantage énorme, présente la commodité de permettre de régler à son gré la température dans chaque partie de l'établissement; des manettes disposées dans toutes les pièces laissant passer la quantité d'eau bouillante requise par les exigences de la

saison ou l'endurance au froid des personnes présentes.

Les bibliothèques américaines ont toutes adopté le chauffage central à la vapeur dont l'énergie plus grande s'accommode mieux à la rigueur des hivers américains. La Bibliothèque publique de New-York inaugurée en 1911 présente l'installation la plus perfectionnée ; des wagonnets viennent apporter automatiquement le combustible dans les foyers dont les portes s'ouvrent non moins automatiquement.

Qu'il soit à vapeur ou à eau chaude, c'est ce chauffage à foyer unique qui est actuellement considéré comme le meilleur ; le seul fait qu'il permet de rejeter la chaufferie en dehors des bâtiments de la bibliothèque doit le faire préférer à tout autre.

Mais il ne suffit pas d'avoir un générateur de chaleur perfectionné et remplissant son office, il faut aussi que cet appareil soit bien adapté à l'édifice pour lequel il est fait ; autrement dit, il faut que les radiateurs soient disposés convenablement, il faut aussi que le cube des pièces s'accommode avec le chauffage.

Dans la salle de lecture, des tubes d'eau chaude seront placés sous les pieds des lecteurs ; mais il faut aussi que l'air de la pièce soit attiédi et porté à une température telle que les personnes, qui ne bougent pas, ne souffrent point du froid.

Les radiateurs devront se trouver à distance suffisante des rayons pour que les poussières qu'entraîne l'air chaud dans son ascension ne salissent pas les dos des volumes ; mais ils ne devront point se trouver, comme à la Bibliothèque nationale, plus haut que la tête des lecteurs, parce que dans cette position ils ne servent qu'à chauffer le plafond. Quand la salle est éclairée par des ouvertures latérales descendant à peu de distance du sol, la meilleure place pour les radiateurs est en dessous de l'ouverture de la fenêtre, car la colonne ascendante d'air chaud forme

comme un écran qui s'oppose au passage des courants d'air froid qui filtrent tout autour des châssis. Enfin, il faut avoir toujours grand soin d'en placer dans le tambour des portes, pour qu'il n'y ait que de l'air chaud attiré dans l'appel d'air que produit chaque entrée.

Grâce à des radiateurs, heureusement disposés, les salles de lecture comme les magasins les plus vastes, peuvent être très bien chauffés : malheureusement l'excès arrive facilement et pour une raison bien simple : si le cube d'une salle est très élevé, il faut chauffer très fort pour que les personnes qui circulent en bas jouissent d'une température suffisante ; la chaleur s'accumule alors dans les parties hautes de la pièce — et plus celle-ci est vaste, plus la chaleur aux environs du plafond est intolérable. Ainsi à Washington, à la Bibliothèque du Congrès dont la salle de lecture est couverte d'une magnifique coupole, si l'on visite par un jour d'hiver les galeries supérieures, on est véritablement suffoqué. Les livres, qui étaient conservés à ces étages étaient cuits, et l'on se brûlait presque les mains en les touchant. Il a fallu, pour éviter une destruction rapide, les transporter dans un autre local. Mr. William Poole raconte qu'au Boston Athenæum les personnes qui faisaient des recherches dans les étages supérieurs, redescendaient toujours les vêtements couverts d'une impalpable poudre rouge : cette poussière était une sorte de cendre formée par la désagrégation du cuir des reliures, désagrégation produite par la chaleur excessive.

Devant ces malheurs, il a fallu renoncer à tapisser de rayonnages les murs des grandes salles, du moins à partir d'une certaine hauteur. C'est ainsi qu'on a fait à la Nouvelle Bibliothèque de New-York où la salle de lecture n'a un revêtement de livres que sur une hauteur d'environ 5 mètres. Mais partout où l'on a pu se dispenser de construire de grandes salles, on l'a fait ; on ne bâtit plus en

Amérique de ces énormes bibliothèques en fer, dont les nombreux étages entouraient de leurs encorbellements les salles de lecture, de ces bibliothèques dont le Peabody Institute à Baltimore était le type ; on renoncera même sans doute à ces stacks gigantesques, à ces magasins de livres aux multiples étages, séparés par des planchers à claire-voie. Depuis la campagne menée par M. William Poole, la tendance est de construire des salles ne dépassant pas 6 mètres de haut et n'exédant pas 20 mètres de longueur. Ces salles se chauffent plus facilement, coûtent moins de combustible et les livres y souffrent moins.

On voit comment s'est posé le problème et comment il a été résolu. On a d'abord cherché un bon moyen de chauffage, puis quand ce moyen a été trouvé, on a ajusté les salles aux exigences du chauffage, et l'on a fini par obtenir des locaux aussi bien adaptés à leur mode de chauffage que le chauffage l'est aux locaux.

Le problème de l'éclairage est plus compliqué et l'on ne peut pas dire que ce soit l'éclairage du jour qui soit le plus facile à aménager.

La lumière du soleil varie d'intensité et de direction selon les différentes heures de la journée ; il faut donc calculer les ouvertures pour que la lumière arrive plus abondante qu'il n'est ordinairement nécessaire, plus abondante qu'il ne faut, quand le soleil luit, afin qu'aux heures tardives, ou pendant les jours sombres, on jouisse cependant d'une clarté suffisante. On en est quitte pour tamiser la lumière au moyen de stores pendant les jours trop lumineux.

Pour éclairer les magasins, à la Bibliothèque nationale, comme au British Museum, on a recours à des toits en verre ; le jour pénètre jusqu'au sol, passant à travers les grilles qui servent de planchers à chaque étage. Cette

disposition a de grands inconvénients, elle fait perdre beaucoup de place, parce qu'elle oblige à maintenir entre les épis de livres une largeur suffisante pour permettre à la lumière de descendre jusqu'à l'étage inférieur. De plus lorsque le ciel est couvert, les étages inférieurs sont très obscurs et les employés ont grand peinc à lire les cotes sur le dos des volumes. Enfin, durant l'été les étages supérieurs, ceux qui sont les plus proches des vitres, subissent une température trop élevée. Le cuir se dessèche, devient cassant et s'émiette, le papier perd toute sa résistance et devient friable.

C'est pour ces diverses raisons qu'en Amérique on a préféré l'éclairage sur le côté, c'est celui qui a été adopté à la Bibliothèque du Congrès à Washington, comme dans la nouvelle Bibliothèque Publique de New-York. Les étroits couloirs ménagés entre les épis de livres sont éclairés chacun par une ouverture. Mais ce système n'est pas sans présenter lui aussi des désavantages; à Washington, il a fallu munir le Great-Stack de 600 stores. Chaque employé en a 150 à manœuvrer, — besogne écrasante — et qui, faute d'une surveillance suffisante, risque fort d'être mal faite.

Aussi sera-t-on obligé, peut-être, d'en venir, comme dans certaines bibliothèques du Nord de l'Angleterre, à des magasins qui ne seront éclairés ni par le haut, ni par les côtés — à des magasins entièrement entourés de murs pleins. — Une ventilation bien calculée empêchera l'humidité de commettre ses méfaits et les livres à l'abri du jour ne veront plus leurs reliures se décolorer, leurs dos de cuir s'effriter et leur papier tomber en poussière. C'est le remède extrême que proposait aux conférences faites à Washington en 1906, M. Bernard Green, Bibliothécaire à la Library of Congress.

Pour ce qui est des salles de lecture, il faut distinguer les salles de tailles moyennes et les grandes salles cen-

trales. Dans les salles moyennes — et il ne devrait point y en avoir d'autres — on peut donner l'éclairage latéral, qui est le meilleur ; de larges fenêtres, donnant de préférence vers le Nord ou le Nord Nord-Ouest, assurent une bonne lumière ; seulement il faut — ce que nous n'avons vu nulle part — se résoudre à faire des tables où les lecteurs ne s'assoient que d'un côté, de façon à avoir le jour à leur gauche.

Dans les grandes salles, qui sont une nécessité dans les bibliothèques centrales, on est obligé de recourir à un éclairage qui vient de haut. Cet éclairage est presque toujours défectueux. Lorsque la salle est couverte par une coupole, il faut l'éclairer par des ouvertures latérales ; c'est ce qui a lieu à Londres, comme à Washington. Ces deux salles sont très mal éclairées dans la journée. A Londres, où les tables sont disposées en forme de rayons de cercle, le livre est éclairé, mais le lecteur a toujours, quelque part qu'il s'assoie, le jour d'une fenêtre qui lui tombe directement dans les yeux et qui l'éblouit. A Washington, c'est bien pis, les tables sont disposées en segment de cercle tout autour de la salle, de sorte que le livre est éclairé et que le lecteur est ébloui.

A la Bibliothèque nationale, M. Labrouste a eu recours à l'éclairage venant du plafond ; le jour est suffisamment divisé pour que nulle part il n'y ait d'ombre portée par la tête du lecteur sur le papier ; mais il a dû, pour donner plus d'intensité à la lumière, ouvrir sur un côté de vastes baies, qui gênent beaucoup les lecteurs proches du bureau et les bibliothécaires de service à ce même bureau. Quoiqu'il en soit, parmi les grandes bibliothèques, la Bibliothèque nationale a la salle la mieux éclairée durant le jour ; — malheureusement elle n'est plus du tout éclairée, lorsqu'un brouillard couvre Paris, ou lorsque vient le soir. Le même esprit rétrograde qui s'est si longtemps opposé au chauffage a pris sa revanche de ce côté.

Les moyens d'éclairage ne manquent pourtant point, sans parler des lampes Carcel encore en usage aux Archives nationales. Mais il est facile à un esprit prévenu d'objecter à chaque système un vice rédhibitoire : le pétrole est connu pour son inflammabilité, l'acétylène forme avec le cuivre des composés explosifs, le gaz salit. Quant à l'électricité on ne connaît que trop le danger des courts circuits. Sans nous attarder à parler de l'acétylène et du pétrole. Nous parlerons seulement du gaz et de l'électricité.

Le gaz est employé dans un certain nombre de bibliothèques municipales et universitaires, dans les villes où l'électricité n'a pas encore fait son apparition ; à Paris, c'est lui qui sert à l'éclairage de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. La lumière qu'il donne — surtout avec les bccs à manchons incandescents, est très brillante et ne fatigue pas trop la vue. Mais la combustion répand dans l'air des gaz extrêmement dangereux pour les livres. Il y a déjà une trentaine d'années, la Bibliothèque de Birmingham avait chargé une commission d'étudier ses méfaits. Après une longue série d'expériences, la commission reconnut que le cuir en contact avec l'air impur d'une pièce où l'on avait brûlé du gaz pendant 1.000 heures, avait perdu la moitié de son pouvoir extensif, celui-ci avait été réduit de 10 % à 5 % et la force de résistance était tombée de 35 % à 17 %.

Dans l'article consacré aux bibliothèques dans la Grande Encyclopédie — article écrit vers 1892 — en parlant de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, M. Auguste Molinier jetait déjà un cri d'alarme : les reliures sont décolorées, les pièces portant les titres et l'indication des tomes au dos des volumes, de même que les ronds, s'effritent. Depuis lors le mal n'a fait que s'accroître ; aujourd'hui les dos des volumes tombent en morceaux,

les plats se détachent ; bien plus, le papier a pris une teinte brune où les caractères sont à peine lisibles. Il faudra peut-être, disait dernièrement un inspecteur des bibliothèques, remplacer une cinquantaine de milliers de volumes.

Tout cela n'est pas pour recommander l'usage du gaz, d'autant que la quasi-impossibilité d'éclairer des passages sombres, où l'aération n'est pas toujours suffisante, le rend peu pratique dans les grandes bibliothèques.

L'éclairage électrique est loin de présenter les mêmes dangers et, avec lui, on évite les risques d'allumage de même que l'échauffement des objets voisins des lampes. Le seul danger est le court circuit ; mais on peut très bien l'éviter. D'abord, si on emploie un courant à basse tension, le risque est moins grand — et une bibliothèque centrale fabriquant son électricité elle-même peut la produire telle qu'il lui convient. En outre, on peut distribuer le courant de façon que tout danger soit écarté. La nouvelle Bibliothèque de New-York que nous avons visitée est parfaitement organisée sous ce rapport. Les tableaux de distribution sont larges, en marbre épais, de sorte que les étincelles qui en jailliraient ne pourraient atteindre aucune matière combustible. Les fils courent toujours séparés, enfermés chacun dans une douille en cuivre, qui protège le mélange isolant de tout contact corrodant. Dans les magasins, ces douilles de cuivre sont accrochées de part et d'autre des fers à T. Dans la salle de lecture, les douilles sont placées sous le marbre des tables ; elles sont noyées dans une conduite pleine de plâtre, où tout échauffement resterait si bien encloué qu'il ne pourrait nuire en rien.

Les lampes à incandescence, surtout les lampes à filaments métalliques sont les moins dangereuses, parce qu'elles ne nécessitent pas un courant d'un voltage élevé. Cependant le British Museum est resté fidèle aux lampes

à arcs qu'il a adoptées vers 1874 et qui ne lui ont causé aucune mécompte depuis ce temps. Lorsque ces lampes sont bien réglées, leur lumière est constante, et si elles sont placées haut, l'œil n'est point blessé par leur éclat ; mais leur trop grande blancheur les rend fatigantes à la longue.

On ne saurait recommander l'éclairage indirect, tel qu'il est employé à Liverpool, par exemple : un foyer central projette la lumière sur le plafond blanc qui la renvoie dans toute la salle. Si cet éclairage évite les ombres désagréables et baigne toutes choses dans une atmosphère lumineuse, il manque d'éclat, le papier apparaît terne et la lecture ne tarde pas à devenir une fatigue.

L'éclairage par les lampes à incandescence est de beaucoup le meilleur : il se rapproche assez de la lumière solaire et ne fatigue pas les yeux ; il ne décompose pas les couleurs, il n'échauffe pas l'air. Mais l'éclairage doit être double, et c'est ce qui a été très bien compris dans les bibliothèques américaines. Les livres que l'on lit sont éclairés de près par des lampes disposées sur les tables d'autre part la salle est baignée dans une nappe de lumière suffisante pour que les yeux ne soient point fatigués, chaque fois qu'ils se lèvent, par une accommodation différente de l'iris. Il en est ainsi à Washington, à New-York, à Boston, dans toutes les grandes bibliothèques que nous avons visitées. Cet éclairage a un seul inconvénient, il coûte cher ; la Bibliothèque de New-York ne compte pas moins de 20.000 lampes.

En France, on a eu le tort dans les bibliothèques où l'on a eu recours à l'électricité, comme à la Sorbonne, de s'arrêter à un moyen terme : les lampes sont placées assez haut pour éclairer la salle, en même temps qu'elles donnent leur lumière aux tables de travail, de sorte que l'œil est choqué par la vue des filaments incandescents. Il faudrait, pour bien faire, que les lampes ne fussent jamais

à plus de 40 centimètres de la table, et que des abat-jour en porcelaine ou en verre opalisé, blanc à l'intérieur, vert à l'extérieur, les dérobaient complètement aux yeux des lecteurs.

Pour ce qui est des magasins, le meilleur mode d'éclairage est celui qui a été d'abord adopté à la Bibliothèque publique de Boston. Dans chaque travée, une lampe à incandescence mobile pend au plafond, au bout d'un fil souple. Une poignée permet de la saisir et de la promener tout le long des rayons pour rechercher les livres. Un système de contrepoids très simple permet au fil de s'étendre autant qu'il est nécessaire.

Grâce à un éclairage bien compris, les bibliothèques rendent deux fois plus de services que celles qui, comme la Bibliothèque nationale, n'ouvrent que pendant les heures claires. Les personnes que leurs occupations retiennent durant le jour, peuvent y venir faire des recherches le soir ; ainsi les livres passent dans les mains d'une double clientèle, rendant deux fois plus de service, ce qui n'est pas un mince avantage. Quant à la crainte des dangers résultant de l'éclairage, nous souhaitons que tous les bibliothécaires se rendent compte de leur inanité. Il leur suffira pour cela d'étudier la question sans parti-pris, avec un esprit non prévenu : leur conviction sera vite faite.

Puissions-nous les avoir un peu aidés à s'acheminer dans cette voie, ce sera notre principale excuse pour les avoir entretenus si longtemps d'un sujet aussi spécial.



TABLE DES MATIERES

HENRY MARTIN. — La Bibliothèque de l'Arsenal....	1
PAUL MARAIS. — La Bibliothèque Mazarine.....	27
CHARLES KOHLER. — La Bibliothèque Sainte-Genève	45
BARRAU-DIMIGO. — La Bibliothèque de la Sorbonne.	73
NOÉ LEGRAND. — Les Bibliothèques médicales.....	93
JOSEPH DUBOIS. — L'Office de législation étrangère.	131
CHARLES OURSEL. — La Bibliothèque de Dijon....	155
HENRI DEHÉRAIN. — Les collections de cartes géographiques dans les bibliothèques de Paris.....	191
AUGUSTE RONDEL. — La bibliographie dramatique et les collections de théâtre.....	225
HENRI LEMAITRE. — Eclairage et chauffage des bibliothèques	269

DON DE LA
VILLE DE
VILLEURBANNE



Librairie MARCEL RIVIÈRE et C^{ie}
31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît. PARIS

Collection des Économistes

et des Réformateurs sociaux

publiée sous la direction de M. A. DUBOIS,
professeur à l'Université de Poitiers.

Bibliothèque des Sciences économiques et sociales.

Bibliothèque générale d'Économie politique.

Études sur le « Devenir social ».

Systemes et Faits sociaux.

Les Documents du Socialisme

publiés sous la direction de Albert THOMAS, député.

Bibliothèque du mouvement prolétarien.

Travaux de l'Institut de Sociologie Solvay.

Bibliothèque de Philosophie expérimentale

publiée par M. E. PEILLAUBE, professeur.

Bibliothèque d'Administration et de Droit usuel.

Publication des Lois et Décrets.

Envoi du Catalogue sur demande

Indépendamment des ouvrages portés sur son Catalogue, la librairie RIVIÈRE possède un assortiment considérable d'ouvrages neufs et d'occasion qu'elle peut fournir aux conditions les plus avantageuses.

Ouverture de comptes aux Bibliothèques et aux Établissements publics

IMPORTATION de LIVRES ÉTRANGERS

Fourniture rapide et aux meilleures conditions

IMPRIMERIE DU PALAIS, 20, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris.

EX